42550

L'AMI DES MALADES

OU

DISCOURS *historique & apologétique sur la Poudre purgative de M.* AILHAUD, *depuis son origine jusqu'à présent.*

Salus populi suprema lex esto.

Ce Livre se distribue *gratis* à l'Entrepôt général des Poudres D'AILHAUD, chez M. DE MESTRE DU RIVAL, [redacted]

A PARIS,

De l'Imprimerie de GRANGÉ, rue de la Parcheminerie.

M. DCC. LXX.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

PRÉFACE.

IL eſt peu de remedes qui aient tant fait de bruit dans le monde, qu'en fait aujourd'hui la Poudre d'Ailhaud. Tranquille & paiſible dans ſa naiſſance, ſans autre recommandation que celle de l'heureuſe expérience qu'on en faiſoit, elle s'eſt répandue loin de ſa ſource, & s'eſt fait des partiſans & des approbateurs, dans tous les lieux où elle a été connue. Peu à peu elle a pénétré dans les quatre parties du monde, & toujours ſoutenue par ſa propre vertu, elle eſt parvenue au plus

haut point d'eſtime & de célébrité.

La Médecine équitable & éclairée a vu long-tems ſes progrés avec ſatisfaction, & tant qu'a vecu l'illuſtre Auteur de ce remède, il n'a paru ſur l'horizon littéraire aucune production qui tendit à obſcurcir l'éclat de ſa réputation. Ce calme a duré environ cinquante ans.

Mais à peine M. Ailhaud eut terminé ſa carriére, qu'il s'éleva contre ſa Poudre, un violent orage qui dure encore. De rédoutables ennemis ſe ſuccédant les uns aux autres, ont déclaré une guerre implacable à ce remède, & ſemblent vouloir le renfermer dans le tombeau de ſon Auteur, & le mêler avec ſes cendres. Le myſtére de ſa

compoſition eſt ſur-tout, pour ſes antagoniſtes, un grand objet de critique : aprés d'inutiles efforts pour le décompoſer, réduits à ne former que des conjectures, ils ſe réuniſſent dans les plus ſiniſtres. On en eſt venu juſqu'à dire ſans détour, que c'eſt un poiſon, un cauſtique, un remede corroſif, &c. & qui plus eſt, on a voulu le prouver. Des cadavres ouverts ont depoſé par leurs entrailles calcinées, par des épanchemens de ſang, &c. que la Poudre d'Ailhaud avoit les mortels effets du poiſon. De là, les diverſes Obſervations qu'on a inſérées dans le Mercure, & dans les Journaux de Médecine, pour prévenir le public contre la ſéduction de ce dangereux reméde.

Ces allégations ſont d'autant plus graves, qu'elles ont été publiées ſous le nom de pluſieurs Médecins reſpectables, qui jouiſſent dans leur profeſſion, de la réputation la plus diſtinguée, & la plus juſtement acquiſe. Ils attaquent la Poudre d'Ailhaud & la proſcrivent avec un zèle qui ne peut être autoriſé que par une intime conviction de ſes méchantes propriétés. D'autre part, M le Baron de Caſtelet, fils de l'Auteur, héritier du ſecret & des ſentimens de M. ſon pere, ſoutient avec une chaleur égale, la bonté de ſon reméde : il le juſtifie des imputations dont on le charge, il diſcute les raiſonnemens & les expériences qu'on lui oppoſe, mais il ne peut réuſſir à faire inſérer

ſes Réponſes dans les Feuilles périodiques où ſes cenſeurs ont placé leurs Obſervations, & la partialité des Journaliſtes l'oblige à répandre lui-même l'apologie de ſon reméde, & la ſienne.

Cependant la Poudre, en dépit de ceux qui la condamnent, opére, malgré ſa proſcription, une foule innombrable de guériſons ſurprenantes : la reconoiſſance les publie, & les Journaliſtes accablés par la multitude des témoignages favorables qu'on leur adreſſe, apprennent à regret, que le jugement du public ſur ce reméde, eſtdiamétraleement oppoſé à celui qu'ils avoient porté.

Ces altercations, dans leſquelles les combattans ont mis beaucoup d'intérét, par la vi-

vacité de leurs écrits, ont paru mériter & fixer l'attention publique. La lecture de ces écrits devoit naturellement produire une révolution dans le sort de la Poudre d'Aillaud. Son discrédit étoit inévitable, si les suffrages du public s'étoient réunis en faveur de ses adversaires; mais sa réputation & sa vogue ne pouvoient que s'accroître considérablement, si la multitude de ses juges lui donnoit gain de cause.

La suite de ces démêlés donne assez à connoître, si la Poudre d'Aillaud a gagné ou perdu à être critiquée. Le débit en est devenu immense, & nous savons de science certaine, que depuis ces débats, il a reçu les plus grands accroissemens.

Cette prodigieuſe conſommation donne un nouvel intérêt à la connoiſſance des vraies propriétés de ce reméde. S'il eſt auſſi efficace que le diſent ſes apologiſtes, pourquoi ſeroit-on aſſez dupe pour ne pas s'en ſervir dans le beſoin? S'il eſt auſſi mauvais que le prétendent ſes antagoniſtes, pourquoi ſeroit-on indifférent ſur l'aveuglement de tant de perſonnes qui s'en ſervent, & ne s'efforceroit-on pas de leur deſſiller les yeux?

Les qualités intrinſéques de la Poudre d'Ailhaud, ſont donc aujourd'hui une matière d'examen de la plus grande conſéquence, pour quiconque aime l'humanité. Ce reméde ſe vend par-tout, à Bureau ouvert, &

l'on ſent combien il importe de ſavoir au juſte ſi c'eſt vraiment un Bureau de poiſon, ou ſi c'eſt un Bureau de Reméde univerſel.

La ſolution de ce problème n'eſt point embarraſſante. Tous les éclairciſſemens qu'on peut deſirer ſur cette matière, ſe trouvent dans les écrits reſpectifs qu'on a publiés : il n'eſt queſtion que de les raſſembler, ou d'en réunir tout l'eſſentiel dans un ouvrage qui puiſſe être lu de tout le monde. Du choc de ces productions ennemies, le lecteur verra ſortir des étincelles lumineuſes, qui lui découvriront au juſte les propriétes réelles ou prétendues de la Poudre d'Ailhaud, & chacun pourra porter ſur la querelle littéraire que ce reméde a

excité, un jugement fixe & moralement certain.

C'eſt pour mettre tout le monde à portée de prononcer, dans une diſcuſſion qui intéreſſe tout le monde, que j'ai entrepris ce Diſcours hiſtorique. L'on y trouvera la fidelle analyſe de tout ce que j'ai pu découvrir d'écrits pour & contre le Reméde univerſel: *ſi je joins à la qualité d'hiſtorien, celle d'apologiſte de ce reméde, c'eſt qu'en écrivant ſur un objet de cette importance; & mettant en œuvre des matériaux ſi déciſifs en faveur de la Poudre, il ne me paroît pas poſſible d'être neutre.*

Voila les motifs de l'ouvrage que je commence. C'eſt à tous les malades, & par conſéquent à tout le genre humain que je le

dédie ; car quel eſt l'homme qui puiſſe ſe flatter d'une ſanté ſans alternative ? Je prie mes lecteurs de regarder cet écrit, comme la production d'un cœur ſenſible & compatiſſant ſur les maux de mes ſemblables ; comme le fruit du zéle qui m'anime pour contribuer à leur ſoulagement ; comme l'extrait des connoiſſances utiles que mes lectures, les expériences d'autrui & les miennes ont pu me donner ſur les moyens les plus prompts & les plus ſûrs de rétablir les ruines de la ſanté.

Je n'aſpire point à la gloire d'être auteur ; encore moins aux éloges qui ſuivent ordinairement les ouvrages d'eſprit. Cet écrit n'eſt que l'ouvrage du ſentiment, & l'effort d'un cœur qui cher-

che à communiquer aux autres ce qu'il croit bon & utile. Je ne le juge digne qu'à ce titre, de l'accueil & de l'indulgence publique. Mon ambition ſera ſatisfaite, ſi, lorſqu'on aura daigné me lire, on dit de moi, non que je ſuis un habile écrivain, un judicieux critique, &c. mais que je ſuis vraiment l'Ami des Malades : *qu'à bon droit j'en ai pris le nom, que je mérite de le porter. Ce titre me flattera plus que tous les lauriers de la littérature, & je le regarderai comme la plus belle & la plus noble récompenſe de mon travail.*

Ce Diſcours ſera diviſé en quatre Parties. La premiere Partie préſentera l'origine de la Poudre d'Ailhaud, du ſyſteme

qui a donné lieu à la découverte de ce remède, & renfermera une exposition abrégée de ce Système.

La seconde Partie montrera les progrés de la Poudre & du Systeme, jusqu'à la mort de l'Auteur.

La troisieme Partie exposera les contradictions qu'ont éprouvées la Poudre & le Système, depuis la mort de l'Auteur jusqu'à présent. L'on y joindra la discussion de tous les écrits publiés contre ce remède; écrits dont l'on montrera la foiblesse.

Dans la quatrieme Partie, on traitera diverses questions critiques, & l'on répondra aux objections capables d'arrêter le lecteur dans l'examen du Système & de la Poudre.

L'AMI DES MALADES.

Si valetis, sic estis ut volumus : sed & ipsi benè valemus. 2. Mach. 11. 28.

PREMIERE PARTIE.

Origine de la Poudre.

MONSIEUR JEAN AILHAUD, Auteur de la Poudre purgative, qui porte son nom, naquit à Aix en Provence, vers l'an..... Affligé dès sa tendre jeunesse de plusieurs infirmités *qui* lui *faisoient traîner une vie fort languissante*; il paroît que le *grand desir de trouver un véritable remède* à ses maux, entra pour beaucoup dans le parti qu'il prit de *s'appliquer à l'étude de la Médecine.* (*a*) Il commença

(*a*) Traité de l'Origine des Maladies, Ch. I, pag. 15.

ſa carrière, ſous des maîtres qu'il nous donne lui-même, comme *très-ſavans, d'une grande ſageſſe, & d'une belle érudition.* (*b*) *Il les ſuivit comme pas à pas,* & ceux-ci, contens ſans doute des progrès de leur élève, lui décernèrent en 1695, les honneurs & le titre de Docteur.

Le jeune Médecin toujours infirme, dût naturellement chercher dans les lumières qu'il avoit reçues de la Faculté, la guériſon de ſes infirmités, & il eſt probable qu'il mit en uſage tous les remédes, qui, ſelon les principes reçus, pouvoient convenir à ſon état. Mais le ſuccès ne répondant point à ſon eſpérance, & le déſir de guérir croiſſant avec ſes maux, il oſa s'écarter de la voie que lui avoient montré ſes maîtres & il s'engagea tout ſeul, dans une nouvelle route qu'il s'ouvrit à lui-même.

Le premier pas qu'il fit, fut de renoncer totalement à la ſaignée. Malgré l'impreſſion que faiſoient ſur ſon eſprit, les leçons qu'il avoit reçues de la Faculté il ſe rendit à celles qu'il recevoit de la nature. L'affoibliſſement preſqu'entier de ſes forces, que la ſaignée auroit bientôt épuiſées, l'avertit de

(*b*) Traité de l'Origine des Maladies, Ch. I. pag. 15.

s'abſtenir de ce reméde meurtrier. *Endoctriné par ſa propre expérience*, comme il le dit lui-même, *& revenu à lui, il prit la voie des purgatifs*, (c) & s'y borna. Sa ſanté bientôt raffermie, juſtifia la préférence excluſive qu'il leur avoit donnée, & le mit en état de travailler utilement pour le public.

La découverte d'une vérité nouvelle, mene loin un eſprit pénétrant & appliqué. Notre jeune Docteur réfléchiſſant ſur les circonſtances de ſa guériſon, & ſur la conſtitution phyſique de l'homme, ſoupçonna que ce n'étoit pas du ſang, qu'étoient provenues ſes infirmités, comme il l'avoit cru juſqu'alors, mais des humeurs non filtrées, & des mauvais levains, auxquels les purgatifs avoient donné la fuite. De là, par une analogie bien ſimple, étendant ſon obſervation ſur la plûpart des maladies de l'homme, il crut qu'elles pouvoient dériver de la même cauſe.

Mais comment s'aſſurer que la conjecture étoit juſte? Diamétralement oppoſée à la doctrine de la faculté, qui rejette ſur le ſang, un grand nombre de maladies, l'opinion de M. Ailhaud

(c) Traité de l'Origine des Maladies, Chap. I. pag. 15.

qui les rejettoit sur les humeurs, etoit proscrite d'avance par les maître de l'Art. N'importe, notre jeune Docteur n'y renonça pas, il appella l'expérience à son secours, & ne voulut prendre qu'elle, pour juge de ses idées. Dévoué par sa profession, au soulagement des malades, tous ceux qu'il voyoit, il les conduisoit comme il s'étoit conduit lui-même. Toujours des purgatifs; jamais, ou presque jamais de saignées. Cette pratique eut chez les autres, le même succès que chez lui. Les malades guéris plus promptement & plus sûrement que par la méthode ordinaire, étoient encore exempts de ces longues & fâcheuses convalescences, fruit certain de l'épuisement total, occasionné par les saignées.

Pour lors, M. Ailhaud ne douta plus de l'exactitude de sa nouvelle théorie; il s'y attacha invariablement; il l'examina sous toute sorte de rapport, & le résultat de ses réflexions, & de ses expériences, fut de s'assurer *que ce n'étoit pas du sang que venoient les maladies, mais ces humeurs qui le déregloient.* (*d*) En supposant ce principe, comme constant, il s'ensuivoit que l'opinion générale qui

d) Traité de l'origine des maladies chap. I. pag. 15.

assignoit à chaque maladie, des causes différentes, étoit un préjugé, une erreur. Mais n'en étoit-ce pas une aussi, que cette multitude immense de remédes divers, qu'on emploie communément pour opérer la guérison des maladies de l'homme ? M. Ailhaud le crut encore, & il pensa que c'étoit principalement à cette double erreur qu'il falloit attribuer les incertitudes, les longueurs, la difficulté, & quelquefois l'impossibilité de la guérison des maladies.

De là il concluoit que rien ne seroit plus utile & plus précieux à l'homme, qu'un remède simple, lequel attaquant la cause générale des maladies, & détruisant cette cause, guériroit toutes les maladies, dans tous les cas possibles. Il avoit raison sans doute : mais la difficulté consistoit à trouver ce remède simple, & destructeur de la cause générale des maladies. Le jeune & laborieux Docteur n'en crut pas la découverte impossible ; encouragé par ses premiers succès, il se dévoua à sa recherche, il y consacra tous ses travaux : ami de l'humanité il n'épargna ni peine ni soins, pour y parvenir. Le fruit de sa persévérance fut la composition d'un purgatif qu'il crut devoir opérer l'effet desiré ; il le perfec-

tionna, il en fit d'abord pour lui-même, l'usage le plus heureux, & certain de sa bonté *par sa propre expérience, & par une infinité d'autres*, (*e*) il l'annonça au public. Telle est l'origine de la Poudre. Nous croyons pouvoir en fixer l'époque à peu près au commencement de ce siécle. (*f*)

Il est aisé de conclure de ce récit, que la Poudre d'Ailhaud est l'ouvrage d'une longue & profonde réflexion. C'est la production d'un Auteur vif & hardi, mais aussi prudent qu'éclairé. D'abord excité par le pressant intérêt de sa conservation, soutenu ensuite dans ses ré-

---

[*e*] Traité de l'origine des maladies, ch. I, pag. 15

[*f*] Le Sieur Dupuy de la Porcherie, Médecin à la Rochelle, veut ravir à M. Ailhaud la gloire de l'invention de sa Poudre. Il dit dans une lettre, que le Journaliste de Médecine a publié, au mois de Décembre 1763. que *cette Poudre est un remède de la Chine, dont une personne qui en arrivoit, fit présent au Sieur Ailhaud Pere, sous la condition de la distribuer à profit commun, sous le nom de la Poudre d'Aix : Que cet associé étant devenu la premiere victime de ce secret, le Sieur Ailhaud en resta le seul possesseur.* Et comme *le Sieur Ailhaud Fils ignoroit peut-être cette anecdote*, j'ai été bien aise, dit l'obligeant Mr. de la Porcherie, *de profiter de cette petite occasion pour la lui apprendre.* Nous serions fâchés qu'on soupçonna le sieur de la Porcherie, d'être l'Auteur, & non le simple Historien de cette anecdote ; mais nous aurions bien desiré, pour aller au-devant des jugemens téméraires qu'il eût profité de cette *petite occasion*, pour nous apprendre de quelle source il la tient, & *quels sont ses garants.*

cherches, par l'heureux effet des tentatives qu'il oſe faire ſur lui-même, il croit pouvoir réuſſir à corriger les erreurs de la Médecine, & défricher le vaſte champ de ſes incertitudes. Il ſimplifie tout à la fois la théorie & la pratique de cette utile ſcience, en réduiſant la théorie à un petit nombre de principes inconteſtables; la pratique, à l'uſage d'un ſeul reméde, capable de guérir toutes les maladies.

Mais il arrive ſouvent qu'on s'égare dans la région de l'eſprit, ſur-tout lorſque, ſéduit par l'attrait de la nouveauté, l'on s'engage dans des routes inconnues. Un beau ſyſtéme, n'eſt ſouvent qu'une belle erreur; & je n'ignore pas, que parmi le grand nombre de perſonnes qui ont porté leur jugement ſur le ſyſtéme de M. Ailhaud, il en eſt de très-éclairées & de très-reſpectables qui l'ont cru faux & inſoutenable. Mais comme il s'en trouve auſſi d'un ſentiment oppoſé, dont les lumieres & l'expérience méritent la plus grande conſidération, le lecteur ſera bien aiſe ſans doute de ſe mettre au fait des principes de Mr. Ailhaud, de voir ſes preuves, de les comparer aux objections, & de ſe décider en faveur du ſentiment qui lui paroîtra plus conforme à la vérité. Je vais donc faire une expo-

sition du système de Mr. Ailhaud, la plus claire qu'il me sera possible, & je prie mes lecteurs de bien saisir la théorie de notre Auteur. C'est cette théorie qui la conduit à la découverte de sa Poudre, & qui doit conduire le lecteur à des impressions décisives, pour ou contre le remède.

Mr. le Baron du Castelet, Fils de l'Auteur, a réduit tous les principes de Mr. son Pere aux trois propositions suivantes. (*g*)

« 1°. Les maladies ne procédent point » du sang & des esprits, mais toujours » des humeurs qui s'opposent à leur na- » naturelle circulation.

» 2° Les maladies ne procédant point » du sang & des esprits, mais toujours » des mauvais levains, on doit conser- » ver le premier, & donner la fuite » aux seconds.

» 3°. Les purgatifs étant seuls capables » de donner la fuite aux humeurs arrê- » tées, & de détruire les obstructions » & mauvais levains qui occasionnent » les maladies, il faut y avoir recours, » & en composer d'assez doux pour pro- » duire l'effet desiré. »

(*g*) Feuille intitulée : *Médecine universelle.*

Voilà les trois principes fondamentaux sur lesquels portent le syſtéme de M. Ailhaud; Voilà d'où dérivent toutes les conséquences qu'il tire contradictoirement aux opinions reçues de la faculté. Mais cette doctrine eſt-elle auſſi certaine, qu'elle eſt ſimple? C'eſt ce que nous allons examiner en dévélopant les trois propoſitions ci-deſſus.

PREMIERE PROPOSITION.

Les maladies ne procèdent point du ſang & des eſprits, mais toujours des humeurs qui s'oppoſent à leur naturelle circulation.

Pour faire la preuve de ces propoſitions, nous nous en tiendrons à l'analyſe, des raiſonnemens de Mr, le Baron de Caſtelet, dans la Feuille intitulée, *Médecine univerſelle.* Faiſons d'abord d'après lui, quelques remarques préliminaires.

1°, *Le ſang contient avec lui, toutes les humeurs*: c'eſt-à-dire, que la lympe, la morve, la bile, l'urine, en un mot, toutes les humeurs ſont mêlées avec le ſang qui les entraine dans ſa circulation, pour les diſtribuer dans les différentes parties du corps.

2°. *Chaque humeur ſe filtre par les glandes qui lui ſont deſtinées.* C'eſt-à-dire

que dans la circulation, la salive se filtre par les glandes salivaires, la lymphe par les vaisseaux lymphatiques, l'urine par les reins, & ainsi des autres.

3°. *Jamais une glande ne filtre dans l'état naturel, l'humeur qui doit être filtrée par l'autre* : c'est-à-dire, *que le foie qui filtre la bile, ne filtre jamais dans l'état naturel, l'urine qui doit être filtrée par les reins*, &c. La nature fournit mille exemples semblables. Tel vaisseau qui filtre l'eau, ne laisse point passer le vin. Un morceau de vessie que l'eau traverse, refuse un passage libre à l'air : un papier imbibé d'huile, sépare l'huile du vin. *Ainsi voyons-nous*, dit Mr. Ailhaud Pere, que *dans l'admirable construction du corps, il y a plusieurs glandes par lesquelles ces humeurs se filtrent ; il y en a pour les yeux, d'où il se filtre & découle une serosité qui sert à les humecter, & à faciliter leur mouvement & pas autre chose. Il y en a pour les oreilles, d'où il découle une humeur qui devient ensuite visqueuse & jaune, pour favoriser & conserver la sensation de l'ouie, & pas autre chose*, &c. (*h*)

(*h*) Traité de l'Origine des maladies, page 6.

4°. Quoique

Quoique le ſang contienne avec lui toutes les humeurs qu'il porte dans les différentes parties du corps ... il eſt certain que le ſang eſt toujours pur, & diſtingué des humeurs. C'eſt la doctrine de M. Ailhaud Père, plus amplement expliquée dans ſon Traité de l'Origine des Maladies, (page 5 & 6.) c'eſt-à-dire, que tant que le ſang *ſubſiſte dans ſa nature*, (*i*) il eſt toujours pur par lui-même, & ne s'identifie jamais avec les humeurs, quoique mêlé avec elles. On en a la preuve évidente, dans le ſang qu'on tire à un malade. Les humeurs qu'il contient, ſe ſéparent d'elles-mêmes en grande partie, lorſque le ſang ſe coagule; on les voit nager ſur la ſurface, & prendre leur couleur naturelle, toute différente de celle du ſang.

Cela ſuppoſé, M. le Baron de Caſtelet aſſure que le ſang eſt *incapable de produire par lui-même la maladie.* La preuve qu'il en donne, n'eſt pas un tiſſu de raiſonnemens abſtraits, hériſſés des termes obſcurs de la Médecine : ce n'eſt qu'une ſimple expoſition des principes inconteſtables de la ſanté & de la maladie; la vérité n'a beſoin que d'être montrée.

(i) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 6.

La ſanté, dit M. le Baron de Caſtelet, *dépend de l'équilibre entre les parties ſolides, & les parties liquides dont le corps eſt compoſé.* (*k*) Tant que cet équilibre ſubſiſte, la ſanté ſe ſoutient, point de maladie; le ſeul bons ſens dit cela.

Or lorſque le ſang ſe dépouille dans la circulation, de toutes ſes humeurs, il circule librement; l'équilibre régne entre les ſolides & les liquides, on ſe porte bien. Cela eſt encore évident; car la libre circulation du ſang, & la fidéle diſtribution qu'il fait alors des humeurs qu'il contient, dans les filtres deſtinés à les recevoir, ſont le véritable fondement de l'équilibre entre les ſolides & les liquides. Ceux-là reçoivent de ceux-ci, la nourriture qui leur convient, & les liquides, en ſe dépouillant de ce qu'ils ont de ſuperflu, réparent par la voie des alimens, la diminution qu'ils ſouffrent, en nourriſſant les ſolides. C'eſt l'état le plus parfait où puiſſe ſe trouver la machine de notre corps; c'eſt la ſanté. (*l*)

(*k*) *Les parties ſolides* ſont les os, les cartilages, les ligamens, les membranes, &c. *Les parties liquides* ſont les eſprits animaux, le ſang & les humeurs.

(*l*) Un célébre Médecin Anglois explique le méchaniſme de la ſanté, par des principes ſi ſemblables à ceux que nous venons d'expoſer, que nous croyons devoir rapporter ſes propres termes; voici comme il

Mais cet heureux état eſt altéré, & la maladie lui ſuccède, *lorſque les humeurs ſont troublées dans leur cours naturel, qu'elles ne ſe filtrent plus également qu'elles s'arrêtent dans différentes parties du corps.* Alors *elles produiſent diverſes maladies.* Pourquoi ? parce que l'équilibre eſt néceſſairement troublé. Rendons cela ſenſible par des applications. Suppoſons qu'une ſeule glande eſt gênée dans ſes filtrations, dès-lors l'humeur qu'elle devoit filtrer, demeure en grande partie

---

s'exprime dans la ſeconde partie de ſon ouvrage, chap. 1. pag. 379 & 380. « Tant que cette circula» tion (du ſang) ſe fait comme il faut, l'homme » jouit d'une parfaite ſanté ; ſi elle s'altère, il de» vient malade ; dès qu'il ceſſe, il expire. Qu'un » ſeul de nos membres en ſoit privé, il ſe corrompt » & ſe mortifie. Par ſon moyen, toutes nos ſécré» tions naturelles s'exécutent régulièrement, la tranſ» piration eſt aidée, le corps ſe débarraſſe de ſes ex» crémens, & ſouvent nous guériſſons de nos maux » ſans autre aſſiſtance.

» Que l'on conçoive donc, (dit-il, pag. 383 & 384.) » ce que c'eſt que *la ſanté.* La ſanté conſiſte propre» ment dans une circulation libre, tranquille & éga» le, tant du ſang, que des autres fluides vitaux, par » les conduits que la nature leur a préparés dans le » corps humain ; circulation qui ſuppoſe dans les fi» bres dont eſt formé le tiſſu des cavités, des tuyaux » & des cavités, par leſquels elle s'exécute, un de» gré de force & d'élaſticité convenable ; & dans les » fluides, la conſiſtance & la quantité requiſe pour » céder à l'impulſion des ſolides. »

Hiſtoire de la ſanté, & de l'art de la conſerver, par M. J Mackenſie, Membre du Collège Royal des Médecins à Edimbourg, traduite de l'Anglois. 1761.

dans la masse du sang : insensiblement sa quantité augmente : le sang se trouve surchargé ; sa fermentation devient plus considérable : pour peu que le volume de l'humeur s'accroisse, la circulation du sang sera notablement gênée, sa fermentation deviendra excessive ; de-là, la tension, la chaleur, la rougeur, l'inflammation dans la partie, sur laquelle le sang se portera avec plus d'impétuosité : si c'est dans la *pleure*, voilà la pleurésie ; si c'est dans les amigdales, voilà l'esquinancie ; si c'est dans la peau seulement, voilà l'érésipéle, &c.

D'où l'on doit conclure, dit M. le Baron de Castelet, *que la fièvre la plus ardente, l'esquinancie, la pleurésie, & généralement toutes les maladies inflammatoires que l'on impute au sang, ne sont occasionnées que par l'abondance ou la mauvaise qualité des levains qui s'opposent à sa naturelle circulation.* Il ne paroît pas qu'on puisse contester cette conséquence.

Mais d'où peut provenir cette abondance, ou cette mauvaise qualité des levains qui s'opposent à la circulation du sang ; c'est-à-dire, d'où peut provenir le dérangement des humeurs qui trouble l'équilibre de la santé ? Avant que de ré-

pondre à cette queſtion, M. Ailhaud remarque judicieuſement avec la Faculté, qu'il y a ſix choſes, ſans leſquelles nous ne ſaurions ſubſiſter, quoiqu'elles n'entrent point dans notre conſtitution; c'eſt pour cette raiſon, qu'on les appelle *non naturelles*; ſavoir : l'air, le manger & le boire; le mouvement & le repos; le ſommeil & les veilles; les excrémens & les matières retenues; les paſſions de l'ame.

Cela ſuppoſé » quand nous uſons de » toutes ces choſes modérément, dit M. » le Baron de Caſtelet, l'équilibre rè- » gne, nous nous portons bien. Mais ſi » nous en prenons trop ou trop peu, » l'équilibre ceſſe, les humeurs ſont trou- » blées dans leur cours naturel, elles ne » ſe filtrent plus également, elles s'arrê- » tent dans différentes parties du corps, » où elles produiſent diverſes maladies. »

Voici donc tout le méchaniſme de la ſanté & de la maladie. On jouit de la ſanté » quand on reſpire un bon air; » quand on ne mange & qu'on ne boit, » qu'autant qu'il eſt néceſſaire; quand » on ne prend de mouvement & de re- » pos, du ſommeil & de la veille qu'a- » vec modération; quand les excrémens » ne ſont ni trop ſecs, ni trop fluides;

» enfin, quand les passions de l'ame
» sont dans un équilibre raisonnable ;
» c'est qu'alors, le sang n'étant ni pré-
» cipité, ni retardé dans son cours, il
» n'est point dérangé dans ses fonctions,
» & tout va un train salutaire ; mais
» s'il est troublé par quelqu'une de ces
» causes : si on respire un mauvais air,
» ou qu'on s'expose à ses intempéries : si
» on se livre à des agitations immodé-
» rées, ou à une trop grande inaction :
» si l'on prend un sommeil trop long, ou
» trop court ..... enfin, si on se livre
» immodérément à quelque passion de
» l'ame, comme tristesse, joie, colère,
» envie, jalousie, &c. alors le sang se
» dérange dans ses filtrations, ou par
» trop de lenteur, ou par trop de vîtes-
» se : les humeurs non filtrées restent avec
» lui, l'incommodent, l'embarrassent,
» l'altèrent, le dérèglent, le troublent
» & l'empêchent dans son action .....
» De-là naissent la fièvre, les éruptions,
» les dépôts : de-là enfin prennent leur
» source toutes les maladies : la décharge
» des humeurs se faisant tantôt à la
» tête, tantôt à la poitrine, tantôt à
» l'estomac, sur les reins, sur les bras, sur
» les jambes, &c. selon la différente
» foiblesse des parties qui cédent à leur

» torrent : » enſorte que le mal commence toujours par un dérangement dans les humeurs ; & la foibleſſe accidentelle de l'organe, de la partie où l'humeur s'arrête & ſe décharge, en détermine l'eſpèce.

Le ſang n'entre donc pour rien dans la véritable ſource des maladies. Leur cauſe éloignée, c'eſt l'abus de quelqu'une des ſix choſes non naturelles dont on a parlé ci-devant : leur cauſe prochaine, immédiate, c'eſt l'altération des humeurs occaſionnée par cet abus. Voilà l'explication auſſi ſimple, que naturelle, de l'origine des maladies : cette explication plauſible par elle-même, aura tout le mérite d'une démonſtration, dès qu'on verra l'expérience la moins équivoque & la plus conſtante, atteſter la vérité des conſéquences qui en naiſſent naturellement. En attendant, nous ſommes en droit de demander que la première propoſition de M. Ailhaud ſoit regardée comme vraie, comme certaine : & c'eſt ce que tout lecteur judicieux ne ſauroit nous refuſer, au moins par ſuppoſition. Car, quoique ſuppoſée vraie, ſi réellement elle ſe trouve fauſſe, les conſéquences que nous en tirerons ſeront fauſſes auſſi, & tomberont d'elles-mêmes.

Si, au contraire, ces conſéquences ſont en elles-mêmes, autant de vérités ſenſibles & démontrées, la vérité du principe d'où elles découlent, ne peut plus être conteſtée.

Il faut donc regarder les humeurs & non le ſang, comme la véritable cauſe de toutes nos maladies. Voilà notre principe. Mais ce ſeroit peu de connoître cette cauſe, ſi, en même tems, on n'en connoiſſoit le remède. La Médecine ſeroit de toutes les ſciences, la plus inutile à l'homme, ſi, en l'entretenant de ſes maux, elle ne pouvoit lui en procurer le ſoulagement & la guériſon : mais ſeroit-elle bien utile, ſi, réduite à des connoiſſances purement conjecturales ſur l'origine des maladies, & ſur le choix des remédes qu'elles exigent, elle étoit ſujette à des fréquentes erreurs, dont le moindre inconvénient ſeroit de laiſſer l'homme noyé dans ſes infirmités ? Voilà pourtant ce qu'on voit tous les jours avec douleur. Une infinité de perſonnes, d'un excellent tempérament, languiſſent dans leurs maux, ſous les yeux de la Médecine, qui ſe tourmente en vain pour les ſoulager. Par quel endroit cette ſcience eſt-elle donc en défaut ? c'eſt qu'elle ſe trompe ſouvent ſur la cauſe première

du mal, comme on l'a dit ci-devant, & que par une ſuite de cette erreur, elle ſe trompe encore ſur l'adminiſtration des remédes : c'eſt-à-dire, que la Médecine attribue au ſang, des maladies qui ne peuvent procéder de lui, & qu'au lieu de conſerver le ſang, comme le principal agent du rétabliſſement de l'homme, elle l'attaque comme ſon ennemi, elle l'affoiblit ; & par l'appauvriſſement où elle le réduit, elle recule, & quelquefois éloigne pour toujours le retour de la ſanté.

Ecoutons raiſonner un moment les Mrs. Ailhaud, pere & fils, ſur cet objet.

SECONDE PROPOSITION.

Les maladies ne procédant point du ſang, mais toujours des mauvais levains, on doit conſerver le premier, & donner la fuite aux ſeconds.

Cette propoſition ſemble n'avoir beſoin d'aucune preuve ; car il paroît que l'art de guérir, ne doit être autre choſe, que l'art d'ôter la cauſe des maladies ; ou, comme le dit M. Ailhaud, *removere prohibens*. (*m*) C'eſt là l'unique office du

(*m*) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 3.

Médecin. Entreprendre la guériſon d'un malade, en laiſſant ſubſiſter la cauſe du mal, ce ſeroit vouloir faire des miracles; mais ſe tromper, en croyant attaquer la cauſe du mal, & tourmenter une partie innocente, tandis que la partie coupable exerce librement ſon empire, ſous la protection de l'erreur, c'eſt aggraver, à coup sûr, les maux de l'homme; au lieu de les guérir, c'eſt multiplier les ſources du mal, au lieu de les tarir. Or, le ſang n'eſt point par lui-même, la cauſe des maladies, ainſi qu'on l'a prouvé: donc on ne doit point l'attaquer, & l'affoiblir par des copieuſes & fréquentes ſaignées. Car, après tout, penſe-t on, en diminuant le volume du ſang, mieux réuſſir à vaincre les humeurs, les mauvais levains, qui ſont le vrai principe des maladies? Quelle erreur! La ſaignée par elle-même diminue-t-elle la maſſe proportionelle des humeurs ſuperflues ou viciées? (*n*) leur donne-t-elle la fuite? elle leur donne ſeulement un plus grand large, & par-là même, leur action n'en eſt que plus

(*n*) La ſaignée diminue à la vérité la maſſe du ſang & des humeurs, mais ce qui reſte eſt toujours dans la même proportion.

dangereuſe. Ces humeurs décompoſées & altérées par l'état de ſtaſe où elles avoient été trop long-temps détenues, au lieu d'être évacuées par la ſaignée, reprennent leurs cours avec plus de rapidité qu'auparavant, & infectent tout ſur leur paſſage. La partie la plus exaltée, & la plus peſtilentielle eſt promptement repompée dans les veines, elle s'y introduit en quantité proportionnelle à celle du ſang tiré; la maladie qui, juſques-là, n'étoit dans le corps humain, que comme un germe non développé qu'il eût ſuffi d'évacuer, ſe développe & ſe caractériſe : le Médecin s'en applaudit, & croit en être mieux guidé dans ſes opérations; mais le malade n'en eſt que plus accablé, & dans un danger plus prochain. Qu'on y penſe bien, la ſaignée en diminuant la quantité du ſang, affoiblit en effet les forces de l'agent le plus puiſſant que la nature ait préparé contre les humeurs obſtruées; *car le ſang*, dit un Auteur récent, *eſt le principe de la vie, & des forces de l'homme..... Sa quantité naturelle ſoutient nos forces : la diminution de cette quantité, les diminue ſelon ſes degrés, & les abbat enfin juſqu'à l'extinction, quand elle eſt portée trop loin : c'eſt ce qu'on*

voit palpablement dans les animaux qu'on égorge. (o) Pourquoi donc diminuer la quantité naturelle du ſang *qui ſoutient nos forces* ? Faut-il pour nous guérir, commencer par nous affoiblir ? Les forces d'un malade furent-elles jamais un obſtacle à ſa guériſon ? On n'a point encore touché aux humeurs dont l'aſſemblage fait la maladie, & l'on a déjà ôté au malade, une partie des forces qu'il avoit pour les combattre, en lui ôtant une partie de ſon ſang. Permettez-moi de vous le dire, Meſſieurs les partiſans de la ſaignée, vous tirez ſur vos troupes en tirant ſur le ſang. Pour vaincre ce dépôt d'humeurs qui fait la maladie, la nature vous a donné le ſang qui circule dans les veines du malade, comme le principal inſtrument de la victoire ; voyez avec quelle ardeur il combat l'obſtacle qui l'arrête : la chaleur, la tenſion, l'inflammation même de la partie malade, vous atteſtent les efforts continuels & puiſſans du ſang, pour r'ouvrir les paſſages bouchés, pour rétablir l'équilibre troublé: cependant l'obſtacle trop fort, réſiſte encore à l'action du ſang, & la rend inſuffiſante ; que

(o) Nouvelles Obſervations ſur la ſaignée.

faites-vous donc, lorſque vous l'affoibliſſez encore par la ſaignée? (*p*) Aidez plutôt ſon opération ſalutaire, par des remédes qui attaquent directement l'humeur obſtruée, & la diviſent : vous faciliterez au ſang, la prompte diſſolution de cet ennemi de la ſanté, & bientôt vous aurez la conſolation & la gloire de l'avoir rétablie. Un Auteur qui ne peut être ſuſpect, quand il eſt queſtion des opinions de M. Ailhaud, établit à peu près, les mêmes principes que lui, ſur les inconvéniens de la ſaignée. (*p*) » J'ai trouvé infidelle, (dit-il, pag. 137.) » la méthode ordinaire de ſaigner dans » les maladiés inflammatoires. J'ai jugé » qu'il y avoit de l'abus à ſaigner ſi fré- » quemment, ſi copieuſement, & de ſi » près. Il paroît étrange en effet, (ajou- » te-t-il, pag. 147.) dans la pratique or- » dinaire de pluſieurs Médecins, de voir » monter le nombre des ſaignées, juſqu'à » douze ou quatorze ; & ſouvent ſans » qu'on ait opéré de changement dans

(*p*) Les Chinois ne font point uſage de la ſaignée, & ils vivent auſſi long temps que nous, que l'on ſaignera 12. ou 15. fois dans une maladie. *Deſcription de la Chine, tom. III. pag.* 463.

(*q*) Réflexions ſur la ſaignée, par Jean-Marie Pinot, Docteur de Montpellier, &c. A Dijon, de l'imprimerie de Defay, 1752.

» les accidens de la maladie, où on les
» a partiquées. Cette conduite ſeroit au-
» toriſée, ſi chaque ſaignée avoit ſon
» ſuccés : mais loin de-là, j'ai remarqué
» que les accidens ne faiſoient ſouvent
» qu'augmenter en conſéquence. »

Il faut donc conſerver précieuſement le ſang, dans le temps de la maladie, puiſque c'eſt de ſon action qu'on doit attendre le retour de la ſanté, & s'empreſſer de combattre par des remédes propres, l'humeur viciée qui eſt le vrai principe du mal. « Si dans un cas preſ-
» ſant, où l'on ne peut faire avaler au-
» cun reméde à un malade, on lui ou-
» vre la veine pour ſuivre le préjugé,
» .... qu'on ait attention, dans ce cas
» & dans tout autre, où l'on croira la
» ſaignée indiſpenſable, de ne pas abba-
» tre les forces du malade, par des ſai-
» gnées trop copieuſes, & trop réitérées.
» ..... L'expérience ne démontre-t-elle
» pas que les ſaignées trop réitérées ap-
» pauvriſſent la maſſe du ſang, & font
» tomber les malades dans l'hydropiſie
» & autres maladies plus ſérieuſes,
» que celles dont on avoit voulu les
» guérir ? (*r*)

(*r*) Médecine univerſelle.

» La routine & le préjugé, (dit encore M. Pinot, pag. 170 & suiv.) en » ont précipité des millions au tombeau, » qui vivroient peut-être encore, si on » eût voulu s'écarter d'un usage si pernicieux. » Et plus bas, il ajoute : « quand » les malades sont morts, on croit n'avoir rien à se reprocher, parce que les » saignées n'ont pas été oubliées. Fausse & » funeste sécurité ! puisque par les raisons » que nous en avons donné, ce sont » souvent ces saignées pratiquées suivant » la routine, qui ont été la cause des » événemens malheureux, dont on se » flatte d'être à couvert. A mon égard » je déclare que j'en ai trop vu périr » avec les saignées les plus multipliées, » pour que la manière de les pratiquer » ne m'ait paru suspecte. »

D'ailleurs, M. Ai haud remarque très-judicieusement, (s) que la machine de notre corps est *l'ouvrage d'une intelligence supérieure . . . . . sur laquelle il ne fut jamais permis de vouloir dominer. Les Médecins peuvent bien, & même doivent être ses spectateurs, ses admirateurs, & ses ministres ; mais jamais ses perturbateurs, ses lacérateurs, ses tyrans.* Par

(s) Traité de l'Origine des maladies, pag. 2, & 3.

conſéquent, ils ne doivent point, régulièrement parlant, *détourner le cours admirable de ſes opérations*, (de la nature,) *en lui ouvrant de nouvelles iſſues, ou en lui faiſant rebrouſſer chemin, ou en la violentant en quelqu'autre manière.* Ce ſeroit une *témérité.* Leur miniſtère ſe réduit *à ôter tout ce qui s'oppoſe à l'opération de la nature, qui d'elle-même a tout ce qu'il faut pour ſe réparer, & qui ſe réparera dès-lors qu'on lui aura ôté tout ce qui l'incommode, & l'empêche de continuer le cours admirable de ſes opérations, preſcrit par ſon Auteur.* Il eſt aiſé de conclure que les évacuations du ſang ne prenant point leur ſource dans la nature, qui n'a point préparé d'iſſue au ſang pour s'échapper, paroît contraire à ſa conſtitution, & par-là même la ſaignée doit être généralement plus nuiſible que ſalutaire, & l'expérience ne le prouve que trop.

Quels ſont donc les remédes qu'il faut employer pour détruire les humeurs d'où procédent toutes les maladies ? Voici la réponſe de M. Ailhaud

TROISIEME PROPOSITION.

Les purgatifs étant ſeuls capables de donner la fuite aux humeurs arrêtées, & de détruire les obſtructions & mauvais levains qui occaſionnent les maladies, il faut y avoir recours, & en compoſer d'aſſez doux pour produire l'effet deſiré.

Cette propoſition renferme deux aſſertions. La première, qu'il faut toujours avoir recours aux purgatifs : la ſeconde qu'il faut en compoſer d'aſſez doux, pour produire l'effet deſiré.

La première aſſertion eſt un premier principe de Médecine, s'il eſt conſtant que les humeurs non filtrées ſont la cauſe générale de toutes les maladies. Car dans toutes les maladies, que la Médecine appelle *maladies d'humeurs*, le reméde direct qu'elle leur oppoſe, ce ſont les purgatifs. Tous les autres remédes qu'elle met en uſage, comme ſaignées, lavemens, tiſanes, &c. ne ſont que des préambules qu'on eſtime néceſſaires, pour favoriſer l'effet de la purgation, mais de la vertu deſqu'elles, on n'attend pas la réſolution de l'humeur qu'on attaque. Le reméde promptement

deſtructeur des humeurs, ce ſont les purgatifs : leur propriété naturelle eſt d'attaquer les obſtructions, de les diſſoudre, de donner la fuite aux mauvais levains, & de rétablir la naturelle circulation du ſang & des eſprits. Or il a été prouvé dans la prémière propoſition, que toutes les maladies, même celles qu'on avoit coutume d'imputer au ſang, procédoient toujours des humeurs. Donc, pour opérer la guériſon de toutes les maladies en général, il faut avoir recours aux purgatifs.

Mais on peut faire là-deſſus, une obſervation très-judicieuſe, ſavoir, que la plûpart des purgatifs ont des propriétés très-dangereuſes, par la violence avec laquelle ils produiſent ordinairement leurs effets, malgré l'attention & les précautions avec leſquelles on les prépare : que d'autres deviennent inefficaces, par les correctifs trop grands qu'on emploie pour adoucir leur dangereuſe activité : enſorte que, quoiqu'il ſoit convenu, que c'eſt par les purgatifs qu'il faut attaquer la cauſe du mal, on eſt très en peine de trouver parmi les purgatifs, un reméde aſſez efficace pour détruire l'humeur obſtruée, & aſſez doux en même-tems, pour n'avoir rien à craindre de ſon opération.

Il suffit d'avoir été malade, & d'avoir pris des médecines ordinaires, pour sentir la difficulté renfermée dans cette observation, & pour comprendre l'importance de la seconde assertion de M. Ailhaud, quand il dit *qu'il faut composer des purgatifs assez doux, pour opérer l'effet desiré.* Cette assertion évidente à tous les esprits, n'a pas besoin de preuves : mais l'embarras consiste à composer ces purgatifs assez doux, pour produire l'effet desiré : ces purgatifs analogues au corps humain, qui conservent assez de vertu pour agir efficacement contre les humeurs arrêtées, & assez de douceur pour ne nuire à aucune des parties intérieures de l'homme, à cause de leur analogie avec elles.

On conviendra aisément que la composition d'un purgatif de cette derniere espèce, si elle est possible, ne peut être que le fruit d'une expérience longue & éclairée, d'une étude suivie des differentes propriétés des purgatifs, & d'une connoissance profonde de la constitution du corps humain.

On conviendra encore, que si quelque laborieux scrutateur de la nature, a été assez heureux pour parvenir à la composition d'un tel purgatif, il a fait pour les

hommes, la plus riche & la plus utile découverte; il a fait pour la Médecine, plus que n'ont fait les hommes les plus illuſtres dans cette profeſſion. Or, M. Ailhaud a oſé tenter cette glorieuſe & importante découverte: aprés pluſieurs années de travail, il a cru y être parvenu: il a cru avoir renfermé dans une Poudre qu'il a compoſée, le reméde *le plus efficace*, *le plus prompt & le plus doux*, qui, juſqu'à préſent, ſoit connu *contre toute maladie*. Il ne s'eſt pas contenté de le penſer; il a oſé le dire au public, & le dire avec ce ton d'aſſurance, qui, dans un homme d'honneur, ſuppoſe les preuves les plus fortes & les plus inconteſtables. Il héſitoit ſi peu dans ſon opinion, qu'il *offroit à tout moment* de l'éprouver *ſur tout malade*; qu'il demandoit de *l'éprouver dans des pleines ſalles d'Hôpitaux*. (*t*)

Rien n'eſt donc ſi intéreſſant pour l'humanité, que d'examiner avec impartialité, le mérite des preuves ſur leſquelles M. Ailhaud apuye les admirables propriétés de ſa Poudre purgative. Ce qui fait bien ſon éloge, c'eſt qu'il ne

(*t*) Traité de l'Origine des Maladies, Chap. II, Art. I. pag 19.

cherche pas à éblouir ſes lecteurs par les raiſonnemens abſtraits d'une obſcure & fautive phiſiologie. Ennemi de cette ſublime charlatanerie, ſi accréditée de nos jours, il ſe préſente au tribunal de l'expérience, & il ſoumet à ſon flambeau, l'examen de toutes les preuves ſur leſquelles il ſe fonde. Rebelle envers tous les préjugés, indocile à toutes les leçons de l'autorité de l'uſage, &c. il met toute ſa gloire, à conſulter l'expérience, à reſpecter ſes déciſions, & il proteſte que jamais il n'appellera de ſes jugemens.

Il n'eſt point d'homme raiſonnable qui puiſſe ſuſpecter le tribunal devant lequel M. Ailhaud veut être jugé. Il n'eſt point d'homme, ami de l'humanité, qui ne veuille l'y ſuivre, pour l'entendre plaider ſa cauſe, & la juger. S'il appuye ſa doctrine ſur des faits; s'il autoriſe ſa pratique par des exemples nombreux; s'il démontre la bonté, l'univerſalité de ſa Poudre, par des ſuccès conſtans, tout homme équitable pourra-t-il lui refuſer ſon ſuffrage? Nous nous hâtons d'entrer dans cette intéreſſante diſcuſſion, à laquelle M. Ailhaud lui-même nous invite; nous allons examiner les *progrès* de ſa Poudre purgative, depuis ſon origine, juſqu'à la mort de ſon Auteur. Le

lecteur, déjà au fait du syſtème qui a donné naiſſance à cette Poudre, achevera de ſe décider pour ou contre, ſelon l'impreſſion que feront ſur lui, les voix réunies dune foule preſqu'innombrable de témoins qui dépoſeront ſur ſes propriétés, d'aprés leur propre expérience

II. PARTIE.

Progrés de la Poudre & du Syſtème.

POur venger efficacement la mémoire de M. Ailhaud, témérairement attaquée dans divers écrits publics, il ſuffit des ramener les auteurs des invectives répandues ſur ſes cendres, à l'époque de premiers ſuccès de la Poudre purgative, & de conſidérer quelle fut alors la conduite de M. Ailhaud. Nous avons déja remarqué (pag. 5.) que la Poudre exiſte depuis le commencement de ce ſiécle, c'eſt-à-dire, depuis environ ſoixante & dix ans. (*a*) Peut-être ne fut-

(*a*) M. le Baron de Caſtelet parle d'une *expérience de ſoixante ans*, dans la Feuille intitulée *Médecine univerſelle*, imprimée en 1760.

elle pas portée tout-à-coup, au degré de perfection, que ſon Auteur lui a donné dans la ſuite, mais du moins la principale decouverte étoit faite ; & M. Ailhaud la croyoit ſi utile, (*b*) que *s'anéantiſſant en la préſence de Dieu*, il crut *certainement que c'étoit une grace ſingulière, dont il vouloit favoriſer les hommes.* Mais il ſe garda bien de la divulger auſſi-tôt, & de la garantir au public. Rempli de ſageſſe & de droiture, il ne voulut ni ſe tromper, ni tromper les autres. Il étudia les propriétés de ſa Poudre, avec une longue & ſcrupuleuſe attention ; pour s'aſſurer ſans équivoque de ſes véritables effets, il en uſa conſtamment pour lui-même, & il en fit faire uſage aux malades qui s'adreſſoient à lui : le flambeau de l'expérience éclairoit toutes ſes obſervations ; il penſoit que dans une matière ſi importante, on ne pouvoit apporter trop de précaution pour éloigner juſqu'à l'ombre du doute.

Dans ces épreuves multipliées, la Poudre ſurpaſſa les eſpérances de M. Ailhaud, & combla ſes deſirs. Les maladies les plus opiniâtres, qui réſiſtoient à toute

(*b*) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 15.

la Médecine, cédoient à l'efficacité de ſa Poudre : il eut l'inexprimable conſolation d'arracher d'entre les bras de la mort, une foule de malades, que la Médecine abandonnoit, après les avoir accompagnés juſqu'aux portes du tombeau. Alors il ſe crut obligé de faire connoître ſon reméde. Sa conſcience lui eût éternellement reproché d'avoir enſeveli dans un ſilence criminel, le don que Dieu lui avoit fait pour tous les hommes. Mais toujours timide & modeſte dans ſa conduite, il ne monta point ſur le *tréteau* que lui prête M. de la Porcherie, (*c*) & qu'il eût mieux fait de réſerver pour lui-même ; ni ſur le *théâtre des empyriques*, où ſemble le placer un Anonyme Italien ; (*d*) non : plus éloigné que ces cenſeurs du rôle de *charlatans*, il ſe contenta d'annoncer au public, plus encore par la guériſon de ſes malades, que par ſes diſcours, qu'il étoit l'Auteur d'une Poudre ſpécifique pour la guériſon des maladies de l'homme, qu'il la compoſoit avec ſoin, & qu'il la feroit diſ-

(*c*) Dans une Lettre écrite au Journaliſte de Médecine inſérée dans ſon Journal de Décembre 1763.

(*d*) Dans une Lettre ſur l'uſage de la Poudre d'Ailhaud ; 1763. A Lugano, *in*-8°. 26 pages. Nous rendrons compte de ces deux Lettres.

tribuer

ttribuer à tous ceux qui voudroient en uſer.

Bientôt le bruit s'en répandit à Aix, & dans les différentes parties de la Provence; les talens & la probité connus de M. Ailhaud, donnèrent du crédit à ſa Poudre; mais le bien qu'en diſoient ceux qui en uſèrent, établiſſoit encore plus ſolidement ſa réputation. M. Ailhaud jouiſſoit en ſecret du doux plaiſir de ces premiers ſuccès, il les voyoit croître de jour en jour; déjà il recevoit de bien des endroits, des Lettres dictées par la reconnoiſſance. Une foule de perſonnes inconnues l'aſſuroit devoir à ſa Poudre, la vie ou la ſanté; & cependant M. Ailhaud n'avoit point encore développé aux yeux du public, le fond de ſes opinions ſur la Médecine; il n'avoit point mis au jour ſon Syſtème ſur l'Origine des Maladies, qui l'avoit conduit à la découverte de ſa Poudre, & qui devoit former un grand préjugé ſur ſa bonté. Environ trente ans s'écoulèrent depuis la naiſſance de la Poudre, juſqu'au moment où M. Ailhaud rompit enfin le ſilence, que la prudence & la modeſtie lui avoient impoſé. Ce ne fut qu'en 1737, qu'il fit paroître pour la première fois, ſon Traité ſur l'Origine des Maladies.

Qu'on me permette de réfléchir un moment sur la marche de M. Ailhaud, & d'en pénétrer les motifs. Pourquoi ne pas publier tout à la fois, la Poudre & le Système qui devoit servir de fondement à la Poudre? Pourquoi tant de lenteur à mettre au jour des écrits qui devoient faire connoître au public, tout le prix du remède qu'on lui distribuoit? Est-ce que M. Ailhaud se méfioit encore de l'exactitude & de la solidité de sa théorie, puisqu'il craignoit de la produire? non certainement, il ne s'en méfioit pas; il avoit eu tout le loisir de la porter pour lui même, au plus haut degré de conviction & d'évidence. Mais s'il s'étoit pressé de communiquer ses idées au public, auroit-il pu se flatter de les faire adopter sur sa parole? il falloit détruire le préjugé général, qui assigne à chaque maladie une cause particulière, des remédes différens: préjugé peut-être aussi ancien que la Médecine, consacré par le plus grand nombre des maîtres de l'Art, qui, sur cet objet, se sont copiés les uns les autres; en un mot, c'étoit en quelque sorte, les principes fondamentaux de la Médecine, les axiomes reçus comme des vérités premières, qu'il falloit attaquer & renver-

ſer. Eut-il ſuffi, pour réuſſir dans une entrepriſe ſi difficile, d'alléguer une expérience domeſtique, inconnue au public, & d'autant plus ſuſpecte, qu'elle étoit plus contraire à toutes les opinions généralement accréditées ? Et M. Ailhaud, s'il eut publié ſon Syſtème en même-temps que ſa Poudre, n'eut-il pas dû s'attendre à les voir rejeter tous les deux ſur l'étiquette, & à rendre inutile par trop d'empreſſement à procurer le bien des hommes, l'ineſtimable reméde qu'il leur avoit préparé par les plus longs & les plus pénibles travaux ?

M. Ailhaud, jaloux de la gloire d'être utile à ſes ſemblables, prit la route la plus sûre pour y parvenir. Ennemi de toute préſomption, il ne compta pour rien la force de ſon témoignage, & ne prétendit point captiver les eſprits par ſon autorité. Rempli de reſpect pour le public, il ne voulut ni contredire ſes idées, ni entreprendre de le détromper d'une erreur, qu'après avoir mis ſous ſes yeux un corps d'expériences & de lumières, capable de frapper tous les eſprits & de les perſuader. En un mot, il voulut conduire à ſon ſyſtème, par les mêmes voies par leſquelles la nature l'y avoit conduit lui même.

Dans cette vue, il se contenta d'abord de faire connoître sa Poudre. Il compta sur ses bons effets, & il crut qu'ils devoient servir pour le public, de fondement à son système. En effet, le moyen le plus court, & peut-être l'unique, de démontrer l'unité de cause dans les maladies, & la possibilité d'une médecine universelle, étoit de mettre sous les yeux du public, des malades de toutes les sortes, guéris par un seul & même remède. En voyant les maladies les plus disparates, celles que la Médecine regarde comme opposées, disparoître par l'efficacité de cet unique remède, l'esprit le moins pénétrant conçoit d'abord qu'il doit y avoir quelque chose de commun dans toutes les maladies, autrement il ne seroit pas possible que les opérations toujours uniformes de ce remède *unique*, délivrassent l'homme de ces différentes infirmités! On conçoit encore que ce qu'il y a de commun dans toutes les maladies, doit être le germe, la cause première & proprement dite des maladies; car si les causes premières des maladies étoient réellement distinguées, comment un remède unique, qui n'attaque qu'une seule cause, pourroit-il guérir deux maladies qui dériveroient de deux causes différentes?

Ces notions générales gravées dans tous les esprits, non par les leçons de la Physique & de la Médecine, mais par celles du simple bon sens, promettoient à M. Ailhaud toute faveur pour son système, dès qu'il auroit fait voir aux hommes, ce remède singulierement efficace, dont l'usage détruiroit dans tous les cas possibles, ce qu'il y a de commun dans toutes les maladies, je veux dire, leur principe, & leur cause. Jusqu'alors, le système, quoique très-simple & très-raisonnable en lui-même, ne pouvoit faire fortune dans le monde, à cause de l'empire des préjugés contraires; & voilà sans doute la raison pour laquelle M. Ailhaud a demeuré si long-temps sans le publier; peut-on ne pas admirer sa rare prudence, sa pénétration & sa délicatesse!

Mais peut-on de même le féliciter sur l heureux succès de ses combinaisons? Et n'auroit-il point porté trop loin ses prétentions, en se flattant d'avoir trouvé ce remède sans égal, auquel il donne le nom de Médecine universelle? C'est maintenant qu'il faut entendre, non M. Ailhaud lui-même, qui seroit suspect en sa propre cause, mais des témoins désintéressés, de toutes les conditions & de tous les pays, qui, sans avoir pu se concilier

enſemble, ni être ſollicités par M. Ailhaud en faveur de ſa poudre, parlent de ſes propriétés, ou comme témoins oculaires, ou, ce qui eſt encore mieux, d'après leur propre expérience. Si nous trouvons de nombreux témoins en qui toutes ces qualités concourent, tout Lecteur pourra ſans crainte d'erreur, juger les prétentions de M. Ailhaud, & prononcer ſur ſa Poudre & ſon ſyſtème. Pourroit-on dans les choſes humaines, dans les diſcuſſions de fait, appuyer un jugement, quel qu'il ſoit, ſur des fondemens plus ſolides ?

Or dans le moment préſent, le public a ſous ſes yeux, ſept Recueils de témoignages qui dépoſent ſur les propriétés de la Poudre d'Ailhaud. Il ſe trouve dans ces ſept Recueils, onze cents quatre vingt-quinze lettres, qui ſont comme autant de témoins, qui rendent compte de ce reméde ; (e) aſſurement le nombre eſt bien honnête, & je ne crois pas que dans aucune information civile ou cri-

(e)

I.	Recueil . . .	197.	
II.	Recueil . . .	212.	
III.	Recueil . . .	139.	
IV.	Recueil . . .	140.	1195 Lettres.
V.	Recueil . . .	166.	
VI.	Recueil . . .	178.	
VII.	Recueil . . .	163.	

minelle, on ait jamais requis, pour constater un fait, des dépositions aussi nombreuses. Un simple coup d'œil sur la Table qui termine chaque Recueil, présente aussitôt la nomenclature effrayante de la multitude de maladies dont l'homme peut être atteint, & les témoins assurent à M. Ailhaud, que sa poudre en a opéré la guérison. (*f*) La plûpart même de ces maladies guéries par la Poudre, avoient auparavant résisté à toute la Médecine, ensorte que plusieurs des lettres de guérisons qui l'attestent, renferment en même-temps une comparaison formelle de la Poudre avec les autres remédes de la Médecine, & relèvent infiniment la vertu de la poudre. Le grand nombre de ces lettres est un tissu d'éloges, de sentimens de reconnoissance, d'admiration, &c. On trouve dans quelques-unes, des guérisons qui tiennent du prodige, & si l'on pouvoit

(*f*) Nous n'entrons point dans le détail circonstancié des guérisons mentionnées dans les Recueils dont nous parlons. Il faudroit donner un Extrait de toutes les lettres qui les composent, ce qui seroit ennuyeux par la longueur & l'inutilité. Nous supposons que la plûpart de nos Lecteurs ont déjà parcouru ces Recueils, ou sont à portée de le faire, s'ils le desirent. Nous nous en rapportons à cette lecture, pour justifier l'exactitude de ce que nous avançons, & montrer que nous n'exagerons rien.

regarder comme morts, ceux que des Médecins ont déclaré ne pouvoir revenir de leurs maladies, on pourroit dire, d'après les témo gnages cités, que la poudre a reſſuſcité des morts. En un mot, il ne manque rien au fond des témoignages nombreux qu'a produit M. Ailhaud, pour lui donner droit de conclure, que ſa poudre eſt véritablement une *Médecine univerſelle*, ſi les témoins qui parlent, ſont tels qu'une ſaine critique a droit de les demander; c'eſt-à-dire, s'ils ſont déſintéreſſés, de toutes les conditions, &c. c'eſt ſur quoi doit porter maintenant toute l'attention du Lecteur.

Témoins déſintéreſſés. Et qui peut douter que les auteurs des Lettres dont nous parlons n'ayent été pleinement déſintéreſſés dans la cauſe préſente? Outre que pluſieurs proteſtent n'être guidés en écrivant, que par l'amour de la vérité, ou par le bien de l'humanité, quel autre intérêt pourroit-on leur ſuppoſer? Qu'ils ſont liés à M. Ailhaud ou à ſa Poudre? Mais éloignés de M. Ailhaud, ne le connoiſſant point, n'étant point connus de lui, n'eſt-il pas évident que leurs rélations avec cet homme célébre, n'ont pu être formées que par les admirables effets de ſa Poudre, & par la juſte recon-

noissance qui les animoit, après avoir eu le bonheur d'en user? Or, quels témoignages d'un plus grand poids, que ceux qu'inspire le zèle du bien public, ou un mouvement de reconnoissance? Et quelle reconnoissance moins suspecte d'intérêt, que celle qu'on témoigne librement à quelqu'un qui ignore qu'on lui a obligation?

Témoins de toutes les conditions. C'est un préjugé bien favorable à la Poudre, de voir qu'un reméde destiné à l'usage de tous les hommes sans exception, reçoit de tous indistinctement, un tribut d'éloges, uniquement fondé sur sa bonté. Qu'on parcoure seulement les signatures des Lettres qui composent les sept Recueils, pourra-t-on n'être pas ébranlé, en rencontrant les noms de plusieurs Princes étrangers, de plusieurs Ministres d'Etat, d'une multitude étonnante de personnes distinguées dans l'épée & dans la robe, d'Ecclésiastiques & de Religieux, de Gentilshommes, d'Avocats, Bourgeois, Négocians, Marchands, gens d'affaires, &c? Comment récuser des témoins si irréprochables? & si leurs témoignages méritent créance, comment douter, après cela, de l'efficacité, de l'universalité de la Poudre?

Un Médecin incrédule demandera peut-être avec ironie, s'il se trouve beaucoup de Médecins souscripteurs de ces Lettres de guérisons ? Mais, outre qu'avec des suffrages aussi décisifs que ceux qu'on a cités, on pourroit, sans inconvénient, se passer de l'approbation de Messieurs les Docteurs, nous répondons à celui qui feroit cette question : 1°. Qu'il trouvera dans son cœur, la raison pour laquelle il pourroit se faire sans miracle, que les divers Recueils ne présentassent aucune Lettre écrite par des Médecins. 2°. Que pour savoir d'abord si l'on est malade, puis si l'on est guéri, l'on n'a pas besoin de l'attestation du Médecin. 3°. Que les sept Recueils publiés par M. Ailhaud, présentent la signature de dix-neuf Médecins, & de cinquante-deux Chirurgiens, administrateurs déclarés de la Poudre. (g) Preuve évidente

(g) *I. Recueil.* Les Sieurs Bernard, Turrier, Feburier, Chirurgiens.

II. Recueil. Mrs. de Chevy, Paul Leon, Pierre Recupero François Leblanc, Martin Pifcopo, J. B. Savoca, Médecins.

Les Sieurs Cau, Freron, Didelot, Lacroix, Chirurgiens.

III. Recueil. Mrs. Humbert, Helling, Yzuriaga, Médecins.

Les Sieurs Flore, Leglise, Daubanton, Laty, Deslandes, Deroux, Fraichinet, Chirurgiens.

que dans les ames bien faites, l'intérêt de la vérité peut l'emporter sur celui des préjugés, de la jalousie, & même de l'esprit de Corps.

Témoins de tous les Pays. Il n'y a peut-être aucune Province en France, où la Poudre d'Ailhaud ne soit connue, & où elle n'ait fourni des preuves de sa vertu. Par un juste retour, l'Auteur de la Poudre a reçu de toutes les Provinces du Royaume, des marques distinguées du cas qu'on y fait de son Reméde, & de l'estime qu'on y a pour lui. On peut encore s'en assurer par un simple coup d'œil sur les signatures des lettres citées: on en trouvera non seulement de toutes les contrées du Royaume, mais même des pays étrangers, de la Savoie, de la Catalogne, de l'Espagne, de l'Italie, de la

IV. Recueil. M. Selleron, Médecin du Roi.
Les Sieurs Montaut, Labourel, Gillion, Baslet, Beauregard, Alibert, Tissandier, Chirurgiens.
V. Recueil. MM. Laveyssiere, Esprit de Lyon Capucin, Delafont, Vialon, Champion, Médecins.
Les Srs. Pouget, Dasque, Ducoudrai, Bergé, Prieur, Junoy, Callian, Quilhet, Massé, Delpech, Chirurgiens.
VI. Recueil. M. Davisard, Médecin.
Les Srs. Bayard, Balme, Dubois, Déliniers, Vaquier, Piat? Dubans, Ferbet, Goursaud, Dargelos, Gillion, Malet, Serre, Palmade, Chirurgiens.
VII. Recueil. MM. Terris, Fleuri, Médecins.
Les Srs. Maublanc, Fabet, Balzac, Barret, Muteau de Roquemont, Cissey, St. Bris, Chirurgiens.

Turquie, de la Saxe de l'Allemagne, de la Hongrie, quelques-unes du nouveau Monde. Un reméde ſi répandu, n'ayant pour lui que ſes propriétés invariables, employé par tant de mains peu expérimentées, & recueillant dans tous les pays, des éloges mérités par des ſuccès, peut il n'être pas intrinſéquement excellent ? Et n'eſt-ce pas une vraie pitié, que la voix diſcordante de quelques Médecins, prétende balancer l'impreſſion favorable à la poudre, qui reſulte de de tant de ſuffrages réunis ?

Il n'eſt pas inutile de remarquer que parmi les 197 lettres qui compoſent le premier Recueil, il en eſt pluſieurs écrites par des perſonnes diſtinguées, qui tiennent le premier rang à Aix même. Un premier Préſident de la Cour des Comptes, un Conſeiller au Parlement, deux Dames, quelques autres particuliers, entr'autres, des Chirurgiens du voiſinage. Rarement eſt-on Prophète dans ſa patrie, & il faut que le mérite de M. Ailhaud & de ſa Poudre, ſoit bien inconteſtable, pour avoir moiſſonné des éloges, & des éloges ſi honorables, dans une terre, où pour l'ordinaire, on ne trouve que contradiction.

Témoins qui n'ont pu ſe concilier en-

ſemble. Je ne crois pas qu'il puiſſe venir dans l'eſprit d'aucun homme raiſonnable, que les onze cents quatre-vingt-quinze lettres, publiées par M Ailhaud, ſoient le fruit d'une ligue formée par ceux qui les ont écrites, pour donner de la réputation à la poudre. Outre la diſparité des conditions, & la diſtance des lieux, qui ſépare tous ces Auteurs, & qui met une ſorte d'impoſſibilité phyſique au projet d'une confédération, quel objet auroit-on pu ſe propoſer, en proclamant un reméde inconnu, dont la vertu auroit été douteuſe? On voit que l'hypothéſe d'une conciliation ſeroit abſurde: d'où il ſuit que chaque lettre n'exprimant que la façon de penſer du particulier qui l'a écrite, ſi on les voit ſe réunir à louer la poudre, à l'admirer, c'eſt que la poudre a ſu mériter le ſuffrage de tous, en faiſant un bien marqué à tous.

Témoins qui n'ont pu être ſollicités par M. Ailhaud. Il ſemble encore inutile d'inſiſter ſur cette circonſtance; car il n'eſt perſonne qui ne voie d'abord, que ſi M. Ailhaud avoit été aſſez imprudent pour demander des certificats que ſa poudre n'auroit pas mérités, loin d'en obtenir des perſonnes reſpectables qui lui en ont adreſſé, il n'eut reçu de leur

part, que d'humiliantes mortifications. En effet, quelle eſt la perſonne d'honneur aſſez complaiſante, pour certifier, ſurtout par la voie de l'impreſſion, le contraire de ce qu'elle ſait, ou ſeulement, ce dont elle doute? Et d'ailleurs comment M. Ailhaud auroit-il pu déterrer toutes ces perſonnes complaiſantes, en tant d'endroits différens, & par quel appas les auroit-il ſubornées? Mais on ne fera peut être pas cette injure aux ſouſcripteurs des onze cents quatre-vingt-quinze lettres. Aucun n'a cru compromettre ſa probité, ſon honneur, en atteſtant la bonté de la Poudre d'Ailhaud; tous ont cru rendre témoignage à la vérité; tous ont cru remplir un devoir, plutôt que faire un acte de complaiſance; ces lettres renferment donc le langage de la vérité, & c'eſt ſur elle que la Poudre d'Ailhaud fondera toujours ſon triomphe.

Enfin, *témoins oculaires, ou qui parlent d'après leur propre expérience, & par conſéquent témoins éclairés.* C'eſt ici ſans contredit le plus fort argument que fourniſſent les ſept Recueils cités, en faveur de la Poudre d'Ailhaud. Des onze cents quatre-vingt-quinze témoignages qu'ils renferment, il n'en eſt pas un ſeul qui

n'ait été donné par des témoins oculaires de ſa vertu, ou, ce qui eſt encore plus déciſif, par des témoins qui ne ſont que raconter l'heureuſe expérience qu'ils en ont faite. Le très grand nombre eſt de ces derniers. Or ces témoins étant déſintéreſſés, gens d'honneur & de probité, (ainſi que nous avons droit de le ſuppoſer,) quel poids, qu'elle force, dans le parfait concert avec lequel ils ont parlé de la poudre, & dans tout ce qu'ils en ont dit? Ce n'eſt pas après avoir perdu leur tems à la décompoſer, ou à étudier les rêveries de ces ſpéculateur oiſifs, qui l'ont vainement tenté, que ces témoins ont porté leur jugement ſur ce reméde. Des connoiſſances plus ſûres ont ſervi de baſe à leurs raiſonnemens. affligés des maladies les plus ſérieuſes, ils cruelles que leurs Médecins tâchoient de leur inſpirer contre ce prétendu cauſtique; ils ont été guéris. Voilà le fondement de tous les éloges qu'ils lui ont prodigués pour rendre hommage à la vérité, & faire dépit à l'envie. Qu'on compare maintenant l'obſervation d'un M. Tiery, qui (en avouant qu'il ne ſait pas au juſte ce qui entre dans la compoſition de la poudre,) prétend qu'elle

eſt un poiſon, & les témoignages de ceux qui (après en avoir uſé,) l'appellent un remède divin : ſe décider entre ces deux autorités, ſeroit-ce donc la matière d'un problême ?

Mais après tout ce qu'on a dit ſur le caractère des divers témoins qu'a produit M. Ailhaud pour le jugement de ſa cauſe, les ſuffrages du public équitable pourroient-ils encore être partagés ou indécis ? Onze cents quatre-vingt-quinze témoins tout d'un coup, & ſi irréprochables, qu'à l'exception de deux, dont nous parlerons plus bas, & dont nous démontrerons victorieuſement l'exactitude, les parties adverſes de M. Ailhaud, n'ont jamais entrepris de les contredire. Que faudroit-il de plus, pour faire pancher la balance ? Un Recueil ſi conſidérable des effets admirables, & *non conteſtés* de la Poudre d'Ailhaud, pourroit-il laiſſer le moindre nuage ſur ſa vertu ? Dans une diſcution de fait, où tous les témoins qui parlent, ſont *gens déſintéreſſés de toutes les conditions, de tous les pays, ſous les yeux ou en la perſonne deſquels* ont été opérés les effets dont on veut conſtater l'exiſtence, peut-on deſirer une preuve plus directe, plus complette, plus déciſive ?

Pour donner encore plus de poids à ces témoignages, nous remarquerons que la maladie d'un homme & sa guérison, sont des objets si notoires, qu'il n'est guère possible d'y mêler de l'erreur. On sait bien dans chaque pays, si telle personne du lieu a été malade, ou non; si elle l'est encore, ou si elle ne l'est plus; si elle avoit telle maladie, ou une autre; si c'est par l'usage d'un tel remède, ou de tel autre, qu'elle a été guérie. Pour peu qu'on ait de sentiment & de pudeur, on ne s'avisa jamais de publier la fausse rélation d'une maladie, d'une guérison, &c. En tout cas, il est clair, dans la matière présente, que si parmi les rélations publiées par M. Ailhaud, il s'en trouvoit quelqu'une de suspecte, le zèle qui dévore tant de Médecins, antagonistes de la Poudre, ne manqueroit pas d'éclaircir & de rectifier les inexactitudes de la rélation. Sans doute, ils se croiroient obligés de détromper le public abusé. On peut donc regarder comme irréprochables toutes celles qui sont imprimées, puisqu'il n'y en a que deux qui aient été contredites, & dont nous garantissons la justification. Dès-là, les sept Recueils de guérisons qui ont paru, pourroient être intitulés : *Histoire*

véritable & non conteſtée des admirables effets de la Poudre d'Ailhaud, par gens déſintéreſſés, de toutes les conditions, de tous les pays, ſous les yeux, ou en la perſonne deſquels, ladite Poudre a manifeſté ſa vertu.

Mais en ſuppoſant ce corps de preuves, hors d'atteinte, par le caractère des témoins & la nature des faits dont ils dépoſent, que reſtoit-il à M. Ailhaud, que de conclure, comme une choſe démontrée, *que toutes les maladies procédent d'une ſeule cauſe, qu'un ſeul remède peut détruire cette cauſe, & que ſa Poudre a les propriétés néceſſaires pour opérer cet effet* ? En avançant toutes ces nouveautés, M. Ailhaud ne fait qu'exprimer par une propoſition générale, ce qui ſe trouve énoncé & prouvé, dans les détails particuliers des Lettres imprimées. Car, dès que la Poudre donnée à des malades de tout âge, de tout ſexe, de tout pays, atteints de diverſes maladies, a pu les guérir uniformément, d'une manière plus douce, & plus sûre, que les remédes reçus juſqu'alors ; pourquoi ne pas dire, ce qui ſaute aux yeux de toute perſonne qui réfléchit, ſavoir, qu'une ſeule cauſe avoit engendré toutes les maladies, & qu'une ſeule médecine,

qui a pu les toutes guérir, mérite, à juſte titre, le nom de *Reméde univerſel?* Et cela ſuppoſé, le Syſtème de M. Ailhaud, qu'eſt-il autre choſe, qu'une conſéquence légitime de toutes les Lettres de guériſons qui lui ont été adreſſées? On ſent encore mieux à préſent, pourquoi M. Ailhaud n'a fait paroître ſon Syſtème, que lorſqu'il a pu le mettre à côté d'un nombre ſuffiſant de Lettres de guériſons? C'eſt que dans l'art de bien raiſonner, on ne tire la conſéquence, qu'après avoir établi les prémices.

Mais ce préalable une fois rempli, il faut convenir que M. Ailhaud a enrichi le public de la découverte la plus intéreſſante & la plus complette qui ſe puiſſe. Son Syſtème, ſans ſa Poudre, eut montré à tout eſprit impartial, la poſſibilité d'un Reméde univerſel, mais le faiſant deſirer, & ne le donnant pas, cette belle théorie n'eut laiſſé que des regrets à l'homme. La Poudre, ſans le Syſtème, fut devenue un remède borné, aſſujetti en tout aux loix & aux incertitudes de la Médecine, qui ne l'eut employé que dans un petit nombre de maladies, & n'eut jamais penſé qu'elle put être utile à toutes. Le Syſtème & la Poudre réunis, ſortant des mains de l'Auteur, ſou-

tenus par les expériences les moins équivoques, font un préſent complet, qui ne laiſſe rien à deſirer à l'homme pour ſa guériſon. C'eſt ainſi qu'en ont jugé tous ceux, qui, dans leurs infirmités, ont eu le bonheur d'uſer de la Poudre. C'eſt ainſi qu'en jugeront infailliblement toutes les perſonnes déſintéreſſées, qui, n'ayant jamais fait uſage de ce reméde, voudront prendre la peine de lire le Traité de M. Ailhaud, & les Lettres de guériſons qui l'accompagnent. Sous l'impreſſion d'un Syſtème bien raiſonné, & de tant de témoignages reſpectables qui lui ſervent d'appui, ſeroit-il poſſible qu'une perſonne éclairée fut d'un avis contraire?

Cependant, il faut l'avouer; M. Ailhaud n'a pas eu la conſolation de réunir avant ſa mort, l'univerſalité des ſuffrages. Parmi ſes confrères ſurtout, il a trouvé des contradicteurs nombreux, des antagoniſtes ardens, & même des ennemis déclarés. Quel zèle dans quelques uns à décrier la Poudre, le Syſtème & l'Auteur! Imputations odieuſes contre le reméde, déclamations ampoulées contre le Syſtème, ſarcaſmes de toutes les ſortes lancés ſur l'Auteur; c'eſt ainſi que le bienfaiteur des hommes, & le

fruit de ſes travaux étoient accueillis par gens ſéduits, qui prenoient l'intérêt d'une paſſion, pour celui de la vérité. Ces contradictions affligeoient M. Ailhaud, mais ne l'étonnoient point. Les ſuccès de ſa Poudre croiſſoient au milieu de ces injuſtes clameurs. Il étoit tranquille ſpectateur des victoires qu'elle remportoit tous les jours ſur ſes calomniateurs. A peine une bouche maligne s'ouvroit pour en dire du mal, que la reconnoiſſance & la juſtice en ouvroient cent, pour en dire tout le bien poſſible. Il eſt même bon d'obſerver à ce ſujet, que malgré le grand nombre & la vivacité des adverſaires de M. Ailhaud, dans la claſſe des Médecins, il n'a paru de ſon vivant, aucune critique raiſonnée, ni de ſon Syſtème, ni de ſon Reméde. Les ennemis de l'un & de l'autre, ſe ſont toujours renfermés, (ſans doute pour bonnes raiſons) dans de frivoles diſcours, qui, tombant d'eux-mêmes, dans le mépris & l'oubli, n'opéroient d'autre effet que celui de faire éclater la modération de M. Ailhaud, la bonté de ſon reméde, la ſolidité de ſon ſyſtème, l'impuiſſance & la malignité de ces cenſeurs.

En dédommagement de ces légères amertumes, M. Ailhaud recevoit d'ail-

leurs les plus grandes satisfactions. Non-seulement il pouvoit compter au nombre de ses approbateurs, tous ceux qui connoissoient son remède par expérience, tous ceux qui vouloient apprécier de bonne-foi, les témoignages qu'il citoit en sa faveur; il eut encore le bonheur de parvenir à la plus flatteuse de toutes les approbations, il obtint celle de notre auguste Monarque. Ce grand Roi, par tant de titres, *le Bien-Aimé* de ses peuples, n'a pas cru compromettre sa gloire, en devenant le rémunérateur de M. Ailhaud. A un premier bienfait accordé en 1745, (*h*) sa bonté en joignit un autre bien remarquable 1753. (*i*) Les motifs de cette grace font trop d'honneur à M. Ailhaud, pour les passer sous silence. « Voulant, (est-il dit dans le Brevet) » *gratifier & de nouveau reconnoître les* » *services* que le Sr. Jean Ailhaud, notre » Conseiller-Secrétaire en la Chancelle- » rie établie près notre Parlement de » Provence à Aix, *rend au public par* » *les longues & pénibles récherches* qu'il » a faites dans la science de la Médeci-

(*h*) La charge de Conseiller-Secrétaire.

(*i*) Le don du droit de Prélation, échu au Roi, à cause de l'acquisition de trois Terres, que M. Ailhaud venoit d'acheter.

» ne, qui l'ont mis en état de trouver » un ſecret compoſé uniquement de ſim- » ples, dont la bonté & l'uſage ſont ex- » cellens pour guérir pluſieurs maladies, » même les plus invétérées; Nous lui » avons fait & faiſons don par ces pré- » ſentes, ſignées de notre main, du Droit » de Prélation, qui Nous eſt dû & échu, » &c. » On voit que les graces du Monarque ſont attachées aux *ſervices* que l'on rend au *public*. C'eſt un Roi qui ne s'occupe que du bonheur de ſes peuples : mais combien n'eſt-il pas glorieux à un de ſes ſujets, d'avoir pu, *par de longues & pénibles recherches*, devenir utile à tous ſes Concitoyens, & leur rendre des *ſervices* aſſez importans, pour meriter que le Père des peuples voulut les *gratifier* & les *reconnoître* par des dons multipliés? On conçoit aiſément qu'avec des témoignages auſſi honorables, M. Ailhaud ſe conſoloit ſans peine, de la critique de ſes envieux. Son nom déjà gravé dans tous les cœurs equitables & reconnoiſſans, deveroit ineffaçable dans le ſouvenir de la poſtérité, par l'eſtime & les graces du premier Monarque du monde. Son ambition pouvoit-elle n'être pas ſatisfaite, & ſes deſirs comblés? Mais ſous un Roi ſi jaloux de connoître & de récom-

penſer le vrai mérite, on a toujours de nouvelles graces à attendre, lorſqu'on ſait ſe rendre toujours utile au public. M. Ailhaud fils, ayant parfaitement remplacé M. ſon père, par les ſoins qu'il ſe donne pour la compoſition & la diſtribution de ſa Poudre, a reçu de la généroſité du Roi, deux bienfaits diſtingués, dont nous croyons devoir faire mention ici. Le premier, en 1758, a pour objet l'érection de la Terre de Caſtelet, en titre & dignité de Baronie, pour M. Ailhaud fils, & pour ſes deſcendans. Nous remarquons, avec ſatisfaction, que le motif de cette grace, exprimé dans les Lettres du Monarque, eſt le ſecret de M. Ailhaud père, qui *a été heureuſement tranſmis* à ſon fils. Le ſecond, en 1769, eſt la libre circulation de la Poudre purgative, dans tout le Royaume, avec exemption de tous droits d'entrée & de ſortie. Le ſecret de la Poudre eſt toujours rappellé comme le titre fondamental de cette importante faveur; enſorte que cet heureux ſecret eſt devenu pour les Mrs. Ailhaud, une ſource intariſſable des graces les plus flatteuſes (*k*)

(*k*) Voici la copie exacte de l'Arrêt du Conſeil, & des Lettres patentes expédiées à ce ſujet. Nous les

Nous

Nous croyons, après ces traits si glorieux à la famille des Mrs. Ailhaud, devoir terminer cette partie des progrès de la

---

transcrivons tout au long, pour justifier ce que nous avançons, & satisfaire les personnes qui désirent remonter à la source des faits, & en voir les garants.

« Sur la Requête présentée au Roi en son Conseil par » Jean-Gaspard Ailhaud, Baron de Castelet, Seigneur de Vitrolles & de Montjustin, Conseiller-Secrétaire de Sa Majesté, Maison-Couronne, de France » en la Chancellerie établie près le Parlement de Provence à Aix, & Docteur aggrégé en la Faculté de » Médecine de ladite Ville, contenant que pour reconnoître les services que le feu Sr. Jean Ailhaud » son Père auroit rendu au public en découvrant, par » ses longues & pénibles recherches dans la Médecine, » le secret passé heureusement au Suppliant, composé » uniquement de simples, dont la bonté & l'usage sont » excellens pour guérir plusieurs maladies même les plus » invétérées, Sa Majesté lui auroit fait don par ses » Lettres patentes du 1 Novembre 1753, du Droit de » Prélation, qui lui étoit dû & échu à cause de l'acquisition par lui faite desdites Terres & Seigneuries de » Castelet, Vitrolles & Montjustin relevantes de Sa Majesté, à cause de son Comté de Provence; que par » les mêmes considérations & les qualités personnelles du Suppliant, Sa Majesté auroit érigé en sa faveur » la Terre de Castelet en Baronie par des Lettres du mois » de Novembre 1758, dûement enregistrées; que le » Suppliant continue de faire distribuer le secret dont » son Père est l'auteur depuis plus de soixante ans » avec tout le succès & tous les applaudissemens possibles; ainsi qu'il est justifié par les Lettres de remerciment imprimées successivement en quatre Volumes *in*-12, en 1755, 1762, 1763 & 1764. Pénétré » des graces que Sa Majesté a accordées au Suppliant » & à feu son Père, & attendu l'utilité reconnue du » secret dont il s'agit, le Suppliant espère que Sa Majesté voudra bien lui accorder l'entrée & la sortie franches » & libres dans tout le Royaume. A ces causes, requéroit

Poudre & du syſtème. Pouvoient-ils être plus beaux & plus rapides ? Nous voyons ce précieux remède, uniquement porté

» le Suppliant, qu'il plût à Sa Majeſté lui accorder l'exemption de tous Droits d'entrée, de ſortie & de circulation dans le Royaume, ſur la Poudre Médicinale dont il a le ſecret, & qui eſt connue ſous ſon nom, par paquets de dix Priſes, revêtus des marques de diſtinction énoncées dans l'Inſtruction ſur l'uſage dudit ſecret, en date du 20 Novembre 1744, inſérée dans chaque paquet, ou telles autres marques qu'il plaira au Suppliant pour empêcher la contrefaction; ordonner que ſur l'Arrêt qui interviendra toutes Lettres patentes ſeront expédiées. Vu ladite Requête ſignée Georges de la Roche, Avocat du Suppliant, & les pièces y jointes & juſtificatives du contenu en icelles, les Mémoires des Fermiers généraux, caution de Jean-Jacques Prévôt, adjudicataire des Fermes générales unies, en réponſe à la demande dudit Sr. Ailhaud. Le Rapport du S. Maynon d'Invault, Conſeiller ordinaire & au Conſeil Royal, Contrôleur général des Finances, LE ROI en ſon Conſeil par grace, & ſans tirer à conſéquence, a accordé & accorde au Suppliant l'exemption des Droits dépendants de la Ferme générale ſur la Poudre Médicinale de ſa compoſition, qu'il fera entrer, ſortir & circuler dans le Royaume par paquets de dix Priſes, revêtus des Armes indiquées dans l'Inſtruction pour l'uſage de ladite Poudre, du 20 Novembre 1744, qui ſera inſérée dans chaque paquet: & ſeront, pour l'exécution du préſent Arrêt, toutes Lettres néceſſaires expédiées. Fait au Conſeil d'État du Roi tenu à Verſailles, le 25 Avril 1769.

» Collationné. Signé, DE VOUGNY, avec paraphe.

» LOUIS, par la Grace de Dieu, Roi de France & de Navarre, à nos amés & féaux Conſeillers les Gens tenant notre Cour de Parlement à Paris, & à tous autres nos Officiers & Juſticiers qu'il appartiendra; Salut : Notre amé Jean-Gaſpard Ailhaud, Baron de Caſtelet, Sieur de Vitrolles & de Montjuſtin, notre

par la renommée de ſa vertu, paſſer du Midi de la France, juſqu'au Nord de l'Allemagne, parvenir tout à la fois, en

» Conſeiller-Secrétaire, Maiſon-Couronne de France en la » Chancellerie établie près le Parlement de Provence à » Aix, & Docteur aggrégé en la Faculté de Médecine de » ladite Ville, Nous a très-humblement fait repréſenter » que pour reconnoître les ſervices que feu Jean Ailhaud » ſon Père avoit rendus au public en découvrant, par » ſes longues & pénibles recherches dans la médecine, » un ſecret paſſé heureuſement au Suppliant, compoſé » uniquement de ſimples, dont la bonté & l'uſage ſont » excellens pour guérir pluſieurs maladies, même les plus » invétérées, Nous lui aurions fait don par nos Lettres » patentes du 1 Novembre 1755, du Droit de prélation » qui Nous étoit dû & échu à cauſe de l'acquiſition » par lui faite deſdites Terres & Seigneuries de Caſtelet, » Vitrolles & Montjuſtin relevantes de Nous à cauſe de » notre Comté de Provence; que par les mêmes conſidé- » rations & les qualités perſonnelles du Suppliant, Nous » aurions érigé en ſa faveur la Terre de Caſtelet en Ba- » ronnie par Lettres du mois de Novembre 1758, dûement » enregiſtrées : que le Suppliant continue de faire diſtribuer » le ſecret dont ſon Père eſt l'Auteur, depuis plus de » ſoixante ans, avec tout le ſuccès & les applaudiſſemens » poſſibles, ainſi qu'il eſt juſtifié par les Lettres de re- » merciement imprimées ſucceſſivement en quatre Volumes » *in*-12, en 1755, 1763, & 1764. Pénétré des graces » que Nous avons accordées au Suppliant & à feu ſon » Père, & attendu l'utilité reconnue du ſecret dont il » s'agit, le Suppliant eſpère que Nous voudrons bien » lui accorder l'entrée & la ſortie franches & libres » dans tout le Royaume, ſur quoi l'Expoſant Nous auroit » requis qu'il Nous plût lui accorder l'exemption de tous » Droits d'entrée, de ſortie & de circulation dans le » Royaume ſur la Poudre Médicinale dont il a le ſecret, » & qui eſt connue ſous ſon nom par paquets de dix Priſes, » revêtus des marques de diſtinction énoncées dans l'inſ-

Eſpagne, en Italie, en Turquie, juſques dans le Nouveau-Monde ; obtenir en France, l'approbation & la protection du

---

» truction ſur l'uſage, dudit ſecret, en date du 20 No-
» vembre 1744, inſérée dans chaque paquet ; ou telles
» autres marques qu'il plaira au Suppliant pour empê-
» cher la contrefaction. A quoi, vu ladite Requête &
» les pièces y jointes & juſtificatives du contenu en
» icelles, les Mémoires des Fermiers généraux, caution de
» Jean-Jacques Prévôt, adjudicataire des Fermes géné-
» rales unies, en réponſe à la demande dudit Ailhaud,
» Nous aurions pourvu par Arrêt de notre Conſeil du 25
» Avril dernier, ordonné que ſur icelles toutes Lettres
» néceſſaires ſeroient expédiées, leſquelles ledit Expoſant
» Nous a très-humblement fait ſupplier de lui accorder.
» A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit
» Expoſant, de l'avis de notre Conſeil qui a vu l'Arrêt
» du 25 Avril dernier, dont l'Extrait eſt ci-attaché ſous
» le contreſcel de notre Chancellerie, Nous avons, con-
» formément à icelui, accordé, & par ces Préſentes ſignées
» de notre main accordons, au Suppliant l'exemption des
» Droits dépendants de la Ferme générale ſur la Poudre
» Médicinale de ſa compoſition, qu'il fera entrer, ſortir
» & circuler dans le Royaume par paquets de dix Priſes,
» revêtus des marques indiquées dans l'Inſtruction pour
» l'uſage de ladite Poudre, du 20 Novembre 1744, qui
» ſera inſérée dans chaque paquet. Si vous mandons que
» ces Préſentes vous ayez à faire regiſtrer, & de leur
» contenu faire jouir & uſer l'Expoſant pleinement &
» paiſiblement, ceſſant & faiſant ceſſer tous troubles &
» empêchemens contraires ; car tel eſt notre plaiſir. Donné
» à Verſailles, le 24 jour de Mai, l'an de grace 1769,
» & de notre Règne le cinquante-quatrième. Signé, LOUIS.
» Et plus bas, Par le Roi, PHELIPEAUX, avec grille &
» paraphe & ſcellé.

» Regiſtrées, ce conſentant le Procureur général du Roi,
» pour jouir par l'Impétrant de leur effet & contenu,
» & être exécutées ſelon leur forme & teneur ſuivant
» l'Arrêt de ce jour. A Paris, en Parlement, le 12 Juin
» 1769. Signé, YSABEAU. »

Trône, & remplir tous les eſpaces intermédiaires, du bruit de ſon efficacité, en répandant par-tout ſes opérations bienfaiſantes. (*l*) Eſt-ce trop dire, que d'aſſurer avec M. le Baron de Caſtelet, (*m*) que M. ſon Père *eſt mort comblé de gloire*? (*n*) Quel eſt celui de ſes cenſeurs, qui ſe flattera ſérieuſement d'en acquérir autant?

Quoique nous croyons tous les Lecteurs entraînés par la force & la multitude de ces preuves, à ſe décider en faveur de M. Ailhaud, & de ſa Poudre, nous prions encore qu'on ſuſpende tout jugement. Il manqueroit quelque choſe à l'apologie de ce grand homme, ſi après l'avoir entendu plaider ſa cauſe, & la ſoutenir par des moyens victorieux, on négligeoit d'écouter ſes contradicteurs. Quoiqu'il ſoit de maxime en juriſprudence, qu'on ne peut détruire une preuve poſitive, par des preuves négatives, nous croyons pouvoir ſans inconvénient, accorder ce paſſe-droit à nos adverſaires, & faire dépendre, s'ils le veulent, le jugement du public, de l'examen de leurs raiſons & de leurs preuves. Nous allons

(*l*) Voyez les pages 45 & 46.
(*m*) Médecine univerſelle, dans l'Avertiſſement.
(*n*) En 1756.

les exposer dans la troisième Partie, en instruisant le Lecteur sur le sort de la Poudre, depuis la mort de son Auteur, jusqu'à présent. Cette partie de notre histoire, nous semble la plus curieuse & la plus intéressante.

III. PARTIE.

Contradictions & Sort de la Poudre, depuis 1756 jusqu'en 1769.

LA pâle mort, qui, selon l'expression d'un Poëte, (*a*) ne respecte ni la chaumière du pauvre, ni le Palais des Rois, fit sentir ses rigueurs au célèbre Auteur de la Poudre. Armé de son précieux remède, il repoussa long-tems les traits de cette inhumaine; &, malgré la foiblesse de son tempérament, jointes aux infirmités de sa jeunesse, il parvint contre toute apparence, jusqu'à un âge très-avancé. (*b*) Mais enfin la mort victorieuse de celui qui lui avoit arraché tant de

(*a*) Hor. lib. 1. Od. 4.

(*b*) Il est mort âgé de quatre-vingt-deux ans, & il faisoit un usage habituel de sa Poudre.

victimes, le soumit à son empire, & lui fit payer le tribut dont elle n'exempte personne. Heureux de pouvoir dire en mourant qu'il avoit achevé un ouvrage utile à tous les hommes, & qui dureroit plus que le bronze! Heureux de pouvoir se flatter qu'il ne mourroit point entiérement, & que la meilleure partie de lui-même, éviteroit le tombeau!

Exegi monimentum ære perennius . . . .
Non omnis moriar; multaque pars mei
Vitabit libitinam. *Hor. lib.* 3. *Od.* 30.

Cette portion de lui-même qui devoit lui survivre, c'est sa Poudre purgative. Il en avoit confié le secret au Sieur *Jean-Gaspard Ailhaud* son Fils aîné, Docteur en Médecine, afin qu'il pût le remplacer dans les services qu'il avoit rendus aux hommes. Ce digne fils, héritier des instructions & des sentimens d'humanité de son respectable père, ne s'occupa qu'à marcher sur ses traces, & à remplir les desirs du public. Il continua à composer avec le plus grand soin, & avec un égal succès, le reméde dont son père étoit l'Auteur.

Mais deux ans n'étoient pas encore écoulés depuis sa mort, qu'on vit paroître un Ecrit public contre la Poudre

d'Ailhaud. On lit dans le Mercure du mois de Mai 1758, & dans le Journal Encyclopédique du mois de Juillet, même année, une Obſervation frappante *ſur les effets mortels de cette Poudre ; par M. Thiery, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris.* Cette Obſervation fut ſuivie un an après, d'une Lettre du même Auteur, par forme d'éclairciſſement ſur la même matière, & M. Thiery la fit publier dans le Mercure du mois de Mai 1759, & dans le Journal de Médecine du mois d'Août de la même année.

Un ſi bel exemple ne pouvoit manquer d'être ſuivi. M. *Lorent, Docteur en Médecine au Neuf-Briſac*, parut ſur les rangs en 1761, & fournit au Journaliſte de Médecine, une Obſervation contre la Poudre, qui fut inſérée tout au long dans le Journal du mois de Mars, même année.

M. *Delamaziere, Médecin Conſeiller du Roi, Docteur Régent de la Faculté de Médecine en l'Univerſité de Poitiers*, voulut partager la gloire de ſes illuſtres Confrères ; & n'ayant aucun fait à alléguer contre la Poudre d'Ailhaud, il la décrie en paſſant, & par forme de hors-d'œuvre, dans des *Obſervations ſur l'ad-*

miniſtration de la ſaignée & des émétiques, &c. que le Journaliſte de Médecine plaça dans ſon Journal du mois de Mai 1761.

M. le Baron de Caſtelet, qui avoit laiſſé les Obſervations du Sr. Thiery ſans réponſe, crut enfin devoir rompre le ſilence, & réfuter les Ecrits des Sieurs Lorent & Delamazière. Il adreſſa ſes réponſes au Journaliſte de Médecine, (c) & celui-ci refuſant abſolument de les publier, n'accorda, aux inſtances & aux plaintes de M. le Baron, qu'un *Avis*, dans lequel ſe déclarant partie contre la Poudre & les écrits qui la juſtifient, il apporta ſix raiſons du ſilence qu'il s'impoſe ſur tout ce qui peut favoriſer le reméde univerſel. Cet *Avis* du Journaliſte placé en Novembre 1761, eſt immédiatement ſuivi d'une *Lettre* de M. Geoffroy, Médecin de Paris, *au ſujet de deux perſonnes empoiſonnées par l'uſage des Poudres d'Ailhaud.*

Le ſieur Barbeu Dubourg, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, inſéra dans ſa Gazette du 31 Mars 1761, un article *pour & contre la Poudre d'Ailhaud*; & ſe bornant à l'office de

(c) Mr. Vandermonde.

rapporteur, il requit le jugement du public. L'Avocat *pour*, étoit le P. Felix, ancien Prieur des Auguſtins réformés de la Place des Victoires, & l'Avocat *contre*, étoit M. *Tiſſot*, *Docteur Médecin* de Montpellier, de la Société Royale de Londres, de l'Académie Médico-Phyſ. de Baſle, de la Société œconomique de Berne.

M. le Baron de Caſtelet répondit à la note infamante du Sr. Tiſſot, & adreſſa ſa réponſe au Sr. Barbeu Dubourg. Environ quarante perſonnes lui écrivirent encore, même des pays étrangers, pour lui faire part de leur jugement en faveur de la Poudre; mais le prudent Gazetier, qui, ſelon les apparences, ne s'attendoit pas à ce dénouement, ſuivit l'exemple de ſon illuſtre Confrère, M. Vandermonde, & ſe condamna tout-à-fait au ſilence.

La mort de M. Vandermonde arrivée dans ces circonſtances, fit paſſer le Journal de *M*édecine entre les mains de M. *A. Roux Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Membres de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences & Arts de Bordeaux, & de la Société Royale d'Agriculture de la Généralité de Paris.*

Ce nouveau Journaliſte publia dans ſon Journal de Décembre 1763, une let-

tre de M. *Dupuy de la Porcherie*, Médecin de Montpellier, ancien Syndic & Membre du Collége Royal de la Faculté de Médecine de Paris, *sur la mort d'une femme, huit heures après avoir pris une dose de Poudre d'Ailhaud, à la suite d'une fausse couche.* A cette lettre, insérée tout au long, le Journaliste joignit *une Observation de même espèce*, qui lui avoit été communiquée par M. *Roussin, Docteur en Médecine,* & aggrégé au Collége des Médecins de Rennes.

Un Anonyme Italien fit imprimer à Lugano, dans le courant de la même année, une lettre de 26 pages *in*-8°. contre la Poudre d'Ailhaud & son Auteur. M. le Baron de Castelet a fait à cette lettre, une réponse de 52 pages *in*-12, imprimée à Carpentras en 1764.

Le Journaliste de Médecine, toujours constant dans son zèle contre la Poudre, plaça dans son Journal du mois de Juin 1764, *un extrait de quelques lettres concernant les Poudres d'Ailhaud*, sur lesquelles il fait lui-même des reflexions tendantes à décrier la Poudre & ses apologies, & termine le tout par une nouvelle Lettre *de M. Delamaziere, touchant les Poudres d'Ailhaud*, qu'il transcrit tout au long.

Un fâcheux contre-tems a ſuſpendu la fécondité des plumes anti-Ailhaudiſtes. Le procès intenté au Sr. de la Porcherie, & l'Arrêt du Parlement de Paris, rendu contre lui le 27 Août 1766, a refroidi le zèle des Ecrivains, ennemis de la Poudre, ou celui du Journaliſte de Médecine, qui s'étoit rendu leur écho. Son Journal a gardé un profond ſilence ſur cette matière, depuis le mois de Juin 1764. L'unique ouvrage qui ait paru depuis cette époque, eſt une Brochure imprimée à Moulins, chez la veuve Faure, 1766. L'Auteur eſt *M. Pinot*, Médecin de Bourbon-Lancy. Par un premier écrit il fait beaucoup de raiſonnemens, & il cite trois Obſervations contre la Poudre d'Ailhaud. Par un ſecond écrit, il réfute une Lettre favorable à la Poudre, inſérée dans le troiſieme Recueil de guériſons, publié par M. Ailhaud. Ces deux écrits ont allumé une querelle littéraire aſſez vive. Il a paru des *Lettres critiques* contre M. Pinot, imprimées à Carpentras en 1767. Nous en rendrons compte plus bas, ainſi que des réponſes de cet Ecrivain.

Voilà tous les Auteurs ennemis de la Poudre, dont nous avons pu recueillir les ouvrages. C'eſt en tout, onze Méde-

cins adverſaires déclarés de ce reméde : (*d*) l'objet de leurs écrits, recommandables ſans doute par les qualités perſonnelles de ceux qui les publient, devient du plus grand intérêt pour le public, par le rapport eſſentiel qu'ils ont avec la ſanté & la vie des hommes. Si aucune erreur de fait ou de droit, ne s'eſt gliſſée ſous la plume de ces reſpectables Docteurs, nous n'avons qu'à gémir de ce que la funeſte Poudre qu'ils attaquent, n'a pas été enſevelie dans le tombeau de ſon Auteur ; & non-ſeulement nous ſouſcrivons avec joie, mais nous ſolliciterons avec zèle, l'arrêt de ſa proſcription. Cependant comme nous avons ſous les yeux, outre les écrits de M. le Baron de Caſtelet, une foule d'autres écrits favorables à ſa Poudre, donnés par des mains éclairées & non ſuſpectes, que pouvons-nous de mieux pour nous décider ſagement, que de peſer dans une même balance, les autorités reſpectives qui ſe combattent, de faire l'analyſe de leurs raiſons, & de laiſſer entièrement au jugement du public, la déciſion de ce procès intéreſſant ?

(*d*) Mrs. Thiery, Lorent, Delamaziere, Vandermonde, Geoffroy, Tiſſot, Dupuy, de la Porcherie, Rouſſin, l'Anonyme Italien, Roux, Pinot.

ARTICLE PREMIER.

Autorités pour & contre la Poudre.

Nous entendons ici par autorités pour & contre la Poudre, la comparaiſon pure & ſimple des ſuffrages qui l'approuvent avec ceux qui la combattent, ſans entrer encore dans le mérite des raiſons alléguées de part & d'autre. Cette comparaiſon ne peut point décider le fonds de la queſtion : elle doit ſeulement former un préjugé en faveur de l'opinion qui ſe trouvera appuyée ſur des ſuffrages d'un plus grand poids. D'une part ce ſont onze Médecins éclairés, que nous reconnoiſſons de grand cœur, pour gens d'honneur & de probité, & que nous ſuppoſerons encore, ſi l'on veut, à raiſon de leur réputation & des places qu'ils occupent, au-deſſus de tout ſoupçon d'intérêt perſonnel dans cette querelle ; c'eſt ſans doute le ſeul zèle du bien public, qui a dicté tout ce qu'ils ont écrit contre la Poudre.

D'autre part, ce ſont plus de mille perſonnes de tous les pays du monde, qui donnent les plus grands éloges à la Poudre, & ſe recrient contre les impuſations odieuſes par leſquelles on tâche

de la noircir. Dans le nombre de ces Apologiſtes, nous remarquons dix-neuf Médecins, (*e*) en qui l'on voudra bien ſuppoſer le même déſintéreſſement, & les mêmes lumières que dans les Médecins de l'avis contraire ; cinquante-deux Chirurgiens, pluſieurs perſonnes qui occupent le premier rang en diverſes Cours, dans l'épée, dans la robe. Tous les autres particuliers dont les lettres compoſent les ſept Recueils de M. Ailhaud, n'ont rendu témoignage à la Poudre, que pour ſatisfaire les mouvemens de leur reconnoiſſance, ou remplir un devoir de juſtice.

M. le Baron de Caſtelet joint à tous ces ſuffrages, les deux bienfaits accordés par le Roi, à M. ſon père, dont nous avons fait mention à la page 56, & les deux nouveaux bienfaits accordés à lui-même : l'un dans le mois de Novembre 1758, (*f*) c'eſt-à-dire, ſix mois après la première obſervation du ſieur Thiery, qui rougit pour les Médecins, d'avoir eu M. Ailhaud pour

(*e*) Voyez la page 44.

(*f*) Erection de la Terre de Caſtelet en Baronnie, pour M. Ailhaud Fils & ſes deſcendans. Le mérite de la Poudre eſt toujours le motif de ce nouveau bienfait.

confrère. L'autre dans le mois d'Avril 1769, concernant la libre circulation de la Poudre, dans tout le Royaume, avec exemption de tous droits d'entrée & de sortie. C'est maintenant au public, à apprécier ces autorités oppoſées, & à prononcer en faveur de qui doit demeurer le préjugé de ces ſuffrages comparés & peſés dans la balance de l'équité.

Article Second.

Analyſe des raiſons pour & contre la Poudre.

Comme les adverſaires de la Poudre ſont ici les aggreſſeurs, il eſt de l'ordre d'expoſer d'abord leur raiſons, & de les préſenter dans toute leur force. Nous aurions bien deſiré pouvoir faire une analyſe raiſonnée de chaque écrit en particulier, mais le retour des mêmes idées, & la répétition des mêmes raiſonnemens auroient répandu ſur ce travail, une langueur inſoutenable. Nuos croyons parvenir à notre but, qui eſt l'inſtruction du Lecteur, d'une manière plus sûre, & moins ennuyante, en faiſant un extrait ſuccinct de tous ces écrits, & nous n'omettons aſſurément rien de tout ce qu'ils renferment d'eſſentiel, dès que nous au-

rons rapporté tout ce qu'ils avancent contre la poudre de MM. Ailhaud, contre leur perſonne, & contre leur ſyſtème ſur l'origine des maladies. Ces trois objets vont être la matière de trois paragraphes, dans leſquels nous entendrons la juſtification des MM. Ailhaud, & nous rapporterons tout ce qui peut favoriſer leur cauſe.

§. I.

Reproches faits à la Poudre d'Ailhaud.

Les principaux reproches qu'on fait communément à la Poudre d'Ailhaud, pour en interdire l'uſage, ſe réduiſent aux quatre ſuivants.

1°. La compoſition de la Poudre d'Ailhaud eſt inconnue; *& un ſage Médecin ne doit point ſe ſervir d'un reméde dont la compoſition eſt inconnue.* (*g*)

2°. Les Médecins qui ont fait l'analyſe de la Poudre, n'y ont trouvé que des élémens dangereux, de vrais cauſtiques, des poiſons déguiſés. (*h*)

3°. Les effets violens de la Poudre atteſtent ſa cauſticité. La mort des malades qui en ont pris, & l'état de leurs

(*g*) Anonyme Italien.
(*h*) Thiery, Merc. de France, Mai 1759, pag. 177.

entrailles après la mort en font la preuve.

4°. Quand même la Poudre n'auroit pas les funeſtes effets du poiſon, & qu'elle ſeroit propre à la guériſon de quelques maux, pourroit-on dire, qu'elle eſt un reméde univerſel pour tous les maux, & pour tous les tempéramens ? & ce titre pompeux de *Reméde univerſel* ne doit-il pas la faire rejetter ſur l'étiquette, comme un vrai reméde de charlatan ? un reméde univerſel eſt-il ſeulement poſſible ?

Expliquons tous ces reproches, & pour le faire avec plus de préciſion & de netteté, faiſons de chacun, un titre ſéparé.

Premier Reproche.

La compoſition de la Poudre eſt inconnue, & un ſage Médecin ne doit point ſe ſervir d'un reméde, dont la compoſition eſt inconnue.

On convient d'abord de part & d'autre que la compoſition de la Poudre eſt inconnue, & MM. Ailhaud ne rougiſſent pas du Myſtère qu'ils en font. Nous examinerons plus bas, & nous diſcuterons les motifs de cette conduite.

Mais un ſage Médecin ne doit-il ja-

mais faire usage d'un remède dont la composition est inconnue ? Non, dit l'Anonyme, & il appuye sa réponse sur *la louable coutume* établie par-tout, *de choisir certaines personnes habiles dans la Médecine*, pour *veiller sur les lieux où se composent les médicamens*, & sur *tant de soins* que la respectable Faculté apporte pour *connoître la fraude où peuvent tomber les Apothicaires*, qui, par leur état & profession, manient toutes les drogues. *Comment, après cela*, dit-il, *un Médecin éclairé pourra-t-il souffrir de sang froid, l'usage d'un remède dont la composition lui est non-seulement inconnue, mais qui, par mille autres circonstances, décèle une tromperie manifeste ?*

Il suit de ce raisonnement que les remédes les plus sûrs de la Médecine, sont ceux qui se composent sous les yeux de ces *personnes habiles* dans l'Art, qui veillent au nom de la respectable Faculté *pour connoître*, (& apparemment aussi pour empêcher) la fraude où peuvent tomber les Apothicaires. Bien loin de combattre cette assertion, nous l'adoptons en entier, & enchérissant sur la délicatesse de l'Anonyme, nous ajoutons que dans certains remédes sur-tout

dont la perfection peut dépendre de la connoiſſance & du mêlange exact des ſimples. Les yeux d'un Médecin ſavant & attentif ſont plus néceſſaires que jamais, & ne peuvent ſans danger être ſuppléés par ceux d'un Apothicaire, qui ne ſeroit que médiocrement inſtruit de ſa profeſſion.

Mais cela ſuppoſé, quel jugement doit-on porter de la Poudre? Oublieroit-on que les MM. Ailhaud ſont Docteurs en Médecine, & Membres de la *reſpectable Faculté*? Et dès qu'il eſt conſtant qu'il ſont décorés de ce titre honorable, & qu'ils préſident eux-mêmes à la compoſition de leur Poudre, pourquoi les vœux de l'Anonyme ne ſont-ils pas ſatisfaits? La Médecine a-t-elle, pour connoître, approuver & ordonner ſes remédes, d'autres yeux que les yeux de ceux qu'elle reçoit dans ſon ſein? Et tous ſes ſoins pour conſtater la bonté vraie ou préſumée de ces remédes, & leur exacte compoſition, ne ſe réduiſent-ils pas à faire enſorte qu'ils ſoient autoriſés par le ſuffrage de quelqu'un de ſes enfans? Que reſte-t-il donc à deſirer, pour faire en Médecine un uſage légal de la Poudre? Toutes les règles que preſcrit l'Anonyme ne ſont-elles pas ſcrupuleuſement obſervées? Un Docteur en

fait la découverte, & la juge salutaire. Ce même Docteur, & après lui son fils aussi Docteur, veillent sur sa composition, & portent à ce genre de travail, non-seulement les lumières de leur profession, mais encore celles que donne l'intérêt d'une réputation déja établie; celle que donne le zèle réel du bien public; celle encore, si l'on veut, que donne l'intérêt pécuniaire : peut-on avoir sur les vertus & la préparation d'un reméde, quel qu'il soit, des garants plus assurés que ceux qui se réunissent ici pour la Poudre ?

Je m'adresse à l'Anonyme lui-même, & j'interroge sa conscience. Malgré *la louable coutume* introduite par les soins de la Faculté pour la préparation des remédes, coutume dont l'Anonyme est si bien instruit, pourroit-il bien nous assurer que la composition des remédes qu'il ordonne à ses malades, est toujours faite selon les règles qu'il prescrit? La connoissance qu'il a *des fraudes où peuvent tomber les Apothicaires*, & des abus qui peuvent se commettre en cette partie, l'engage-t-elle à faire tout préparer sous ses yeux, & à examiner avec soin, si les drogues qu'on emploie ne sont point usées, gâtées ? si la ressem-

blance des drogues ne fait pas prendre l'une pour l'autre ? ſi les doſes ne ſont pas trop fortes ou trop foibles ? ſi le mêlange eſt fait avec la préciſion néceſſaire, &c. Nous ne penſons pas que ni l'Anonyme, ni aucun de ſes confréres aient le front de répondre que telle eſt leur pratique conſtante, & qu'ils ne s'en éloignent jamais : tout le monde ſait bien le contraire. Eh bien ! voyez l'inconſéquence & l'injuſtice de l'Anonyme, il eſt ſans inquiétude, quand il confie la préparation d'un reméde qu'il ordonne, à des mains capables de *fraudes*, de maladreſſe, &c. & quand on lui propoſe un purgatif préparé ſous les yeux d'un Docteur en Médecine, d'un confrére qui le garantit, rien n'égale ſes alarmes, il n'oſe l'employer : il fait plus, il le décrie, & ſoutient que *tout ſage Médecin ne doit point s'en ſervir*, parce que *la compoſition lui en eſt inconnue.* Ah ! Monſieur l'Anonyme, *pondus & pondus.* (*i*)

Et comment veut-on que M. Ailhaud ſe détermine jamais à rendre publique la compoſition de ſa Poudre ? M. Dupuy de la Porcherie publie d'avance qu'on

(*i*) Prov. 20, 10.

la tiendra dans la boutique des Apothicaires, d'où elle ne pourra ſortir que par l'ordonnance des Médecins..... qu'on ne la preſcrira que dans certain cas.... ou plutôt *qu'on la ſupprimera tout-à-fait.* Cette annonce eſt-elle bien engageante pour arracher à un Auteur, le ſecret d'une découverte qu'il croit utile à tout le genre humain ? La perſpective du ſort qu'on prépare au fruit de ſes travaux, en le mutilant, en l'enſeveliſſant ſous des loix rigoureuſes, dans les boutiques des Apothicaires, peut-elle flatter aſſez M. le Baron de Caſtelet, pour le réſoudre à faire le ſacrifice qu'on lui demande ? Et quand même la Faculté, moins auſtère que M. Dupuy de la Porcherie, promettroit toute faveur, & toute liberté à la Poudre, M. le Baron de Caſtelet ne voit-il pas, que dès le moment qu'il auroit donné le ſecret de ſa compoſition, elle ſeroit livrée par-là même, à tous les Apothicaires ſavans & ignorans ? Une foule de mains peu sûres, qui, par *fraude*, par mal-adreſſe, ou autrement, la défigureroient infailliblement, & priveroient le public du fruit qu'il peut en retirer, lorſqu'elle eſt bien préparée ? On ſait aſſez ce qu'il en a coûté à pluſieurs malades, pour

s'être imprudemment confiés à certains distributeurs clandestins de ladite Poudre, & quels ressorts odieux le prétendu zèle de ses adversaires n'a pas eu horreur de mettre en œuvre pour la décrier. Que M. le Baron de Castelet conserve donc son secret, & préside par lui-même à la composition de sa Poudre: sa probité, son expérience, ses lumières répondent de la perfection du reméde. Quand on sera sûr qu'il vient de lui, on n'aura point à craindre les omissions, les équivoques, les négligences dans la composition. L'intérêt pressant de son honneur l'engage à y donner toujours la plus scrupuleuse attention. La réputation qu'il a justement acquise dans tout l'univers, ne pourra se soutenir que par la bonté persévérante de son reméde.

Mais l'Anonyme ajoute que *depuis que la médecine existe*, il n'y a aucun reméde dont l'usage se soit introduit *sans en connoître les ingrédiens & leur dose.* Que la prévention fait tomber dans de grandes bévues! nous invitons seulement l'Anonyme à ouvrir le dernier écrit du sieur Thiery contre la poudre, (*l*) il y

(*l*) Mercure de France, Mai 1759.

trouvera

trouvera le nom d'une foule de remédes dont l'uſage étoit introduit & commun dans la médecine avant qu'on en connut les ingrédiens. *Le quinquina, l'ipécacuanha, l'eau de Rabel, le kermes minéral, la panacée mercurielle, les gouttes du général Lamotte, &c.* Perſonne n'ignore que le fameux Bremond ordonna le quinquina à Louis-le-Grand, avant que ce Monarque généreux eut acheté à grand prix, du Chevalier Talbot, le ſecret de ce reméde, qu'il communiqua au public. Il en eſt ainſi des autres dont nous ſommes redevables à nos Rois : la médecine les a reconnus & éprouvés pour bons, avant qu'elle eut connoiſſance de leurs ingrédiens. A la vue des heureuſes expériences qu'on en faiſoit, nos Rois ont acheté le ſecret de ces remèdes pour en faire préſent à l'humanité entière; d'où il ſuit, contre l'Anonyme, que *depuis que la médecine exiſte*, il y a bien des remèdes dont l'uſage s'eſt introduit, *ſans en connoître les ingrédiens & la doſe.* Et ne voyons nous pas à préſent même, les fameuſes pillules de Belloſte, & le baume de vie du ſieur le Lievre, en grande recommandation dans la Médecine, quoiqu'on n'en connoiſſe point les ingrédiens ? n'a-t-on pas même

inſtitué à Paris un hôpital expreſſément deſtiné à l'application des dragées anti-vénériennes du ſieur Keyſer, dont on ignore la compoſition ? pourquoi donc la Poudre d'Ailhaud ſeroit-elle reprouvée, par cela ſeul, que ſa compoſition eſt inconnue ? Pourvu qu'on la connoiſſe, comme on connoiſſoit le quinquina, l'ipécacuanha, l'eau de Rabel, &c. c'eſt-à-dire, par ſes bons effets, que faut-il de plus, non-ſeulement pour en tolérer, mais pour en preſcrire l'uſage en médecine ? faut-il encore *l'aſſujettir à un rigoureux examen des Docteurs les plus conſommés*, comme veut l'Anonyme, & la munir *du ſceau de leur approbation* ? je le veux bien ; car je ſuis accommodant, ſur-tout quand il eſt queſtion de l'intérêt public. Mais je demande à l'Anonyme & au public, ſur quoi doit porter ce rigoureux examen des Docteurs les plus conſommés, & le ſceau de leur approbation, pour raſſurer ſur la vertu de la poudre, & lui ſervir comme de paſſe-port en médecine ? eſt-ce la décompoſition de ce remède, qui doit être la matière de cet examen ? eſt-ce ſur l'étiquette des ingrédiens qui y entrent, que doit être imprimé le ſceau de l'approbation qu'on exige ? non, dit

l'Anonyme lui-même, c'eſt par une heureuſe expérience que tout doit ſe décider. *Qu'il ſoit muni*, dit-il, *du ſceau de leur approbation*, par une heureuſe expérience. Eh bien! MM. les Docteurs, contentez-vous, la Poudre d'Ailhaud eſt entre vos mains, auſſi bien que la caſſe, la manne, & la rhubarbe. Vous pouvez exercer ſur ſes effets toute la rigueur de vos examens, & ſi, après l'avoir éprouvée, ſa vertu vous paroît équivoque, refuſez-lui le ſceau de votre approbation, à la bonne heure. Mais prenez garde que depuis plus de ſoixante ans, le monde entier connoît la Poudre d'Ailhaud *par expérience*; que *l'heureux* ſuccès de cette expérience lui a déjà mérité le *ſceau* public de l'approbation de dix-neuf de vos confrères; que le ſecret de ſa compoſition n'a point été un obſtacle ni à ſa vertu, ni aux ſuffrages ſans nombre, dont elle ſe trouve munie. Prenez garde enfin, que rien n'eſt ſi puérile & ſi digne du mépris public, que d'entendre dire à de graves Docteurs, à des Docteurs conſommés, *qu'un ſage Médecin ne doit point employer un remède dont la compoſition eſt inconnue*, lorſque d'autre part, *une heureuſe expérience* lui en démontre l'efficacité.

Second Reproche.

Les Médecins qui ont fait l'analyse de la Poudre, n'y ont trouvé que des élémens dangereux, de vrais caustiques, des poisons déguisés.

Que de tourmens se sont donnés les Médecins ennemis de la Poudre, pour parvenir à en connoître la composition? Que de laborieuses analyses! mais quel en a été le fruit? Nous n'osons le dire, qu'après avoir rapporté ce que ces Messieurs ont bien voulu nous en apprendre.

Mr. Thiery, dans son Observation du mois de Mai 1758, nous assure que la poudre *est principalement résineuse*, & qu'il y a eu *en différens tems, quelque variété dans cette Poudre.* Tantôt c'étoit *un mélange de jalap, de scammonée, & de racine de squine.* Quelques années après, M. Rouelle, dont l'habilité en fait d'analyses, est si connue, *trouva . . . . . que cette Poudre n'étoit autre chose que l'électuaire diacarthame . . . . à laquelle on avoit ajouté une grande quantité de sucre pour la masquer.* Dans le moment, où M. Thiery écrivoit, la poudre lui *paroît être un*

mêlange de jalap, de ſcammonée, & de quelque tithymale, le tout torreſié, tant pour diminuer la virulence de ces drogues, que pour les déguiſer. Néanmoins la ſaiſon étant trop avancée (dans le mois de Mai,) pour ſe procurer des plantes propres à faire des effets déciſifs, il n'oſe prononcer abſolument; ſeulement il lui *paroît*, mais il nous flatte que *de nouveaux eſſais, dès que la ſaiſon fournira des plantes fraîches, détermineront plus particuliérement les ſubſtances qui entrent dans cette Poudre dangereuſe.*

On s'attend ſans doute à trouver le réſultat indubitable de ces nouveaux eſſais, dans les éclairciſſemens que le ſieur Thiery publia au mois d'Août 1759, & après un engagement auſſi précis, il ſemble qu'on a bien droit de s'y attendre. Cependant pour des raiſons qu'il ne nous appartient pas d'approfondir, Mr. Thiery n'en dit pas un mot. Il ſe contente de rapporter en note, au bas de la page, une recette de la Poudre d'Ailhaud, qu'on lui a envoyé de Province, *où l'on trouve la lauréole, la diagrède, la gomme-gutte, l'aloës, & la manne deſſéchée à l'étuve, avec l'abſynthe, la véronique, la verveine, la*

menthe & la pervenche. Mr. Thiery n'adopte ni ne rejette cette recette si différente de celle qu'il avoit donnée l'année d'auparavant, mais il suppose toujours que la Poudre est composée de *plantes caustiques . . . masquées mais non corrigées ;* il ajoute conséquemment que c'est un *remède dangereux, qui, selon les différentes circonstances produira les effets d'un poison plus ou moins actif.* Voilà quel est invariablement le jugement qu'il en porte. C'est son dernier mot.

M. Geoffroy, Médecin de Paris, attribue sans détour à la Poudre, *l'activité d'un poison,* & assure que c'est un venin *d'une espéce d'autant plus dangereuse, que les résines s'attachant & se collant aux parois de l'estomac & des intestins, ne peuvent être chassées de ces cavités, où elles opèrent leur effet sourdement ; ensorte que les plus grands accidens ne paroissent, qu'au moment où la gangrène commence à se former.* (*m*)

M. Dupuy de la Porcherie Médecin à la Rochelle, plus humain en apparence, ne voit point dans la Poudre, *les caractères du poison.* (*n*) Il conclut

(*m*) Journal de Médecine, Tom. 14, pag. 464.
(*n*) Journal de Méd. Tom. 19, pag. 511 & suiv.

que *les drogues qu'on croit entrer dans la compoſition de la Poudre d'Ailhaud, ne ſont pas des poiſons par elles-mêmes . . . & que ſi elles le deviennent, ce ne peut être que par accident & relativement, c'eſt-à-dire, ſuivant la manière de les préparer & de les appliquer.* Cependant, *pour obvier à l'abus que l'on en fait*, il veut qu'on la tienne dans les boutiques d'Apothicaires, & qu'elle ne puiſſe en ſortir que *par l'ordonnance des Médecins.* Il eſpère d'abord que ceux-ci *retrancheroient de ſa compoſition tout ce qui pourroit nuire*, ou bien mieux, qu'ils *la ſupprimeroient tout-à-fait.* Il s'adreſſe enſuite aux Magiſtrats, & ſollicite de leurs lumières & de leur équité, *un frein à la diſtribution* de cette Poudre, même ſa *proſcription.* On voit par-là, que malgré ſa modération apparente, M. Dupuy donne une idée auſſi ſiniſtre de la Poudre, que ceux qui l'appellent rondement un poiſon.

M. Roux, dans le Tome 20 de ſon Journal de Médecine, pag. 538, lui donne tout uniment ce nom; & à la page 540, il l'appelle *un purgatif draſtique.* M. Tiſſot, *un purgatif âcre, dont le ſouvenir ne s'éteindra, que quand toutes ſes victimes auront fini.* L'Anonyme dé-

jà cité, dit que *c'eſt un purgatif très-violent, compoſé des remédes les plus âcres, & les plus piquans ; & peut-être, diroit-on vrai*, ajoute-t-il, *ſi on diſoit que c'eſt un ramas de magiſtere, de jalap, de gomme-gutte, d'extrait d'eſula, de ſcammonée, de graciola & autres ſemblables.* M. Rouch, Apothicaire de Limoux, prétend que la Poudre d'Ailhaud n'eſt autre choſe, que *la tithymale ſéchée & miſe en poudre ; . . . qu'un grand nombre de perſonnes ayant péri par l'uſage d'un purgatif ſi* violent, M. Ailhaud prit le parti de le tempérer en expoſant *la tithymale pulvériſée à un petit feu qui lui donne la couleur brune, & en y mêlant un tiers du meilleur chocolat.* (o)

De cette variété d'opinions & de conjectures, M. Dupuy de la Porcherie conclut, *qu'il n'eſt pas auſſi poſſible que le vulgaire ſe l'imagine, de ſavoir au vrai par l'analyſe, quelles peuvent être les drogues qui entrent dans la compoſition de quelque poudre que ce ſoit, ſi elle eſt un compoſé de végétaux* : & il ajoute que *l'on acquiert tout au plus des ſoupçons qui ſont bien peu ſatisfaiſans pour des eſprits ſolides.*

(o) Mercure de France, Octobre 1758, pag. 180.

Il n'en faut pas plus, ce semble, pour effacer toutes ces noires couleurs que des mains ennemies ont voulu répandre sur la Poudre. L'énumération des *substances caustiques* qui la composent, n'est fondée que sur des *soupçons*, & la variété de ces énumérations en est une belle preuve. Ce sont des Savans qui ne veulent pas rester courts, & qui, après avoir vainement tenté de parvenir à la connoissance certaine des ingrédiens de cette Poudre, se vengent sur elle, de la résistance qu'elle oppose à leurs analyses. Impatiens de ne pouvoir lui arracher le masque qui la leur dérobe, ils lui disent des injures, ils l'appellent un *poison*. Elle pourroit bien le devenir, si jamais elle contractoit quelque chose de la malignité de ses Censeurs.

Mais quand même toutes les *substances* qui entrent dans la composition de la Poudre, seroient *des substances minérales corrosives*; (ce que M. Thiery n'a pas osé dire,) quand même ce ne seroit qu'un mélange de sublimé-corrosif, de vert-de-gris, de la belladonna, de la ciguë, de l'aconit, de la jusquiame, &c. tous poisons avérés; les adversaires de la Poudre seroient-ils pour cela fondés à la décrier, à la proscrire? Il y

auroit bien de l'inconséquence de leur part. Car cet *illustre M. Tissot*, dont M. Delamaziere a la modestie de copier les oracles contre la Poudre, (*p*) regarde comme *démontré* que les pillules de ciguë doivent être mises *dans le petit nombre des plus grands remédes de la Médecine, & malgré l'aversion naturelle* qu'il a pour les remédes tirés *du genre des poisons*, il est *pleinement persuadé, que l'extrait de ciguë, préparé comme l'indique M. Storck est un reméde toujours* innocent, *spécifique dans plusieurs cas, qu'aucun autre ne peut remplacer, qu'on doit ordonner avec la plus entière confiance, & dont il seroit très-fâcheux qu'on négligeât l'usage.* (*q*) Peut-on rien ajouter à cet éloge que Mr. Tissot fait de l'extrait d'un poison?

D'autre part M. Dupuy de la Porcherie, dans sa belle Lettre *sur la Poudre d'Ailhaud*, nous apprend que le sublimé-corrosif a été d'un très-grand *secours dans les armées, pour guérir du mal vénérien, lorsque des Médecins éclairés, sages & prudens en ont dirigé l'ap-*

(*p*) Journal de Médecine, tom. 20, pag. 543.

(*q*) Avis au Peuple sur sa santé, tom. 2, à la Table des remédes, dans la longue note du N°. 57, vers la fin. Edition de Paris, 1765.

plicatio ; ſuivant la méthode de l'illuſtre Baron Vanſvieten. Il croit qu'on en peut *dire autant du vert-de-gris, dont l'uſage en Médecine, eſt paſſé de la Chine en Europe*, aſſurant que les Chinois *le prennent intérieurement* pour guérir certaines maladies. Il obſerve *que la belladona, la ciguë, l'aconit, la juſquiame, la pomme épineuſe, & la napel, préparés & appliqués ſuivant la méthode de MM. Storck, Lambergen, & autres Médecins diſtingués autant par leur ſcience, que par leur amour pour le bien public*, il obſerve, dis-je, *que ces diverſes ſubſtances réputées, il n'y a pas long temps, pour des poiſons, opèrent des guériſons pour leſquelles on avoit employé inutilement tous autres ſecours de l'Art.* Et de peur qu'on n'en doute, il prend pour garant le Journal de Médecine, dont il indique en note, dix-ſept endroits différens. Il *dit plus*, & il *oſe aſſurer qu'à force de recherches, l'on parviendra à enrichir no Pharmacopées de quelques préparations de l'arſenic, pour prendre à l'intérieur.* (*r*)

Après de pareils faits qu'on publie avec confiance, dans le Journal de Médecine,

(*r*) Journal de Médecine, tom. 19, pag. 511 & ſuiv.

comment les mêmes bouches qui les garantiſſent, oſent-elles s'ouvrir pour effrayer le public ſur l'uſage de la Poudre d'Ailhaud, ſous prétexte qu'elle eſt compoſée de plantes cauſtiques, de ſubſtances corroſives, &c. Je le veux bien pour un moment; mais dès que la ciguë entre les mains de M. Storck, a pu devenir un reméde *toujours innocent*, & ſpécifique dans pluſieurs cas : dès que le ſublimé-corroſif préparé par Vanſvieten, a pu être d'un grand *ſecours*, dans les maladies vénériennes : dès que le vert-de-gris, *pris intérieurement* par les Chinois peut les guérir *des vapeurs*, *de l'épilepſie*, *de la folie* : dès que *diverſes* autres *ſubſtances*, *réputées il n'y a pas long temps pour des poiſons*, *opérent des guériſons pour leſquelles on avoit employé inutilement tous les autres ſecours de l'Art* : dès qu'enfin l'arſenic peut *enrichir* un jour *nos Pharmacopées*, & devenir un reméde bon *à prendre à l'intérieur* : pourquoi *les plantes cauſtiques* qu'on a ſoupçonnées dans la Poudre, beaucoup moins dangereuſes par leur nature, que toutes les ſubſtances corroſives dont nous venons de parler, ne pourroient-elles pas être devenues entre les mains de M. Ailhaud, *un reméde tou-*

jours innocent, ſpécifique dans pluſieurs cas, qu'aucun autre ne peut remplacer, qu'on doit ordonner avec la plus grande confiance, & dont il ſeroit très-fâcheux qu'on négligeât l'uſage ? Et n'eſt-il pas bien étonnant que les mêmes Médecins qui viennent nous prêcher la ciguë, le ſublimé-corroſif, le vert-de-gris & l'arſenic, entreprennent de décrier la Poudre, en affichant ſur elle le vernis de poiſon ? Quand on ſe rappelle ſur-tout, qu'ils n'ont ſur la compoſition de la Poudre, *tout au plus*, de leur aveu, que des *ſoupçons qui ſont bien peu ſatisfaiſans pour des eſprits ſolides* ; comment peut-on concevoir que des gens qui ſe reſpectent eux-mêmes, & qui prétendent à la confiance du public, aient pu ſe réſoudre à élever ſur un fondement ſi ruineux, cet édifice d'accuſations, de déclamations, & d'invectives, plus propre à ſervir de monument de leur inconſéquence & de leur injuſtice, qu'à ternir la réputation du remède qu'ils attaquent ? (*s*) Il ne leur

(*s*) Si l'on mettoit en queſtion, à qui l'on doit ſe fier de deux claſſes de Médecins, dont l'une promet à la ſociété, l'heureuſe découverte de l'arſenic en remède ; & l'autre, une Poudre, uniquement compoſée

reſte qu'une reſſource, & pour leur honneur, nous ſouhaitons qu'ils en profitent, c'eſt de dire qu'ils abandonnent tous les griefs qu'ils tiroient contre la Poudre, des prétendues analyſes qui en ont été faites, d'avouer ingénuement qu'il ignorent les vrais ingrédiens de ce reméde, & que s'il lui font encore des reproches, ce n'eſt plus ſur ſa compoſition qu'ils ſe fondent, mais ſur ces effets pernicieux. Alors l'accuſation paroîtra ſérieuſe, & digne de l'attention du public. On écoutera le détail des mauvais effets qu'ils attribuent à la Poudre d'Ailhaud, & ſi ces effets bien conſtatés ſont *cauſtiques & violens*, comme l'aſſure M. Vandermonde, (*t*) on applaudira au zèle qui les anime contre ce reméde; on leur ſcaura gré de leurs obſervations; l'eſtime du public, & le diſcredit de la Poudre, en ſeront la récompenſe. Nous allons donc examiner ce nouveau plan d'accuſations dans le reproche ſuivant.

---

de ſimples, déjà approuvée par un million de bons effets, y a-t-il un homme ſenſé, qui oſât abandonner la Poudre pour courir après l'arſenic? On eſt ſurpris avec raiſon, de trouver l'annonce d'un pareil reméde, dans un écrit deſtiné à décrier la Poudre comme un poiſon.

(*t*) Journal de Médecine, tom. 15, pag. 460.

TROISIEME REPROCHE.

Les effets violens de la Poudre atteſtent ſa cauſticité. La mort des Malades qui en ont pris, & l'état de leurs entrailles après la mort, en font la preuve.

C'eſt une choſe bien étrange que les adverſaires de la Poudre ne puiſſent appuyer leurs imputations contre ce remède, que ſur le témoignage des morts qui en ont uſé! N'échappe-t-il donc perſonne à l'action de ce dangereux poiſon, pour qu'on ne puiſſe conſulter les vivans? Et tandis qu'il exiſte un million de perſonnes en état de rendre compte, d'après le ſens intime, des propriétés de cette fameuſe Poudre, par quelle manie s'adreſſe-t-on toujours aux morts, & va-t-on chercher des dépoſitions dans l'autre monde? Veut-on nous rapprocher de ces ſiécles de ténébres, où l'autorité des morts, que la fourberie faiſoit parler à ſon gré, décidoit de tout? Veut-on ramener à certains égards, la ridicule & barbare ſcience des aruſpices, pris dans les entrailles humaines? (*u*) Qu'on y

(*u*) Quid miſerum, Ænea, laceras? Jam parce ſepulto. *Æneid lib* 3.

Enée, pourquoi déchirez-vous un infortuné? épargnez au moins un homme enſeveli.

réfléchisse, & l'on verra qu'il n'y a pas si loin, qu'on le penseroit bien, des observations dont nous allons rendre compte, aux observations superstitieuses de la gentilité.

La première observation qui ait paru contre la Poudre d'Ailhaud, est celle de M. Thiery, publiée dans le mois de Mai 1758. Ce Docteur-Régent fut appellé auprès de M. Bocanne, Prêtre de la Paroisse de la Magdelaine, faubourg Saint Honoré, à Paris, & ce Malade étoit dans un tel état, qu'après avoir examiné la langue, touché le ventre, tâté le pouls, M. Thiery ne *craignit point d'assurer* sur le champ, *qu'il y avoit gangrène dans les principaux viscères, & que le Sr. Bocanne étoit perdu sans ressource.*

M. Thiery ne cache pas qu'avant de prononcer cet oracle, il avoit *déja appris des personnes* de la connoissance du Sr. Bocanne, non-seulement que ce Prêtre avoit pris *son reméde ordinaire* (*les Poudres d'Ailhaud*) mais *qu'il en avoit pris neuf prises, les quatre à cinq premiers jours* de son indisposition, & *que néanmoins*, après une telle épreuve il *avoit continué ses fonctions, pendant toutes les fêtes de Noël.*

Malgré le peu d'espérance qu'avoit M. Thiery de sauver son malade, il eut la charité de ne pas l'abandonner, & *réfléchissant sur la composition de cette* funeste *Poudre*, qui lui parut *principalement résineuse*, il ordonna des remédes calmans, adouciſſans, & cependant le malade empiroit toujours. Que faire dans cette extrémité ? La mémoire du sieur Thiery vint au secours du malade & du Médecin. Le sieur Thiery se ressouvint *des succes heureux qu'il avoit souvent éprouvés de la térébenthine*, & quoi qu'il eut déja jugé *qu'il y avoit gangrène dans les principaux viscères*, occasionnée par l'action d'une poudre *principalement résineuse*, il ne laissa pas d'ordonner *un mélange*, où la térébenthine *entroit en assez grande dose*, & ce mélange *fut pris en très-grande partie.* Heureuse inconséquence ! cette nouvelle résine, loin d'augmenter les maux du malade, parut les soulager sensiblement, & M. Thiery fut agréablement surpris le lendemain matin, de trouver *le pouls plein, fort, égal & sans intermittance.* Ravi d'un *changement aussi favorable*, & si peu attendu, l'espérance du Médecin renaissoit avec les forces du malades ; *mais trompeuse espérance ! soins superflus* ! la

ſcène changea bientôt ; Mr Thiery fit faire une ſaignée du pied, & appliquer *un large emplâtre véſicatoire* ſur la nuque du col du malade, *à ſept heures du ſoir il n'étoit plus.*

Ce tragique dénouement ralluma le zèle du ſieur Thiery contre la Poudre d'Ailhaud ; il l'accuſa de ce meurtre, & voulut chercher juſques dans les entrailles du ſieur Bocanne, des preuves de cette accuſation. Il demanda qu'on lui livrât le cadavre, & M. le Curé de la Magdeleine ſe prêta ſans peine à ſes deſirs. A l'aide des inſtrumens du ſieur Banniere Chirurgien, M. Thiery s'ouvrit un chemin dans les parties internes de cette infortunée victime, il promena ſes regards à loiſir ſur le foie, la rate, les reins, les poumons, qu'il trouva *de couleur de poix noire, friables, ſecs, gonflés*, ſemblables à différentes maſſes d'amadou d'un brun foncé ; il parcourut l'eſtomac, l'épipléon, le duodenum, qui ſe trouvèrent auſſi *pénétrés de cette ſinguliere eſpece de gangrene*, qu'on vient de décrire. Il examina le cœur, & il ſe trouva *ſi flaſque & ſi gros*, qu'il faillit ne le pas reconnoître. Il pénétra juſques dans le cerveau, où il remarqua *plus de fermeté & de conſiſtance que dans l'é-*

tat ordinaire; enfin, après avoir tout vu, tout conſidéré, il conclut que *tous ces accidens n'étoient produits que par ſympathie, & par l'irritation des entrailles excitée par les Poudres d'Ailhaud, qu'il* (M. Bocanne) *étoit dans l'habitude de prendre.*

Ce jugement de M. Thiery, tout reſpectable qu'il eſt par les qualités perſonnelles de celui qui l'a porté, n'a pas laiſſé d'éprouver de grandes contradictions. Le Père Felix, ancien Prieur des Auguſtins de la place des Victoires, & grand partiſan de la Poudre d'Ailhaud, oſa le premier s'en déclarer le défenſeur & l'apologiſte. Ami de M. Bocanne, il ſavoit ſur la maladie de ce Prêtre, diverſes anecdotes qui alloient à la décharge entière de la Poudre, & M. Thiery fut forcé lui-même d'en convenir.

En effet, le Père Félix repréſentoit à M. Thiery, par une lettre du 13 Septembre 1753, que M. Bocanne, loin de garder un régime convenable, les jours de purgation, s'étoit comporté de la manière la plus irrégulière; prenant de mauvais bouillons, mangeant du cervelat, du ſalé, & qu'il s'étoit mis au Confeſſionnal, pour les Fêtes de Noël, *avec*

une prise de Poudre dans le corps, (*x*) qu'il avoit pris *neuf prises de Poudre, dans les quatre ou cinq premiers jours de sa maladie*, &c. M. Thiery ne pût désavouer qu'il étoit instruit de toutes ces *énormes imprudences* de M. Bocanne, & il convint de bonne-foi, que ce Prêtre *devoit en mourir, quelqu'autre drogue qu'il eut prise.* (*y*) D'ailleurs le Père Felix avoit de très-fortes raisons de croire, que M. Bocanne s'étoit servi de fausses poudres d'Ailhaud, dans sa dernière maladie, & leurs mauvais effets ne prouveroient rien contre la véritable.

(*x*) Traité du R. P. Felix, *sur la certitude du Système & Poudre purgative de Messire Jean Ailhaud, pag.* 31.

(*y*) Ibid. pag. 34.

(*z*) La maniere dont s'exprime le P. Felix paroît décisive sur cette circonstance importante. « *M. Ailhaud*, » dit-il, prémunit sans cesse le Public contre les » *Falsificateurs* de sa Poudre bienfaisante. Actuellement » il y en a trois dans Paris, lesquels inscrits dans les » fastes de la Faculté, la débitent impunément sous » son nom : deux ont voulu me suborner pour leur » être favorable, me l'offrant à meilleur marché.... *Je* » *ne doute nullement* que l'un des trois dont la Poudre » change, dit on, le vin le plus rouge, en eau la » plus claire, n'ait séduit le Sr. Bocanne mon pénitent, » & *qu'il n'ait été suborné, en la lui lâchant à quinze* » *sols* : cet appas de gain l'a induit en erreur, & lui a » *fait abandonner la véritable.* A ce trait de ménage je » le reconnois ; *c'est donc cette fausse Poudre* qui a » produit les mauvais effets dont vous rendez compte » au public ; vous ne sauriez en trop dire de mal. Je

Enfin, le Père Félix rappelloit d'une manière bien préciſe à M. Thiery, que vers la fin de l'année 1758, *il courut dans Paris une maladie épidémique, qui, à l'ouverture des corps, avoit préciſément les mêmes caractères que celle de M. l'Abbé Bocanne* : que MM. les Médecins, loin d'en attribuer les effets *à leurs remédes, les attribuerent à la maligne influence de l'air*, & dès-lors il paroît aſſez ſingulier de mettre ſur le compte de la Poudre d'Ailhaud, par rapport à M. Bocanne, ce que *la maligne influence de l'air* avoit fait par rapport à tant d'autres malades, qui n'avoient fait aucun uſage de la Poudre.

C'en étoit aſſez de toutes ces obſervations, pour ruiner celle de M. Thiery, & ce Docteur parut déſavouer lui-même ſon ouvrage, en aſſurant le Père Felix, *qu'il n'avoit par condamné la Poudre purgative de M. Ailhaud, comme dangereuſe, nuiſible, pernicieuſe, encore moins mortelle par elle-même; .... que c'étoit un bon remède, &c.* (*a*) Aſſurément s'étoit bien en rabattre, & il faut

---

» les ai ſuivis ces *Falſificateurs*, ils ne font pas fortune, » & celle de M. Ailhaud excite la jalouſie. *Traité du P. Felix, pag.* 35.

(*a*) Traité du P. Felix, pag. 33. & 34.

que le Sr. Thiery fut bien convaincu lui-même de la foibleſſe & de l'erreur de ſon Ecrit, pour le contredire d'une manière ſi formelle. Auſſi le Père Felix n'en fut pas l'unique Cenſeur. M. de Ruſſy Lieutenant Colonel du Corps Royal de l'Artillerie, ſe croyant redevable de la vie à la Poudre d'Ailhaud, en prit hautement la défenſe dans une lettre du 10 Juillet 1758, qui fut inſérée dans le Mercure du mois d'Octobre ſuivant. L'on ne peut diſconvenir que cette lettre, écrite avec beaucoup de force & de délicateſſe ne renferme beaucoup de nouvelles réflexions capables de détruire les ſavans raiſonnemens du Sr. Thiery.

Notre ingénieux militaire ſaiſit d'une manière bien nette, à ce qu'il nous paroît, le vrai point de la queſtion, & s'y attache uniquement. Il laiſſe dire à M. Thiery, tout ce qu'il veut ſur l'état des viſcères du ſieur Bocanne ; il les ſuppoſe avec lui deſſéchés, friables, calcinés, ſi l'on veut ; mais il lui *ſemble que les conſéquences* que ce Médecin *a tirées des qualités malfaiſantes des Poudres, par l'inſpection des parties viciées, gangrénées, du cadavre dont on a fait l'ouverture, ne ſont pas entiérement juſtes.* Car, dit-il,

si M. Thiery eut voulu faire attention que nombre de perſonnes qui n'ont jamais uſé de la Poudre, *ont péri du même mal, que l'appauvriſſement du ſang ou ſa coagulation peut ſeule, ſans aucun ſecours étranger, produire cet effet*: en un mot, que les viſcères peuvent ſe gangrener par un vice naturel, il ne ſe ſeroit pas preſſé de prononcer l'arrêt qui proſcrit l'uſage des Poudres.

D'ailleurs, pourſuit M. de Ruſſy, M. Thiery n'ignore pas ſans doute que ces Poudres, qu'il ſuppoſe produire des effets ſi funeſtes, ſont le reméde ordinaire de quantité de gens qui s'en louent, qu'elles ont tiré des portes du trépas. Ces gens-là ſont-ils donc, ainſi que Mithridate, familiariſés avec le poiſon? mais au moins faut-il convenir que quand ils en ont fait les premiers eſſais; quand elles ont opéré les premiers effets, ils ne l'étoient point encore: quelle cauſe favorable les a préſervés d'un cauſtique auſſi mordant? comment ſe peut-il que depuis quinze ans que j'en fais uſage, que j'en ai pris plus de trois cents priſes.... je ne ſois pas entièrement calciné? c'eſt un phénomène qui mériteroit bien d'être expliqué.

Au ſurplus, M. de Ruſſy ajoute, que

M. Bocanne lui ayant écrit dans le mois de Septembre 1756, pour le conſulter ſur l'uſage des poudres, ce Prêtre ſe plaignoit d'un grand feu dans les inteſtins, & lui marquoit qu'il paroiſſoit par intervalle ſur la peau, de petites taches noires ou livides. N'étoient-ce point là, indépendamment de la poudre, les premières étincelles de ce feu, qui couvant toujours dans les entrailles du ſieur Bocanne, les a enfin gangrénées au bout de dix-huit mois ?

Enfin, M. de Ruſſy ſe rappellant les guériſons, qu'il a vu opérer ſur un nombre infini de perſonnes attaquées, les unes de maladies aiguës, les autres de chroniques, demande ſi ces guériſons ne ſont que fantaſtiques ? ſeroit-ce encore une illuſion, ajoute-t-'il, que la guériſon d'un ſoldat, dont le bataillon a été témoin, le mois dernier, qui par le moyen de huit priſes de ces poudres, a été guéri, tout en faiſant route, d'une pleuréſie, point de côté, fluxion de poitrine, & crachement de ſang, accompagnés de fièvre ardente ? & il conclut par dire, que ſi M. Ailhaud n'eſt pas un bon Médecin, il doit être regardé comme un grand magicien.

Il ne falloit pas tant, pour faire tom-

ber

ber ſans reſſource l'obſervation du ſieur Thiery : mais il en coûte toujours à un père, de voir la deſtruction de ſes enfans, & la tendreſſe du ſieur Thiery pour ſon nouveau-né, le preſſa de rompre le ſilence, quand il vit les coups redoublés qu'on lui portoit. Il reprit la plume avec un nouveau courage, & il vengea ſon premier écrit, par un ſecond qui fut inſéré dans le Journal de Médecine du mois d'Août 1759.

La prudence de l'auteur fut telle, qu'il ne dit pas un ſeul mot de toutes les imprudences de M. Bocanne, dans l'uſage de la poudre ; encore moins parla-t-il de ſes converſations avec le Père Felix, & des aveux favorables à la poudre que ce Religieux lui avoit arrachés. Mais après avoir témoigné combien il étoit ſcandaliſé de voir un militaire qui s'aviſe de réſoudre *un problême de médecine*, il ſe met en défenſe, & il obſerve, 1°. Que l'eſpèce de gangrène dont il a parlé dans ſa relation, n'eſt pas *un cas ordinaire dans la pratique médicinale.* (*b*) 2°. Qu'on ne peut regarder cette altération, que *comme l'effet d'une fièvre peſtilentielle précédente, ou d'un redou-*

(b) Journal de Médecine, Août 1759, page. 16.

table poison. (c) 3°. Que M. Bocanne n'avoit au commencement, qu'une simple fiévre catarrale, *puisqu'il ne régnoit dans Paris, à la fin de* 1757, *& au commencement de* 1758, *aucune sorte d'épidémie.* 4°. Enfin, que les remédes employés dans la maladie de M. Bocanne, furent principalement des adouciſſants & des mucilagineux. De toutes ces obſervations réunies, M. Thiery ſe croit en droit de conclure, que M. Bocanne a été *empoiſonné par les poudres dont il faiſoit uſage depuis long-tems, & qu'il avoit priſes nommément, dans le commencement de ſa maladie.*

Pour mettre nos Lecteurs en état d'apprécier cette conſéquence, nous allons faire quelques courtes réflexions ſur les prémiſſes.

1°. *La gangrène des viſcéres de M. Bocanne, n'eſt pas un cas ordinaire dans la Médecine.* Tant mieux : c'eſt un grand préjugé en faveur de la poudre, car il s'en fait une ſi grande conſommation par-tout, que ſi ce reméde produiſoit une eſpèce de gangrène ſingulière, on la rencontreroit ſouvent dans la pratique médicinale, & ce ne ſeroit plus un

(c) Journal de Médecine, Août 1759, page 169.

cas rare. Dès que M. Thiery le juge tel, il ne peut être l'effet de la Poudre d'Ailhaud.

2°. *On ne peut regarder cette altération, que comme l'effet d'une fièvre peſtilentielle, ou d'un redoutable poiſon.* Voilà ſans contredit une opinion bien haſardée, & que M. Thiery auroit bien de la peine à prouver. Car qui connoît aſſez le méchaniſme du corps humain, pour prononcer avec aſſurance, que cette eſpèce d'altération ne peut provenir que de ces deux cauſes? .... Et en ſuppoſant cette opinion comme vraie, quel intérêt peut avoir la Poudre d'Ailhaud au déſaſtre de M Bocanne, s'il eſt vrai que ce Prêtre ſe ſoit ſervi de fauſſes poudres? ou ſeulement, s'il eſt vrai qu'en ſe ſervant des véritables, il a commis les plus énormes imprudences, ſoit dans la quantité qu'il en prenoit, ſoit dans le pernicieux régime qu'il ſe preſcrivoit? L'équité permet-elle d'imputer à un reméde, les fâcheuſes ſuites qui réſultent d'une foule de combinaiſons qui lui ſont étrangères?

3°. *M. Bocanne n'avoit au commencement qu'une ſimple fièvre catarrale, puiſqu'il ne régnoit dans Paris, à la fin de 1757 & au commencement de 1758,*

aucune ſorte d'épidémie. Les relations ne s'accordent point du tout ſur cet article. Le Père Felix articule d'une manière poſitive une épidémie dans Paris, que les Médecins attribuoient à *la maligne influence* de l'air, & qui, à l'ouverture des corps, *avoit préciſément les mêmes caractères que celle de M. l'Abbé Bocanne.* M. de Ruſſy parle de cette épidémie, comme d'un fait inconteſtable. Dans cette diverſité de relations, que dit la raiſon? Elle veut qu'on admette les faits atteſté par gens d'honneur qui diſent qu'ils s'en ſouviennent, & qu'on regarde comme un défaut de mémoire, l'omiſſion d'une hiſtoire qui les conteſte. En ſuivant cette méthode, l'on conviendra que la fièvre catarrale de M. Bocanne, étoit jointe à l'épidémie qui avoit couru dans Paris, & l'on n'imputera plus à la poudre d'Ailhaud, un effet réſultant de l'épidémie, dont la malignité gangréna malheureuſement bien d'autres viſcères, que ceux de M. Bocanne. (*d*)

(d) Le Journal de Médecine des mois de Janvier & Février 1758, rend un compte très-détaillé de cette épidémie, & de la gangrène qu'elle cauſoit dans les viſcères de ceux qui en étoient attaqués. Voici ce qu'on lit dans le Journal de Janvier, Tom. 8. pag. 84. » Une maladie moins commune, mais plus funeſte que la petite vérole, eſt celle qui *s'eſt ré-*

4°. *Les remédes employés dans la maladie de M. Bocanne fut principalement des adouciſſans & des mucilagineux.* Cela peut être. Leur inſuccès ne doit étonner perſonne : tous les jours la

---

» *pandue avec tant de ravage*, dans un des couvens de » Religieuſes de cette Ville .... on a très-fauſſement at- » tribué dans quelques papiers publics, la cauſe de cette » épidémie au vert-de-gris .... on ne doit en accuſer » que la *mauvaiſe qualité de l'air, & la diſpoſition* » *plus ou moins grande à la putrefaction & à la gangrène.* » Quoi qu'il en ſoit, cette *épidémie* n'étoit, ſelon » toutes les apparences, *qu'une fiévre putride gangré-* » *neuſe*; car dans les cadavres qu'on a ouverts, on a » trouvé les *poumons gangrenés.*»

Le Journal du mois de Février, page 162, n'eſt pas moins exprès : Les conſultans, (y eſt-il dit,) » étant convenus que les cauſes de la maladie étoient » obſcures & fort enveloppées, demandèrent avant » de ſe ſéparer, qu'on ouvrît la première qui mour- » roit : Madame de Soubeyron rendoit l'ame, & l'ou- » verture en fut accordée aux Médecins, pour le lendemain » à huit heures.

» Le lundi matin à huit heures l'ouverture du corps » de Madame de Soubeyron fut faite ; on ſe borna » à examiner la poitrine, & on trouva l'extrémité du » lobe droit qui regarde le diaphragme, *noire, gor-* » *gée d'un ſang qui viſoit à la pourriture*, & preſ- » que tout le lobe gauche, *auſſi noir, gonflé & en-* » *gorgé, preſque adhérent à la partie poſtérieure* » *de la poitrine, couvert d'une coënne gluante*; en » l'ouvrant avec un ſcalpel, il en ſortit une ſéroſité » rougeâtre & purulente, ſemblable à peu près, à » celle qu'on tire d'un entrax. » Nous laiſſons à M. Thiery le ſoin de concilier ſa narration, avec les faits que le Journal de Médecine atteſte, & au public le droit de juger ſi M. Thiery pouvoit avoir ignoré, ou oublié des faits ſi récens, & ſi remarquables.

pratique médicinale fournit de pareils exemples. L'eſpèce de ces remédes prouve ſeulement que le ſieur Thiery n'a point influé par leur adminiſtration, dans la gangrène des viſcères du ſieur Bocanne; perſonne ne l'en avoit accuſé, & cette apologie eſt ſuperflue: mais je ne vois pas par quelle heureuſe ſoupleſſe de génie M Thiery conclut de cette dernière obſervation, & des précédentes, que *M. Bocanne a été empoiſonné par les poudres dont il faiſoit uſage depuis longtems, & qu'il avoit priſes nommément dans ſa dernière maladie.* En effet, M. Thiery voudroit-il nous perſuader que ſi les viſcères d'un mort ſe trouvent gangrenés, calcinés, il ne faut imputer ce déſaſtre qu'aux remédes qu'il a pris, & point du tout au caractère & à la malignité de ſa maladie? ce ſeroit bien mal entendre les intérêts de ſa profeſſion, que d'établir de tels principes, & M. Thiery a trop d'eſprit pour ne pas en ſentir la fauſſeté, & les fâcheuſes conſéquences. Mais il eſt évident qu'en rejetant le principe erroné, il faut auſſi rejeter la concluſion de M. Thiery contre la poudre d'Ailhaud, & convenir que les rapports de ce reméde, avec la gangrène des viſcères de M. Bocanne, demeurent entièrement à démontrer.

Je ne ſuivrai pas cet écrivain dans l'heureuſe explication qu'il donne des guériſons ſurprenantes que M. de Ruſſy lui oppoſe. Il les compare aux guériſons que le ſublimé-corroſif ou le vert-de-gris ne manqueroient pas de procurer à des centaines de malades, ſi on en faiſoit prendre à des millions d'hommes. Voilà donc la poudre miſe au niveaux de deux poiſons des plus violens, par ce même M. Thiery, qui diſoit au P. Felix *qu'il n'avoit pas condamné la poudre d'Ailhaud, comme dangereuſe, nuiſible, pernicieuſe, encore moins mortelle par elle même..... que c'étoit un bon remède, &c.* Si ce n'eſt pas là ſe contredire, j'ignore ce que c'eſt que contradiction. Il eſt fâcheux ſeulement que pour démontrer l'exactitude de cette comparaiſon ſi bien imaginée, M. Thiery n'ait pas achevé le tableau, en prouvant par de bons témoignages, que ſur quelques milliers de guériſons opérées par la poudre d'Ailhaud, il eſt arrivé quelques millions de morts violentes, cauſées par ce poiſon? M. Thiery conviendra ſans peine, que l'exemple unique de M. Bocanne, fut-il auſſi concluant qu'il paroît le croire, ne remplit pas le vuide immenſe de pluſieurs millions qu'exige-

roit l'intégrité de ſa comparaiſon. Il eſt à croire que M. Thiery abandonnera cette ſingulière opinion, plutôt que d'en entreprendre la preuve.

Paſſons à la ſeconde obſervation qui eſt celle de M. Lorent, Docteur en Médecine au Neuf-Briſac. Un Militaire, âgé de cinquante-cinq ans, prend *une doſe de poudre d'Ailhaud*, pour ſe guérir d'une fièvre continue. La poudre opère trop, & lui procure *une ſuper-purgation avec des vomiſſemens de ſang.* Cependant la fièvre ceſſe, mais elle revient enſuite, & le malade ſe livre ſans réſerve aux ſoins de M. Lorent. Quelque vaſte que ſoit la ſcience de cet habile Docteur, la maladie réſiſte à toutes ſes ordonnances ; huit mois ſe paſſent dans une ſucceſſion continuelle des remédes les plus étudiés de la part du Médecin, & des tourmens les plus cruels de la part du malade. Enfin, la mort s'approche pour délivrer cet infortuné Militaire, & le flambeau qui éclaire ſon agonie, découvre à M. Lorent la véritable cauſe du mal qu'il avoit ignorée juſqu'alors ; c'eſt-à-dire, l'exiſtence d'un virus vénérien, qu'il n'étoit plus temps de détruire. Le malade expire, &, quoique M. Lorent, qui gémit d'avoir été

informé si tard de cette cause redoutable de la maladie, doute encore si, *dans les commencemens* qu'il vit le malade, *il auroit été à temps de la combattre*; néanmoins après la mort de son malade, ce n'est plus au virus vénérien qu'il attribue tous les symptômes de la maladie, & sa tragique fin; *l'histoire* qu'il nous fait *de la maladie, & l'ouverture du cadavre, lui prouvent que le velouté de l'estomac a été déchiré par l'action trop vive des poudres d'Ailhaud . . . . . & que ce dérangement d'estomac a été l'origine de la fièvre lente & de ses suites.* Il avoue cependant que *jamais cette poudre* (prise huit mois auparavant) *n'eût eu des suites aussi fâcheuses, si elle n'avoit rencontré des viscères viciés de la vérole, & une lymphe épaissie & séchée par le même virus.* C'est donc l'action trop vive de la poudre d'Ailhaud, qui a déchiré le velouté de l'estomac, & c'est ce dérangement d'estomac, occasionné par la poudre, qui a été l'origine de la fièvre lente & de ses suites. Voilà les deux accusations capitales de M. Lorent contre la poudre; il est de notre devoir de les discuter.

1°. *L'action trop vive des poudres d'Ailhaud a déchiré le velouté de l'es-*

tomac. Que M. Lorent me permette de lui faire à ce ſujet, quelques queſtions. Cette redoutable vérole, qui avoit *vicié les viſceres* du malade, *épaiſſi & ſéché ſa lymphe*, n'avoit-elle point travaillé ſur l'eſtomac & concouru avec la poudre, pour en déchirer le velouté ? Si ce virus n'y a point contribué, comment & pourquoi l'eſtomac étoit-il à l'abri de ce venin, tandis que de l'aveu de M. Lorent, les autres viſcères ont été *viciés* par ſon action ? Si au contraire, ce pauvre eſtomac a été déchiré par le malheureux concert de la poudre, & du virus vénérien, pourquoi n'attribuer ce déſaſtre qu'à la poudre ? Et comment a-t-il pu ſe faire, qu'à la ſuite de cette action cauſtique de la poudre & du virus, le malade ait pu être quelque temps ſans fièvre, & ſurvivre huit mois à la cruelle opération de ſon eſtomac déchiré ? Quelqu'idée que nous ayons des grands talens de M. Lorent, nous doutons qu'il puiſſe nous donner ſur ces queſtions, des réponſes ſatisfaiſantes. Et à dire vrai, nous ſommes dans un ſingulier étonnement de voir, qu'un Médecin rempli de lumieres, & qui reconnoît dans ſon malade, un virus vénérien enraciné, une fièvre hectique ca-

ractériſée cherche dans un reméde iſolé, dont l'effet momentané fut des plus heureux, la ſource de tous les maux qui conduiſirent ce malade au tombeau, par un chemin parſemé de tourmens. Pouvons-nous retenir une réflexion qui nous échappe? S'il falloit attribuer le triſte état de cet infortuné Militaire, aux remédes qu'il a pris, & non au germe fatal qu'il portoit en lui-même, M. Lorent auroit-il dû rendre un compte ſi détaillé de ceux qu'il a adminiſtrés pendant l'eſpace de huit mois? Un court extrait de la relation qu'il en fait lui-même, a de quoi faire frémir. Nous le plaçons en note au bas de la page, (*e*)

(*e*) Les premiers remédes furent des ſaignées, des minoratifs, des délayants, des apozèmes adouciſſants, des calmants ſomnifères, des anti-émétiques, &c. le tout ſan ſuccés.

L'on recourt aux fébrifuges avec précaution; le quinquina eſt marié aux pectoraux, aux édulcorants, aux rafraîchiſſants, *mais le tout en vain.*

M. Lorent eſſaye des ſtomachiques doux, des toniques incraſſants, des bouillons de poulet, d'écreviſſe, de plantes chicoracées & d'amandes.

Enſuite il tente le petit lait où il fit bouillir les feuilles de menthe, & d'autres toniques les plus appropriés: *malgré ces précautions, la première doſe que le malade en prit, fut ſuivie d'aigreur, de colique, de diarrhée.*

M. Lorent fit couper le petit lait avec des infuſions aromatico-ſtomachiques, y joignant les opiats abſorbans; *ce petit lait s'aigrit encore.*

On en vient aux bouillons de grenouilles, d'eſ-

non pour en faire la critique, ce qui eſt hors de notre plan, mais pour mettre le lecteur en état de juger, ſi M. Lorent,

---

cargots, d'écreviſſes, altérés avec les herbes convenables, aux différentes ſortes de gélées, aux crêmes & aux conſommés : *tous ces remedes n'ont pas le moindre ſuccès pendant l'eſpace de deux mois.*

Le malade eſſaye de prendre une cuillerée de lait de vache écrémé, & chargé d'un peu de poudre d'yeux d'écreviſſe, & de ſucre blanc. *A peine l'a-t'il avalé, qu'une peſanteur d'eſtomac, des anxiétés, des quintes de toux le mettent aux abois.*

On revient aux bouillons d'eſcargots, aux gélées, aux crêmes, &c. mais *l'eſtomac ne pouvant plus les ſupporter*, on imagine une eſpèce de gélée très compoſée. *Au bout de quelque temps, l'eſtomac refuſa auſſi cette gélée, qui lui peſa comme un glu indiſſoluble.*

Il n'y eut plus moyen de faire paſſer autre choſe, qu'un bouillon fait avec une demi-douzaine d'écreviſſes & un poulet rempli de creſſon de fontaine. On y joignit un ſirop fait de ſucre de creſſon, & de menthe de jardin, récemment exprimé, dépuré & cuit avec du ſucre. *Six mois ſe paſsèrent ſans le moindre changemane en mieax.*

On mit le malade à la diette ſéche pendant cinq jours, mais il lui *fut impoſſible de la continuer plus long temps.*

On eut recours aux eaux de Plombières, *mais la premiére cuillerée que l'on en donna au malade, produiſit un ſi mauvais effet, que l'on oſa pas en riſquer une ſeconde.*

La boiſſon qu'on aſſigna alors au malade, fut une décoction mulcilagineuſe, incraſſante, enſuite une infuſion d'herbes vulnéraires : peu de temps après, elle fut faite avec la racine de ſarcepareille, le ſaſſafras, & un nouet de ſafran de Mars apéritif. On fit des fumentations ſur le bas-ventre, avec trois veſſies de porc, remplies de lait tiéde. On frotta l'épigaſtre avec des huiles aromatiques, on ſe ſervit de cataplaſmes confortatifs, & d'un écuſſon ſtomachique, dont on détaille

qui a fait prendre à ce malade, tant de remédes, que lui-même nous apprend lui avoir été contraires, a bonne grace de rejetter sur la poudre, tous les accidens que ses propres remédes causoient au malade, & ceux qui étoient la suite naturelle de sa maladie.

2°. *Ce dérangement d'estomac*, occasionné par la poudre, *a été l'origine de la fièvre lente, & de ses suites*; c'est-à-dire, que la poudre en a été la cause médiate. Mais par quel charme a-t-il pu arriver, que cette prise de poudre qui fit disparoître la fièvre continue, devînt ensuite *l'origine d'une fièvre lente & de ses suites ?* chasser la fièvre & la donner, sont deux choses difficiles à concilier dans le même sujet. Si par son pre-

---

la composition. Enfin on mit en usage des frictions avec un quart de gros d'onguent : *tout ce que l'on a pu obtenir par la continuation de tant de remédes, c'étoit un faux calme.*

La fiévre destructive alloit toujours son train : elle consumoit le corps de plus en plus, & enfin la nutrition étant totalement abolie, les veines épuisées & affaissées, les viscères desséchés & corrompus, il étoit nécessaire que le patient s'éteignît peu à peu, & mourût le huitieme mois de sa maladie, dans un marasme hideux.

Que l'on compare cette chaîne inouie de remédes, avec une seule prise de poudre d'Ailhaud : & si le malade a dû mourir par l'action des remédes, quelle imprudence à M. Lorent, d'avoir mis en question d'où étoit parti le coup mortel ?

mier effet, la poudre à déchiré l'eſtomac; comment a-t-elle fait ceſſer la fiévre? & ſi la fiévre a pu ceſſer, l'eſtomac étant déchiré, comment ce dérangement d'eſtomac a-t-il été l'origine immédiate d'une fiévre lente & de ſes ſuites? il nous ſemble que la contradiction ſaute aux yeux.

Si M. Lorent ſe fut borné à dire que cette priſe de poudre n'avoit point guéri radicalement le malade, puiſque la fiévre étoit revenue, la choſe étoit inconteſtable, & tout le monde en ſeroit convenu. C'eſt l'hiſtoire des meilleurs remédes de la médecine; ils n'opèrent que des guériſons paſſagères, lorſqu'on n'en meſure pas l'uſage ſur les différentes circonſtances de la violence du mal, de ſon ancienneté, &c. mais que l'opération unique & indiviſible d'un ſeul & même reméde ramène le mal qu'elle combat, & ſe joue de l'homme en lui ôtant d'abord ce mal, pour le lui rendre dans quelques jours; c'eſt une inconſéquence dont on peut voir des exemples dans des êtres doués de raiſon, mais dont des êtres inanimés ſont phyſiquement incapables.

Mais la poudre procura une ſuperpurgation, & un vomiſſement de ſang; n'eſt-ce pas là une preuve ſans replique

de ſa cauſticité? non, c'eſt une preuve ſans replique „ de l'abondance & de la » mauvaiſe qualité des levains véroli- » ques, ou autres capables de produire » pareils ſymptômes, qui ont cauſé la » mort du malade. » Mais cela ne prouvera jamais qu'un reméde dont les tendres entrailles des enfans atteſtent la bénignité, ait pu produire par lui-même, dans celles d'un militaire *d'un tempérament, robuſte*, les effets violens qu'on lui attribue. Bien plus, nous croyons *qu'il eſt très-probable* que ces ſimptômes » euſ- » ſent pu être diſſipés par la continua- » tion du reméde, qui par une ſeule » doſe, ayant mis en mouvement le virus » vérolique, auroit pu, s'il eut été con- » tinué, le détruire entièrement, & ré- » tablir inſenſiblement la poitrine, l'eſ- » tomac, les inteſtins, & autres parties » viciées par le ſéjour du virus fixé par » le mercure. » (*f*)

L'ordre des faits nous conduit à l'examen de la lettre de M. Geoffroy, *au ſujet des deux perſonnes empoiſonnées par l'uſage des poudres d'Ailhaud.* Ce titre tranchant a ſans doute de quoi effrayer les plus zélés partiſans de la poudre, &

(*f*) Réponſe de M. le Baron de Caſtelet, pag. 17.

nous avons failli laiſſer tomber la plume de nos mains, dans la premiere impreſſion qu'a faite ſur nous une accuſation auſſi grave. Mais, quoique nous n'ayons ſur les faits qui lui ſervent de preuve, aucune autre connoiſſance, que celle qu'il plaît à M. Geoffroy de nous en donner dans ſa relation, l'on y trouve de quoi relever le courage, & effacer une partie des traits odieux que ce Médecin s'eſt efforcé de jetter ſur le reméde univerſel.

M. Pilet, *homme d'un tempérament robuſte & bilieux, & qui n'avoit jamais été malade, avoit*, cependant, *la coutume* (aſſez ſingulière pour un homme bien portant,) *de ſe purger avec les poudres d'Ailhaud*, & il *en prenoit ordinairement des doſes aſſez fortes.* Le jeudi, 3e. Septembre, il ſe ſentit un peu incommodé, & M. Geoffroy préſume que cette indiſpoſition étoit une fièvre double tierce, qui commença à ſe régler dès ce jour-là. Le vendredi matin, 4e. Septembre, M. Pilet prit une premiere priſe de la poudre d'Ailhaud; *mais s'imaginant qu'elle ne l'avoit pas aſſez purgé, il réitéra les trois jours ſuivans, & chacun de ces jours, il alla à une doſe & demie. Dès le lundi, dernier jour de cet uſage,* (& cinquième jour de la fièvre) *M. Pilet ſe*

ſentit très-incommodé. Le lendemain mardi 8 Septembre, on appella M. Geoffroy ſur le ſoir. Ce Médecin trouva le malade avec une *fièvre très violente, la peau brûlante, la langue ſéche, une douleur conſidérable au creux de l'eſtomac, où l'on ſentoit un battement vif de la céliaque, en y portant la main.* Malgré tout ce que ces ſymptômes préſageoient de fâcheux, une ſaignée, des boiſſons adouciſſantes, quelques lavemens opérèrent au bout de trente heures un effet ſurprenant. Le jeudi matin, le malade ſe trouva ſans fiévre, & la ſoif étoit moins conſidérable. M. Geoffroy ravi de ce changement, & perſuadé ſans doute, que malgré les quatre fortes doſes de la poudre d'Ailhaud, ſon malade n'étoit pas encore *aſſez purgé*, profita *de ce calme, pour aiguiſer le petit lait avec la caſſe qui fait faire au malade, un nombre conſidérable d'évacuations, toutes de qualité bilieuſe, & aſſez bonnes.* Cependant le ſoir, la fièvre reprit encore plus vivement que la ſurveille. Le vendredi 11e. la fièvre fut continue, & le malade eut un redoublement encore plus fort que la veille. Le lendemain matin ſamedi, les choſes allèrent encore plus mal; le pouls étoit petit, foible,

concentré, le malade se plaignoit d'un feu dévorant au creux de l'estomac, qui lui causoit la plus vive alération. Cet état violent augmenta l'après-midi : le lendemain Dimanche, le même état continua, & le lundi 14e. malgré tous les remédes cordiaux, stimulants & autres que M. Geoffroy, subsidiairement M. Thieuillier le jeune son confrère, mirent en usage, le malade expira sur le soir, *se plaignant d'un feu brûlant, & répétant continuellement depuis deux jours, qu'il étoit empoisonné.*

M. Geoffroy, persuadé que les plaintes du mourant étoient fondées, n'attendit que son dernier soupir, pour demander qu'on lui livrât le cadavre. Il auroit fort souhaité en faire l'ouverture, pour découvrir dans ses viscères, les traces toutes fraîches du poison dont il s'étoit plaint : mais la famille de M. Pilet, plongée dans la douleur, jugea que c'étoit assez pour M. Geoffroy d'avoir exercé les rigueurs de son Art, sur M. Pilet vivant, elle ne voulut pas le lui livrer mort, & ce fut inutilement que M. Geoffroy demanda la victime. Mais le public n'y a rien perdu, & ce redoutable poison, qu'il n'a pas été permis à M. Geoffroy de contempler des yeux du

corps, il l'a très bien apperçu des yeux de l'esprit, & M. Pilet vivoit encore, que M. Geoffroy, voyant empirer la maladie, savoit déja que ce changement provenoit des *parties résineuses de la poudre, qui, comme un poison lent, travailloient sourdement dans l'estomac.* La mort du malade n'a pas laissé le moindre doute sur cette vérité; car M. Geoffroy, qui prit la peine de réfléchir sur cette composition résineuse de la poudre, trouva dans son résultat, qu'elle étoit un venin *d'une espece d'autant plus dangereuse, que les résines, s'attachant & se collant aux parois de l'estomac & des intestins, ne peuvent être chassées de ces cavités, où elles opérent leur effet sourdement : ensorte que les plus grands accidens ne paroissent qu'au moment où la gangrene commence à se former.* Et cela est si vrai, que si l'on avoit permis à M. Geoffroy, de porter le fer dans les entrailles de M. Pilet, ce Docteur est *persuadé* qu'elles *auroient présenté les mêmes phénomenes que les entrailles de M. Bocanne.*

Qui pourroit se refuser maintenant à la conviction de toutes ces preuves? Et peut-il rester le moindre doute que M. Pilet n'ait été empoisonné, & empoi-

ſonné par la poudre d'Ailhaud ? M. Pilet n'avoit qu'une fièvre double tierce, & il eſt mort à la fin de ſon douzième jour. Ce ne peut être par la violence de la maladie ; car une fièvre double tierce *n'eſt pas par elle-même, une maladie dangereuſe.* Ce n'eſt donc que *l'action du poiſon* ailhaudien, *qui peut l'avoir rendue ſi violente, & avoir produit des ſymptômes ſi terribles.* Voilà la démonſtration complette de M. Geoffroy ; qu'il nous ſoit permis de l'acccompagner de quelques remarques.

1°. *Une fièvre double tierce n'eſt pas, par elle-même, une maladie dangereuſe.* C'eſt apparemment à Paris, & ſous les yeux de M. Geoffroy, que les fièvres double tierces ſont exemptes de danger. Mais les ravages qu'elles font en Province, ſur-tout dans la ſaiſon de l'automne, ne nous permettent pas d'être de l'avis de M. Geoffroy. Nous ne voyons que trop de malades, qui ſuccombent annuellement, ſous la violence de ces ſortes de fièvres, & ceux qui en rechappent, nous démontrent, par les fâcheux & fréquens retours qu'ils éprouvent, la vérité de cet axiome juſqu'à préſent reçu en médecine : *febres autumnales, vel longæ, vel lethales.* Je pour-

roit citer plusieurs exemples de malades, qui, tous environnés des lumières de la Faculté, n'ont pas laissé de périr dans l'ardeur d'une fièvre double tierce, que toutes les potions & les apozèmes de l'Art, n'ont pu tempérer. Quel miracle seroit-ce donc, si douze accès d'une fièvre semblable avoient conduit M. Pilet au tombeau ?

2°. Supposons avec M. Geoffroy, que la fièvre double tierce de M. Pilet n'eût rien de dangereux, par elle-même ; mais un Docteur aussi accrédité, & aussi expérimenté que M. Geoffroy, n'a-t il jamais rencontré en pratique, de ces maladies communes, qui, paroissant peu de chose dans les commencemens, trompent ensuite l'espérance du malade & du Médecin, en se développant par de fâcheux symptômes, qui ne se terminent que par la mort? N'a-t-il jamais vu quelqu'un de ses malades, expirer, malgré tous ses soins, dans les angoisses qui naissent de l'ardeur d'une fièvre violente ? Qu'auroit-il répondu dans ces circonstances, à un malin, qui, faisant usage de ses propres raisonnemens contre lui-même, lui auroit dit : M. le Docteur, vous avez empoisonné ce malade par vos remédes ; car *une fièvre double tierce, telle que*

l'avoit d'abord le malade, n'eſt pas, par elle-même, une maladie dangereuſe; & ce n'eſt que l'action du poiſon renfermé dans toutes vos drogues, *qui peut l'avoir rendue ſi violente, & avoir produit des ſymptômes ſi terribles.* M. Geoffroy auroit ſenti ſur le champ, toute l'injuſtice de ce raiſonnement, & n'auroit pas manqué de la trouver étrange. Il auroit remarqué, en bon Logicien, que l'argument n'eſt pas en forme; qu'il eſt taché de ce vice, que les Logiciens appellent *non cauſa, pro cauſâ*: que la véritable cauſe efficiente de la mort du malade, c'étoit la maladie, & nullement les remédes; que s'il falloit regarder comme empoiſonnés tous les malades qui ſe plaignent d'un grand feu dans les entrailles, & attribuer aux remédes qu'ils ont pris, leur mort, lorſqu'elle s'enſuit, on pourroit déſormais regarder tous les Médecins, ſans exception, comme des empoiſonneurs avérés, &c. Rien ne ſeroit ſi judicieux, & ſi concluant à notre avis, que cette apologie. Pourquoi M. Geoffroy nous met-il dans la fâcheuſe néceſſité de l'employer en faveur de la poudre, & de le réduire à la triſte alternative, ou de rétracter l'odieuſe épithète de poiſon qu'il

a voulu donner à ce reméde, ou d'étendre ſans reſtriction ſur tous ſes confrères & ſur lui-même, la note infamante d'empoiſonneurs.

Je conclus de ces deux remarques, & de l'hiſtoire de la maladie de M. Pilet, que ſi M. Geoffroy, appellé auprès de ce malade, avoit ignoré qu'il eut fait uſage de la poudre d'Ailhaud, ce Médecin n'auroit vu dans les ſymptômes de la maladie, & dans ſa tragique fin, que les ſuites naturelles d'un mal violent, capable de produire, par lui-même, la mort & nullement les effets ſiniſtres d'un reméde, dont M. Geoffroy reconnoît que M. Pilet avoit *coutuma* de faire uſage, ſans avoir *jamais été malade*. Si ce remede étoit un poiſon, comme le prétend M. Geoffroy, qui pourroit concevoir que M. Pilet n'eut jamais été malade, en le prenant par *coutume*, & *à doſes aſſez fortes*? Puiſſe la médecine n'ordonner jamais que des remédes pareils!

Il eſt inutile de nous arrêter à l'hiſtoire de la ſeconde perſonne *empoiſonnée par les poudres d'Ailhaud*. C'eſt un laquais de M. Pilet, que ſon maître avoit *preſque forcé* à ſe purger avec ce reméde. A la ſuite de trois priſes, *il paroiſ-*

ſoit à Geoffroy, *plus malade que ſon maître.* Cependant, choſe ſurprenante ! tandis que cet infortuné maître, quoique moins malade que ſon laquais, quoique d'un tempérament robuſte, quoiqu'environné de toute la ſcience, & des attentions infinies de deux illuſtres Médecins, expire accablé par leurs ſoins ; ſon laquais *plus malade*, apparemment plus négligé que lui, & en cela, peut-être plus heureux, revient des portes du tombeau, & atteſte, par ſon exiſtence, que trois priſes conſécutives du poiſon ailhaudien, n'opérent infaliblement la mort, que lorſque deux Médecins, au lieu d'un, ſe mettent encore de la partie. Nous ne croyons pas avoir beſoin de faire ſur cette hiſtoire, les frais d'une nouvelle apologie, d'autant mieux que M. Geoffroy paſſe rapidement ſur ce fait, & ne ſemble en parler, que pour remplir les engagemens du titre de ſa lettre qui annonçoit *deux perſonnes empoiſonnées* C'eſt au public à juger, ſi M. Geoffroy a rempli cet engagement, avec toute la juſteſſe, la ſolidité, & l'impartialité qu'exigeoit l'importance de la matiere, & l'honneur de ſa profeſſion qu'il exerce.

Venons à la célèbre obſervation de M.

M. Dupuy de la Porcherie, Médecin de la Rochelle, *ſur la mort d'une femme, huit heures après avoir pris une doſe de poudre d'Ailhaud, à la ſuite d'une fauſſe couche* : le Journaliſte de Médecine, ſpectateur & partie dans le combat que cette obſervation a fait naître, parut ſe perſuader d'abord pour ſa propre ſatisfaction, que *les partiſans de la poudre du S. Ailhaud*, en avoient été ſérieuſement *alarmés.* (*g*) Le dénouement du combat, ſi triſte pour le Sr. de la Porcherie, aura ſans doute rectifié les idées du Journaliſte. Nous le ſuppoſons bien convaincu, que ſi l'obſervation de la Rochelle devoit cauſer des *alarmes*, c'étoit à ſon auteur & à ſes partiſans, & *non aux partiſans de la poudre du Sr. Ailhaud* En effet, cette obſervation a été ſi féconde en diſgraces de tous les genres, pour le Sr. de la Porcherie, & ſi humiliante pour ceux qui s'en ſont déclarés les défenſeurs, que nous deſirerions ſincèrement leur épargner à tous, le détail affligeant des bévues du Sr. Dupuy, & des fâcheuſes ſuites qu'elles ont eues. Mais l'intégrité de notre diſcours apologétique ne nous

(*g*) Journal de Médecine, tom. 20, pag. 534.

permet pas de passer sous silence, des événemens si fameux, & c'est pour nous, une indispensable nécessité de mettre nos lecteurs en état de porter un jugement solide sur la matiere que nous traitons.

La Lettre du sieur Dupuy renferme trois Parties. 1°. L'Histoire de la maladie de Louise Lené, des remédes qu'elle a faits, & de la mort qui en a été le terme. 2°. Le Procès-verbal de l'ouverture de son cadavre, & le jugement des Médecins qui attribuent sa mort à une prise de la poudre d'Ailhaud. 3°. Des réflexions générales sur la poudre d'Ailhaud. (*h*) Ce n'est pas ici le lieu de discuter les spéculations du sieur Dupuy sur la poudre, nous en avons déjà parlé, & nous en parlerons encore ailleurs, mais en ce moment, nous ne devons nous occuper que de ce qui regarde Louise Lené.

Selon le sieur Dupuy, cette femme *âgée de 28, ans très-bien constituée*, le fit appeller le 20 Juillet 1763, & se plaignit *de tranchées dans le bas-ventre*, ajoutant *que depuis environ deux mois*,

(*h*) Cette Lettre est insérée tout au long, dans le Journal de Médecine, tome 19., depuis la pag. 501, jusqu'à la pag. 518.

elle n'avoit pas eu ſes régles . . . . que cependant depuis un jour ou deux, elle s'étoit vue un peu. Le ſieur Dupuy, dont les lumières ſont uniques en ce genre, ſe contenta d'ordonner qu'elle ſe tiendroit *à la tiſanne ordinaire & aux bouillons*; » apparement (dit un célébre Avocat du Parlement d'Aix (*i*)) » pour la guérir » des coliques dont elle ſe plaignoit, & » pour provoquer ſes menſtrues, qui ſont » obligées de céder à l'efficacité dun » bon bouillon ».

Si nous en croyons notre Médecin, *dans moins de trois jours* la malade, en ſuivant ce régime, *ſe remit, à une petite perte en blanc près.* Mais ce mieux ne dura pas. Huit jours après, le ſieur de la Porcherie fut rappellé. Louiſe Lené *étoit retombée*, dit-il, *pour avoir lavé la veille; les tranchées avoient reparu; elles étoient vives, la perte étoit devenue abondante, & la ſage-femme qui étoit venue la voir, reconnut, dit-on, dans ce qui étoit ſorti, un embryon, dont elle crut diſtinguer le ſexe.* Le Médecin ordonna ſur le champ quelques remédes dont la malade ne fit que *peu ou point d'uſage.* Mais à la viſite du ſoir,

(*i*) Arnulphy conſult. pag. 24.

le ſieur de la Porcherie ordonna *deux ſaignées du bras, qui furent faites dans l'eſpace de deux heures.* L'effet de ces ſaignées ne fut ni tardif ni équivoque, le lendemain matin 29 Juillet, *ce qui reſtoit de la perte, ne teignoit pas même le linge.* Le ſieur Dupuy oſa ſe féliciter de ce funeſte ſuccès, & il crut ſa malade hors d'affaire. Mais celle-ci ſentant ſes beſoins, n'en jugeoit pas ainſi : elle demanda une purgation à ſon Médecin, & le ſieur Dupuy, par pure condeſcendance, lui preſcrivit pour le jour ſuivant, (30 Juillet) trois verres de caſſe. *Elle fit*, dit le Médecin, *un prodigieux effet.* Il fut regardé comme ſi déciſif, pour l'entière guériſon de cette femme, que ne croyant plus ſa préſence néceſſaire auprès d'elle, le ſieur Dupuy ſe retira.

Mais cette prétendue guériſon ne fut pas de longue durée : le 2e. Août, c'eſt-à-dire, trois jours après, Claude Robert, mari de notre infortunée malade, courut *en grande hâte*, chez le ſieur de la Porcherie, *entre quatre & cinq heures du matin*, & le conjura de venir voir ſa femme *qui étoit mourante.* Le Médecin étonné d'une nouvelle ſi peu attendue, demande à Robert la cauſe d'une

ſi prompte & ſi fâcheuſe révolution, & Robert l'aſſure, que ſa femme eſt à l'extrémité, *pour avoir pris*, dans la nuit, *une priſe de la poudre d'Ailhaud.* Le Médecin accourt, & la malade *ne ceſſe de lui donner des marques de repentir d'avoir pris cette malheureuſe poudre.* Ses douleurs & ſes plaintes n'ont aucun intervalle. *Soulagez-moi, Monſieur*, dit-elle, *je brûle, je brûle, je brûle, & je me meurs.*

Le ſieur Dupuy examine de plus près la pauvre ſouffrante, & l'interroge ſur ſon état. Il lui trouve *le ventre tendu*, dur & exceſſivement douloureux : un viſage pâle & défait, les yeux éteints, une ſueur froide répandue ſur tout le corps, les extrémités glacées, point de pouls, un feu dans les entrailles, que la malade diſoit *commencer au goſier & ſe terminer au fondement* ; en un mot, tous les ſymptômes d'une perſonne empoiſonnée. Le Médecin découragé ordonne un lavement, mais *le fondement* étoit ſi reſſerré *qu'il ne fut pas poſſible de le ſervir* ; on eſſaya inutilement de donner divers ſecours ; *huit heures après*, Louiſe Lené rendit l'ame.

Cette cataſtrophe alluma le zèle du ſieur Dupuy, contre la meurtière pou-

dre qui l'avoit occasionnée ; il en porta sa plainte à MM. les Officiers de la police, & ceux-ci, pour concourir aux vues, & aux opérations patriotiques du suppliant, *ordonnèrent sur sa plainte..... que le corps de la défunte seroit ouvert.* Ils nommèrent le plaignant lui-même, pour procéder à cette ouverture du cadavre qu'il poursuivoit. (*k*) L'exécution se fit

(*k*) Nous voudrions bien savoir en quelle *qualité* le sieur Dupuy a pu, dans cette occasion, porter une *plainte*, & requérir l'ouverture du cadavre. Il semble que le droit de ce plaindre, est réservé à ceux qui souffrent quelque dommage : par exemple, dans le cas présent, à l'infortuné Robert qui perd sa femme, & à la partie publique, chargée par état de veiller à tout ce qui intéresse la société. Mais sur quel prétexte apparent le sieur Dupuy a-t-il pu motiver une *plainte* ?

Quel droit avoit-il encore de demander qu'on lui livrât le cadavre de la défunte ? sur la réquisition du *ministére public* : la Cour accorde quelquefois des cadavres, pour servir à des expériences anatomiques : mais ce sont les cadavres des malfaiteurs que la justice a condamnés au dernier supplice ; ou tout au plus, des pauvres d'un Hôpital, qui ne tiennent à personne, & qui, par leur entrée dans l'Hôpital, se sont abandonnés à l'entière disposition du ministère public. Mais le cadavre d'une personne domiciliée, d'un citoyen qui meurt dans sa maison, n'a jamais été reclamé, ni accordé pour être assujetti à pareilles opérations, sans concours des parens eux-mêmes, à qui il appartient de droit : & lorsqu'il est question de statuer sur de pareils faits, ce n'est pas certainement à la police ordinaire, qu'on doit s'adresser : il est du ressort de la haute police, qui peut seule recevoir les *plaintes & les demandes* légitimes

le 3 Août, chez le pauvre Robert, & peut-être ſous ſes yeux. Trois Médecins & un chirurgien percèrent les entrailles de ſa femme, & arrosèrent de ſon ſang le pavé de ſa maiſon, que ſon mari déſolé arroſoit en meme tems de ſes larmes. Les quatre opérateurs parcoururent à loiſir tous les viſcéres de leur victime; ils ouvrirent *l'abdomen*, & en firent ſortir *des ſéroſités très-ſanguinolentes, dont toute la capacité étoit remplie*; ils obſervèrent *que le baſſin étoit tout rempli d'un coagulum de ſang noir, qui en rempliſſoit la capacité*; *& ils* eſtimèrent *qu'il pouvoit venir d'une ramification de la veine hypogaſtrique.* Pénétrant enſuite juſqu'à la poitrine, l'œſophage, &c. ils conſidérèrent *l'intérieur du canal, depuis le pharynx juſqu'à l'anus.* Toutes les parties contenues dans cette cavité, étoient dans *un état aſſez naturel*: Les obſervateurs ne trouvèrent rien d'extraordinaire dans tout *l'intérieur des inteſtins*; ex-

---

des perſonnes vraiment intéreſſées, & y faire droit, ſi le cas y échéoit.

On trouve dans l'affaire préſente, un plaignant ſans qualité, un demandeur ſans intérêt, un tribunal ſans compétence, & une ordonnance qui érige le plaignant lui-même, en Juge ſur l'objet de ſa plainte. Que d'erreurs à la fois, que de bévues, pour parvenir à calomnier la poudre d'Ailhaud!

cepté qu'au duodenum, jusqu'au commencement de l'iléum, *les matières chyleuses étoient très-teintes de la couleur noire de la poudre d'Ailhaud.* Cette teinture n'avoit pas cependant vicié le viscère qui la renfermoit; *le reste* même *de ce canal* étoit *sain jusqu'à l'anus.* Mais l'anus *étoit excorié & enflammé dans toute sa circonférence, de l'étendue de cinq à six lignes, tant en dedans qu'en dehors.*

Après avoir fait toutes ces riches découvertes, il s'agissoit d'en tirer parti, & de porter un jugement définitif sur la véritable cause de la mort de Lené. Ses entrailles éparses répandoient une vive lumière, qui montroit infailliblement aux observateurs, la vraie source du malheur arrivé. Nos Médecins surent en profiter, & réunissant dans un même foyer, tous les rayons qui partoient des sérosités sanguinolentes, du coagulum de sang noir, des matières chyleuses noircies, de l'anus excorié & enflammé, ils virent au plus grand jour quel étoit le coupable, & se mirent en devoir de le dénoncer & de le flétrir par leur jugement. L'évidence qui brilloit dans ce tribunal, étoit si grande, qu'il ne pouvoit y avoir ni partage, ni erreur dans les opi-

nions. En conſéquence MM. les Médecins ayant toujours ſous les yeux, le *ſang* répandu de Louiſe Lené, ce *coagulum*, cet *anus*, &c. qui leur ſervoit de bouſſole, prononcerent unanimement l'oracle ſuivant.

« Nous ne voyons point de cauſe plus »directe d'un ſi tragique événement, »ſi ce n'eſt l'action d'une doſe de la »Poudre d'Ailhaud, qui n'a point été »rendue, d'où vraiſemblablement ſe ſont »enſuivies les irritations & les vives dou»leurs intérieures, qui ont ſubſiſté dès »le moment que cette femme l'a eu pri»ſe, juſqu'à la mort, qui eſt arrivée »environ huit heures après, & a donné »occaſion à la rupture du vaiſſeau qui a »fourni le ſang épanché, que nous re»gardons comme la cauſe la plus plau»ſible d'une mort auſſi précipitée ».

Telle fut en dernier reſſort, la déciſion de cette auguſte aſſemblée, dans laquelle le ſieur Dupuy, ſoutenu par un zele infatigable, fit en même tems les fonctions de partie requérante & de juge. Il a cru devoir y joindre encore celle d'hiſtorien, & c'eſt d'après ſon récit même, que nous avons formé le tableau de cet événement. Pour en donner un juſte idée, nous ferons d'abord quelques ré-

flexions ſur l'hiſtoire du ſieur Dupuy, ſans y rien changer. Enſuite nous rétablirons les faits altérés ou omis, & nous y joindrons toujours nos réflexions. Enfin, nous raconterons les ſuites éclatantes de cette obſervation, & le dénouement qui les a terminées.

1°. Selon le ſieur Dupuy, Louiſe Lené avorta le 28 Juillet, après de vives tranchées, & une perte abondante. Il ſe rendit auprès d'elle, & dès le ſoir du même jour, il lui ordonna deux ſaignées du bras, qui furent faites dans l'eſpace de deux heures. Le lendemain, (29 Juillet) ce qui reſtoit de la perte, ne teignoit pas même le linge.

Deux choſes m'étonnent ſouverainement dans ce récit. La conduite du Médecin dans le traitement de la maladie, & la ſurprenante ſécurité avec laquelle il rend compte au public de ſes procédés.

En effet, former le projet d'arrêter les *lochies* (*l*) à une femme en couches, ſur-tout dans une fauſſe couche, c'eſt, ſelon le grand maître Hypocrate, & ſelon l'expérience de tous les ſiècles, la

(*l*) *Lochie*; c'eſt le nom qu'on donne à la perte qui ſuit ordinairement les couches.

précipiter infailliblement dans une grande maladie, & mettre sa vie dans le plus grand danger, si l'on n'y apporte un prompt reméde. *Si non purgetur mulier à purgationibus partûs, morbus magnus ipsam corripiet & periculum vitæ incurret, nisi citò curetur.* (*m*) Les plus novices Praticiens sont instruits de cette vérité, & il n'est peut-être aucun Chirurgien de Village, en qui il se trouve une telle absence des lumières de son Art, qu'il ignore un point de pratique quotidienne, connu des moindres sage-femmes. Telle est cependant l'inconcevable préoccupation du Sr. de la Porcherie; il ordonne de la meilleure foi du monde, un reméde mortel, pour un reméde curatif, & il ose s'en glorifier. Voulant remédier à une perte abondante après une fausse couche, il prescrit deux saignées au bras, *dans l'espace de deux heures*, & il arrête si bien l'écoulement excessif des lochies, que dès le lendemain, *ce qui restoit de la perte*, ne

(*m*) Hypocrate, dans son livre de la Nature de l'Enfant. Voyez aussi Moriceau, Traité des maladies des femmes grosses, liv. 3, ch. 10, *de la suppression des vidanges*. Et dans le même Traité, liv. 2, ch. dernier, où l'Auteur rapporte la mort de plusieurs femmes, occasionnée par l'entière suppression des vidanges, après leur accouchement.

tegnoit pas même le linge.

Mais *que devoit réſulter, & que réſulta-t il de effet de cette repercuſſion ?* (*n*) Hypocrate l'a dit, & c'eſt à bonnes enſeignes : *morbus magnus ipſam corripiet.* Une grande maladie l'attaquera néceſſairement ; Louiſe Lené l'éprouve, & tandis que ſon Médecin faſciné croit la trouver exactement ſans fiévre, & ſe félicite du funeſte ſuccès des deux ſaignées, Lené, qui ſent déjà les préludes de l'inflammation, du dépôt & des autres accidens dont elle va être la victime, demande à ſon Médecin une purgation. Celui-ci la lui accorde par un mouvement de pure complaiſance, & croyant ſa malade guérie, il prend le parti de ſe retirer.

Heureuſe retraite, ſi elle eut été moins tardive ! mais le coup fatal étoit porté. Il ne pouvoit être paré que par de prompts ſecours qui euſſent rétabli les lochies. *Periculum vitæ incurret, niſi citò curetur.* La vie de Lené eſt dans un danger imminent, ſi l'on ne s'occupe promptement de ſa guériſon. Louiſe Lené commence à ſentir le ravage de ſes lochies ſupprimées.

(*n*) Lettre de M. de Chevy, Médecin des Etats de Bretagne, au Journaliſte de Médecine, du 27 Mars 1764.

Le ſang obligé de réfluer dans les parties internes, lui fait bientôt éprouver les douleurs les plus aiguës. Il eut été naturel dans ces circonſtances, de rappeller le Médecin ; mais ſans doute que Louiſe Lené démêle le prix de ſes ſervices, & pour bonnes raiſons, elle ne ſe preſſe pas de les réclamer. Trois jours ſe paſſent dans une ſucceſſion continuelle de douleurs, ſans qu'il ſoit queſtion de rappeller le ſieur de la Porcherie. Cependant le mal empire, & dans la uuit du 2 au 3 Août, Lené ſe trouve dans un ſi cruel état, qu'elle fait appeller un Confeſſeur pour mettre ordre à ſa conſcience. Tranquille après cela du côté de ſon ame, & rappellée aux beſoins de ſon corps, par les douleurs qui la déchiroient, ce n'eſt pas encore la ſcience du ſieur Dupuy que Lené invoque pour ſon ſoulagement. Sa mémoire lui rappelle qu'elle a dans une armoire, deux priſes de la poudre d'Ailhaud ; *elle prie inſtamment* ſon mari, *de lui en donner une priſe dans un peu d'eau, & elle l'avale tout de ſuite.* (o) Mais ſes eſpérances ſont vaines, le mal étoit conſommé, tout reméde arrivoit trop tard. Les dou-

(o) Journal de Médecine, tom. 19, pag. 506.

leurs persévèrent & annoncent à Robert la prochaine fin de sa femme. Dans le trouble d'un si cruel état, Robert revient au Sr. de la Porcherie, & le reconduit auprès de la malade, *entre quatre & cinq heures du matin*; (c'étoit environ deux heures après que Lené eut pris la Poudre d'Ailhaud.) La présence du Médecin ne produit aucun effet. Il tente *inutilement de lui donner divers secours*, rien ne réussit. La mort seule termine quelques heures après les tourmens de l'infortunée malade, mais elle ne termine pas la préoccupation du Médecin. Toujours curieux de voir couler le sang de la pauvre Louise, il demande l'ouverture de son cadavre, & il l'obtient. Il trouve des vaisseaux rompus, du sang extravasé, tristes fruits de la répercussion violente qu'il avoit occasionnée par les saignées; mais loin d'ouvrir les yeux sur les fautes capitales de sa conduite, & d'abandonner son ame aux regrets, il rejette tous ces accidens sur un remède innocent qui ne peut y avoir eu aucune part, & il accuse publiquement la Poudre d'Ailhaud, du malheur qu'il devoit s'imputer à lui même. (*p*)

(*p*) Pour convaincre la poudre d'Ailhaud de ce meurtre, le Sr. Duguy remit *aussi-tôt à Mrs. les*

Mais pour juſtifier la Poudre d'Ailhaud d'une accuſation ſi haſardée, la peine n'eſt pas grande ; car je m'adreſſe au ſeul bon ſens, & ſous le bon plaiſir de M. de la Porcherie, je lui demande : à qui peut-on attribuer la rupture des vaiſſeaux, l'épanchement du ſang, & la mort de Louiſe Lené ? Eſt-ce à une doſe de Poudre d'Ailhaud, priſe par la malade huit heures avant ſa mort, ou à la ſuppreſſion forcée de ſes lochies, depuis cinq jours, à la ſuite d'un avortement ? Vous dites, ſavant Dupuy ! que c'eſt à cette doſe de la Poudre d'Ailhaud qu'il faut attribuer tous ces accidens ; mais ſi la rupture des vaiſſeaux & l'épanchement du ſang ſubſiſtoit avant que Louiſe

---

Officiers de Police, l'un des deux paquets de Poudre qu'avoit pris cette femme, & ces Meſſieurs *ordonnèrent..... que cette priſe de Poudre d'Ailhaud ſeroit dépoſée à leur Greffe, pour ſervir de piéce de comparaiſon, & en faire analyſe, ſi faire ſe doit.* On deſireroit naturellement ſavoir, ſi conſéquemment à cette ordonnance, la priſe de Poudre dépoſée au Greffe de la Police, a été réellement comparée avec celle que Louiſe Lené avala huit heures avant ſa mort, & comment on s'y prit, pour procéder légalement à cette comparaiſon. Mais Mr. Dupuy n'a pas jugé à propos de ſatisfaire notre curioſité. Il nous laiſſe entiérement ignorer l'uſage qu'on a fait de la *piece de comparaiſon*, & nous ne pouvons ſavoir ſi elle a été analyſée, confrontée, ou ſi elle eſt toujours dépoſée au Greffe de la Police. Quel dommage qu'on raviſſe ainſi au public, les fruits d'une ordonnance ſi judicieuſe & ſi utile !

Lené eut pris cette doſe, pourrez-vous les mettre ſur ſon compte, & accorder à cette Poudre, un effet rétroactif? Or ſur votre propre récit, il n'eſt preſque pas poſſible de douter que l'épanchement du ſang ne fut conſommé, quand Louiſe Lené a pris ſa doſe de Poudre; car vous racontez vous-même que Louiſe Lené fut *incommodée dès le ſoir & dans la nuit*, qui précéda ſa mort. Et juſqu'à quel point fut-elle *incommodée*? juſqu'à deſirer d'être *confeſſée*, & à l'être en effet. Juſqu'à *prier inſtamment* ſon mari de lui donner une priſe de la Poudre d'Ailhaud, ſur les deux heures après minuit, ſans avoir conſulté perſonne, & uniquement preſſée par le deſir de trouver un prompt reméde à la violence de ſes maux? Qu'étoit-ce donc que toutes ces inquiétudes & ces agitations de la pauvre Louiſe, pour demander un Confeſſeur & des remédes, dans cette fatale nuit, s'il n'y avoit en elle, ni vaiſſeaux rompus, ni diſpoſition prochaine à la rupture? D'où pouvoient venir, dans une femme, que, *peu de jours auparavant*, vous aviez laiſſé *en ſi bon état*, ces ſubites douleurs, qui lui firent demander avec inſtance, la Poudre d'Ailhaud? Etoit-ce la Poudre non en-

core avalée, qui les cauſoit? Vous n'avez donc pas aſſez dit, lorſque vous avez aſſuré dans votre jugement, que *les irritations & les vives douleurs intérieures ont ſubſiſté dès le moment que cette femme a pris* la Poudre, *juſqu'à la mort*; pour être d'accord avec vous-même & avec la vérité, il falloit dire que les irritations & les vives douleurs intérieures ayant réduit cette femme aux abois, elle demanda ſon Confeſſeur & la Poudre d'Ailhaud, & que la perſévérance des *irritations*, juſqu'au moment de la mort, ne pouvoit être équitablement imputée au reméde qui ne les avoit pas fait naître.

Mais, direz-vous, cette Poudre *n'a point été rendue*, & ce n'eſt qu'à ſon action qu'on peut imputer ce grand feu dont ſe plaignoit la malade, *qui lui ſembloit commencer au goſier & ſe terminer au fondement*, l'excoriation & l'inflammation de l'anus, la rupture des vaiſſeaux, &c.

Il faut convenir ici, Monſieur, que votre préoccupation eſt à ſon comble. Pour jetter ſur la Poudre un ſoupçon de poiſon, vous allumez grand feu dans le *goſier* de Louiſe Lené, & maître d'en diriger les flammes à votre gré, vous

les prolongez jusqu'au *fondement*; vous en auriez peut-être persuadé l'existence, si, sur la longue route que vous assignez à ce feu intestinal, vous lui aviez fait produire, en chemin faisant, quelque effet qui pût le faire reconnoître Mais non : vous ajustez si mal votre rapport de l'ouverture du cadavre, que vous ne trouvez dans toutes les premières voies, aucunes traces de ce *grand feu*, dont l'ardeur arrachoit à Louise Lené, des plaintes si touchantes. Le pharynx, l'œsophage, la poitrine le ventricule, les intestins & les boyaux ont été trouvés *dans un état assez naturel*. Il n'est pas jusqu'au *duodenum*, qui n'ait été impénétrable à l'action de la brûlante Poudre, quoique *les matières chyleuses* que ce viscère renfermoit, fussent *très-teintes de la couleur noire* de ce reméde meurtrier. Oui, *le reste* même *de ce canal*, étoit, selon vous, *sain jusqu'à l'anus*; ensorte qu'en suivant vous-même, la Poudre que vous accusez, dans tous les lieux de son passage, vous n'y trouvez aucune preuve du délit dont vous la chargez. L'anus tout seul vous présente des excoriations & de l'inflammation, mais la Poudre n'est point allée jusques-là, puisqu'elle *n'a point été rendue*, com-

ment a-t-elle pu y produire ce mauvais effet? Eſt-ce une de ſes propriétés d'opérer *in diſtans*, c'eſt-à-dire, de ne point nuire aux endroits où elle eſt & de tout ravager là où elle n'eſt pas? Ce n'eſt qu'en faiſant cette abſurde ſuppoſition, que vous pouvez convaincre la Poudre, d'avoir excorié l'anus de la défunte, & d'avoir occaſionné la rupture d'un rameau de la veine hypogaſtrique. Avouez, Monſieur, qu'on eſt à plaindre, quand on ſuit les impreſſions d'une imagination prévénue. On s'égare à tous les pas, on abſout les coupables, on condamne les innocens, & le plus honnête homme du monde a bien de la peine à ſe reconnoître lui-même, quand il ſe trouve, preſque ſans y penſer, coupable d'une foule d'injuſtices, dont, de ſang froid, il eut été incapable. (*q*)

Après l'analyſe que nous venons de faire de l'hiſtoire & du procès-verbal de

(*q*) Le Sr. Dupuy ſoutient dans ſes réflexions ſur la Poudre d'Ailhaud, qu'elle *n'a pas, par elle-même les caractères d'un poiſon*, (*) & par une inconſéquence des plus frappantes, il lui en attribue les effets les plus violens & les plus prompts, en prononçant avec ſes confréres, que *les irritations & les vives douleurs ont ſubſiſté* dans Louiſe Lené, dès le moment que cette femme l'a eu priſe.

(*) Journal de Médecine, tom. 19, pag. 515.

M. Dupuy, on ne ſera pas ſurpris que nous ayons marqué de l'étonnement ſur ſa conduite, & ſur la relation qu'il en a faite. A peine ſon écrit eut-il paru, qu'on fut frappé des inconſéquences & des contradictions qu'il renferme. Mais pour les mettre dans un plus grand jour, le ſieur de Peronne, ancien Capitaine des Bonaventures à la Rochelle, s'adreſſa au mari de la pauvre défunte, & l'interrogea ſur les diverſes circonſtances qui précédèrent la mort de ſa femme. La relation de Robert fut ſi différente de celle de M. Dupuy, que M. de Peronne pria Robert de lui en faire une déclaration par-devant Notaire. Robert y conſentit, & il fit le 27 Février 1764, chez *Nouveau*, Notaire à la Rochelle, la déclaration détaillée qu'on lui demandoit.

2°. Il n'eſt pas poſſible de lire cette pièce, ſans être convaincu que le Journal de M. de la Porcherie, manque d'exactitude en tous les points. En effet, la maladie de Louiſe Lené fut occaſionnée par une querelle, un coup d'artichaut reçu, & la violente colère qui en fut la ſuite. De-là, les tranchées, & au bout de neuf jours, une fauſſe couche. Le germe étoit, ſelon Robert, *de quatre à cinq mois*. M. Dupuy place le

commencement de la maladie, peu de tems avant le 20 Juillet, l'avortement de Louise Lené, au 28 du même mois, & attribue cet accident à l'imprudence de Louise, qui *avoit lavé la veille.* Robert au contraire, déclare que sa femme fut insultée le mardi d'après la fête de St. Jean-Baptiste, (c'est-à-dire, le 28 Juin) *qu'elle se blessa .... au bout de neuf jours*, (par conséquent le 7 Juillet;) *que deux ou trois jours après cette fausse couche, ladite Lené avoit imprudemment, & sans attendre son rétablissement, lavé du linge en un bassiot qui étoit dans la cour de leur maison.* D'où il suit que le sieur Dupuy s'écarte déjà beaucoup de la véritable date des événemens, & qu'il donne entr'autres, pour cause de l'avortement, une imprudence qui n'a été commise, que deux ou trois jours après l'avortement. Mais ces méprises sont les moins essentielles. (*r*)

(*r*) On croit devoir transcrire ici l'attestation de Jean Robert, parce qu'elle sera souvent citée, & le Lecteur peut être bien aise d'y recourir. « Pardevant » Nous, &c. a comparu en personne Jean Robert, » Traîneur, demeurant en cette Ville, rue de » l'Hôpital général St. Louis, & faisant l'un des » coins de celle des Jardins, Paroisse Notre-Dame, » lequel a volontairement dit & déclaré, ainsi » que la vérité est audit Notaire & témoins, que » feue Louise Lené, sa femme, ayant eu querelle,

L'imprudence de Lené lui fut fatal. Elle lui occasionna, dit Robert, *une inflammation dans le bas-ventre, avec un dépôt, dont la fièvre s'est ensuivie, & qui lui a continué jusqu'à sa mort arrivée au commencement d'Août dernier, environ les dix à onze heures du matin.* Jusque-là, je ne remarque point de différences importantes dans le récit de M. Dupuy. Mais en voici qui méritent assurément d'être remarquées.

Robert ajoute, *qu'il estime que cette mort inopinée ne peut provenir que de cette fausse couche, de l'inflammation, & du dépôt qui l'a suivie, & non pas d'une prise de la Poudre d'Aillaud, que*

» au mois de Juin dernier, *un jour de mardi d'après la Fête de St. Jean-Baptiste*, avec une femme » de cette Ville, à la grande rue où se tient d'ordinaire le Marché, Paroisse de St. Sauveur de ladite Ville, elle avoit reçu un coup d'artichaut » que lui donna cette femme, dont elle se mit » si fort en colère, qu'elle *se blessa*. Ce qui fut manifesté *au bout de neuf jours*, par un germe, étant » pour lors enceinte *de quatre à cinq mois; que* » *deux ou trois jours après* cette fausse couche, ladite Lené sa femme, avoit imprudemment, & sans » *attendre son rétablissement*, lavé du linge en un » bassiot qui étoit dans la cour de leur maison; ce » qui lui a occasionné *une inflammation dans le bas-* » *ventre avec un dépôt, dont* la fièvre s'est ensuivie, » & qui lui a continué jusqu'à sa mort arrivée au commencement du mois d'Août dernier, environ les dix » à onze heures du matin; qu'il estime que cette mort

ledit Robert ſon mari lui avoit donnée à prendre dans la nuit qui a précédé ſon décès. Je n'examine point, ſi le jugement de Robert ſur la véritable cauſe de la mort de ſa femme, eſt exact : mais je demande s'il eſt vraiſemblable qu'un homme qui fait une déclaration ſi préciſe, ait dit au Sr. de la Porcherie, dans la nuit du 2 au 3 Août, que *ſa femme étoit mourante, pour avoir pris dans la nuit, une priſe de la Poudre d'Ailhaud ?* Peut-on imaginer que le même homme tienne ſans intérêt, deux langages ſi dif-

---

» inopinée ne peut provenir que de cette fauſſe couche, » de l'inflammation & du dépôt qui l'a ſuivie, & » non pas d'une priſe de Poudre d'Ailhaud que ledit » Robert ſon mari lui avoit donnée à prendre dans la » nuit qui a précédé ſon décès & qu'elle lui demanda » *avec inſtance* ; puiſque premier d'avoir pris cette priſe » de Poudre, *elle ſouffroit des douleurs ſi exceſſives & violentes, qu'il la croyoit morte à chaque inſtant*, & » de laquelle Poudre elle avoit fait au beſoin pluſieurs » fois uſage, s'en étant toujours bien trouvée, & en faiſoit même prendre quelquefois à lui, dit Robert ſon » mari, qui déclara auſſi en outre, comme la vérité eſt, » que pendant toute la maladie de ladite feue Lené ſa » femme, *elle n'a point été ſaignée du tout*, & qu'elle n'étoit âgée que d'environ vingt-huit ans.

» Ayant ledit Robert certifié & atteſté être la préſente » déclaration ſincere & véritable, & prêt à l'affirmer en » juſtice, lorſqu'il en ſera requis, & ſi beſoin eſt, dont » & du tout ce que deſſus, icelui dit Robert, a requis » Acte audit Notaire, qu'il lui a octroyé, &. »

ferens ? & ne faut-il pas convenir au moins, que le Sr. de la Porcherie a mal entendu ?

Robert continue, & pour prouver que la priſe de Poudre n'a pu cauſer la mort de ſa femme, il aſſure que la malade elle-même, *la lui demanda avec inſtance*; *que premier d'avoir pris cette priſe de Poudre, elle ſouffroit des douleurs ſi exceſſives & ſi violentes, qu'il la croyoit morte à chaque inſtant*; ..... *qu'elle avoit fait au beſoin, pluſieurs fois l'uſage* de cette Poudre, *s'en étant toujours bien trouvée*, & qu'elle *en faiſoit même prendre quelquefois, à lui dit Robert ſon mari.* Il eſt donc vrai qu'avant la priſe de Poudre, Louiſe Lené étoit dans un état de ſouffrance : que ſes douleurs n'étoit pas dans la claſſe des médiocres ; mais qu'elles étoient *exceſſives & violentes* ; que c'eſt dans le fort de ſon tourment, qu'elle *demanda avec inſtance* la Poudre d'Ailhaud à ſon mari ; que celui-ci ne fit aucune difficulté de lui en donner, parce qu'il la croyoit morte à chaque inſtant : tous ces faits ſont conſtans, & Robert *certifie & atteſte*, que la déclaration qui les contient, eſt *ſincere & veritable*, qu'il eſt *prêt* de *l'affirmer en juſtice* ; & cependant Mrs. les

les Médecins assemblés autour du cadavre de Louise, décident que dans cette fatale nuit, pendant laquelle ils goûtoient tranquillement les douceurs du sommeil, tandis que la pauvre défunte étoit en proie à des douleurs excessives & violentes, c'est de *l'action d'une dose de la Poudre d'Ailhaud*, que se sont *ensuivies les irritations & les vives douleurs intérieures*, qu'elles *ont subsisté dès le moment que cette femme l'a eu prise, jusqu'à la mort*; & ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'un jugement si contradictoire avec les faits énoncés dans la déclaration de Robert, se trouve confirmé dans l'histoire de M. Dupuy, & par le témoignage de Robert, qui dit *sa femme mourante, pour avoir pris dans la nuit une prise de la Poudre d'Ailhaud*; & par le témoignage de l'infortunée malade elle-même, qui ne cesse de donner à ce Médecin, *des marques de repentir, d'avoir pris cette malheureuse Poudre.* Des erreurs de cette conséquence ne peuvent se pardonner qu'à des gens endormis; mais le sieur Dupuy l'étoit sûrement, & le trait suivant ne peut en laisser aucun doute.

Robert termine sa déclaration en disant, *comme la vérité est, que pendant*

sa toute la maladie de la dite feue Lené femme, elle n'a point été saignée du tout.
On a pu remarquer jusqu'ici la discrétion de Robert dans sa déclaration. Il a rétabli les dates de la maladie, de la rechute, des accidens qui l'ont occasionnée, mais sans paroître attaquer celles qui ont été fixées par le sieur de la Porcherie. . . . Robert a justifié la Poudre d'Ailhaud de la mort de sa femme, en assurant qu'elle étoit à toute extrémité, lorsqu'elle prit ce reméde; mais il ne s'est permis d'autres conjectures sur la vraie cause de cette mort, que celles qu'il tire de *l'inflammation dans le bas-ventre*, & du *dépôt* qui ont *continué* jusqu'à la mort. . . . . Robert étoit si éloigné de vouloir rendre le Médecin responsable de la mort de sa femme, qu'il n'a point fait mention de lui dans toute sa déclaration; mais en ce moment Robert ouvre la bouche sur les remédes du sieur Dupuy, & que dit-il? que sa femme *n'a point été saignée du tout.* (s) Ne diroit-on pas que Robert s'est chargé de faire l'apologie du

(s) Il est à propos de remarquer, que Robert, en niant que sa femme ait été saignée, ne nie pas que ses lochies n'aient été malheureusement arrêtées: & puisque M. Dupuy se fait un mérite d'avoir procuré cette suppression, il n'est pas juste de le lui contester.

sieur Dupuy contre lui-même ? En effet, qu'elle tournure plus obligeante pouvoit-il prendre pour sauver la réputation de ce Médecin, que d'abolir le souvenir des deux saignées, qui par elles seules, eussent arrêté les lochies ? & quelle voie plus efficace pour y réussir, que d'assurer avec simplicité, par manière de narration, que la malade *n'a point été saignée du tout*, & de conduire naturellement les esprits à croire que c'est par une faute de mémoire, que M. Dupuy a parlé de ces saignées ? Je ne conçois pas qu'on puisse s'y prendre d'une manière plus ingénieuse, pour justifier M. Dupuy, en rendant hommage à la vérité. Cependant une déclaration si méritoire de la part de Robert, si importante pour le sieur de la Porcherie, loin d'exciter la reconnoissance de ce dernier, a provoqué son indignation, & l'a conduit à des démarches extrêmes, dont on chercheroit inutilement l'original ailleurs, & dont il faut espérer que les copies ne se multiplieront pas.

3°. En effet, quand Robert eut fait cette déclaration, le Sr. de Peronne s'empressa d'en envoyer une copie au Journaliste de Médecine, & une autre à M. le Baron de Castelet; mais le Journaliste ne se pressa pas de publier un écrit qui ne

pouvoit que lui déplaire. (*t*) M. le Baron de Caſtelet jugea que pour ſuppléer à ſon ſilence, il devoit faire imprimer ſur une même feuille, la déclaration de Robert, & la lettre de M. de Peronne. La feuille fut bientôt imprimée ; le ſieur de Peronne en reçut des exemplaires, & il ſe fit un devoir de les répandre à la Rochelle. Mais à peine furent-ils venus à la connoiſſance du Sr. Dupuy, qu'ils enflammèrent ſa colère, & ſon premier mouvement éclata par une nouvelle plainte, dont il fit retentir le Tribunal de la Police. Robert & le Sr. de Peronne furent traduits à ce Tribunal, comme ayant outragé le Sr. Dupuy, l'un par ſa déclaration, l'autre par la lettre qu'il y avoit jointe. Le Sr. Dupuy conclut à la ſuppreſſion des écrits imprimés, à une amende, à des dépens, &c.

Si la conduite du Sr. Dupuy ne nous avoit accoutumés à des nouveautés ſingulières, nous ſerions étrangement ſurpris de l'entendre appeller en juſtice, un homme qui fait volontairement une déclaration ſur le genre de mort de ſa femme :

(*t*) La lettre du ſieur de Peronne au Journaliſte, eſt du 29 Février. Ce ne fut que dans le mois de Juin ſuivant qu'elle fut inſérée dans le Journal de Médecine, avec la déclaration de Robert.

un homme, triſte témoin des divers accidens qui lui ont enfin enlevé ce qu'il avoit de plus cher au monde. Les notions les plus communes du bon ſens décident, ce ſemble, qu'on ne peut quereller un tel homme, ni comme ſe mêlant d'une choſe qui ne le regarde pas, ni comme mal inſtruit de ce dont il parle, puiſque d'une part, il eſt mari, & de l'autre, témoin oculaire. Deux cas ſeulement auroient pu autoriſer une plainte en Juſtice contre lui. Le premier, ſi ſa déclaration eût été *fauſſe*; le ſecond, ſi elle eût été *injurieuſe* à quelqu'un.

Mais, 1°. La déclaration de Robert n'eſt *fauſſe* en aucun point, puiſque le Sr. Dupuy n'a pas cru devoir la contredire dans les faits, n'y s'engager à la diſcuſſion d'un ſeul. Robert parle, *comme la vérité eſt*; il proteſte que ſa déclaration *eſt ſincère & véritable*, & qu'il eſt prêt *de l'affirmer en Juſtice, lorſqu'il en ſera requis.* Jamais le Sr. Dupuy ne l'a interpellé de rectifier ſa narration, d'ajouter ou de retrancher à ſon contenu. Elle eſt donc à l'abri de tout reproche de *fauſſeté*, & ne peut, par cet endroit, être attaquée en Juſtice.

2°. Elle n'eſt point *injurieuſe* au Sr. de la Porcherie, puiſqu'elle ne dit pas

un seul mot de lui, ne le désigne en aucune manière, & laisse entièrement ignorer que Louise Lené ait eu de Médecin pendant sa maladie. Robert ne parle que de sa pauvre femme, & il soulage sa douleur, en racontant la fatale chaîne des maux, qui l'ont précipitée dans le tombeau. Par quelle inconcevable manie, le Sr. Dupuy veut-il encore arracher à Robert cette foible consolation, avec les armes de la Justice? N'étoit-ce pas assez d'avoir déployé sur son épouse infortunée, les redoutables armes de la Médecine, & avant, & jusques après sa mort? Et ne sera-t-il plus permis à un mari qui perd sa femme, de conserver du moins son image, dans un dépôt public, pour verser sur elle, quelques larmes de tendresse? Jamais, avant le Sr. Dupuy, on n'ouît dire, qu'un Médecin persécutât jusqu'à l'ombre de ses malades, & qu'il entreprît d'effacer ces légères traces de leur existence.

Non, le Sr. Dupuy n'y pensoit pas, & la colère avoit plongé sa raison dans un sommeil léthargique. En effet, Robert pleure la mort de sa femme, mais il n'accuse pas le Sr. Dupuy d'y avoir influé. Ce Médecin en avoit assez dit, dans sa relation, pour s'en faire justement soup-

çonner, & Robert n'en demande pas juſtice. Le Sr. Dupuy en avoit même dit plus qu'il n'en avoit fait, pour conduire Louiſe Lené au tombeau ; & Robert retranche ce qu'il avoit dit de trop ; de peur qu'on ne le juge défavorablement ſur ſa parole. Et après un tel procédé ; il oſe appeller Robert en juſtice ! Il oſe demander la ſuppreſſion d'une déclaration qui fait ſon apologie ! J'avoue qu'une telle conduite me paroît les antipodes de la réflexion.

Et quel étoit encore le crime du Sr. de Peronne, pour exciter les plaintes du Sr. Dupuy ? Etoit-ce la lettre qu'il avoit écrite à M. le Baron de Caſtelet, en lui envoyant la déclaration de Robert ? Mais cette lettre ne pouvoit offenſer le Sr. Dupuy, qu'en ce que le Sr. de Peronne y déclaroit avoir eu le malheur de *reconnoître dans les réponſes* de Robert, *que le procès-verbal du Sr. Dupuy n'étoit dicté que par la jalouſie*. Mais depuis quand, voir une choſe qui ſaute aux yeux, la *reconnoître*, & le dire au public, qui la *reconnoît* auſſi, ſeroit un délit qui méritât l'animadverſion de la Juſtice ? Le reproche de *jalouſie*, fait au *procès-verbal*, a-t-il dû ſi ſenſiblement affecter le Sr. Dupuy, lui qui, comme nous le verrons

bientôt, a mis dans son Ecrit tout le fiel, toute l'amertume & toutes les invectives possibles ? Quelle imprudence de se montrer si délicat dans les injures passives, & de l'être si peu dans les actives ?

Seroit-ce la distribution de cette feuille imprimée, qui mériteroit d'attirer sur la tête du sieur de Peronne, tout le courroux du sieur Dupuy, & de la Police de la Rochelle ? Mais tous les imprimés qui sont sortis de la main du sieur de Peronne, n'ont vu le jour, qu'avec *l'approbation & la permission des Supérieurs ;* ils n'ont été prohibés par aucune loi, ni générale, ni particulière ; ils sont entre les mains de tout le monde, & c'est à la vue de la faveur publique dont ils jouissent universellement, que le sieur de Peronne a cru pouvoir en répandre des exemplaires : peut-on concevoir que les yeux offusqués du sieur Dupuy, aient apperçu un délit, dans une conduite si simple, si innocente, si irréprochable ?

Mais encore une fois, il est des momens malheureux où la raison dort, & tant que dure son sommeil, le délire d'une imagination sans frein, confond, transforme, dénature tous les objets ; on voit tout à gauche, rien au naturel. C'est dans un de ces fâcheux instans,

que le ſieur de Peronne & Robert parurent criminels au ſieur de la Porcherie. Il s'en plaignit à ſon Tribunal favori, à la Police. Les Officiers de ce Tribunal, flattés ſans doute de la confiance excluſive que leur témoignoit le ſieur de la Porcherie, fermèrent encore une fois les yeux ſur leur incompétence, pour avoir le plaiſir de l'obliger. Le ſacré bandeau dont il ceignirent leurs têtes, les empêcha de voir, que les plaintes du ſieur Dupuy étoient puériles & ridicules, & que quand même elles ſeroient fondées, ce n'étoit point à eux à y faire droit: car la déclaration de Robert étant un acte *notorié*, la lettre du ſieur de Peronne, & les écrits qu'il diſtribuoit, étant *imprimés avec permiſſion*, tout cela ne pouvoit être ſoumis à l'inſpection & à la juriſdiction de la Police ordinaire, & devoit être renvoyé à la haute Police, qui ſeule a droit de prononcer ſur les actes publics, & ſur les faits qui concernent l'Imprimerie & la Librairie. Mais M. Dupuy méritoit bien que la Police ordinaire fît un effort en ſa faveur; il eut lieu d'être content. Ce Bureau rendit une Ordonnance auſſi glorieuſe à la mémoire du ſieur Dupuy, qu'humiliante pour ſes adverſaires; ce fut le 1 Septembre 1764.

Nous ne passerons point sous silence le dispositif intéressant de cette Ordonnance. C'est un morceau essentiel dans l'histoire du sieur Dupuy.

« Nous avons fait défenses, (disent » les Magistrats,) audit Peronne, de » plus à l'avenir écrire aucunes lettres » contre le Sr. Dupuy.

» Et pour l'avoir fait, nous l'avons » condamné en dix livres de dommages » intérêts envers le Sr. Dupuy, en tous » les dépens.

» Et avons permis au Sr. Dupuy de » faire imprimer & afficher trente exem- » plaires du présent jugement, aux frais » dudit Peronne . . . . . Fait défenses » audit Peronne, & à tous autres, de » ne plus, à l'avenir, distribuer aucun » mémoire ni bulletin, qu'il n'en ait » préalablement obtenu la permission de » la Police.

» Et pour par ledit Peronne y être con- » trevenu, l'avons condamné en trois li- » vres d'amende.

» Avons ordonné qu'à la diligence du » Procureur du Roi, le présent juge- » ment sera imprimé, lu, publié & af- » fiché par-tout où besoin sera, aux frais » & dépens dudit Peronne. »

Quant à Robert, voici son lot.

» Enjoignons à Robert de faire apporter dans trois jours, au Greffe de ce » Siège, la minute du Certificat reçu » par Nouveau, le 27 Février 1764, » *pour y rester supprimée.*

» Et avons condamné Robert aux dépens à cet égard. »

Voilà quel fut à la Rochelle, le dénouement des plaintes du Sr. Dupuy. Il ne manquoit rien à son triomphe. Les murailles même publioient sa victoire, en présentant à tous les yeux, le jugement qui l'avoit vengé des prétendus outrages du Sr. de Peronne & de Robert : mais la scène ne devoit pas finir là. Les adversaires du Sr. Dupuy, quoique battus, ne se crurent pas vaincus. Ils se persuadèrent que pour dissiper les ténèbres du jugement de la Rochelle, il suffisoit de le présenter au soleil même de la justice. Pleins de cette confiance, ils invitèrent le sieur Dupuy (par un appel du jugement qu'il avoit obtenu) à paroître avec eux devant le premier Sénat du Royaume : ils obligèrent à déposer ses trophées aux pieds des respectables Magistrats qui le composent, & demandèrent eux-mêmes justice des persécutions du Sr. Dupuy. Là, Robert réclama sa déclaration qu'on lui avoit ravie : il

fit valoir la *vérité* de ſon récit, que le Sr. Dupuy n'avoit point conteſtée, & ſa *modération*, dont l'excès dût ſurprendre tous les Juges. Là, le Sr. de Peronne réclama le droit de faire l'apologie d'un reméde auquel il doit la vie, & que le Sr. Dupuy avoit calomnié. Les preuves de la calomnie étoient complettes dans la déclaration de Robert, que le Sr. Dupuy n'avoit ni pu, ni oſé contredire, & elles juſtifioient pleinement le reproche de *jalouſie*, que le Sr. de Peronne avoit fait au procès-verbal. Là enfin, parut un troiſième & plus redoutable adverſaire, que le Sr. Dupuy n'attendoit pas. Ce fut M. le Baron de Caſtelet qui intervint au procès, pour demander raiſon au Sr. Dupuy, des fauſſetés qu'il avoit accumulées contre ſa Poudre, & des invectives qu'il avoit répandues contre lui-même. Ce nouvel adverſaire ſe plaignit à la Cour, que par une inconcevable témérité, le Sr. Dupuy, dont il ignoroit auparavant l'exiſtence, avoit vomi contre lui les injures les plus atroces, & les avoit conſignées dans le Journal de Médecine; que cet audacieux écrivain le taxoit hautement de *brigandage*; le plaçoit ignominieuſement ſur un *tréteau*, comme les plus vils charlatans, l'affi-

choit comme un imbécille, par les discours insensés qu'il lui prêtoit, & portoit la licence de ses expressions, jusqu'à le décrier comme un voleur qui en veut directement à la *bourse* du public.

Des plaintes si graves, & les qualités de M. le Baron de Castelet, étonnèrent le Sr. de la Porcherie. Il vit bien qu'un orage se formoit sur sa tête, & qu'il n'étoit pas assez à couvert, sous les aîles bienfaisantes de la Police de la Rochelle. Il tourna ses regards vers la Faculté de Médecine sa mère, & il crut trouver dans son sein, un asyle & des secours pour se tirer d'embarras. Mais l'équitable & sage Faculté de Paris refusa d'entrer dans cette querelle, & montra, par son silence, qu'elle improuvoit elle-même, la conduite de M. de la Porcherie. Ce Médecin fut donc réduit à défendre, seul contre trois, les lauriers qu'il avoit cueillis à la Rochelle, & il fit de son mieux pour ne pas se les laisser arracher.

Mais rien de si fragile que la gloire de ce monde; elle échappe & s'enfuit, lorsqu'on croit la mieux tenir. Le Sr. Dupuy en fit, dans cette occasion, une triste expérience. L'Arrêt du Parlement de Paris transféra la couronne du vain-

queur, des mains de ce Médecin, dans celles de ſes adverſaires, & par une ſuite néceſſaire, tous les perſonnages furent changés. (*u*) Le Sr. de Peronne & Robert furent déchargés de toutes les condamnations portées contre eux, à la Rochelle; le Sr. Dupuy condamné à reſtituer au Sr. de Peronne, l'amende qu'il avoit payée; à 10 liv. de dommages intérêts envers le Sr. de Peronne & Robert, & à tous les dépens à leur égard. L'Arrêt lui fait encore défenſe d'écrire, imprimer, publier & faire inſcrire au Journal de Médecine, ni ailleurs, aucunes lettres contre Mr. le Baron de Caſtelet: ordonne que les termes injurieux inſérés dans la lettre miſſive, rapportée au Journal de Médecine, du mois de Décembre 1763, & dans les écritures, requêtes, & mémoires du Sr. Dupuy, *ſeront & demeureront ſupprimés.* Le condamne à 10 liv. de dommages intérêts, applicables, du conſentement de M. le Baron de Caſtelet, aux pauvres priſonniers de la Conciergerie du Palais à Paris, & à tous les dépens.

Telle fut l'humiliante chute du ſieur de la Porcherie. La célébrité qu'il avoit

(*u*) Cet Arrêt fut rendu le 27 Août 1766.

acquise à la Rochelle, s'éteignit à Paris, & il revint dans sa patrie, ne conservant plus de son ancien triomphe, qu'un triste souvenir, & le regret trop tardif d'être sorti de l'obscurité, par les faveurs de la Police, pour y rentrer, par la justice du Parlement. Heureux encore, si reprenant son ancien état, & renonçant au grand jour, qui lui avoit été si funeste, il avoit pu se flatter de vivre désormais tranquille & ignoré! Mais une multitude de nouveaux chagrins l'attendoient dans sa retraite. Le sieur Dupuy fut réduit à soutenir le désolant spectacle de ses revenus arrêtés, de ses meubles saisis, d'une séparation de biens, demandée par sa femme, & tout ce que la perspective du plus triste avenir, peut avoir de plus accablant.

Dans cette extrémité cependant, la providence lui ménageoit une ressource dont il ne se doutoit pas. Des lettres de la Rochelle apprirent à M. le Baron de Castelet, l'affreux désordre des affaires du sieur Dupuy. Un homme à ressentiment eût reçu cette nouvelle avec satisfaction; mais le cœur chrétien de M. le Baron de Castelet s'en attrista, & ne s'occupa que des moyens de consoler son ennemi malheureux. Pour cela, il ne

ſuffiſoit pas d'avoir pour lui, des ſentimens d'une compaſſion ſtérile, il falloit faire des ſacrifices, arrêter des pourſuites, donner des mains-levées, imaginer des tempéramens qui ménageaſſent la bourſe & l'amour-propre; il falloit en un mot, faire pour le ſieur de la Porcherie, tout ce qu'il eut pu attendre de l'ami le plus généreux & le plus dévoué.

M. le Baron de Caſtelet n'héſita pas. Avide du plaiſir qu'on goûte, en gagnant le cœur de ſon ennemi, & en triomphant de ſoi-même, il écrivit au Sr. Dupuy, pour lui témoigner ſon regret ſur la fâcheuſe ſituation, où la perte de ſon procès avoit mis ſes affaires, & il l'aſſura qu'il ſe prêteroit volontiers à tous les arrangemens qu'il voudroit lui propoſer. Cette lettre dût cauſer au Sr. Dupuy une bien agréable ſurpriſe. Il l'enviſagea ſans doute, comme l'heureuſe annonce d'un calme prochain, & il ne ſe trompa pas. Une utile & agréable correſpondance avec M. le Baron de Caſtelet, ſuccéda aux fâcheuſes diſcuſſions dont on a parlé. L'eſtime & la reconnoiſſance ont pris dans le cœur de M. Dupuy, la place qu'y occupoient autrefois des ſentimens oppoſés, & l'admiration que lui cauſe la grandeur d'ame de celui

qu'il avoit outragé, eſt le dernier terme auquel ont abouti tous ſes écrits, toutes ſes démarches, & tout le bruit qu'a fait ſon Obſervation. Nous ſommes enchantés de pouvoir en terminer l'hiſtoire, par ce trait, qui fait un honneur infini à M. le Baron de Caſtelet, & qui n'eſt pas moins flatteur pour M. Dupuy.

Nous ne pouvons cependant nous diſpenſer de faire remarquer l'étrange embarras du Journaliſte de Médecine, dans l'affaire préſente. Il veut prendre la défenſe de M. de la Porcherie, contre M. de Chevy, Médecin des Etats de Bretagne; &, après avoir tranſcrit une lettre de ce dernier, qui écraſe le Sr. de la Porcherie, (*x*) le Journaliſte ſe contente de dire, que comme M. de Chevy *défigure l'Obſervation de M. Dupuy, pour y répondre avec plus d'avantage, & que d'ailleurs il ſe montre, malgré tous ſes titres, peu inſtruit en Médecine, il ſe croit diſpenſé d'en rien extraire.* (*y*)

Voilà qui eſt admirable: le Journaliſte ſe porte pour apologiſte d'une Obſervation défigurée, & il n'extrait pas un ſeul mot de l'écrit qui la défigure. Il

(*x*) Cette Lettre eſt du 27 Mars 1764.
(*y*) Journal de Médecine, tom. 20, pag. 534.

croit répondre victorieusement à tout, en disant que l'Auteur *se montre peu instruit en Médecine.* Peut-on faire une apologie plus courte, plus solide, plus lumineuse, & plus honnête ?

Après la lettre de M. de Chevy, le Journaliste en transcrit une du sieur de Peronne, qui certifie avoir été guéri d'une maladie désespérée, par trois cents prises de la Poudre : ce nombre étonne le Journaliste, & il s'écrie avec surprise : *quel est le malade qui, dans le cours d'une maladie, prend 300 purgations qui lui seroient prescrites par un Médecin ?* (7) Nous ne pouvons deviner le sens de cette phrase. Si le Journaliste prétend répandre des doutes sur l'exactitude du sieur de Peronne, c'est une injure aussi déplacée qu'inutile. On ne nie pas des faits de cette nature, qu'on n'ait de bons garans. Si le Journaliste prétend blâmer la conduite du sieur de Peronne, & persuader qu'il a trop pris de purgations, nous conviendrons avec lui, qu'il n'y a ni malade, ni homme bien portant, qui pût résister à 300 purgations ordinaires. Mais la santé du sieur de Peronne, rétablie par 300 prises de la Poudre, convain-

(7) Journal de Médecine, tom. 20, pag. 539.

cra tout homme impartial, de l'énorme différence qui distingue la Poudre d'Ailhaud, des purgatifs ordinaires. C'est tout ce que l'on peut conclure de la surprise du Journaliste. Le Sr. de Peronne ajoute que depuis sa guérison arrivée, il a eu dans l'espace de six ans, *diverses autres maladies, comme fluxion de poitrine, & fausse pleurésie, toutes guéries par le secours de ladite Poudre.* Pour tout commentaire à cette allégation, l'agréable & badin Journaliste remarque judicieusement, que *la Poudre, en rétablissant la santé, a aussi le privilège d'apprendre à connoître les maladies.* Il est à présumer qu'en guérissant ses malades, le Journaliste leur donne à tous, un Brevet de santé, au moins pour six ans; sans quoi, la fine plaisanterie qu'il place ici, lui feroit plus de tort, que de profit.

Enfin, le Journaliste transcrit la déclaration de Robert, & justement indigné d'être forcé d'avilir sa plume jusques sur *un traîneur, un malheureux, un misérable gagne-deniers*, (*a*) la patience lui

(*a*) Ce sont les basses épithètes par lesquelles le Journaliste désigne Robert, & soulage son indignation contre lui. On devineroit aisément quelle est l'Académie, dans laquelle le Journaliste a trouvé des modéles d'un si noble langage. C'est un beau talent, que celui de rencontrer au besoin des expressions si délicates & si bien choisies.

échappe, & dans ſon émotion, il ſe livre à tous les écarts d'une imagination troublée.

1°. Il fait un crime à Robert, d'avoir attribué la maladie de ſa femme à l'imprudence qu'elle eut de laver du linge, deux ou trois jours après une fauſſe couche. Ce n'eſt pas ſans doute l'exactitude des conjectures de Robert, que le Journaliſte conteſte ; car le Sr. Dupuy aſſure, tout comme Robert, que Louiſe Lené *étoit retombée* le 28 Juillet, *pour avoir lavé la veille* ; que *les tranchées avoient reparu* ; qu'*elles étoient vives*, &c. (*b*) Mais ce qui révolte, avec raiſon, le Journaliſte, c'eſt l'attentat de ce *malheureux*, qui, ſous prétexte qu'il eſt mari, s'aviſe de philoſopher ſur la maladie de ſa femme, & qui plus eſt, de raiſonner juſte. Où en ſeroit la Médecine, ſi de tels crimes demeuroient impunis ?

2°. Le Journaliſte ſe récrie encore contre la déclaration de Robert, parce qu'elle caractériſe la maladie de Louiſe Lené *d'inflammation dans le bas-ventre*, & de dépôt. Entrepriſe inouïe qui tendoit à la ruine prochaine de la Médecine, ſi l'on toleroit qu'un *miſérable*

(*b*) Journal de Médecine, tom. 19, pag. 507

gagne-deniers usurpât le sacré jargon de la Faculté, & racontât en bons termes, l'espèce de maladie, dont sa femme est morte! Pour prévenir la contagion d'un si dangereux exemple, & couvrir son auteur d'une éternelle confusion, il falloit dire que Robert étoit un aveugle, & qu'il ne savoit ce qu'il disoit. Le Journaliste rend cette idée d'une manière intéressante, en assurant que *trois Médecins & un Chirurgien, chargés juridiquement de faire l'ouverture du cadavre, n'ont pas eu le talent* de reconnoître cette inflammation & ce dépôt. (c) Il est évident que le Journaliste ne garantit point cette remarque au public qui sait lire & écrire, mais seulement à Robert qui ne sait ni l'un ni l'autre. Car l'un des trois Médecins assistans à l'ouverture du cadavre, & principal acteur dans toute l'histoire, le Sr. Dupuy parle plusieurs fois dans sa relation, des *tranchées* de Louise Lené, & le procès-verbal des quatre opérateurs fait une mention expresse des *irritations & vives douleurs intérieures* de la défunte. Voilà, ce me semble, *l'inflammation* assez reconnue par ces Messieurs. Quant au *dé-*

(c) Journal de Médecine, tom. 20, pag. 539.

pôt, on le trouve diſertement reconnu & invinciblement conſtaté dans le détail que fait le procès-verbal, *des ſéroſités très ſanguinolentes, dont toute la capacité* (de l'abdomen) *étoit remplie*....., de ce *coagulum d'un ſang noir, qui rempliſſoit toute la capacité* du baſſin, *& s'étendoit même aux parties latérales des régions iliaques.* (*d*) Mais comme il étoit néceſſaire d'humilier ce *miſérable gagne-deniers*, le Journaliſte a cru, qu'en faveur du motif, il pouvoit s'élever au-deſſus des règles ordinaires, & dire de ſes confrères de la Rochelle, qu'ils n'avoient pas eu *le talent de reconnoître* une inflammation & un dépôt, dont ils avoient cependant donné une deſcription ſi complette. Le Journaliſte pouvoit-il s'y prendre plus heureuſement, pour la confuſion de Robert, & pour ſa propre gloire?

Enfin, le Journaliſte s'emporte preſque, & ne ſe poſſéde plus, lorſqu'il trouve dans la déclaration de Robert, *que ce malheureux qui ne ſait ni lire ni écrire*, s'aviſe de *décider qu'une priſe d'un purgatif draſtique n'a pas occaſionné la mort de ſa femme.* (*e*) Il faut l'avouer, c'eſt ici le

(*d*) Journal de Médecine, tom. 19, pag. 507.
(*e*) Ibid. tom. 20, pag. 540.

plus grand des attentats de Robert, & nous n'entreprendrons pas de le justifier. Nous conviendrons que ce téméraire mari ne s'est pas contenté de faire une fausse relation de ce qui a occasionné la maladie de sa femme, & de caractériser l'espèce de cette maladie: il a osé encore avancer qu'une prise de la Poudre d'Ailhaud, avalée par sa femme, n'est point ce qui lui a causé la mort. Il a fait plus : il a prétendu prouver sa décision, en assurant *que, premier d'avoir pris cette prise de Poudre*, Louise Lené *souffroit des douleurs si excessives & si violentes, qu'il la croyoit morte à chaque instant.* Pitoyable raison! comme si un mari *qui ne sait ni lire ni écrire*, pouvoit décider que sa femme souffre *des douleurs excessives & violentes*; comme si, en supposant que ces douleurs subsistoient même avant l'usage de la Poudre, au point de faire regarder la malade, *comme morte à chaque instant*, ce même mari pouvoit prononcer dans son ignorance, que la Poudre avalée dans ces circonstances désespérées, n'avoit causé ni les vives douleurs antérieures, ni la mort qui s'étoit ensuivie.

Les torts de Robert sont donc évidens & énormes. 1°. En ce que sa déclara-

tion renferme la relation d'un fait, qui devoit être réservée exclusivement à la Médecine. 2°. En ce que cette relation est exacte, & faite en termes de l'Art. 3°. En ce que Robert a voulu justifier la Poudre d'Ailhaud, d'un crime dont plusieurs Médecins l'avoient chargée. 4°. En ce que Robert ne sait ni lire, ni écrire. Il est donc inévitable d'abandonner la cause de Robert, & de souscrire à la censure qu'en fait le Journaliste ; elle est évidemment à l'abri de toute critique, parce que le Journaliste est un Docteur Régent, membre de plusieurs Académies, savant par état, sachant lire & écrire, &c. Qui pourroit balancer entre le parti d'un Robert qui raisonne juste, quoi qu'il ne sache ni lire ni écrire, & celui d'un Journaliste fameux qui réunit quelquefois le talent de bien raisonner, à celui de bien écrire ?

Passons à l'observation de M. Roussin, Docteur en Médecine, & aggrégé au Collége des Médecins de Rennes. Nous ne pouvons revenir de la surprise que cause nécessairement à tout esprit vrai, la vue du faux avancé sans pudeur, par des gens décorés d'une profession honorable. Telle est l'observation du sieur Roussin, & de quelques autres dont nous

avons

avons à rendre compte. On pourra juger par ces échantillons, du degré de confiance, que mérite cette foule d'observateurs, qui pour décrier la Poudre, sont obligés de recourir aux armes de la calomnie. Nous allons transcrire l'observation du Sr. Rouffin, telle qu'elle est insérée dans le Journal de médecine. (*f*)

» M. Therié, (c'est une faute d'orthographe, il falloit dire, Texier,) curé de » la Paroisse de Saint-George, âgé de » trente-six à trente-huit-ans, d'un tempérament vif & sanguin, éprouvoit depuis quelque temps, de légers accès » de goutte, mais qui ne venoient qu'à des » intervalles très longs. Ayant senti pendant quelque temps du dégoût, & un » mal-aise considérable, un de ses confrères l'engagea à prendre une dose de » Poudre d'Ailhaud. Peu de temps après » qu'il l'eut avalée, elle commença à le » purger *violemment*. Il se félicita d'abord de cet effet, mais *les douleurs vives*, *l'ardeur & le feu* qu'il sentit dans » ses entrailles, lui firent connoître, » quoi qu'un peu tard, qu'il étoit la victime de sa complaisance. Ces évacuations » étant arrêtées au bout de vingt-quatre

(*f*) Journal de Médecine, tom. 19, pag. 51

» heures, la fièvre s'alluma avec des re-
» doublemens irréguliers ; la reſpiration
» devint difficile & entrecoupée, le ma-
» lade éprouva une ardeur conſidérable
» dans toute l'étendue de la poitrine ; &
» il ne pouvoit pas y faire la moindre
» preſſion, ſans reſſentir des douleurs
» très vives. Il ſurvint un crachement
» de ſang, du trois au quatre, & ce ne
» fut que le quatorzieme jour, qu'on par-
» vînt à force de remédes, à arrêter les
» progrès du mal. Le malade fut long-
» temps à ſe rétablir ; & quoi qu'il ait
» recouvré ſa ſanté, *ſes accès de goutte*
» *ſont devenus plus fréquens ;* & depuis
» ce temps-là, il eſt ſujet à des érup-
» tions dartreuſes, qui ſuppurent quel-
» quefois, & dont il ne ſe délivre que
» par le ſecours des remédes adminiſ-
» trés avec méthode. »

Pour apprécier le mérite de cette obſervation, il faut entendre M. Texier lui-même qui en eſt le ſujet. Voici comme il s'exprime dans une lettre envoyée au Journaliſte de médecine.

» Rien ne m'a plus ſurpris que de voir
» mon nom dans le Journal de médecine,
» ſans nulle participation de ma part.

» Je ne puis me diſpenſer d'atteſter
» que la Poudre de M. Ailhaud, n'a pas

» fait sur moi, les effets qu'on annonce.

» Depuis plusieurs années, j'avois à » la lèvre supérieure une éruption dar- » treuse; on me conseilla l'usage d'une » pommade (*g*) qui renvoya l'humeur.

» Je ne fus pas long-temps sans en ress- » sentir de grandes incommodités : il me » vint un dégoût général, un mal-aise » considérable, des palpitations de cœur, » des envies de vomir, qui m'annon- » çoient une maladie sérieuse.

» En cet état, un des mes amis me » conseilla l'usage de la Poudre de M. » Ailhaud. Je n'en pris qu'une seule do- » se, qui me purgea *sans douleur*; né- » anmoins la maladie qui avoit déjà fait » de grands progrès, continua & dégé- » néra en fluxion de poitrine, maladie » que j'avois essuyé deux autres fois dans » les années précédentes : je ne me trou- » vai mieux que lorsque l'humeur repa- » rut, & reprit son siège ordinaire. J'ai » depuis conseillé l'usage de la Poudre à » plusieurs, *qui n'en ont éprouvé que de* » *très bons effets*, ce que je certifie vé- » ritable. A Rennes, ce 10 Janvier 1764.

(*g*) Le Journaliste de Médecine qui transcrit cette Lettre, dit une *Poudre*, au lieu d'une *pommade*. Seroit-ce que son animosité contre la Poudre d'Ailhaud, lui a tellement troublé la vue, qu'il croit rencontrer à chaque pas, cet objet odieux ?

» Signé, L. M. Texier, Curé de Saint-
» George. »

Il eſt inutile de commenter cette lettre. On ne peut donner un démenti plus formel, qu'en aſſurant que *la Poudre d'Ailhaud n'a pas fait ſur moi, les effets qu'on annonce*; & comment concilier le témoignage du malade qui ſe dit purgé *ſans douleur*, avec celui du Médecin qui le dit purgé *violemment*? Le Journaliſte de Médecine ne prononce pas ſur cette évidente contradiction, & ſe contente de remarquer que *malgré les bons effets* de la Poudre d'Ailhaud, *le mal* de M. Texier *fit des progrès; qu'il éprouva une fluxion de poitrine, qui ne fut guérie, que lorſque l'humeur dartreuſe parut au dehors.* Remarque bien inutile, puiſque M. Texier lui-même l'avoit faite avant le Journaliſte. Et d'ailleurs que prouve-t-elle contre la Poudre d'Ailhaud? Prétend-t-on anéantir *ſes bons effets*, parce qu'une ſeule doſe n'a pas arrêté ſur le champ, une maladie conſidérable *qui avoit déjà fait de grands progrès*? Quelle abſurdité!

La lettre de M. Texier ne relève pas toutes les fauſſetés de l'Obſervation du Sr. Rouſſin. M. de Chevy Médecin des Etats de Bretagne, en fait le ſupplément de la

manière qui ſuit. » J'ajouterai, Monſieur » » que M. Texier . . . . . *m'a atteſté n'avoir* » *jamais reſſenti aucune attaque de gout-* » *te*, & que s'étant livré aux ſoins de la » Faculté dans une fluxion de poitrine, » maladie qui lui eſt familière, & qu'il » n'attribue qu'aux pénibles exercices aux- » quels ſon miniſtère, en qualité de Curé, » l'oblige, que ces Meſſieurs, (dis-je,) » voulurent lui perſuader que le mal des » pieds pour y avoir été ſaigné, étoit la » goutte que le reméde violent & corro- » ſif, &c. (les Poudres) lui avoient occa- » ſionné. *Nota*, qu'il y a de cela trois ou » quatre ans: il en a perdu l'époque, » parce que jamais, dit-il, je ne me fuſ- » ſe attendu que l'ont m'eût par la ſui- » te forcé à m'en reſſouvenir. Certains » ménagemens, eu égard à la place qu'il » occupe, & au déſintéreſſement de ſon » Médecin, l'ont empêché de renfermer » dans ſon Certificat, tout ce que je cite, » m'en laiſſant le ſoin. »

Voici la remarque du Journaliſte de Médecine ſur ce ſupplément à la lettre de M. Texier. » Ce Prêtre ſent des dou- » leurs aux pieds; un Médecin éclairé » lui dit que c'eſt la goutte: il aime mieux » en croire un empyrique ſans talens, » qui l'aſſure que c'eſt l'effet des ſaignées

» qu'on lui a faites. » Il ſera bientôt difficile de décider, qui, du Sr. Rouſſin, ou du Journaliſte, eſt le plus ennemi de la vérité. Le premier commence par attribuer à M. Texier *de légers accès de goutte, qui ne venoient qu'à des intervalles très longs*, & qui depuis la doſe de Poudre, *ſont devenus plus fréquens.* M. Texier le déſavoue en atteſtant lui-même, *n'avoir jamais reſſenti aucune attaque de goutte*, & il donne la preuve, par l'embarras où il eſt de fixer l'époque d'une douleur paſſagère aux pieds, dont il ne ſe fût jamais attendu qu'on l'eût forcé à ſe reſſouvenir. Là-deſſus le Journaliſte de médecine prend la parole, & confondant M. Texier avec M. de Chevy, il met les diſcours du premier dans la bouche du dernier, pour pouvoir décharger ſur celui-ci, une partie de ſa bile. Il ſuppoſe que c'eſt M. de Chevy qui a perſuadé à M. le Curé de Saint-George, que ſon mal aux pieds n'étoit point la goutte, mais ſeulement *l'effet des ſaignées qu'on lui a faites.* Sur quoi il l'appelle *un empyrique ſans talens.* Mais Mr. de Chevy n'eſt ici que l'Hiſtorien des diſcours de M. le Curé de Saint-George. *M. Texier*, dit-il, *m'a atteſté n'avoir jamais reſſenti aucune attaque de*

goutte. Il m'a atteſté encore, *que ces Meſſieurs* (de la Faculté) *voulurent lui perſuader que le mal des pieds, pour y avoir été ſaigné, étoit la goutte*, &c. Il n'eſt pas queſtion en tout cela, de l'avis de M. de Chevy : il ſe borne à raconter ce que *certains ménagemens* de M. le Curé de Saint-George, *l'ont empêché de renfermer dans ſon Certificat.* C'eſt toujours M. Texier qui *atteſte*, & non M. de Chevy qui *décide*, qui prononce. Que dirons-nous donc de cette phraſe du Journaliſte ! M. Texier *ſent de douleurs aux pieds : un Médecin éclairé lui dit que c'eſt la goutte ; il aime mieux en croire un empyrique ſans talens, qui l'aſſure que c'eſt l'effet des ſaignées qu'on lui a faites.* Nous n'en dirons rien. Mais nous demanderons ſeulement, ſi un Ecrivain qui chérit ſon honneur, & qui reſpecte les loix de l'équité, peut permettre de tels écarts à ſa plume, & traiter *d'empyrique ſans talens*, un Confrère qui n'eſt ici que ſimple Hiſtorien d'un fait non conteſté ? Il faut que le Journaliſte ait de grands motifs de compter ſur l'indulgence du public, pour ſe flatter qu'on lui pardonnera de telles licences.

Qu'on me permette une petite digreſſion. Je trouve la plus parfaite reſſemblan-

ce de conduite, entre le Journaliſte de Médecine, par rapport à la Poudre d'Ailhaud, & MM. les Commiſſaires de la Faculté de Paris, par rapport à l'inoculation. Cette remarque démontrera de plus en plus, que l'eſprit de parti, quand on s'y livre, ne permet pas d'appercevoir la poutre qu'on a devant les yeux, tandis qu'on diſtingue ſubtilement la paille qui couvre l'œil de nos frères.

En effet, le Journaliſte de Médecine avoit communiqué à MM. les Commiſſaires de la Faculté de Paris, ſes Confrères, l'hiſtoire de l'inoculation du fils de M. d'Hericourt, Intendant de la Marine, *comme une preuve de la bénignité de la petite vérole artificielle ;* (*h*) mais toute hiſtoire favorable à l'inoculation, déplaiſoit autant à MM. les Commiſſaires, que les traits favorables à la Poudre d'Ailhaud, ont déplu au Journaliſte.

Cependant MM. les Commiſſaires ne pouvoient ſe diſpenſer de rendre compte de l'obſervation du Journaliſte ; ils le firent dans une aſſemblée, où l'obſervateur lui-même étoit préſent, & ſans s'épouvanter de ce qu'il pourroit dire, ils défigurèrent tellement ſon obſervation,

(*h*) Gazette Littéraire du Mercredi 13 Mars 1765.

que M. de l'Epine en prit occaſion de s'écrier : *à moins d'être mortelle, qu'a donc de plus affreux la petite vérole naturelle ?* Le Journaliſte étonné *proteſta* ſur le champ, *contre l'inexactitude* des faits : on lui promit de les rectifier, mais on n'en fit rien, & le Journaliſte crut *devoir au Public, à la Faculté, & à lui-même, de rendre ſon mémoire public, afin de raſſurer les perſonnes que ces tableaux défigurés pourroient avoir effrayées.* (*i*)

L'application eſt aiſée à faire. MM. Dupuy & Rouſſin animés du même eſprit que MM. les Commiſſaires, ont fait *des tableaux défigurés* de la Poudre d'Ailhaud, & les ont conſignés dans le Journal de Médecine. A peine ſes tableaux ont vu le jour, que Robert & M. Texier ont réclamé contre l'inexactitude des faits qui les concernoient, & ont fait pour la Poudre d'Ailhaud, ce que le Journaliſte avoit fait pour l'inoculation, mais ils ont été moins heureux que lui. Le Journaliſte trouva dans MM. les Auteurs de la Gazette littéraire, de zélés & prompts défenſeurs de la vérité. Ils prêtèrent leurs voix au Journaliſte,

(*i*) Gazette Littéraire du Mercredi 13 Mars 1765.

pour porter ſa réclamation, partout où s'eſt étendue la Gazette littéraire, & publièrent, le 13 Mars 1765, la lettre de ce Docteur, datée du 6 Mars précédent. Ce n'eſt pas ainſi que le Journaliſte accueillit les réclamations de M. Texier & de Robert qui lui furent adreſſées. Elles lui firent ſi mal au cœur, qu'il n'eut la force de les publier qu'après pluſieurs mois; &, lorſqu'enfin il prit ſur lui de faire ce généreux effort, ce ne fut pas pour joindre ſa voix à celle des réclamateurs, mais à celle des calomniateurs de la Poudre, & pour faire de ſon chef avec eux, *des tableaux défigurés.* On en a vu les preuves, & nous ne les répétons pas. Qu'eût-il dit, ſi, par impoſſible, MM. les Auteurs de la Gazette littéraire, ſe déclarant en faveur de MM. les Commiſſaires, avoient fait à ſa réclamation, le même traitement qu'il a fait à celles de M. Texier & de Robert? ſi, pour donner du poids à leur ſuffrage, ils avoient apoſtrophé le Journaliſte auſſi vivement, auſſi indécemment, qu'il a apoſtrophé M. de Chevy ſon confrère, & le pauvre Robert? ſi M. de l'Epine n'avoit répondu à ſes plaintes, qu'en le traitant *d'empyrique ſans talens*, & en l'honorant de quel-

ques épithètes équivalantes à celles de *malheureux*, & de *misérable gagne-deniers ?* C'eſt à l'amour-propre du Journaliſte que nous faiſons ces queſtions, & nous ſommes certains qu'il n'eût pas reſté muet. Sa réponſe doit lui deſſiller les yeux ſur l'injuſtice & l'aveuglement de ſa conduite, par rapport à la Poudre d'Ailhaud. S'il s'aviſe de ſoutenir que le parallèle n'eſt pas exact, & qu'il y a des différences d'un cas à l'autre, nous nous engageons à démontrer qu'elles ſont à ſon déſavantage.

Le Journal de Médecine n'eſt pas épuiſé. Nous trouvons, en le ſuivant, l'extrait d'une *lettre de M. Lamoulere*, Chirurgien à Sainte-Colombe, près d'Agen, (*k*) digne des mêmes éloges que nous avons donnés à la véracité des Srs. Dupuy & Rouſſin. Ce Chirurgien n'ayant point de mauvais effets à imputer à la Poudre d'Ailhaud, veut lui enlever quelques-uns des bons effets qu'on lui attribue. Il fait pour cela des obſervations ſur une lettre de M. le Marquis de Carboneau, Chevalier de ſaint Louis, inſérée dans un des Recueils de Mr. Ailhaud. » Le » Curé dont il eſt fait mention, à la

(*k*) Journal de Médecine, tom. 20, pag. 549.

» page 80, (dit M. Lamoulere,) eſt
» un de mes parens, Curé à Fontarede ;
» *il s'en faut de beaucoup qu'il ſoit dans*
» *un meilleur état aujourd'hui, qu'a-*
» *vant de prendre la Poudre* ; dans les
» plus vives chaleurs de l'été, comme
» dans l'hiver, il éprouve, dans tout un
» côté, un froid ſi fort, qu'il eſt obligé
» d'avoir recours à l'Art, pour recou-
» vrer une chaleur que la Nature lui
» refuſe. »

Nous interrompons l'extrait de la lettre de M. Lamoulere, pour placer à côté de chaque fait, les lumières propres à l'éclaircir. Par rapport à celui-ci, nous n'avons beſoin que de tranſcrire une lettre que M. le Curé de Fontarede a adreſſée au Journaliſte de Médecine, auſſitôt qu'il a eu connoiſſance de l'obſervation qui le regardoit. Nous eſpérons qu'à ſon grand loiſir, le Journaliſte voudra bien publier cette lettre ; elle eſt datée du 16 Novembre 14.

» Le bien de l'humanité & la conſer-
» vation du genre humain, m'obligent
» de vous prier d'inférer dans votre pre-
» mier Journal la vérité que je vous
» atteſte. Je n'ai jamais connu les Mrs.
» d'Ailhaud, je ne leur ai jamais écrit,
» ni reçu aucune de leurs lettres. Je me

» trouvai dernièrement à Montagnac,
» Paroisse joignante à la mienne, & où
» je me rends souvent pour les besoins
» spirituels de la Paroisse. Un Bourgeois
» vint me joindre en riant, il tâta mon
» pouls, il regarda mon visage rouge
» & frais, & me dit qu'il étoit bien
» surpris, qu'avec un si bon pouls, &
» un visage vermeil, je fusse malade.
» Je lui demandai s'il se moquoit de
» moi, ou s'il vouloit se divertir, m'a-
» yant vu plusieurs fois à toute extrémi-
» té, & à présent dans une parfaite
» santé; à quoi il me répondit qu'il ve-
» noit de lire dans le Journal de Méde-
» cine qu'il s'en falloit de beaucoup,
» que je fusse aujourd'hui dans un meil-
» leur état, qu'avant de prendre la Pou-
» dre d'Ailhaud! Il y avoit une troupe
» de Messieurs qui, dans mes maladies,
» étoient venus souvent me visiter, &
» avoient dit en se retirant, qu'ils ne
» me verroient plus en vie. On badina,
» on se divertit; mais je dis à ce Bour-
» geois que je ne croyois personne en
» état d'avancer ce qu'il me disoit; il
» me dit qu'il me le feroit lire, & alla
» quérir le Journal du mois de Juin
» 1764. Quelle fut ma surprise, & celle
» de ces Messieurs, qui étoient avec

» moi? Et qui auroit pu croire qu'un
» voisin & un parent, se dit-il, eût pu
» avancer *un mensonge de cette espèce?*
» Qu'il soit cependant convaincu que,
» comme je n'ai jamais pris de ses re-
» mèdes, je n'aurois jamais recours à
» lui. Je passe une partie de *ses fausses*
» observations; mais il est dit pag. 140
» & 141 de votre Journal : *le Curé*
» *dont il fait mention*, (M. le Marquis
» de Carbonneau) pag. 80, dit M. Lamou-
» lere, *est un de mes parens Curé de Fonta-*
» *rede*; il s'en faut bien, qu'il soit dans un
» meilleur état aujourd'hui qu'avant de
» prendre la Poudre, &c. Que ne pour-
» rois-je pas dire contre une telle fausseté?
» J'ai été toujours d'une maigreur sans
» égale, toujours malade ou valétudi-
» naire depuis plusieurs années, à toute
» extrémité trois fois l'an, au commen-
» cement de l'hiver, aux mois de Mai
» & de Septembre; épuisé de forces &
» d'argent, résigné à la mort, on me
» parla des Poudres d'Ailhaud, je lus
» le Traité de 1755 sur l'origine des ma-
» ladies. Je ne pus me refuser au juste
» raisonnement de l'Auteur. J'envoyai
» quérir d'abord un paquet à Agen, &
» le lendemain j'en pris une prise; de-
» puis ce temps-là, je n'ai pas pris d'au-

» tres remédes, ni n'en prendrai, & à » l'âge de ſoixante-trois ans je jouis d'une » meilleure ſanté que je n'aie fait pen- » dant tout le cours de ma vie. Il eſt » vrai que depuis ſept à huit ans, j'en » ai pris deux cent priſes, parce que je » ſuis fort éloigné de ma Paroiſſe; ſou- » vent j'arrive dans mon Egliſe glaciale » tout ému & en ſueur, ce qui a cauſé » bien du dérangement dans ma ſanté: » mais il s'en faut plus des trois quarts » qu'elles ne m'aient coûté ce qu'il m'en » coûteroit pour les autres remédes. Quel » malheur pour moi de n'avoir pas con- » nu cet excellent reméde quarante ans » auparavant! J'aurois joui de la ſanté » dont je jouis à préſent, & que n'au- » rois-je pas épargné? J'oſe donc, Mon- » ſieur, vous prier derechef, & eſpérer » de votre charité, pour le bien de l'hu- » manité, que vous voudrez bien inſérer » cette lettre dans votre premier Journal.»

» J'ai l'honneur d'être très reſpectueu- » ſement,

» Votre, &c.

» Signé, *Beſſe de Larroquet*, » Curé de Fontarede.

» *A Fontarede, près d'Agen, le 16 No-* » *vembre 1764.* »

Nous ne faisons point de réflexion sur cette première observation de M. Lamoulere. Il n'est personne qui ne lui tienne compte *d'un mensonge de cette espece*, & *d'une partie de ses fausses observations*, dont M. le Curé de Fontarede lui fait grace. Voyons si la suite répond au début.

» Je ne sai, poursuit M. Lamoulere, » quelle étoit la maladie dont M. de » Carbonneau dit avoir été guéri : mais » je suis très sûr que M. le Curé de Sain- » te-Colombe, qu'il cite comme ayant » eu la même maladie, n'avoit, lors- » qu'il s'est laissé persuader de prendre » une prise de la Poudre, qu'une légère » indisposition, qu'un peu de régime & » une boisson délayante auroient gué- » rie surement. »

Pour savoir à quoi nous en tenir sur cette nouvelle observation, il faut la rapprocher de la lettre de M. le Marquis de Carbonneau. » Le Curé de cette Paroiss- » se, dit-il, avoit le même mal d'esto- » mac. Ennemi des Poudres d'Ailhaud » qu'il frondoit.... il dit qu'il n'étoit » pas concevable que, y ayant autant » d'esprit parmi les hommes, ils n'eussent » trouvé plusieurs ensemble un reméde » à tous maux, s'il eût été possible. Je » lui demandai s'il y en avoit plusieurs

» qui eussent inventé la Poudre, les ca-
» nons, les mortiers & bombes, &c. Il
» fut contraint de céder, & d'en user
» ensuite sept à huit mois après, & con-
» vint que le même jour il s'étoit senti
» rétabli sans être tracassé ni rebuté,
» comme il l'avoit été par la médecine
» qu'il avoit pris avant sans succès. »

Nous doutons qu'on puisse appeler *une légère indisposition*, un mal d'estomac semblable à celui de M. le Marquis de Carbonneau, accompagné *d'envies de vomir sans le pouvoir*; & pendant lequel on ne peut *ni manger ni dormir*. (*l*) Mais sans insister sur l'entière parité des symptômes que M. le Marquis de Carbonneau ne compare pas en détail, peut-on qualifier de *légere indisposition*, un mal d'estomac, pour lequel au bout de *sept ou huit mois*, M. le Curé de Sainte-Colombe est obligé *d'user* de la Poudre d'Ailhaud, n'ayant pu le vaincre, par les remédes ordinaires *qu'il avoit pris avant sans succes*? & y a-t-il seulement de la vraisemblance à dire, *qu'un peu de régime & une boisson délayante auroient gué-*

(*l*) Voy. la Lettre de M. le Marquis de Carbonneau du 25 Juin 1761 dans le III. Recueil de Guérisons, pag. 233.

ri ſurement un mal ſi rebelle & ſi opiniâtre ?

» Quant à cette pauvre fille ſans reſ-
» ſource, (continue M. Lamoulere,) ac-
» cablée par la fiévre, nous obſerverons
» à ſon ſujet, que les fiévres intermit-
» tentes dont ſont attaqués, dans le prin-
» temps & l'automne, les habitans de
» ce pays, cédent aiſément à des remé-
» des très ſimples, & pourroient être gué-
» ries par le régime ſeul, s'il étoit poſſi-
» ble d'y aſtreindre les malades. C'eſt
» donc ſans fondement que l'on veut per-
» ſuader au public, que cette guériſon
» eſt un prodige remarquable. »

Voici la narration de M. le Marquis de Carbonneau : » une fille pauvre, ſans
» reſſource, mendiant ſon pain, accablée
» par la fièvre *depuis deux à trois mois*,
» *n'en pouvant plus*, j'apprens ſon état
» par le Vicaire . . . je donnai deux pri-
» ſes : la première reſta dix heures ſans
» opérer, & la purgea toute la nuit ; on
» lui donna la ſeconde le lendemain qui
» la purgea parfaitement & arrêta la fiè-
» vre ; quatre jours après on la vit à la
» fête votive de la Nexe, à demi-lieue
» de chez elle, mendiant ſon pain : ce
» ſont des faits connus de toute cette
» Paroiſſe qui eſt fort bien habitée. »

Croira qui voudra, ſur la parole de M. Lamoulere, qu'une fièvre *de deux ou trois mois*, eſt à ce terme, une de ces fièvres *qui cèdent aiſément à des remedes très ſimples*, & dont la guériſon opérée en deux jours, n'a rien de *remarquable*. Pour moi, je ne puis m'empêcher de croire que M. Lamoulere lui-même ſe fût fait grand honneur de cette guériſon, ſi le rémede qui l'a procurée fût ſorti de ſes mains. Et de bonne-foi, pour effacer le merveilleux qu'on attribue à la Poudre, falloit-il choiſir une guériſon qui frappe par ſa promptitude, les eſprits les moins prévenus en faveur de ce reméde? Qu'on mette entre les mains de toute la Faculté aſſemblée, *une pauvre fille ſans reſſource, accablée par la fièvre depuis deux à trois mois, n'en pouvant plus*, & qu'on diſe à ces Meſſieurs, qu'il faut la guérir radicalement de la fièvre en deux jours, & la mettre en état d'aller *dans quatre jours*, mendier ſon pain, *à demi-lieue de chez elle*: qu'on décide à la pluralité des voix, non ſi cette guériſon eſt phyſiquement poſſible, mais ſi elle eſt vraiſemblable, & ſi on peut moralement l'eſpérer, dans un terme ſi court; M. Lamoulere croit-il que le grand nombre des voix ſera pour l'affirmative? &

s'il eſt perſuadé du contraire, comme nous le préſumons de ſes lumières & de ſon expérience, comment oſe-t-il dire que *c'eſt ſans fondement que l'on veut perſuader au public, que cette guériſon eſt un prodige remarquable* ?

Après tout, nous ne prétendons pas que toutes les gueriſons rapportées dans les recueils de M. Ailhaud tiennent du miracle; il y en a pluſieurs ſans doute, que les remédes ordinaires auroient pu procurer : mais outre que ces guériſons communes prouvent au moins que la Foudre d'Ailhaud, vaut autant que les remédes ordinaires, il faudroit être de bien mauvaiſe foi, pour déſavouer qu'il s'y en trouve un très grand nombre, dont la plus ſavante médecine n'oſeroit peut-être ſe flatter de venir à bout, dont elle ſe glorifieroit avec juſte raiſon, ſi elle les avoit opérées, & dont on ne lit le détail qu'avec admiration & étonnement. Entreprendre de détruire ces dernières & d'en effacer l'impreſſion, c'eſt manquer d'équité; mais choiſir pour les matériaux d'une telle entrepriſe, l'hiſtoire d'une guériſon dont la Faculté aſſemblée ne voudroit pas ſe charger, c'eſt aſſurément manquer de jugement; & c'eſt le cas du ſieur Lamoulere.

Ce faiſeur d'obſervations termine ſa lettre en diſant : » telles ſont les gué» riſons ſurprenantes que la Poudre » d'Ailhaud a opérées dans ce canton : » tels ſont les malades qu'elle a retirés » du tombeau. Ne ſuis-je pas en droit » de douter de tous les autres effets qu'on » leur attribue, dès qu'ils ne ſont obſer» vés que par des perſonnes ſans princi» pes & ſans lumières dans l'art de con» ſerver & de rétablir la ſanté. »

Oui, ſans doute, nous regardons la guériſon de M. le Curé de Fontarede & de cette pauvre fille, comme *deux guériſons ſurprenantes*, & nous mettons celle de M. le Curé de Sainte-Colombe, au rang de celles dont la Médecine ordinaire ſe feroit honneur. Qu'on juge des autres par celles-là, nous y conſentons. Dès qu'on ne pourra les combattre que par des faux expoſés, comme l'a été la guériſon de M. le Curé de Fontarede, ou par des abſurdités qui révoltent le ſens commun, comme celles de M. le Curé de Sainte-Colombe, & de cette pauvre fille, il ſera toujours vrai de dire que la Poudre d'Ailhaud aura opéré des prodiges juſqu'alors inconnus à la Médecine, & il n'y a pas grande apparence que ceux qui voudront les conteſ-

ter, faſſent fortune dans le monde. Nous ne préſumons pas que le Sr Lamoulere oſe s'y montrer de nouveau. L'humiliant démenti qu'il s'eſt attiré, pour la premiere fois qu'il paroît, de la part d'un Curé qu'il dit ſon parent, & ſur les reproches duquel il n'a eu ni le courage, ni les moyens de ſe juſtifier, réduiroit au ſilence, l'Ecrivain le plus effronté. Nous ſommes fâchés de ne le connoître que par un endroit ſi vil & ſi mépriſable. (*m*)

M. Delamaziere, Médecin de Poitiers, eſt le dernier Obſervateur dont le Journal de Médecine ait publié les ſavantes recherches contre la Poudre. Sa lettre vient immédiatement après celle de M. Lamoulere, comme pour continuer la chaîne des fauſſetés dont ce volume particulier du Journal eſt rempli. (*n*) Avant que de parler des obſervations, il faut nous arrêter un inſtant ſur le préliminaire qui les précéde.

Ce Docteur, dont nous n'avons dit

(*m*) La Lettre de M. le Marquis de Carbonneau, contredite par M. Lamoulere, eſt la premiere des deux Lettres dont nous avons parlé aux pag. 50 & 51, comme ayant été querellées par les adverſaires de M. Ailhaud. Nous croyons avoir rempli l'engagement que nous avons pris, de la juſtifier.

(*n*) Journal de Médecine, tom. 20. pag. 542.

qu'un mot à la pag. 67, parce qu'il n'avoit dit lui-même qu'un mot en passant contre la Poudre, est revenu à la charge, & s'est voulu distinguer parmi les adversaires de ce remède, par une lettre *ad hoc*. Il entre en matière, en assurant le Journaliste que les observations communiquées à son Journal, touchant les effets funestes des Poudres d'Aix, & le jugement qu'en a porté M. Vandermonde *son illustre prédécesseur*, n'ont pas peu contribué à dissuader une partie de leurs panégyristes. Mais comme il s'en trouve encore *quelques-uns* qui ne sont pas entièrement dissuadés, il prend la plume pour leur *faire connoître* la fausse idée qu'ils ont conçue de ce remède, & les engager à devenir dans la suite, plus circonspects.

Il est heureux pour les adversaires de la Poudre, de se persuader que le nombre des partisans de ce remède, diminue sensiblement, & qu'il n'en reste plus que *quelques-uns*. Cette douce illusion les fait jouir des charmes de la victoire, & il est vraisemblable que c'est dans la vue de cueillir les derniers lauriers, que M. Delamaziere entre en lice, pour combattre le peu qui reste de panégyristes de la Poudre. Dans la faveur de ce songe

agréable, il s'écrie avec enthousiasme : » que M. Ailhaud n'éclate donc plus en » invectives contre les Médecins François » qui communiquent des Observations » contraires à ses intérêts ! Les Médecins » étrangers ne lui sont pas plus favora- » bles. » Rempli de cette idée, M. Delamaziere appelle à son secours ces *Médecins étrangers*, pour achever la défaite de M. Ailhaud, & il se trouve que ces Médecins étrangers sont un, & que cet un, c'est M. Tissot. (*o*) Lui seul se présente pour aider M. Delamaziere dans le combat : néanmoins l'illusion dure tou-

(*o*) Outre M. Tissot, on pourroit encore compter l'Anonyme Italien, dont nous avons parlé ; mais M. Delamaziere n'en avoit aucune connoissance, & par rapport à lui, il est toujours vrai de dire, que M. Tissot tout seul forme le Corps des *Médecins etrangers.*

Si nous ne craignions de déplaire à Mr. Delamaziere, nous citerions en passant, *huit Médecins étrangers* de divers Royaumes, zélés partisans de la Poudre. Ils avoient parlé en faveur de ce Remède, avant que M. Tissot se déchaînât contre. (*) Leur suffrage ne pourroit-il balancer dans l'esprit de M. Delamaziere, l'autorité solitaire de M. Tissot ? Et la voix de celui-ci seroit-elle exclusivement aux autres, la voix de la *Médecine étrangère* ?

(*) Voyez le III & le IV Recueil de Guérisons. Dans le III on trouve le nom de cinq Médecins Siciliens : MM. Paul Leon, Pierre Récupero, François Leblanc, Martin Piscopo, J. B. Savoca. Dans le IV. celui de deux Médecins Allemands, & d'un Médecin *Espagnol* : MM. Humbert, Helling, & Azuriaga.

jours, & M. Delamaziere ne s'éveille point encore. Foible par lui-même il se revêt des armes de M. Tissot, décoche contre la Poudre, trois phrases ronflantes du docteur de Lausanne, & croit voir M. Ailhaud abattu à ses pieds. Cela ne lui suffit pas ; il veut voir toute sa secte convaincue. Il revient en diligence des pays étrangers, & laisse M. Tissot pour se mettre sous les drapeaux de M. Thiery, & de M. Dupuy de la Porcherie. Il rêve avec eux que l'Espagne & la Moscovie ont proscrit la Poudre, sous les peines les plus rigoureuses, & s'imagine voir la secte mourante, expirer en tous lieux, sous le coup mortel de cette proscription. A ce moment, & pas plutôt, un nouvel enthousiasme saisit notre Docteur. Il se détache de ses maîtres, pour combattre seul, & croyant n'avoir affaire qu'à des morts, sa bravoure l'emporte, & lui fait faire des prodiges de valeur. Il tombe sur les ennemis terrassés, avec trois Observations assommantes, & triomphe de leur défaite, comme si elle eut été son ouvrage.... Pourquoi troubler une si douce erreur, & dissiper l'enchantement d'un si beau songe ? Nous voudrions bien que tous les partisans de la Poudre d'Ailhaud, se fussent tenus dans

le silence, pour ménager au sieur Delamaziere, la jouissance de ses rêveries : nous n'aurions garde de faire le moindre bruit, de peur de l'interrompre. Mais il s'est trouvé malheureusement à ses côtés, un homme trop ami du vrai, pour conniver au mensonge de son triomphe ; il a élevé la voix, pour répondre aux trois observations de notre Docteur, & ces observations n'ayant pas la vérité pour base, il n'a pas été difficile de les détruire. Leur chute a dû dissiper le prestige, & arracher le Sr. Delamaziere aux douceurs de son rêve. Historien de la Poudre, il est de mon plan, de rendre compte des Observations du Sr. Delamaziere, & des remarques de son Censeur. Je le ferai très-briévement.

La première observation regarde la fille du sieur Robineau, âgée d'environ onze à douze ans, d'un tempérament délicat, qui fut attaquée d'une fièvre intermittente, pour laquelle on fit usage des remédes ordinaires. On ne fut pas apparemment content du succès, puisqu'on eut recours aux Poudres d'Aix. Deux prises qu'on fit avaler à la malade, en deux jours consécutifs, ne l'empêchèrent pas de mourir, le jour même de la seconde prise. Selon la rubrique, M. Delamaziere

fait dire à la malade *qu'elle étoit empoisonnée* : le Médecin accourut, & ne put obvier aux accidens : *il demanda avec instance qu'il fut permis de faire l'ouverture du cadavre, ce qui lui fut refusé opiniâtrément.* (*p*)

La seconde observation regarde Madame Laurandeau, qui fut attaquée à la campagne, d'une fièvre synoque putride, dans le mois d'Août, ou de Septembre. On fit appeller deux fois le Médecin ordinaire de la maison, *qui, par le grand nombre d'occupations qu'il avoit, ne put s'absenter.* On eut recours à un autre, qui fut dans le même cas, & pour comble de malheur, on n'eut jamais la pensée de demander le sieur Delamaziere, qui, dans son grand loisir, auroit pu voler au secours de la malade. Dans cette extrémité, M. Laurandeau *se tourna du côté des Poudres d'Aix, dont il avoit entendu dire des merveilles.* (*q*) Après deux prises, la malade parut soulagée, la fièvre cessa, & Madame Laurandeau entra en convalescence. *Elle ne se ménagea pas pour lors, autant que l'exigeoit son état ; elle accorda trop à son appétit, faisant même usage de nourriture diffi-*

(*p*) Journal de Médecine, tom. 20, pag. 546.
(*q*) Ibid. pag. 547.

cile à digérer. Par cette mauvaise conduite . . . . on vit bientôt toute l'habi ude du corps, devenir œdemateuse. (r) M. Delamaziere ne dit pas que Madame. Laurandeau prit alors des remédes ordinaires: il assure même, que *par une répugnance invincible, elle ne put condescendre à ce qu'on exigeoit d'elle.* On eut donc recours une seconde fois aux Poudres d'Aix: on lui en fit prendre plusieurs prises, & la narration de M. Delamaziere conduit à penser, que leur effet la conduisit au tombeau, dans le commencement du mois de Janvier suivant.

La troisième observation regarde le Révérend Père Denis, Minime, qui pour quelques légères indispositions se laissa persuader par un de ses Confrères, de prendte les Poudres d'Ailhaud. *Il eut la douleur de voir son mal s'accroître de jour en jour: il s'opiniâtra néanmoins à suivre la théorie de M. Ailhaud, par l'assurance que lui donna son Confrère, d'une prompte guérison. Les promesses furent vaines. Ce Religieux étant arrivé à Poitiers, devint languissant, quelques mois après, tomba dans l'hydropisie ascite, dont il est mort, malgré l'administra-*

(r) Journal de Médecine, tom. 20, pag. 548.

tion des remédes les mieux indiqués. (s)

Nous ne répondrons à ces trois obſervations de M. Delamaziere, qu'en tranſcrivant une Lettre de M. Supervielle, Directeur des Poſtes de Poitiers, qui redreſſe les inexactitudes de l'obſervateur. Cette Lettre eſt du 27 Février 1765, dans le Ve. Recueil des Guériſons.

A M. Aſloud à Avignon.

« J'ai fait paſſer de vos imprimés à » Mrs. nos Médecins ; il ſeroit à ſouhaiter » pour l'humanité qu'ils puſſent les lire ſans » préjugé, & qu'ils ſe rendiſſent à vos ſo- » lides raiſonnemens : les hommes s'en » trouveroient mieux, & ne languiroient » pas auſſi long-temps qu'ils le font entre » leurs mains ; il eſt vrai que leurs pro- » fits ne ſeroient pas ſi conſidérables, s'ils » vouloient ſeulement tolérer l'uſage des » Poudres, mais que ne font-ils pas pour » les décrier ? Un de leurs malades meurt- » il entre leurs mains, ce ſont les Pou- » dres qui l'ont tué, ſans cependant qu'il » en ait jamais uſé. Quelqu'un guérit-il par » l'uſage des Poudres ? c'eſt qu'il n'étoit » pas malade, ou que ſa maladie étoit » une bagatelle. Voilà le langage de la

(s) Journal de Médecine, tom. 20, pag. 549.

» plûpart de ces Meſſieurs. On voit ce-
» pendant tous les jours des malades
» languir entre leurs mains ; abandon-
» nés même de la Faculté, faire enſuite
» uſage des Poudres ; on leur voit re-
» prendre toute leur ſanté, pour lors ils
» gardent le *tacet* il n'eſt point queſtion
» de l'efficacité, & de la vertu des Pou-
» dres, mais des remédes qu'ils leur ont
» ci-devant appliqués. Si quelqu'un, à l'ex-
» trémité, & abandonné de ſon Médecin,
» prend des Poudres & qu'il meure, ce
» ſont les Poudres qui l'ont empoiſonné,
» quand il n'en auroit pris qu'une pri-
» ſe, ſans réfléchir qu'il ont employé
» pour lui toutes leurs reſſources : vous
» en avez un exemple dans les trois ob-
» ſervations faites dans la Lettre du 22
» Janvier 1764, écrite à M. Roux, Au-
» teur du Journal de Médecine. Il eſt
» vrai que Md. Laurandeau eſt morte
» après avoir fait uſage de pluſieurs pri-
» ſes des Poudres, mais elle ne commen-
» ça à en prendre, qu'après qu'on *l'eut*
» *épuiſée par quantité de remédes*. Son
» épuiſement étoit ſi fort, qu'il ne lui
» permit pas de reſſentir les effets mer-
» veilleux des Poudres dont elle ſe ſeroit
» infailliblement bien trouvée, ſi elle
» eut commencé d'en prendre plutôt,

» & avant de se mettre entre les mains
» de son Médecin ; *c'est ce qui accable*
» *aujourd'hui de remords son mari.* La
» fille du Sr. Robineau est morte aussi
» à la suite de deux prises de Poudre ;
» mais quand est-ce qu'on les lui fit pren-
» dre, sinon *après avoir épuisé son jeune*
» *& foible tempérament* par une quantité
» de remédes ? *Je n'ai cependant jamais*
» *entendu murmurer* dans la famille de
» cette jeune fille touchant l'effet des
» Poudres, *& il n'a jamais été question*
» *de faire l'ouverture du cadavre.* Cest
» donc mal à propos qu'il en a été fait
» mention dans la première observation
» de la Lettre écrite à l'Auteur du Jour-
» nal de Médecine. Quant au P. Denis
» Minime, *tous ses confréres ignorent*
» *qu'il ait fait usage des Poudres*, &
» m'ont assuré qu'il étoit arrivé à Poitiers
» dans un état très-languissant, dans
» l'espérance que le changement d'air
» pourroit le rétablir : mais tout fut inu-
» tile, il paya le tribut à la nature, *sans*
» *qu'aucun de ses confréres aie connois-*
» *sance qu'il ait fait usage des Poudres.*
» Enfin, si c'est un poison, comme on
» veut le persuader dans la Lettre écrite
» à l'Auteur du Journal, le poison seroit
» bien lent, du moins chez moi, puis-

» que depuis plus de ſix ans que j'en
» fais uſage, à la ſuite d'une maladie
» de plus de huit ans, qu'on caractéri-
» ſoit de rhumatiſme d'entrailles qui
» m'occaſionnoit des coliques d'eſtomac
» des plus violentes, & que chaque ac-
» cès, quoique très-fréquent, faiſoit
» craindre pour mes jours, je ſubſiſte en-
» core, & me porte très-bien depuis
» que je fais uſage de vos Poudres; car
» malgré tous les remédes qu'on m'ap-
» pliquoit, les eaux de Baraluc, de Cau-
» tereſt & de Bareges, je n'ai trouvé au-
» cun ſoulagement qu'après avoir quitté
» tous ces remédes & fait uſage des
» Poudres, à qui ſeules, je dois mon
» entière guériſon. Si l'Auteur de la Let-
» tre paroît ſi ennemi des Poudres, il
» n'en eſt pas de même, de la plûpart de
» ſes confrères, qui m'ont ſouvent dit
» fort prudemment, nous n'ordonnons
» pas les Poudres, parce que nous n'en
» connoiſſons pas la compoſition, & c'eſt
» la même raiſon qui nous empêche de
» les déſapprouver chez ceux qui ont
» envie d'en faire uſage, avec d'autant
» plus de raiſon que nous voyons qu'el-
» les produiſent tous les jours de très-
» bons effets. Il faut donc conclure que
» l'expoſé de l'Auteur de la Lettre n'eſt

» qu'un préjugé, dont il reviendra lo ſ-
» qu'il aura acquis plus d'expérience,
» &c. Signé, *Su ervielle*, Directeur des
» Poſtes. *A Poitiers, le 27 Février*
» 1765. »

Il ne nous reſte plus qu'un Obſervateur à paſſer en revue. C'eſt M. Pinot, Docteur de Montpellier, Médecin du Roi à Bourbon-Lancy, Intendant des Eaux, en ſurvivance, & Correſpondant de l'Académie de Dijon. Le Journal de Médecine n'a point publié ſes obſervations, quoique très-dignes d'y occuper une place, & l'Auteur a été obligé de les faire imprimer lui même à Moulins, chez la veuve Faure, 1765.

Ces obſervations, au nombre de trois, doivent prouver, ſelon l'Auteur, que la Poudre d'Ailhaud eſt un reméde *empyrique, infidelle & dangereux.* Pour conduire les lecteurs à cette concluſion, que M. Pinot croit démontrée, il attaque d'abord la Poudre, ſur l'arrogance de ſon titre de *Médecine univerſelle*; ſur l'inſuffiſance des témoignages dont on l'appuye; ſur le caractère d'eſprit de ſes Auteurs, &c. il trouve par-tout des notes d'infamie contre la Poudre, & il acheve d'en démontrer les dangers, par trois obſervations perſonnelles dont il fait le détail.

Quand cet écrit parut, j'avois beaucoup avancé mon Discours historique, & je me proposois d'analyser ici cet ouvrage, à la suite des autres, dont je viens de rendre compte. Mais certaines raisons me déterminèrent à m'en occuper spécialement, & j'en fis une réfutation particulière, qui fut imprimée à Carpentras, par Dominique-Gaspard Quenin, en 1767. (*t*)

Je n'entrerai point dans le détail de mes réponses à cet Ecrivain ; je crois l'avoir suivi pas à pas, & son silence me donne lieu de croire, qu'il abandonne lui-même sa propre apologie. (*u*) Il est difficile de fournir plus de matière à une

---

(*t*) La Brochure où se trouve cette réfutation, est intitulée *Démêlé littéraire sur la Poudre d'Ailhaud*, ou *Recueil de plusieurs Ecrits intéressans pour & contre ce remède.* Les *observations* de M. Pinot *sur les Poudres d'Ailhaud*, sont le troisieme écrit de cette collection ; la *Lettre critique* que je lui ai adressée sous le nom de *l'Ami des Malades*, est le cinquieme.

(*u*) L'annonce qui m'avoit été faite d'une réponse du Sr. Pinot, à ma *Lettre critique*, a suspendu jusqu'aujourd'hui l'impression de ce Discours historique. L'attente d'un nouvel écrit du Sr. Pinot, m'engageoit à différer, pour pouvoir ajouter à ce Discours, les réflexions que la nouvelle production du Sr. Pinot, m'auroit faites naître. Mais comme après deux ans d'attente, rien ne paroît : j'ai lieu de croire que l'enfantement annoncé, s'est terminé par un avortement, & ce seroit en vain que j'attendrois davantage.

judicieuſe critique, que j'en ai trouvé dans le petit écrit du Sr. Pinot. Pour ne pas prolonger inutilement ce Diſcours hiſtorique, je prie mes lecteurs de recourir à la *Lettre critique* même. Ils ſe convaincront de l'exactitude du réſumé que j'en ai fait en la terminant. Je me contente de tranſcrire ici ce morceau, pour donner une idée de mes réponſes.

« Vous proſcrivez la Poudre d'Ailhaud comme un reméde empyrique, infidelle & dangereux,

» 1°. Parce que ſon titre de *Médecine univerſelle*, vous a paru arrogant.

» 2°. Parce que le Syſtème qui l'accompagne vous a paru ridicule.

» 3°. Parce que les Auteurs du reméde, vous ont paru très-mépriſables.

» 4°. Parce que leurs obſervations vous ont paru inſuffiſantes.

» 5°. Enfin, parce que vos obſervations contraires vous ont paru completes & démonſtratives.

» Voici ſur tout cela, mon petit jugement : j'en ai donné d'avance les motifs, & je ne les répéterai pas.

» 1°. Vous n'avez attaqué par aucune raiſon ſolide, ni l'exiſtence, ni la poſſibilité d'une *Médecine univerſelle*, ni les raiſonnemens par leſquels Mr.

» d'Ailhaud établit l'une & l'autre, com-
» ment avez-vous donc prouvé l'arro-
» gance de ce titre?

» 2°. Vous n'avez pas même attaqué
» un ſeul article du ſyſtême des MM.
» d'Ailhaud, de quel droit vous êtes-
» vous aviſé de le taxer de *ridicule*?

» 3°. Les MM. d'Ailhaud ont, par
» leur Reméde & leurs Ecrits, mérité les
» éloges du public, & les récompenſes
» du Roi, par quelle fatalité ce même
» Reméde, & ces mêmes Ecrits leur at-
» tirent-ils vos blâmes & vos mépris?

» 4°. Vous avez attaqué l'inſuffiſance
» des Obſervations publiées par les MM.
» d'Ailhaud, mais pour réuſſir dans cette
» attaque, il a fallu faire une fauſſe ré-
» lation du nombre de ces obſervations;
» une autre fauſſe rélation du nombre des
» Chirurgiens & Médecins approbateurs
» du reméde, &c. Comment avez-vous
» eu le courage de donner à vos adverſai-
» res, une ſi belle matière de triomphe?

» 5°. Vous avez voulu balancer les
» obſervations des MM. d'Ailhaud par
» les vôtres, mais combien falloit-il que
» les ténébres de votre prévention fuſſent
» épaiſſes, dès que vous n'avez pas vu
» tous vos Lecteurs prêts à vous ſiffler,
» en voyant le ſerieux avec lequel vous

» apportez trois obſervations dans la ba-
» lance, (& quelles obſervations !) pour
» faire équilibre à un millier d'obſerva-
» tions que les MM. d'Ailhaud ont déjà
» raſſemblées ?

» Je termine mes remarques ſur vos
» obſervations, en diſant toujours qu'el-
» les ſont tout au moins frivoles, & tout
» au plus dignes de pitié. *Vana ſunt*
» *& opus riſu dignum.* C'eſt m'en être
» aſſez occupé. »

Les *Obſervations* de M. Pinot, ne ſont pas ſon ſeul Ecrit ſur la Poudre d'Ailhaud. A la ſuite de celui-ci, il en fit imprimer un ſecond intitulé : *Réponſe à une Lettre inſérée au livre du Sr. Ailhaud d'Aix en Provence.* (*x*) Pour mettre nos Lecteurs au fait de cette production, nous rappellerons briévement les événemens qui l'ont faite éclorre.

M. Depras Curé d'Iſſy-l'Evêque fut dangereuſement malade en 1740. Dans le fort de ſa maladie, les vaiſſeaux hémorroïdaux prodigieuſement gonflés ſembloient prêts à ſe gangréner, & le Chirurgien crut devoir les ſcarifier. M. Depras recouvra la ſanté, mais comme il

(*x*) Cet Ecrit ſe trouve encore dans le *Démêlé Littéraire*. C'eſt le ſecond de la Collection.

étoit sujet aux hémorroïdes, & que les cicatrices faites dans les vaisseaux hémorroïdaux les empêchoient de fluer, il se fit un métastase de ce sang hémorroïdal, qui fut pour lui le principe d'une dysurie périodique des plus cruelles. M. Pinot étoit son médecin, & il n'oublia rien pour guérir son malade. Mais malgré tous ses remédes, la maladie fit des progrès considérables. D'abord elle ne paroissoit qu'au bout de six mois ; ensuite, tous les trois mois : quelque temps après, tous les mois : enfin, ce fut tous les quinze jours, & tel étoit le triste état de M. Depras en 1760.

A cette époque, M. Depras, accablé de maux, résigna sa cure à M. Verdollin son neveu. Triste témoin des douleurs continuelles de son oncle, le Résignataire s'occupa des moyens de lui procurer du soulagement, & il n'en vit point de plus efficace que l'usage de la Poudre d'Ailhaud. Il conseilla ce reméde à son oncle ; mais malgré toutes ses instances, M. Depras refusa de l'essayer, jusqu'à la fin de l'année 1761. Vingt ans de remédes de toutes les sortes, tentés sans succès, ne laissoient rien espérer au malade, & quand il se rendit enfin, ce fut plus par complaisance pour le neveu, que par

confiance pour le reméde.

Cependant au bout de quelques mois, les accès de la maladie furent moins fréquens & moins violens : au commencement de l'année 1763, il n'en paroiſſoit point, & le malade ſe crut radicalement guéri. M. Depras ne douta nullement que la Poudre d'Ailhaud ne fut l'unique cauſe de ſa guériſon, puiſqu'elle étoit l'unique reméde dont il eut uſé de puis dix-huit mois. Il le dit tout bonnement à M. Pinot, mais quoique la choſe parut fort ſimple, & même évidente, M. Pinot entreprit de lui perſuader, que la vieilleſſe ſeule l'avoit guéri, & qu'aſſurément la Poudre d'Ailhaud n'avoit point influé dans ſon bien-être: quelqu'accoutumé que fut M. Depras à ſouſcrire aux idées de ſon ancien Médecin, celle-ci lui parut trop étrange. Il conſerva toute ſa confiance pour la Poudre d'Ailhaud, & il crut devoir rendre un témoignage public du bien qu'elle lui avoit fait. Il en écrivit à M. le Baron de Caſtelet, & ſa lettre du 23 Mai 1763, après avoir fait la deſcription de ſa maladie & de ſa guériſon, réfute l'opinion qui attribuoit cette guériſon à la vieilleſſe. (*y*)

(*y*) Cette Lettre eſt le premier Ecrit imprimé dans le *Démêlé Littéraire.*

La lettre de M Depras ayant été inférée dans le III. Recueil des guérisons opérées par la Foudre, M. Pinot en eût connoissance, & la lecture qu'il en fit, lui donna de l'humeur. Il prit la plume, & il écrivit avec chaleur contre la lettre de son malade, & contre le neveu du malade, qu'il supposoit être l'auteur de la lettre. Voilà quelle fut l'occasion de la *Réponse* de M. Pinot *à une lettre insérée au Livre du Sr. Ailhaud d'Aix en Provence.* (z)

Nous n'avons pas besoin de discuter ici, ni de réfuter cette Réponse de M. Pinot. M. Verdollin l'a fait avec assez d'étendue, par neuf *Lettres critiques.* (a) Il justifie l'exactitude de la lettre de M. Depras à M. le Baron de Castelet, & relève avec autant de clarté que de solidité, une foule de contradictions, de faux raisonnemens, & de fautes de tous les genres, dont la Réponse du Sr Pinot est remplie. Il le bat ordinairement par ses propres principes. Le Docteur de Bourbon-Lancy ne s'attendoit pas à cette replique, & le ton de badinage sur lequel elle est écrite, la lui a rendue double-

(z) Cette *Réponse* est le second Ecrit du *Démêlé Littéraire.*

(a) Elles sont le IV. Ecrit du *Démêlé Littéraire.*

ment ſenſible. Il a cru qu'on en vouloit à ſa réputation, parce que dans un combat où il s'étoit témérairement engagé, & où il ſoutenoit une mauvaiſe cauſe, il ſe voyoit couvert de ridicule. Il a repris la plume, & par de nouvelles *Réponſes* imprimées à Moulins chez la veuve Faure, 1767, il met tout en œuvre, pour arracher à ſon adverſaire, la palme de la victoire, que le public paroît lui avoir adjugée.

L'objet de cette nouvelle Brochure eſt donc de faire une apologie complette de la première réponſe de l'Auteur, attaquée par les Lettres critiques de M. Verdollin. Le Docteur de Bourbon-Lancy prétend n'avoir tort ſur aucun point : il fait jouer tous les reſſorts de ſon imagination pour affoiblir les raiſonnemens preſſans de M. Verdollin, pour y découvrir des contradictions, des inconſéquences, des preuves d'ignorance. Il l'appelle *un intrus en Médecine*, & lui fait un crime affreux de ce qu'il s'aviſe de conſeiller l'uſage de la Poudre d'Ailhaud. Il prétend toujours que ce reméde n'a aucune part à la guériſon de M. Depras ; (*b*) qu'au contraire, il a *traverſé la criſe*

(*b*) Réponſe aux Lettres critiques, a. pag. 48.

triomphante de la nature, qui seule a opéré cette guérison. (*c*) Il croit prouver cette bizarre opinion par de longues digressions sur les maladies des âges, par une prédiction qu'il prétend avoir faite à M. Depras, en 1742, (*d*) qu'il auroit *une vieillesse plus tranquille*, par l'événement, qui a si bien confirmé cette prédiction, que dès la première année de la vieillesse, la maladie a disparu. Car Hypocrate & Jacotins décident très à propos, que la vieillesse commence à 63 ans, (*e*) & c'étoit justement l'âge de M. Depras, quand sa guérison a commencé.

De toutes ces réflexions si heureusement combinées, M. Pinot se croit en droit de conclure : 1°. que la maladie de M. Depras a dû croître en dépit des meilleurs remédes, pendant dix-huit ans, c'est-à-dire, depuis 1742 jusqu'en 1760, pour caractériser *le principe & l'accroissement* naturel d'une maladie de l'âge viril. (*f*) 2°. Que depuis 1760 jusqu'en 1763, elle a dû persévérer dans son plus haut point de rigueur, pour présenter *l'état perma-*

(*c*) Réponse aux Lettres critiques, pag. 43.
(*d*) Ibid. pag. 73. M. Depras avoit 44 ans, & ce fut alors qu'il commença à consulter M. Pinot, sur sa dysurie naissante.
(*e*) Ibid. pag. 76.
(*f*) Ibid. pag. 74.

nent de cette maladie, & l'inutile travail de l'âge viril, pour une guériſon qui ne lui étoit pas réſervée. 3°. Que depuis 1763 juſqu'en 1764, les bénignes influences de la vieilleſſe commençante, ont dû terminer, par un heureux & rapide *déclin*, tous les maux accumulés pendant l'âge viril; & voilà juſtement ce qui eſt arrivé, malgré *l'activité* de quatre-vingt priſes *d'un remède équivoque, reconnu pour être un purgatif âcre*, (*g*) qui traverſoit les vigoureux efforts de la vieilleſſe guériſſeuſe.

On ne pourra ſe refuſer à cet enchaînement de conſéquences ſi bien aſſorties, pourvu qu'on recoure à l'ouvrage même, où elles ſont ſupérieurement développées. Nous ſommes perſuadés qu'on aimera mieux tout accorder à l'Auteur, que de ſe condamner à le ſuivre dans ſes écarts. Je ne me crois point engagé par mon plan, à réfuter ſérieuſement cette ſingulière & pauvre production. M. Verdollin lui-même a déclaré par ſa Lettre du 31 Décembre 1768, à M. le Baron de Caſtelet, (*h*) qu'il ne ſe croyoit *point intéreſſé* à y *répondre*, & il a rai-

(*g*) Réponſe aux Lettres critiques, pag. 43.
(*h*) Cette Lettre termine le VIIe. Recueil des guériſons de la Poudre d'Ailhaud.

ſon. Son objet eſt rempli. M. Depras ſon oncle eſt radicalement guéri de ſa dyſurie, & il jouit à l'âge de 72 ans d'une très-bonne ſanté. Il eſt notoire que depuis plus de quatre ans, il n'a pas eu le plus léger retour de ſa cruelle maladie. Pourquoi diſputer maintenant avec M. Pinot, ſur la nature d'un mal qui n'exiſte plus, & ſur le moyen d'une guériſon qui eſt conſtante ? Peu importe à M. Verdollin & au public, que M. Pinot perſiſte à croire, que c'eſt à la vieilleſſe, & non à la Poudre d'Ailhaud, que M. Depras a l'obligation de ſa guériſon. L'erreur du médecin ne peut plus tirer à conſéquence pour le malade, & quelque manifeſte que ſoit cette erreur, dès qu'elle eſt chère à celui qui l'adopte, il ne faut pas la lui ôter. Il ſuffit au public de ſavoir que la Poudre d'Ailhaud n'a pas empêché la guériſon de M. Depras, puiſque cette guériſon s'eſt annoncée pluſieurs mois après l'uſage commencé de ce reméde ; qu'elle a fait des progrès viſibles en le continuant ; qu'elle s'eſt conſommée en perſévérant d'en uſer, & qu'elle ſe ſoutient actuellement dans l'uſage que M. Depras continue d'en faire dans les autres infirmités accidentelles qui peuvent lui ſurvenir ! L'on conclura

au moins de tout cela, que si la poudre d'Ailhaud n'est pas la cause de la guérison, elle n'en a pas été un empêchement, & que si ce Remède est *infidelle & dangereux*, ce n'est certainement pas pour M. Depras. Son état actuel en est une preuve invincible, & justifie pleinement le contenu de sa lettre du 23 Mai 1763 à M. le Baron de Castelet.

Résumons toutes nos remarques sur les Observations désavantageuses à la Poudre d'Ailhaud. Nous avons analysé toutes celles que les papiers publics ont fait parvenir à notre connoissance. Nous avons trouvé dans le plus grand nombre, le faux avancé sans pudeur, pour décrier un remède, dont tout le crime est d'avoir recueilli des éloges que la jalousie n'entend qu'à regret, & que l'esprit de parti voudroit anéantir. Les autres sont le fruit de certains préjugés, dont l'inconséquence & l'erreur se manifestent d'elles-mêmes, en ne jugeant des observations, que sur le récit des observateurs intéressés; ensorte qu'il est vrai de dire, que les adversaires de la Poudre ont été réduits, pour faire la guerre à ce remède, de suivre les aveugles mouvemens d'une préoccupation révoltante, & même de se revêtir sans honte, des

armes de la calomnie. Il faut qu'une cauſe ſoit bien pitoyable, quand ſes défenſeurs ne peuvent la ſoutenir par des moyens plus honnêtes & plus ſolides. On conviendra ſans peine, que des ennemis de cette trempe, établiſſent la réputation de la Poudre d'Ailhaud, mieux que ne pourroient le faire ſes plus ardens panégyriſtes. On ſe méfie d'un Ecrivain qui flatte, & donne des éloges : mais des Cenſeurs qui n'écrivent que pour noircir, (*i*) & dont l'encre coule ſans s'arrêter, & ſans imprimer la moindre tache à l'objet de leur cenſure, laiſſent néceſſairement dans l'eſprit de leurs Lecteurs, un ſentiment tout oppoſé à celui qu'ils prétendoient faire naître. La Poudre d'Ailhaud a donc lieu de ſe féliciter des Ecrits qu'on a publiés contre elle : ils ſervent plus à ſa gloire, qu'à ſon ignominie ; ſoit qu'on conſidére le nombre de ces Obſervations déſavantageuſes, (*k*) ſoit qu'on en conſidère la ſtruc-

(*i*) Candida de nigris, & de candentibus atra. *Ovid. Metam.* 11, v. 136.

(*k*) Tout concourt à la gloire de la Poudre d'Ailhaud Tandis que ſon Auteur a publié plus de mille Lettres de guériſons qui atteſtent ſa bonté, une douzaine d'Ecrivains ennemis & paſſionnés, n'ont pu raſſembler qu'une douzaine d'Obſervations contraires à la vertu de ce Remède. Toute diſcuſſion à part, peut-on mettre en

ture & le fonds, il nous paroît, qu'elles fourniſſent à la Poudre d'Ailhaud, la matière d'un triomphe qui ne lui eſt pas moins glorieux, que toutes les Obſervations favorables qu'on trouve dans les ſept Recueils des guériſons publiées par ſon Auteur.

---

balance des faits ſi diſproportionnés ? Qu'au lieu de compter les ſuffrages, on les peſe ; & qu'on compare les Obſervations ſolitaires des Ecrivains ennemis de la Poudre, avec celles de ſes Apologiſtes : pourra-t-on faire quelque cas de ces faits iſolés, dont nous avons rendu compte, en les rapprochant de ceux que détaillent M. Champion, Doyen du college de Médecine du Mans, (1) M. de Chevy, Médecin des Etats de Bretagne, (2) & tant d'autres qu'il ſeroit trop long de rapporter? Je crois volontiers un Médecin qui célébre un remède, en citant plus de cent heureuſes expériences qu'il en a faites ; mais je crois devoir me méfier d'un autre, qui ſur une expérience équivoque, accrochée par haſard, expliquée par la malignité, prononce, condamne, proſcrit le remède qu'il n'aime pas. Cette réflexion que je crois juſte, ne laiſſe aucun poids aux Obſervations publiées contre la poudre.

(1) Voyez entr'autres le V. Recueil, des guériſons, pag. 293, le VI. Recueil, pag. 277. Dans le premier, M. Champion rapporte quinze guériſons, & dans le dernier, plus de cent qu'il a opérées par le ſecours de la Poudre.

(2) Voyez ſpécialement le III. Recueil des guériſons ; il s'y trouve quatre Lettres de M. de Chevy, & chaque lettre fait mention de pluſieurs guériſons.

QUATRIEME REPROCHE.

Quand même la Poudre n'auroit pas les funeſtes propriétés du poiſon, & qu'elle ſeroit propre à quelques maux, pourroit on dire qu'elle eſt un remede univerſel pour tous les maux & tous les tempéramens? & ce titre pompeux de Reméde univerſel *ne doit-il pas la faire rejetter ſur l'étiquette, comme un vrai reméde de charlatan? Un reméde univerſel eſt-il ſeulement poſſible?*

C'eſt ici le reproche le plus commun & le plus apparent, qu'on ait coutume de faire contre la Poudre. Les perſonnes ſenſées qui lui voient opérer mille bons effets, n'auroient garde d'applaudir aux téméraires déclamations de ceux qui oſent l'appeller *un poiſon*. Cette odieuſe épithète évidemment inconciliable avec la douceur & la bénignité reconnues de ce remède, n'annonce que l'exceſſive préoccupation de ceux qui l'attaquent. Mais entre un poiſon & un reméde univerſel, la diſtance eſt immenſe. Ce ſont comme deux extrêmes oppoſés, & un eſprit impartial & équitable, incline d'abord à placer la Poudre dans un juſte milieu, également éloigné de ces ceux extrémités.

La Poudre, dit-on, eſt un très-bon reméde, un excellent purgatif: on ne peut en douter, quand on fait attention aux guériſons ſurprenantes qu'elle a opérées; mais parce qu'elle a guéri diverſes maladies, peut-on conclure qu'elle a la vertu de les guérir toutes? Et cette vertu générale n'eſt-elle pas une vraie chimère? *Quiconque annonce un reméde univerſel*, dit l'illuſtre M. Tiſſot, *eſt un impoſteur*; *un tel reméde eſt impoſſible & contradictoire* ..... *Peut-on eſpérer de guérir une hydropiſie, qui vient de ce que les fibres ſont trop lâches, & le ſang trop diſſous, avec les remédes qu'on emploie pour guérir une maladie inflammatoire, dans laquelle les fibres ſont trop roides & le ſang trop épais?* (*l*) Voilà l'objection dans toute ſa force; on ne nous accuſera pas de l'avoir affoiblie, en l'expoſant.

Nous avons long-tems jugé de la Poudre, ſur les mêmes principes. Certains de ſa bonté, nous ne pouvions concevoir ſon univerſalité; & ce qui nous éloignoit de cette idée, c'eſt que nous avions vu dans quelques cas particuliers,

(*l*) Avis au Peuple ſur ſa ſanté, tom. 2, §. 676. Edition de Paris, 1764.

des maladies réſiſter à la Poudre, & céder à d'autres remédes. Nous avions vu des maladies de même eſpèce, dont les unes étoient guéries par la Poudre, & les autres ne l'étoient pas. De là, nous nous croyons en droit de conclure, que la diverſité des tempéramens, la diverſité dans l'eſpèce des maladies, la ſeule variété des degrés d'une même maladie, mettoient des bornes certaines à l'efficacité de la Poudre, & excluoient ſon univerſalité. Nous regardions cette opinion comme inconteſtable, & tout ce qui s'en éloignoit, comme outré. Un examen plus approfondi, du ſyſtème de M. Ailhaud, & des propriétés de ſa Poudre, nous a détrompés. Nous penſons décidément avec lui, qu'une Médecine univerſelle eſt poſſible, & de plus, que ſa Poudre purgative mérite ce nom. Nous allons rendre raiſon au public de notre changement, & nous prions nos lecteurs de nous écouter, avant que de nous condamner.

L'objection formée contre la poſſibilité d'une Médecine univerſelle, porte ſur deux fondemens qui ont plus d'apparence que de ſolidité. Le premier, eſt la diverſité des tempéramens. Le ſecond, eſt la diverſité, ou même, l'oppoſition des

maladies entre elles. Ni l'un ni l'autre, quand on les examine de près, n'exclut la poſſibilité d'une Médecine univerſelle.

1°. *La diverſité des tempéramens* ne l'exclut pas. Car quelque grande qu'on la ſuppoſe dans deux perſonnes dont l'une eſt extrêmement robuſte, & l'autre exceſſivement délicate, il ſera toujours vrai de dire, que le fond de leur conſtitution eſt le même, & que les différences qui s'y trouvent, ne ſont qu'accidentelles. Qu'on ſaiſiſſe bien cette obſervation. L'homme le plus robuſte n'a rien dans ſa conſtitution, par où il differe eſſentiellement de l'homme foible & délicat. Dans la formation de l'un & de l'autre, la Nature a ſuivi les mêmes roures, & les a pourvus des mêmes facultés. Les fonctions animales ſe font chez tous, de la même manière; c'eſt par la voie des alimens que les forces ſe ſoutiennent: les alimens ſe transforment en la ſubſtance de tout homme, par les mêmes opérations. Le chyle, le ſang, les humeurs, & tous les liquides néceſſaires à la nutrition de l'homme, ſont uniformément produits dans le merveilleux laboratoire de l'eſtomac & des inteſtins, par le moyen du jeu organique de ces viſcères qui broye la nourriture, & des

sucs qui l'humectent, en ouvrent le tissu, & la liquéfient; des diverses glandes sécrétoires qui filtrent chacune la portion qui lui convient, des divers canaux qui la distribuent dans tout le corps, &c. En un mot, tous les hommes se ressemblent dans leur organisation intérieure, comme dans les parties extérieures qui frappent nos sens. De même que tous ont exactement deux yeux, deux oreilles, un nez, une bouche, qui ne diffèrent dans chaque individu que par la contexture plus ou moins variée de leurs parties; tous ont aussi les mêmes viscères, les mêmes organes intérieurs, & ils ne diffèrent entr'eux, par rapport à ces parties, que comme ils diffèrent par rapport à la figure extérieure; c'est-à-dire, par des accidens qui laissent subsister une parfaite ressemblance quant au fond.

De cette ressemblance dans les organes, & dans les fonctions animales, naît l'analogie d'une même nourriture pour tous les tempéramens. Il n'en est aucun, selon la judicieuse remarque de M. le Baron de Castelet, qui ne puisse être *nourri par le pain, & autres alimens qui forment le chyle*, (*m*) comme la

(*m*) Réponse à une Lettre anonyme, pag. 41.

viande, les légumes, &c. & il eſt conſtant que l'homme le plus robuſte ſera réellement nourri, quoique moins ſolidement, avec les mêmes alimens qui nourriront l'homme le plus délicat. Toute la différence qui ſe trouve dans le tempérament de l'un & de l'autre, conſiſte donc préciſément dans les divers degrés de force, ou de foibleſſe, des organes de la nutrition. Dans l'un, ils ſont plus foibles, leurs opérations ſont plus lentes, la nutrition moins abondante; c'eſt un tempérament *délicat*. Dans l'autre, ils ſont plus forts, leurs opérations ſont plus promptes, la nutrition plus abondante; c'eſt un tempérament *robuſte*.

Cela ſuppoſé, je demande à la Médecine & au bon ſens, ſi ces deux perſonnes dont la conſtitution eſt la même quant au fond, puiſque dans l'état de la ſanté, les mêmes alimens leur ſont analogues, & leur ſuffiſent, viennent à tomber malade de la même maladie, ce qui peut très bien arriver; faudra-t-il employer pour les guérir, des remédes différens? Suppoſons, par exemple, que les fibres de l'eſtomac ſe ſont relâchées: l'eſtomac eſt devenu pareſſeux; de là, les indigeſtions, le mauvais chyle, les obſtructions, &c. Quelle conduite tien-

dra le ſage Médecin dans cette circonſtance ? Je me trompe fort, ou le traitement de nos deux malades ſera le même. Les remédes qu'il eſtimera propres à rendre le ton aux fibres relâchées de la perſonne délicate, lui paroîtront également propres à rétablir les fibres de la perſonne robuſte. Seulement il obſervera que la doſe des remédes doit être plus forte pour la perſonne robuſte, & moins forte pour la perſonne délicate : d'ailleurs, il leur ordonnera le même régime, & verra s'enſuivre de part & d'autre, les mêmes effets. Et pourquoi le même reméde qui guérit une maladie dans un homme, ne guériroit-il pas la même maladie dans un autre homme ? Seroit-ce par défaut d'analogie ? Mais nous avons vu que dans le méchaniſme de la nutrition, l'analogie eſt parfaite entre tous les hommes. D'ailleurs, les remédes intérieurs ſont dans l'ordre de la nutrition, des agens néceſſaires, qui, placés dans les mêmes circonſtances, doivent produire exactement les mêmes effets. Donc en conſervant la proportion des doſes, pour la rendre égale à peu près à celle des tempéramens, le même reméde qui délivre Jean d'une infirmité, renferme une vertu invariable, pour délivrer tous les

autres hommes *de la même infirmité.* Je ne vois pas qu'on puiſſe nier cette conſéquence.

Confirmons-la par une preuve palpable. Si, au lieu de ſuppoſer une maladie intérieure, nous ſuppoſons un mal purement extérieur : par exemple, une coupure, une brûlure, une fracture, une tumeur, &c. faudra-t-il diverſifier le traitement comme les tempéramens, & employer pour guérir la bleſſure d'une perſonne robuſte, d'autres onguens, que ceux qui, dans le même cas, auront guéri la bleſſure d'une perſonne délicate? Il eſt évident que non, & tout le monde voit bien que la diverſité des tempéramens ne met aucune différence dans la Pratique chirurgicale. Mais, pourquoi cette uniformité dans la marche du traitement, ſi ce n'eſt parce que la conformation extérieure des membres étant la même, on juge que les dérangemens qui leur ſurviennent, doivent être combattus par les mêmes moyens? Et ſi la reſſemblance foncière des organes extérieurs, exige les mêmes remédes, malgré la diverſité des tempéramens, pourquoi la reſſemblance foncière des organes intérieurs, ne s'accommoderoit-elle pas auſſi de l'identité des remédes, dans des doſes

proportionnées aux tempéramens ?

Au surplus, dans quel labyrinthe se jettent les Médecins qui veulent diversifier les remédes, comme les tempéramens ! Du plus robuste au plus délicat, que de classes intermédiaires ! C'est comme du plus bel homme au plus laid. Et s'il étoit une fois décidé qu'il faut pour chaque classe particulière, des remédes différens, dans la même espèce de mal, où en seroient la médecine & les Médecins ? Quelle disette dans les dispensaires de la Médecine, pour assigner tant de remédes différens à une seule maladie ? Quel tourment par rapport aux Médecins, pour connoître avec précision la classe de chaque tempérament, & pour choisir les remédes appropriés à cette classe ? De gré ou de force, il faudroit en venir à faire usage du même reméde, pour des personnes dont les tempéramens seroient d'une classe différente ; & dès-lors, il seroit inévitable, ou de tomber dans des contradictions continuelles, ou d'abandonner le système impraticable de varier les remédes comme les tempéramens.

Je conclus que cette diversité dans les tempéramens, n'exclut pas plus la possibilité d'une médecine universelle, qu'elle

n'exclut la poſſibilité d'une nourriture univerſelle : or celle-ci exiſte, malgré la diverſité des tempéramens, dans le pain, l'eau, le vin, les légumes, la viande, les fruits, &. donc celle-là peut exiſter auſſi, malgré cette diverſité. Nous croyons cette propoſition abſolument démontrée.

J'ajoute en ſecond lieu, que la diverſité ou l'oppoſition des maladies entre elles, n'eſt pas non plus un obſtacle invincible à la poſſibilité d'une médecine univerſelle, & M. Tiſſot lui-même en conviendroit avec nous, ſi le préjugé n'ôtoit rien à la réflexion. Car ſans entrer encore dans la diſcuſſion de l'origine des maladies, & en ſuppoſant, ſi l'on veut, que toutes les maladies reconnoiſſent des cauſes différentes, & qu'il peut régner entr'elles, une oppoſition proprement dite, faudroit-il déſeſpérer pour cela, de guérir avec les mêmes remédes, *une hydropiſie & une maladie inflammatoire?* C'eſt l'exemple qu'apporte M. Tiſſot. Je ſoutiens que non, & je dis que la guériſon de ces maladies par le même reméde, n'eſt *ni impoſſible ni contradictoire.* Mais dans *l'une*, dit M. Tiſſot, *les fibres ſont trop lâches, & le ſang trop diſſous*; dans l'autre, *les fibres ſont trop roides, & le ſang*

trop épais. Comment peut-on supposer qu'il se trouve dans un même remède, une vertu proportionnée à la guérison de deux maladies si opposées? Mais quoi? ignore-t-on que les qualités qui tiennent un certain milieu, rapprochent naturellement les extrêmes? Qu'on verse de l'eau médiocrement chaude, dans un vase d'eau bouillante, & dans un vase d'eau froide, l'ardeur de l'eau bouillante ne sera-t-elle pas tempérée, tandis que l'eau froide sera échauffée? Un remède qui contiendra la vertu de donner aux fibres, précisément le ton qui leur convient, n'agira-t-il pas nécessairement en moins sur les fibres trop roides, tandis qu'il agira en plus sur les fibres trop relâchées? Et ne voit-on pas souvent, dit M. Vandermonde lui-même, la *confection d'hyacinthe, produire des évacuations par les selles, & le sirop de chicorée composé de rhubarbe, échauffer, fortifier l'estomac, & donner de l'appétit*? (*n*) Pourquoi seroit-il donc impossible à un seul & même remède d'agir efficacement contre deux maladies prétendues opposées? La confection d'hyacinthe, remède né contre la diarrhée, produit des évacuations, &

(*n*) Journal de Médecine, tom. 15. pag. 488.

cela n'eſt pas rare ; le ſirop de chicorée deſtiné à purger, fortifie l'eſtomac, donne de l'appétit, & le cas encore *n'eſt pas rare* : voilà donc deux remédes qui produiſent ſouvent des effets tout oppoſés. Y a-t-il plus de diſtance, entre la guériſon d'une hydropiſie & d'une maladie inflammatoire, qu'entre produire des évacuations & les ſupprimer ? Et ſi Mr. Vandermonde a ſouvent remarqué ces deux derniers effets dans les remédes qu'il cite, comment ſeroit-il impoſſible de comprendre qu'on *peut guérir une hydropiſie . . . . . avec les mêmes remédes qu'on emploie pour guérir une maladie inflammatoire ?* (o)

« C'eſt une choſe digne de remar-
» que, (dit le célébre M. Lieutaud, Mé-
» decin des Enfans de France) que,
» dans la claſſe des apéritifs, il ſe trou-
» ve pluſieurs remédes qui ne ſont pas
» de la même nature, & même *dont les*
» *qualités ſont contraires* : de ce genre
» ſont les martiaux, ou les remédes que
» fournit le fer, on les met à la tête des
» apéritifs. Cependant on ne peut pas
» douter que ces remédes ne ſoient en-
» core aſtringens ; propriété qui paroît

(o) Voyez la pag. 227.

» entièrement opposée à celle que l'on » désigne par le mot d'*apéritif*. Cette sin- » gularité n'empêche pas cependant que » l'on ne mette les martiaux au nombre » des meilleurs apéritifs, & des obstruc- » tifs ; cette conduite est autorisée par » l'expérience. » (*p*) L'expérience atteste donc qu'il y a des remédes dont la vertu produit des effets qui nous paroissent opposés ; il y a certainement aussi loin de l'idée d'un apéritif à celle d'un astringent, que de l'hydropisie à une maladie inflammatoire : puis donc, que malgré cette opposition apparente, le même remède est réellement apéritif & astringent, pourquoi voudroit-on faire regarder comme chimérique, la vertu d'un remède qui combattroit tout à la fois, l'hydropisie & l'inflammation ?

Ce qui induit en erreur M. Tissot, c'est qu'il regarde comme opposés & contradictoires, des effets qui ne le sont pas ; & persuadé comme nous, que les opérations d'un agent nécessaire, tel qu'une médecine, ne peuvent jamais être contradictoires, il conclut que le même remède ne peut pas opérer ces divers effets. Mais qu'il veuille bien faire attention,

(*p*) Précis de la Matière médicale, à Paris, chez Vincent, 1766, in-8°.

que s'il y a une oppoſition réelle, entre une hydropiſie & une maladie inflammatoire, il n'y en a point dans la guériſon de ces deux maladies, par un ſeul & même reméde. En effet, ces deux guériſons pour être oppoſées, devroient être comme deux extrêmes qui ſe combattent & ſe contrediſent; & point du tout, elles ſont comme deux extrêmes qui ſe rapprochent & ſe réuniſſent en un même point. La guériſon d'une hydropiſie n'eſt autre choſe, que le rétabliſſement des fibres relâchées dans leur ton naturel, & du ſang trop diſſous, dans ſa conſiſtance naturelle. La guériſon d'une maladie inflammatoire, n'eſt autre choſe que le rétabliſſement des fibres trop roides, dans leur ſoupleſſe naturelle, & du ſang trop épais dans ſa fluidité naturelle. De part & d'autre, ce ſont donc les fibres & le ſang, ramenés au juſte milieu, dont ils s'étoient écartés. Peut-on regarder ces deux effets comme oppoſés entr'eux? Des effets qui s'identifient, pour ainſi dire, dans leur dernière analyſe! des effets deſtructeurs de l'oppoſition réelle ou prétendue, qui ſe trouvoit entre l'hydropiſie & une maladie inflammatoire! Des effets en un mot, qui ne conſiſtent que dans le rétabliſſe-

ment de l'équilibre troublé ! Il me paroît évident qu'il n'y a dans ces deux guérisons prises en elles-mêmes, aucune trace d'opposition ; il ne s'en trouve tout au plus que dans les maladies, mais point du tout dans leur guérison. Si donc, l'impossibilité d'opérer ces deux guérisons par le même remède, n'est fondée que sur l'opposition qu'elles paroissent avoir, M. Tissot doit convenir, que n'y ayant aucune opposition, ces guérisons sont possibles.

Mais y a-t-il véritablement une opposition réelle entre l'hydropisie & une maladie inflammatoire ? Je répons que non, & je crois pouvoir le démontrer. J'avance d'abord, comme un principe inconteſtable, qu'il n'y a point de véritable opposition, entre le plus & le moins d'un même objet. Deux choses, qui sont sur la même ligne, & qui ne diffèrent que par leurs degrés, ne peuvent s'appeller opposées, que par un abus manifeste des termes. Or, l'hydropisie & une maladie inflammatoire ne diffèrent que comme du plus au moins & par le nombre de leurs degrés. J'en trouve la preuve dans la difficulté même de M. Tissot. Il caractérise l'inflammation par un sang trop épais, & l'hydropisie par

un ſang trop diſſous. Je ne lui demande pas quelle eſt la cauſe immédiate de cet épaiſſiſſement, ou de cette diſſolution du ſang : il n'en eſt pas encore queſtion. Mais je dis, & cela eſt ſenſible, qu'en retranchant quelques degrés de force dans la cauſe immédiate, quelle qu'elle ſoit, qui produit l'épaiſſiſſement du ſang, l'inflammation ceſſera, & le ſang reprendra ſa fluidité naturelle. J'ajoute, & cela eſt encore évident, que ſi, au lieu de s'en tenir à ce juſte milieu qui fait la ſanté, on retranchoit encore quelque degré de force, à cette même cauſe, dont la trop grande activité produiſoit l'épaiſſiſſement du ſang, & l'inflammation, il en réſulteroit infailliblement une diſſolution du ſang, proportionnée au nombre des degrés de force qui auroient été retranchés de trop. Suppoſons pour un moment, (& cette ſuppoſition n'eſt pas entièrement gratuite,) qu'un certain degré de chaleur déterminé, eſt ce qui entretient le ſang dans cet état mitoyen de fluidité, qui s'éloigne autant de l'inflammation que de l'hydropiſie. Que faut-il alors, pour procurer une inflammation ? Il ne faut qu'augmenter cette chaleur, ſi vous voulez, de quatre degrés. De là, l'épaiſſiſſement du ſang

& ſes ſuites. Que faut-il pour procurer une hydropiſie ? il ne faut que ralentir la chaleur mitoyenne, de quatre degrés ; de là, la diſſolution du ſang, & tous les ſymptômes qui l'accompagnent. Il n'y a donc de l'épaiſſiſſement du ſang, à ſa diſſolution, d'autre différence que celle des degrés de chaleur, dans le ſang, ou des degrés de force dans la cauſe qui les produit, quelle qu'elle puiſſe être ; c'eſt-à-dire, qu'il en eſt du ſang, à peu près comme de l'eau. Celle-ci n'eſt fluide que par les particules de feu qu'elle renferme. Qu'on en augmente la quantité, par l'action d'un braſier dont on l'approche, elle deviendra bouillante ; c'eſt ſon *inflammation*. Qu'on diminue la quantité de ces particules de feu, en l'expoſant à un air froid, dans lequel elles s'évaporent, l'eau devient glace ; c'eſt ſon *hydropiſie*. Il n'y a pas plus d'oppoſition entre l'hydropiſie réelle & l'inflammation, qu'entre la glace & l'eau bouillante. Or, celles-ci ne diffèrent que par le plus ou le moins de chaleur. La même eau tiède qui diſſoudra la glace, fera ceſſer l'ébullition de l'eau. Donc, &c.

On pourroit objecter à notre comparaiſon, que l'augmentation des degrés de chaleur, rend le ſang plus épais, &

l'eau plus fluide ; que ſa diminution donne au contraire à l'eau la conſiſtance de la glace, & met le ſang dans un état de diſſolution ; qu'ainſi l'inflammation du ſang, ne peut être comparée à celle de l'eau, &c. Mais pour peu qu'on ſoit inſtruit en phyſique, on obſervera que ces effets ne diffèrent que par accident, & à raiſon de la matière ſur laquelle la chaleur agit ; qu'il en eſt de l'épaiſſiſſement du ſang, & de la diſſolution de l'eau, par l'action de la chaleur, comme de la cire qui fond, & de la boue qui ſe durcit, ſous l'action unique & uniforme du ſoleil ; que nous ſommes par conſéquent fondés à appeller *inflammation*, l'état du ſang épaiſſi, & de l'eau bouillante, quoique fluide ; *hydropiſie*, l'état du ſang diſſous, & de l'eau glacée : ces divers états provenant uniquement des divers degrés de chaleur, il eſt naturel d'appeller uniformément *inflammation*, celui où la chaleur eſt plus conſidérable, & *hydropiſie*, celui où la chaleur eſt moindre. Ces extrêmes, quoique prenant, ſous l'action d'une même cauſe, une forme différente, peuvent donc être comparés enſemble ; & puiſque la diſtance eſt égale de part & d'autre, puiſque les degrés qui ſéparent l'hydropiſie, de l'inflamma-

tion, ſont les mêmes dans le ſang & dans l'eau, notre comparaiſon eſt exacte & concluante.

Il n'y a donc point d'oppoſition entre ces maladies, puiſque l'une ne conſiſte que dans l'excès, & l'autre, dans le défaut d'une même cauſe; ou, pour mieux dire, dans le plus ou le moins d'une même cauſe. Répugne-t-il donc qu'il y ait un reméde, dont la vertu tenant un juſte milieu entre l'excès & le défaut de chaleur, porte dans le ſang de l'hydropique, la chaleur dont il manque, & ôte au pleurétique, celle qu'il a de trop? Eſt-il impoſſible de concevoir un reméde heureux, qui, ſemblable à l'eau médiocrement chaude, dont j'ai parlé plus haut, ralentit la trop grande ardeur de l'eau bouillante, & réchauffe le vaſe d'eau froide? M. Vandermonde n'a-t-il pas vu opérer de pareils effets, quand il a vu la confection d'hyacinthe produire des évacuations, & le ſirop de chicorée, réchauffer l'eſtomac, le fortifier, & donner de l'appétit? La médecine ne voit-elle pas tous les jours, le même reméde, (les martiaux,) opérer comme apéritif, & comme aſtringent? Il me ſemble qu'à la lueur de ces principes ſi ſimples, ſi aiſés à ſaiſir, toute la difficulté de M.

Tissot s'évanouit. Nous allons les rapprocher sous un même point de vue ; leur réunion présentera le précis des raisons qui nous ont déterminés à croire la possibilité d'une médecine universelle ; je ne crois pas qu'on puisse nous accuser de nous être décidés à la légère, & sans réflexion.

1°. Il existe pour tous les tempéramens, une nourriture universelle, propre à tous, absolument suffisante à tous : pourquoi ne pourroit-il pas exister aussi, une médecine universelle, analogue à tous les tempéramens, efficace pour tous ? Je n'ai pas assez de pénétration, pour appercevoir la disparité, s'il y en a.

2°. Il n'y a parmi les maladies comparées entr'elles, aucune opposition proprement dite ; elles sont disparates, mais elles ne diffèrent l'une de l'autre, que du plus ou moins ; elles sont sur la même ligne. Donc, on ne peut pas dire qu'elles soient opposées, dans la rigueur des termes. Pourquoi donc une seule médecine ne pourroit-elle pas guérir toutes les maladies ? ses effets ne seroient tout au plus que disparates ; cela répugne-t-il ? Il n'est point de remède, dont les opérations ne varient, pour ainsi dire, à l'infini.

3°. Quand même il y auroit des ma-

ladies réellement oppoſées entr'elles, leurs guériſons ne le ſeroient pas, puiſqu'au lieu de ſe combattre & de s'exclure, elles ne tendent qu'à réunir au même point, les organes dérangés, & a les ramener dans le juſte milieu qui fait l'équilibre de la ſanté. Des guériſons qui ſe rencontrent dans le même point, qui aboutiſſent au même terme, ne pourroient-elles pas ſe rencontrer auſſi dans leur cauſe, & être l'effet du même reméde ?

4°. Quand même les maladies ſeroient oppoſées entre elles, & les guériſons auſſi, les effets que M. Vandermonde a remarqués dans la confection d'hyacinthe, & dans le ſirop de chicorées ; ceux que M. Lieutaud a fait remarquer dans les martiaux, effets qu'on regarde comme *oppoſés*, ne prouveroient-ils pas que l'oppoſition dans les maladies & dans les guériſons, n'exclut pas l'identité du reméde, puiſqu'on en cite pluſieurs, qui ont produits des effets oppoſés ?

5°. Enfin, & c'eſt ici ſans contredit le plus déciſif de tous les raiſonnemens, parce qu'il eſt appuyé ſur l'expérience. De toutes les maladies poſſibles, celles qui ſont les plus oppoſées, s'il y en a, ſont celles qu'a choiſi M. Tiſſot, pour combattre la poſſibilité d'un ſeul & mê-

me reméde propre à les guérir toutes ; c'eſt-à-dire, l'hydropiſie, & une maladie inflammatoire. Or il eſt de fait, que malgré la diſtance conſidérable, qui ſépare ces deux ſortes de maladies, un ſeul reméde a eu la vertu de les guérir, non pas une fois par haſard, mais conſtamment & fréquemment, puiſque M. Ailhaud met à côté de pluſieurs centaines de maladies inflammatoires guéries, plus de 140 hydropiſies auſſi guéries par le même reméde. Donc une médecine univerſelle, dont l'efficacité s'étendroit à toutes les autres ſortes de maladies, n'eſt point impoſſible.

En effet, que M. Tiſſot veuille bien ouvrir les divers Recueils de guériſons publiés par M. Ailhaud, & donner un coup-d'œil ſur la Table qui les termine; qu'il prenne la peine de compter le nombre d'hydropiques guéris par le même reméde ; il en trouvera, comme nous l'avons dit, plus de 140 de diverſes eſpèces. Qu'il parcoure encore les divers titres de la même table, qui annoncent des maladies inflammatoires, il en trouvera pluſieurs centaines qui ont été guéries par le même reméde. Qu'il vérifie à ſon gré, ſi les citations ſont juſtes, ſi la table n'eſt pas enflée, ſi les lettres

ne ſont pas ſuppoſées, &c. Mais après cet examen, s'il ne trouve dans les allégations de M. Ailhaud, que des faits inconteſtables, comment va-t-il ſe tirer d'affaires, avec cet homme *indigne du nom de Médecin*, (q) qu'il inſulte d'une manière ſi atroce? Dans ſon ſyſtême, du moins tout eſt conſéquent, tout eſt intelligible. Le même reméde guérit des maladies qui paroiſſent oppoſées: mais c'eſt, nous dit M. Ailhaud, que ces maladies ne ſont oppoſées qu'en apparence, & qu'elles reconnoiſſent une cauſe de même eſpèce, qui leur a donné naiſſance; cela ſuppoſé, leur guériſon par un ſeul reméde n'a plus rien d'incroyable; dans les deux cas, ma Poudre ne fait qu'ôter la cauſe productrice des deux maladies, & *ſublatâ cauſâ, tollitur effectus* ... Mais M. Tiſſot, *qui ne connoît point de principe plus vrai, en Phyſique & en Médecine, que celui qui dit, que quiconque annonce un reméde univerſel eſt un impoſteur, & qu'un tel reméde eſt impoſſible & contradictoire*; M. Tiſſot qui appelle *cette aſſertion, le comble de la fourberie, ou de l'ignorance*, & qui nous apporte pour toute preuve, l'allégation

(q) Avis au Peuple ſur ſa ſanté, tom. II. §. 675. pag. 502.

d'une hydropisie & d'une maladie inflammatoire, pourroit-il bien concilier les faits articulés par M. Ailhaud, avec les principes lumineux de sa Physique & de sa Médecine? Pourroit-il bien nous faire comprendre, comment il a pu se faire, que plus de 140 hydropisies, & plusieurs centaines de maladies inflammatoires, aient été guéries par le même reméde, sans qu'il soit vrai de dire, qu'un reméde universel est possible, & que toutes les maladies ne procèdent que d'une seule cause! C'est en confrontant ses explications & ses preuves, avec celles de M. Ailhaud, qu'on pourra décider où se trouve *le comble de la fourberie ou de l'ignorance*, & qui des deux est *l'imposteur, & indigne du nom de Médecin.* Pourquoi l'imprudence de M. Tissot, nous a-t-elle conduit à une discussion si desagréable?

Non-seulement cette médecine universelle n'est pas impossible, mais j'ai ajouté qu'elle existoit, & que la Poudre d'Ailhaud méritoit ce nom. Et qui pourroit le lui refuser, en lui voyant opérer cette multitude immense de guérisons, qui se trouvent attestées dans les divers Recueils de son Auteur? & sur-tout en voyant dans le nombre de ces guérisons

l'eſpèce de celles, ſur leſquelles les Médecins jaloux avoient oſé défier la Poudre, avec plus de confiance? Forçons M. Tiſſot & ſes adhérans, ou à garder le ſilence, ou à donner eux-mêmes à la Poudre d'Ailhaud, le nom de *Médecine univerſelle.* Que faudroit-il, ſelon le Docteur de Lauzanne, pour qu'on pût décorer un reméde, du beau nom de *reméde univerſel*? Que ſa vertu, ſon efficacité s'étendent aux maladies les plus oppoſées? à la bonne heure. Qu'entr'autres, l'hydropiſie & les maladies inflammatoires diſparoiſſent ſous l'action de cet unique reméde? à la bonne heure encore. Nous irons plus avant que M. Tiſſot lui-même, & nous exigerons en outre, qu'au lieu d'une guériſon de chaque eſpèce de maladie oppoſée, ce reméde en ait opéré pluſieurs, enſorte qu'on ne puiſſe les regarder comme l'effet du haſard. Mais toutes ces conditions ne ſe réuniſſent-elles pas évidemment en faveur de la Poudre d'Ailhaud? Nous ne la produiſons ſous les yeux de M. Tiſſot, qu'en faiſant marcher à ſa ſuite, plus de cent quarante hydropiques guéris, & pluſieurs centaines de malades atteints de maladies inflammatoires, tous guéris par ſa vertu; & que faudra-t-il de plus,

pour

pour confondre l'incrédulité de ce Médecin, & lui faire avouer l'universalité du reméde? pourra-t-il encore la conteſter, ſans tomber en contradiction avec lui-même?

Quel triomphe pour la Poudre d'Ailhaud, de trouver ſa propre apologie dans la bouche & les écrits de ſes adverſaires! La vérité ſeule a le privilège de rencontrer chez ſes ennemis, des armes victorieuſes pour les confondre.

Achevons d'éclaircir les moindres doutes qui peuvent reſter ſur cette matière. Nous ſommes convenus plus haut, (r) qu'on voyoit quelquefois des maladies réſiſter à la Poudre, & céder à d'autres remédes; & dans d'autres cas, des maladies de même eſpèce, dont les unes étoient guéries par la Poudre, & les autres ne l'étoient pas: de là naît naturellement une objection contre l'univerſalité de la Poudre, & contre ſon efficacité. Objection ſpécieuſe à la vérité, mais qui s'évanouit en la rapprochant de quelques principes inconteſtables.

Convenons d'abord, que généralement parlant, toutes les maladies *ont leurs temps limités pour naître, ſe développer,*

(r) Page 227 & 228.

reſter dans leur force & décroître . . . . . S'imaginer qu'un reméde eſt inutile, parce qu'il ne détruit pas la maladie, au gré de notre impatience, & le rejetter pour en prend e un autre, c'eſt caſſer ſa montre, parce que l'aignille emploie douze heures à faire le tour du cadran. (s)

Convenons encore qu'il y a des perſonnes plus faciles, d'autres plus difficiles à émouvoir; que la différence d'un cas à l'autre, eſt quelquefois très-conſidérable; qu'il eſt eſſentiel d'y avoir égard, dans la doſe des purgatifs; que la doſe qui ſuffit à un tempérament facile, ne produit aucun, ou preſqu'aucun effet dans un tempérament plus fort; de même que la doſe proportionnée à un tempérament plus fort, produit un effet trop abondant, & capable de nuire à un tempérament plus foible. Dans ces deux cas, quand il arrive quelqu'accident, comme tranchées, fatigue, ſuperpurgation, &c. ce n'eſt pas la faute du reméde, qui peut être très-ſalutaire en lui même; c'eſt à l'excès ou au défaut de la doſe, qu'il faut attribuer l'accident qui ſurvient.

Convenons en troiſième lieu, que dans les maladies qui paroiſſent individuelle-

(s) Avis au peuple, tom. II. §. 679. pag. 504.

ment les mêmes, il y a ſouvent des différences occultes, qui doivent néceſſairement varier leur guériſon. Une humeur plus ou moins tenace, plus ou moins abondante, plus ou moins viciée d'un côté que de l'autre; une attention plus ou moins grande à s'abſtenir de ce qui peut entretenir l'humeur, la nourrir, ou à mettre en uſage, les divers moyens propres à en favoriſer la réſolution. Le même reméde curatif, placé dans ces diverſes circonſtances, ne peut opérer un effet uniforme, & ſes opérations doivent varier, comme les obſtacles qu'il rencontre.

Convenons enfin, qu'il y a des maladies véritablement incurables; qu'elles ſont l'inſtrument ordinaire dont Dieu ſe ſert, pour exécuter l'arrêt de mort porté contre tous les hommes, & qu'il n'y a ſur la terre aucun reméde capable de nous ſouſtraire aux coups de la mort.

Qu'on examine, d'après ces notions ſi ſimples & ſi vraies, la difficulté propoſée contre la Poudre, elle ne fera plus la moindre impreſſion. L'on voit quelquefois, dit-on, des maladies réſiſter à la Poudre, & céder à d'autres remédes; mais n'eſt-ce pas qu'on regarde trop tôt comme invincible à la Poudre, la réſiſtance d'une maladie, que ce reméde *ne*

détruit pas au gré de notre impatience, & que nous voudrions faire disparoître avant *son temps limité*, *pour naître*, *se développer*, *rester dans sa force & décroître?* N'est-ce pas encore, qu'au lieu de prendre la Poudre à dose suffisante selon le tempérament, & répétée selon le besoin de la maladie, on use à cet égard, soit par crainte, soit pour d'autres raisons, d'une économie mal-entendue? Il n'en faut pas plus pour exciter contre la Poudre, des clameurs aussi amères, que déplacées. Qu'un malade, dès le commencement de sa maladie, prenne deux ou trois prises de notre Poudre; les doses si l'on veut, sont mesurées à son tempérament il en résulte quelques évacuations, on en attend du soulagement, & point du tout, on voit le mal *se développer* & croître, on le voit *rester dans sa force*. L'alarme s'empare alors de l'esprit du malade, & de ceux qui l'environnent; la Poudre est abandonnée, on court au Médecin, & qu'arrive-t-il? C'est que tous les progrès du mal, quoique reglés par *leur temps limité*, sont mis par M. le Docteur sur le compte de la Poudre; c'en est assez pour publier partout que le purgatif irritant a fait augmenter la violence du mal, & exposé

les jours du malade. Ce qui augmente le poids de cette allégation ; c'eſt qu'on voit au bout de quelques jours, le malade ſoulagé, entrer en convaleſcence ; voilà, dit-on, un argument ſans replique contre la Poudre. Pendant ſon uſage, la maladie à augmenté : depuis qu'on s'eſt livré aux remédes ordinaires, la maladie a diſparu ; peut-on nier dans un tel cas, l'inefficacité de la Poudre ? Mais je répons : peut-on s'arrêter ſérieuſement à un doute ſi mal fondé ? La Poudre ſeroit-elle inefficace, pour n'avoir pas empêché le mal *de ſe développer, & de reſter dans ſa force*, pendant *ſon temps limité* ? A ce compte, tous les autres remédes de la Médecine, ſont également inefficaces, puiſque l'obſervation apprend que la même choſe arrive tous les jours dans leur uſage. Seroit-elle inefficace, par comparaiſon aux remédes ordinaires, qui ont opéré la guériſon du malade ? Mais, ſi l'on fait attention que la guériſon par les remédes ordinaires, n'a été opérée que dans *le temps limité*, pour voir *décroître* le mal, cette guériſon peut-elle devenir un argument de l'efficacité des remédes ordinaires, & de l'inefficacité de la Poudre ? Qui ne ſent l'illuſion & le faux d'un tel raiſonnement ? Que l'on eut commen-

cé le traitement du malade, par les remédes accoutumés, & fini par la Poudre, l'effet auroit été tout ſemblable ; nous en avons cent exemples, & cependant on ne voudroit pas que nous tiraſſions contre les remédes ordinaires, la même conſéquence qu'on a tirée contre la Poudre dans le cas propoſé ; que reſte-t-il à conclure, ſinon que cette conſéquence n'eſt pas juſte, & que la Poudre, en laiſſant le mal *ſe développer*, & *reſter dans ſa force*, pendant *le temps limité*, n'eſt pas moins efficace, que le reméde qui dans le temps limité pour le voir *décroître*, en a conſumé la guériſon.

Si l'on me diſoit que le malade a fait conſtamment uſage de la Poudre, pendant le période ordinaire de ſa maladie, ſans éprouver aucun ſoulagement, l'objection ſeroit plus ſérieuſe ; mais outre qu'on auroit bien de la peine à nous citer de tels exemples, ſi par haſard il s'en rencontre quelqu'un, il reſteroit à ſavoir ſi le malade a pris un nombre ſuffiſant de doſes ; s'il les a priſes avec les précautions qu'exige l'Auteur ; ſi les doſes ont été proportionnées à ſon tempérament ; ſi dans ce cas particulier, une humeur plus abondante & plus ténace, n'a pas dû retarder l'effet du reméde, en lui op-

poſant des obſtacles plus forts : car dans tous ces cas, il ſeroit ridicule d'imputer au reméde, ce qui eſt une ſuite inévitable ou du caractère de la maladie, ou de la mauvaiſe manière d'adminiſtrer la Poudre. Tout autre reméde en pareille circonſtance n'auroit pas eu plus de ſuccès. Mais quand il eſt queſtion de la Poudre, on n'y regarde pas de ſi près. Parce que ſon Auteur l'appelle un reméde univerſel, on exige qu'en toute circonſtance, bien ou mal adminiſtrée, la guériſon s'enſuive, & promptement ; ſans quoi la Poudre eſt un mauvais reméde, & l'Auteur qui la proclame, un impoſteur. Mais c'eſt en dépit du bon ſens, & de toute équité, qu'on raiſonne de la ſorte ; car ſelon M. Tiſſot lui-même, *l'Hiſtoire des maladies* . . . . » ne démontre-t-elle pas » & la néceſſité de la continuation des » même remédes, auſſi long-temps *que* » *le caractère de la maladie eſt le même*, » & le danger d'en changer fréquem- » ment, par la ſeule raiſon, que celui » qu'on a employé ne ſoulage pas dans » le moment. Rien, ajoute-t-il, ne nuit » plus au malade, que cette inſtabilité. » (*a*) N'en voit-on pas la raiſon ? il faut

(*a*) Avis au Peuple, tom II, §. 679 pag. 504.

donner au premier reméde, le temps de développer ſon efficacité. On ne doit point la révoquer en doute, tant que *le caractère de la maladie eſt le même*, quoiqu'on n'éprouve pas d'abord du ſoulagement. La perſévérance du mal ne ſignifie tout au plus, qu'une plus grande force dans la cauſe qui le produit, & point du tout un défaut de vertu dans le reméde; & le moyen le plus court pour triompher de la maladie, de l'avis même de M. Tiſſot, c'eſt de continuer l'uſage du même reméde, ſans ſe rebuter..... Qu'on applique ces notions à la Poudre d'Ailhaud; qu'on évite les fautes d'adminiſtration; qu'on ſuive les régles preſcrites par l'Auteur; on verra tomber tout-à-coup le reproche d'inefficacité, qu'on tire du retardement accidentel d'une guériſon, & l'on n'attribuera plus à un reméde étranger, le mérite entier de cette guériſon que la Poudre avoit heureuſement commencée, & qu'elle auroit bientôt conſommée ſi on lui avoit donné le temps de finir ſon ouvrage.

Quant à ce qu'on voit arriver quelquefois, que de deux perſonnes atteintes de la même maladie, l'une eſt guérie par l'uſage de la Poudre, & l'autre ne l'eſt pas dans le même intervalle, il n'eſt pas

néceſſaire de recourir à la diverſité des tempéramens, pour expliquer ce phénomène. La ſeule différence dans la manière de ſe conduire, en donne ordinairement la clef. Qu'on y faſſe attention, & l'on verra qu'un malade favoriſera plus que l'autre, l'action de la Poudre, ſoit par des boiſſons délayantes, ſoit en ménageant la tranſpiration qu'elle excite, ſoit en s'abſtenant de tout aliment de difficile digeſtion, &c. C'eſt en regardant ainſi les choſes de près, que nous nous ſommes aſſurés que la variété des effets qu'on remarque dans la Poudre, vient toujours de quelque obſtacle étranger qu'on lui oppoſe? & dont on ne voudroit pas lui tenir compte dans le retardement de la guériſon. Sans contredit, la Poudre eſt efficace pour toute ſorte de maux & de tempéramens, mais il eſt tout auſſi vrai que ſon efficacité doit ſe manifeſter d'une manière plus lente, ou plus prompte, ſelon le nombre & la meſure des obſtacles qu'elle trouve à vaincre. Vouloir une entière uniformité dans ſes opérations, indépendamment de toute circonſtance, c'eſt n'être pas à l'a, b, c, de la matière dont on parle, & tomber ſoi-même dans les contradictions qu'on voudroit reprocher à la Poudre.

Nous ne croyons pas devoir seulement prêter l'oreille aux imputations ridicules de ces critiques bornés, qui s'efforcent de rendre la Poudre responsable de la mort de toutes les personnes qui meurent dans son usage ; comme si, pour être un remède universel, la Poudre devoit rendre les hommes immortels. Aveugles qui ne voient pas, avec quel avantage on pourroit retorquer contr'eux cette odieuse imputation, puisque sur dix personnes qui meurent en usant de la Poudre, cent au moins rendent l'ame sous l'action des remédes qu'ils leur font administrer. Laissons les auteurs d'une pareille objection sans réponse, pour ne pas nous déshonorer nous-mêmes en les confondant.

Concluons qu'une Médecine universelle est possible, qu'elle existe, & que la Poudre d'Ailhaud mérite ce nom. Si nous n'avons pas répondu en détail à toutes les objections possibles, nous croyons les avoir du moins prévenues ; & d'après les principes que nous avons posés dans la discussion de ces reproches, nous croyons tout lecteur en état de répondre à cette nuée de difficultés qu'on hasarde avec confiance dans les conversations, & qui prouvent plus, contre le jugement de ceux qui les font, que

contre la vertu du reméde qu'ils attaquent.

§. II.

Reproches contre la perſonne des MM. Ailhaud.

Nous avons déjà remarqué que M. Ailhaud père n'étoit plus, lorſqu'on vit paroître dans le Mercure de France, la première Obſervation publique, contre ſa Poudre, & contre lui. Tant qu'il vécut, la jalouſie retint ſon fiel, & n'oſa, par reſpect ou par crainte, le répandre ſur cet illuſtre vieillard. Mais à peine fut-il entré dans le repos du tombeau, que ſes cendres furent troublées dans cet aſyle ſacré, par la plume téméraire de quelques écrivains, qui n'eurent pas honte d'inſulter après ſa mort, celui dont ils n'auroient pas ſoutenu les regards pendant ſa vie. Senſible à cet outrage, le fils de cet homme célébre, brûloit du deſir de venger la mémoire de ſon père; mais retenu par les exemples & les leçons de modération qu'il en avoit reçus, il craignit de déplaire à ſon ombre, & ne répondit aux premiers traits de la jalouſie, que par des traits de patience, qui devoient coûter à ſa tendreſſe. Son ſilence, auquel, ſelon les appa-

rences, on ne s'attendoit pas, augmenta la licence des suppôts de l'envie. Ils crurent pouvoir impunément satisfaire leur malignité, sur un mort qui ne parloit plus, pas même par la bouche de son fils. De là, les écrits de Thiery, des Lorent, des Delamaziere, &c. il falloit arrêter le cours de ces excès. Il falloit assurer au défaut, le repos & la gloire de son sépulchre. Il falloit conserver aux hommes le fruit de ses travaux, & arracher sa fameuse Poudre, d'entre les mains de la calomnie qui cherchoit à l'anéantir. Il falloit, en un mot, un vengeur à M. Ailhaud, & où le prendre, sinon dans le rejeton de sa poussière? *Exoriare aliquis nostris ex ossibus ultor.* (*t*)

M. le Baron de Castelet, dont la plume n'avoit été suspendue jusqu'alors, que par des vues de modération & de paix, se livra aux devoirs de la justice, & de la tendresse filiale. Il montra avec autant de précision que de solidité, l'indécence des observations du Sr. Thiery, (*u*) il repoussa vivement les traits injurieux des Srs. Lorent & Delamaziere;

(*t*) Æneid. *lib.* 4.
(*u*) Voyez la Feuille intitulée *Médecine universelle*

(*x*) & il s'engagea envers le public, à donner tous les éclaircissemens nécessaires sur les écrits qui paroîtroient contre son père ou contre la Poudre. Cette résolution, dictée par l'honneur & le devoir, ne fut pas du goût de M. Vandermonde; comme il avoit publié dans son Journal de Médecine, les écrits injurieux à M. Ailhaud, il vit avec quelque chagrin, le contre-poison que M. le Baron de Castelet leur avoit préparé. Mais ce qui augmenta son humeur, ce fut la prière réitérée que lui fit M. le Baron de Castelet, d'insérer ses réponses dans son Journal. Cet acte de justice passoit de beaucoup la mesure de générosité du Sr. Vandermonde; il refusa constamment de le faire. Forcé d'en dire la raison, il en donna une assez singulière. « Je ne suis pas dit-il, le maître de » faire là-dessus, ce que l'on pourroit » exiger de moi; la Médecine & les » Médecins demandent à être un peu » plus ménagés. » (*y*) Plaisante défaite dans la bouche d'un Journaliste, qui venoit d'insérer dans ses feuilles, les injures les plus grossières contre M. Ailhaud.

(*x*) Voyez la *suite de la Médecine universelle.*

(*y*) Lettre de M. Vandermonde, à Mr. Mérigot fils, Libraire, du 19 Avril 1761.

Injures d'autant plus déplacées qu'elles s'adreſſoient à un confrère. Et d'ailleurs quel tort pouvoit faire à la Médecine & aux Médecins, une apologie qui n'intéreſſoit tout au plus, que Mrs. Thiery, Lorent & Delamaziere? Leur cauſe étoit-elle celle de toute la Médecine, & de tous les Médecins? & ſi ces particuliers avoient témérairement haſardé des calomnies, ne pouvoit-on les relever, ſans manquer à la reſpectable Faculté? *Les Médecins* dit-on, *demandent à être ménagés*; rien de plus juſte. Mais M. Vandermonde avoit-il oublié que M. Ailhaud étoit Médecin, & qu'à ce titre, il avoit droit à tous les ménagemens dûs à ſa profeſſion? Or, les avoit-on gardés envers lui, ces ménagemens de devoir, lorſqu'après ſa mort, trois confrères ont inſulté ſa mémoire? M. Vandermonde lui-même, qui prêche la loi de ces ménagemens, les avoit-il gardés, en publiant les écrits qui lui étoient injurieux! Les gardoit-il dans le moment, où il refuſoit de publier ſon apologie, faite par ſon fils? Les a-t il gardés enſuite, lorſque renonçant aux moindres égards de la décence & du bon ſens, il s'eſt aviſé d'inſulter M. le Baron de Caſtelet, de la manière la plus atroce, & de le

réléguer *dans une classe tout-à-fait éloignée des Médecins.* (z) Il y auroit lieu d'être surpris de cet étrange contradiction de conduite, si chaque jour, toutes les passions ne nous en fournissoient pas des exemples.

Quoi qu'il en soit, voilà M. le Baron de Castelet, obligé à défendre la réputation de son père & la sienne; la témérité de ce Journaliste si délicat sur les ménagemens dûs aux Médecins, a fait mouvoir contre les MM. Ailhaud père & fils, des plumes trempées dans le même fiel que la sienne, & il en est né des ouvrages distingués dans l'art de dire des injures. Ces misérables productions ont servi d'ornement au Journal de Médecine, & M. Roux continuateur de ce Journal, & héritiers de l'esprit de M. Vandermonde, les a recueillies avec complaisance. Ce sont ces personalités offensantes des Ecrits dont nous avons déjà rendu compte, que nous allons examiner de plus près. Obligés de nous rabaisser, jusqu'à ce bas étage d'injures, où les adversaires de M. Ailhaud sont descendus, nous épargnerons à nos Lecteurs, & nous nous épargnerons à nous mêmes, la dis-

(z) Journal de Médecine, tom. XV. p. 464 & 465.

cuſſion de tout ce qui n'intéreſſe point eſſentiellement la réputation des Meſſieurs Ailhaud. Nous aurions même entièrement négligé cette partie, ſi nous n'avions réfléchi que le diſcrédit des Auteurs de la Poudre, pourroit par contre-coup, amener celui du reméde.

Tous les reproches importans qu'on a pu imaginer contre les MM. Ailhaud, ſe réduiſent à trois: ſavoir, l'ignorance, la mauvaiſe foi, & les vues intéreſſées. Faiſons de chacun, un examen ſéparé.

Reproche d'Ignorance. « On voit » journellement, dit un Médecin reſpectable, ... combien il eſt difficile, s'il » n'eſt pas tout-à-fait impoſſible, d'apprécier le mérite d'un Médecin, ſur-tout » quand on voit tellement régner parmi » eux *la déſunion & la jalouſie*, qu'ils » cherchent à ſe décrier mutuellement. » Les uns ſe glorifient de leur ſavoir, & » regardent les autres, comme des *charlatans & des empyriques* qui n'ont aucunes lumières pour décider de la nature des maladies, & d'une cure fondée ſur cette connoiſſance. Ceux-ci au » contraire mépriſent les premiers comme des gens qui perdent leurs temps à » de vaines ſpéculations, & qui méditans ſans ceſſe ſur la théorie, négligent

» la pratique dont l'usage & l'expérience » sont la base. Dans ces circonstances il » ne reste pas d'autre ressource, que celle » de *juger par les effets, & de réputer* » *bon* tel Médecin *ou* tel remède, *dont* » *on aura vu le succès de ses propres* » *yeux.* » (*a*) Un peu après, le même Ecrivain adopte la définition de Platon, qui dit dans le premier Livre de sa République, *nous appellons Médecin celui qui guérit.* La justesse de cette définition, & des raisonnemens de M. Hirzel, n'ont pas besoin d'apologie.

Maintenant il nous faut décider, si les MM. Ailhaud méritent de porter le nom de Médecin, ou d'en être dépouillés à cause de leur ignorance. MM. Thiery & Tissot, en parlant de M. Ailhaud père, le déclarent formellement *indigne* de ce nom, & M. Thiery en a l'ame si émue, qu'il *rougit* de savoir qu'il l'a porté. (*b*) M. Vandermonde, en parlant du fils, le rélégue *dans une classe tout-à-fait éloignée des Médecins.* M. Dupuy les accuse tous les deux de *brigandage*, (*c*) & sou-

(*a*) Hirzel, dans la Préface de l'Avis au Peuple sur sa santé, où il marque les caractères du véritable Médecin, pour le discerner de celui qui ne mérite pas ce nom.

(*b*) Mercure de France, Mai 1758, pag. 135.

(*c*) Journal de Médcine, tom. XIX, pag. 513.

tient que *le Sr. Ailhaud, & tout ce qui eſt de lui, eſt tombé dans l'empyriſme le plusinſoutenable.* (d) Les épithètes d'ignorant, de charlatan, ſe trouvent répandues dans preſque tous les Ecrits déjà cités, enſorte que les antagoniſtes des MM. Ailhaud. ſe placent eux-mêmes dans la claſſe des Médecins, qui, ſelon M. Hirzel, *regardent les autres, comme des charlatans & des empyriques, qui n'ont aucunes lumières*, &c.

Mais il faut juger du Médecin *par les effets*; s'il faut *réputer pour bon, tel Médecin dont on aura vu le ſuccès*; ſi le véritable *Médecin eſt celui qui guérit*, comment peut-on conteſter ce titre aux MM. Ailhaud? & qui jamais l'a mieux mérité qu'eux! S'inſcrira-t-on en faux, contre les guériſons innombrables opérées par leur reméde? & ſi l'on n'oſe en venir à cet excès de témérité, de quel front veut on leur ravir le nom même de Médecin? Je n'inſiſte pas, ſur le décret de la reſpectable Faculté, qui le leur a décerné; mais quand mille bouches s'ouvrent d'un pole à l'autre, pour me dire avec enthouſiaſme, que M. Ailhaud eſt *celui qui guérit*, puis-je retenir mon in-

(d) Journal de Médecine, tom. XIX. pag. 513.

dignation contre ce peloton borné de Confrères jaloux, qui veulent l'afficher comme un ignorant, comme un charlatan, comme un homme *indigne* du nom de Médecin ? En quoi donc peut consister la science du vrai Médecin, si ce n'est à guérir ? Et parmi tous les Médecins, quel est celui qui possède mieux cette science, que celui qui par ses Ecrits & un seul reméde, porte la santé & la vie jusqu'aux extrémités de la terre ? O vous, qui vantez tant votre science, & auprès de qui les MM. Ailhaud ne sont que des ignorans, dites-nous, s'il vous plaît, dans quel pays votre nom est célébre pour la guérison des maladies? Jusqu'où se sont répandues les heureuses influences de ce profond savoir dont vous vous glorifiez ? Où sont les voix qui publient par reconnoissance, & avec admiration, les merveilles opérées par vos talens ? . . . . . J'écoute, & je n'entends rien. Vous voilà réduits à me désigner vous-mêmes, une telle, & une telle personne, guéries par vos soins. Et où ? dans le cercle étroit de votre Ville, de votre quartier. Votre bienfaisance & votre réputation ne s'étendent pas plus loin; à cent pas de votre porte on ignore votre nom, & j'ai peine à vous trouver,

si je demande où vous êtes. Chose étonnante! Ensevelis, malgré l'éclat prétendu de vos lumières, dans une si étrange obscurité, vous rougissez d'avoir les MM. Ailhaud pour Confrères! Vous craignez que leur ignorance ne répande de nouvelles ténèbres sur votre horison! Vous croiriez vous déshonorer de vous mettre avec eux sur une même ligne! Mais y pensez vous? Et puis-je croire que vous parlez sérieusement? Quoi? Deux Médecins, dont le nom est connu de tout l'univers, dont les Ecrits sont applaudis par un million de sectateurs, dont la Poudre purgative est célébrée par tant de guérisons surprenantes, dont le rang est illustré par les bienfaits multipliés du premier Monarque du monde, ces deux Médecins, dis-je, seroient pour vous un sujet de confusion, & vous dédaigneriez de les reconnoître pour Confrères! Vous les mépriseriez de bonne foi, & vous les regarderiez tout de bon comme des ignorans *dans l'art de guérir les maladies*? Mais de grace, interrogez cette foule sans nombre, de malades de tous les pays, qui n'ont pu retrouver la santé dans les soins des Médecins de votre trempe, & qui l'ont heureusement recouvrée dans l'usage de la Poudre & des Ecrits des MM.

Ailhaud : écoutez les bénédictions qu'ils leurs donnent ; pesez les éloges qu'ils leur prodiguent. Pourrez-vous nier après cela, que M. Ailhaud *est celui qui guérit* ? Et si vous n'osez le nier, sur quoi portent vos reproches d'ignorance, de charlatanerie, &c. ? Et ne voyez-vous pas que s'il se trouve entre les MM. Ailhaud & vous, quelque tache de cette espèce, elle ne peut convenir qu'à vous ? Quel intérêt n'aviez-vous pas à garder le silence ?

Mais encore, en quoi consiste cette prétendue ignorance qu'on reproche aux MM. Ailhaud ? c'est, dit M. Thiery, en ce qu'ils croient *qu'un purgatif résineux* peut *convenir dans toutes les maladies, & à tous les tempéramens.* (e) Oui, dit encore le même Docteur, dans ses éclaircissemens sur sa première Observation, *le Sr. Ailhaud ne peut se disculper, ou d'une mauvaise foi manifeste, ou de l'ignorance la plus crasse, par ce seul fait, qu'il propose indifféremment à tout le monde, & pour tous les maux possibles, un seul remède, un purgatif, & quel purgatif !* (f) Nous sommes d'accord avec M. Thiery, sur le fond des opinions qu'il

(e) Mercure de France, Mai 1758. pag. 135.
(f) Journal de Médecine, tom. XI. pag. 172.

impute à M. Ailhaud. Mais ces opinions ſont-elles le fruit de l'ignorance, ſont-elles des erreurs? Voilà le vrai point de la difficulté. Pour la décider à ſon avantage, M. Thiery prend la voie la plus ſure, & la moins ſujette aux difficultés : il parle comme les oracles, ſans rendre raiſon de ce qu'il dit. Il déclare M. Ailhaud atteint & convaincu *ou d'une mauvaiſe foi manifeſte, ou de l'ignorance la plus craſſe*, & après avoir taxé ſes opinions d'*erreurs dangereuſes*, il ajoute ſeulement *qu'on peut aiſément* les *démontrer impoſſibles*. (g) Voilà tout ce que nous pouvons tirer de ce Docteur Régent, pour nous éclairer ſur l'objet de cette conteſtation. Mais là-deſſus, il me ſurvient un ſcrupule. Je vois d'une part, M. Ailhaud, qui, en avançant ſes prétendues erreurs ſur la médecine, emploie plus de quarante pages d'impreſſion à les expliquer, à les développer, à les mettre au grand jour, & qui leur donne au moins par ſes raiſonnemens, une forme ſéduiſante ; & M. Thiery, qui regarde tout cet édifice de raiſonnemens, comme un tiſſu d'*erreurs dangeureuſes*, & qui croit qu'on *peut aiſément dé-*

(g) Journal de Médecine, tom. XI. pag. 174.

montrer impoſſibles, les opinions nouvelles de cet Auteur, ne dit pas un ſeul mot pour démaſquer ces *erreurs*, pour les combattre, pour les détruire, pour les rendre ſenſibles aux yeux du public. S'il étoit ſi aiſé d'en montrer le faux, pourquoi M. Thiery n'a-t-il pas voulu prendre cette petite peine? Lui qui fait ſonner ſi haut, ſon dévouement au bien public, & ſa vigilance inquiéte à le prémunir contre les erreurs dangeureuſes! Et ſe peut-il qu'i tienne une opinion comme notoirement inſoutenable, dès que du haut de ſa chaire il aura lancé ſur elle la qualification d'*erreur*?

Mais ce qui m'étonne encore plus, dans ſon procédé, c'eſt cette *ignorance la plus craſſe*, qu'il impute ſans ménagement à M. Ailhaud. Quand je me rappelle que cet homme reſpectable n'a publié ſon Syſtême, qu'après quarante années d'exercice de la Médecine; (*h*) qu'il n'a oſé le mettre au jour, qu'en l'appuyant ſur un corps d'expériences, qu'on n'a jamais pu contredire; que pendant plus de vingt ans, ce Syſtême n'a éprouvé aucune contradiction, quoique ré-

(*h*) M. Ailhaud a été reçu Docteur en Médecine en 1695, & ſon Syſtême a paru pour la première fois, en 1737.

pandu par-tout ; qu'il joint au mérite incontestable de la clarté & de la précision du style, une liaison si intime dans toutes ces parties, que tous ses principes naissent les uns des autres, & sont ou tous vrais, ou tous faux ; puis-je ne pas me récrier contre l'injustice, & la témérité du Sr. Thiery ? Quand même il seroit vrai de dire qus tout ce beau Système n'est qu'une erreur, seroit-il permis de taxer l'Auteur d'ignorance, & de *l'ignorance la plus crasse* ? M. Ailhaud a pu se tromper sans doute, mais même en supposant qu'il se soit trompé, dès que ses erreurs elles-mêmes font briller l'élévation de son génie, & la profondeur de ses recherches, mérite-t-il le reproche dignorance, dont on veut le couvrir ? Et ce reproche n'est-il pas souverainement indécent, sur-tout dans la bouche d'un Ecrivain qui lui suppose des erreurs, sans entreprendre d'en constater, & d'en réfuter aucune ? Que seroit-ce si nous ajoutions que ces prétendues erreurs de M. Ailhaud, sont autant de vérités constantes, dont les raisonnemens de l'Auteur prouvent la possibilité, & dont l'expérience la moins équivoque atteste l'existence ? Si l'on veut bien se rappeller tout ce que nous avons dit sur la

possibilité

poſſibilité d'un reméde univerſel, & ſur le choix de ce reméde, dans la claſſe des purgatifs, on pourra juger ſi les opinions de M. Ailhaud ſur ces objets, méritent la qualification d'erreur, & ſa perſonne, celle d'ignorance. Quoi qu'il en ſoit, nous croyons toujours pouvoir décider avantageuſement de la ſcience de M. Ailhaud, par cela ſeul qu'il eſt *l'homme qui guérit* : comme la critique de ſes envieux ne peut anéantir les guériſons qu'il a opérées, & qu'il ne ceſſe d'opérer par ſon admirable reméde, elle ne peut anéantir l'eſtime profonde que nous avons pour ſes lumiéres, & pour l'étendue de ſes connoiſſances. Tout ce que nous diſons de M. Ailhaud père, doit s'entendre ſans reſtriction de M. le Baron de Caſtelet ſon fils, qui fait en ce point, cauſe commune avec lui.

REPROCHE DE MAUVAISE FOI. M. Thiery a bien ſenti que le reproche d'ignorance qu'il fait à M. Ailhaud, ne prendroit pas dans tous les eſprits. Il s'eſt ménagé une retraite, en faiſant une propoſition diſjonctive. » Le Sr. Ailhaud, dit-il, ne » peut ſe diſculper, *ou d'une mauvaiſe* » *foi manifeſte, ou de l'ignorance la plus* » *craſſe*, par ce ſeul fait, qu'il propoſe » indifféremment à tout le monde, un

» ſeul reméde, un purgatif. « Si nous comprenons bien ce raiſonnement, voici ce qu'il ſignifie : les opinions de M. Ailhaud ſont des *erreurs*. Si le Sr. Ailhaud ne les a pas connues pour telles, il eſt dans *l'ignorance la plus craſſe* : s'il les a connues infectées de ce vice, il eſt coupable *d'une mauvaiſe foi manifeſte*, pour avoir voulu tromper le public en les ſoutenant. Ce n'eſt pas ici le lieu de faire l'apologie des opinions, puiſque nous en ſommes à celle des perſonnes. Nous avons déjà fait ſentir le ridicule & l'injuſtice du reproche d'ignorance, attachons-nous à diſcuter celui de mauvaiſe foi.

Il eſt évident que pour décider ſi les Mrs. Ailhaud méritent ou non, le reproche de mauvaiſe foi, tout dépend de cette queſtion : les Mrs. Ailhaud ont-ils *regardé* leurs opinions comme des *erreurs* ? Si cela eſt, ils ſont coupables de mauvaiſe foi. Si cela n'eſt pas, l'accuſation eſt injuſte & téméraire. Car quand même il ſeroit vrai que le ſyſtême de M. Ailhaud, n'eſt qu'une erreur, ſi l'Auteur & ſon fils n'en ont pas été convaincus, s'ils ont été perſuadés du contraire, on ne peut les accuſer de *mauvaiſe foi*, parce qu'on peut ſoutenir une erreur de très-bonne foi, & cela arrive

aux plus grands hommes. L'épithète de mauvaise foi ne convient qu'à ceux qui soutiennent *sciemment* des opinions dont ils connoissent le faux. On sent la justesse de cette remarque, & nous prions nos lecteurs d'y faire attention.

Mais avant que d'examiner le fond de la question, témoignons notre surprise de voir les Mrs. Ailhaud taxés de *mauvaise foi*, par un Ecrivain qui proteste solemnellement en plus d'un endroit, qu'il *n'a rien à démêler avec eux*. (*i*) C'est une chose assez étrange de voir employer des qualifications si dures, par un Ecrivain qui n'a, & ne veut avoir aucun démêlé. Seroit-il dans l'idée, que des bagatelles de cette espèce, ne peuvent pas faire parmi les hommes, la matiére d'un démêlé sérieux? Mais, ou il se joue des termes, sans pudeur, ou il suppose qu'on ne doit point prendre ses expressions, pour ce qu'elles valent, & dès lors quelle idée nous donne-t-il lui-même de sa bonne foi? Sans nous arrêter aux trompeuses démonstrations que donne ce Médecin, de son éloignement pour les démêlés, nous allons prendre le repro-

(i) Voyez le second Ecrit déjà cité du Sr. Thiery, au commencement & à la fin.

che de mauvaise foi dans son sens naturel, & montrer combien peu il convient aux Mrs. Ailhaud.

Ce reproche ne peut convenir, comme nous venons de le dire, qu'à ceux qui trompent les autres, en parlant contre leur propre pensée ; mais seroit-il bien possible à Mrs. Thiery, Dupuy, & autres qui hasardent ce reproche contre les Mrs. Ailhaud, de le prouver ? Ces Messieurs n'ont jamais connu les Mrs. Ailhaud que par leurs écrits. Ces écrits parlent constamment le même langage, & ne se contredisent en rien. M. le Baron de Castelet a donné le précis du Traité de M. son père, & ce précis ne fait qu'inculquer les principes fondamentaux du Traité. Quand quelque Ecrivain a attaqué la doctrine de ces auteurs, ils l'ont toujours défendue avec une chaleur qui décèle l'intime conviction où ils étoient de sa vérité. Il est notoire que les Mrs. Ailhaud n'ont jamais varié, & personne au monde, ne peut dire les avoir vus chancelants dans leurs opinions. Sur quoi donc peut porter le reproche de *mauvaise foi* ? En quel lieu a-t-on pris les preuves d'une accusation si grave ? Dira-t-on que l'erreur se manifeste d'elle-même, & que les Mrs. Ailhaud n'ont pas pu ne pas l'ap-

percevoir ? Mais en ſuppoſant que cette erreur prétendue eſt auſſi ſenſible qu'on le dit, ignore-t-on quelle eſt la force & l'empire des préjugés ſur l'eſprit ? Et par quel privilège voudroit-on que ces dangereux ennemis de la vérité, ne l'euſſent jamais obſcurcie aux yeux des Meſſieurs Ailhaud ? Si ces Meſſieurs ont été ſéduits par un préjugé, on doit les plaindre, & les éclairer, mais non les accuſer de mauvaiſe foi. Dira-t-on qu'on a démaſqué leurs erreurs d'une manière ſi victorieuſe, qu'il n'y a que des aveugles volontaires qui puiſſent ne pas les appercevoir ? Mais où ſont les ouvrages inſtructifs qu'on a faits ſur cette matière ? Juſqu'à ce moment, je n'en connois point. M. Thiery nous parle *d'erreurs dangereuſes ;* M. Vandermonde de *fauſſe doctrine, & de raiſonnemens vagues ;* M. Dupuy, de *brigandage*, &c. Mais aucun de ces Meſſieurs n'a pris la peine de prouver ſa thèſe, & je défie qu'on trouve dans tous leurs écrits, le moindre rayon de lumière à la faveur duquel on puiſſe appercevoir les erreurs prétendues ? Et comment voudroit-on que les Meſſieurs Ailhaud eux-mêmes les ayent apperçues ? Des Auteurs qui ont une tendreſſe paternelle pour leurs ouvrages, ſont les der-

niers à s'appercevoir des défauts qu'ils ont. Tout le monde peut les voir & les montrer au doigt que les Auteurs ne s'en doutent pas encore. Seroit-on en droit de les taxer de mauvaise foi pour cela? Qui ne sent la témérité de cette expression?

Mais non-seulement les Mrs. Ailhaud ont toujours écrit & parlé, conformément à leur première doctrine, ils ont encore agi en conséquence, sans se démentir jamais dans les circonstances les plus critiques. En effet, je ne demande pas quelle a été la conduite de M. Ailhaud père, auprès des malades qu'il visitoit: on sait qu'il suivoit sans biaiser les principes de son Système, même avec les personnes de la premiere distinction. (*k*) Mais je demande, (& ceci est bien plus fort, c'est la véritable pierre de touche, pour s'assurer de la bonne foi de M. Ailhaud,) quelle conduite tenoit-il à l'égard de lui-même, & à l'égard de ses enfans, quand quelqu'un d'eux étoit malade? Recouroit-il aux saignées, & aux autres remédes

(*k*) Voyez dans le I. Recueil des guérisons, la Lettre de M. d'Albertas premier Président de la Cour des Comptes; celle de M. de Lubieres, Conseiller au Parlement; celle de Mde. Fabry de Saint Jean, celle de Mde. la Marquise de Brancas Roquemartine, celle Mde. de Maillanne, &c.

de l'Art pour leur guériſon? S'éloignoit-il de l'unité du remède qu'il vantoit dans ſes écrits, & qu'il employoit pour tous ſes autres malades? Il eſt conſtant que non; & tous ceux qui ont vu de plus près la conduite de M. Ailhaud, n'ont vu que ſa Poudre en uſage dans toutes les maladies de ſa maiſon. « C'eſt par ſon » uſage, nous dit-il, que moi-même, » quoique dès ma naiſſance, foible & in- » firme, j'ai eu le bonheur d'arriver à » l'âge de quatre-vingt un an, plein de » ſanté, père d'une nombreuſe & forte » famille, à preſent même, par la grace » de Dieu, pleine de vie & de ſanté; & » *je ne leur ai jamais donné d'autre re-* » *méde, je n'en ai jamais pris d'autre* » *moi-même, pour quelque maladie que* » *c'ait été.*(*l*) » La meurtrière ſaignée ſur-tout a été totalement bannie de ſa famille. « Jai quarante & un an, diſoit M. » le Baron de Caſtelet en 1760, & j'ai joui à plein de ſa découverte (de mon » père) n'ayant jamais été ſaigné, non » plus que mes enfans, & *aucun de ma* » *famille depuis ce temps* ». (*m*) Auſſi l'attachement de M. le Baron de Caſtelet

(*l*) Traité de l'Origine des maladies, pag. 16.
(*m*) Voyez la Feuille intitulée *Médecine univerſelle*, pag. 2, col. 2.

à cette pratique eſt ſi grande, qu'obligé de perdre de vue Mrs. ſes fils, pour leur procurer une éducation convenable, il ne les a confiés aux Supérieurs des Penſionnats, qu'après avoir obtenu d'eux une promeſſe bien expreſſe, qu'en cas de maladie quelconque, ſon Reméde univerſel ſeroit l'unique mis en uſage pour ſes fils. Nous ſavons ce fait de ſcience certaine, & ſi quelqu'un en doutoit, il pourroit s'en éclaircir au grand Collége de Lyon, auprès du Supérieur du penſionnat. Nous ſavons encore que le fils aîné de M. le Baron de Caſtelet, ayant eu tout l'avant-bras gauche, fracaſſé par un fuſil qui creva entre ſes mains, on n'employa dans ſon traitement, ni ſaignée, ni diète; &, malgré l'avis de deux habiles Chirurgiens, qui prédiſoient la gangrène & la mort en peu de jours, ſi l'on ne changeoit de pratique, le jeune Baron a été tiré d'affaire, on ne peut mieux; il ſe ſert de ſa main avec facilité, & pour parer à tous les accidens dont on l'avoit menacé, M. ſon père ne joignit au traitement de la bleſſure, que de fréquentes priſes de ſa Poudre purgative. Qu'on diſe après de tels traits, & pluſieurs autres tout auſſi forts que nous pourrions citer, qu'on diſe que les Mrs. Ailhaud n'y vont

pas de bonne foi, & qu'ils reconnoissent l'abus & le danger, tant de leur système, que de leur reméde. Si cela étoit, il ne faudroit pas les accuser seulement de mauvaise foi, mais de la barbarie la plus affreuse, puisqu'il seroit vrai de dire, qu'ils enveloppent leur propre sang, dans le nombre des victimes qu'ils immolent aux progrès d'un reméde dangereux, & d'un système reconnu faux. Leur conduite parricide seroit une abomination sans exemple, & la terre n'auroit jamais porté des monstres plus dignes d'exécration. Mais si par un effet contradictoire, leur Poudre de mort opère la vie ; si par elle, toute la famille de M. Ailhaud recouvre heureusement la santé, dans les cas les plus critiques ; si l'usage du système & du reméde pernicieux leur devient constamment favorable, y a-t-il de la mauvaise foi dans les Mrs. Ailhaud, de publier, de soutenir, de conseiller au public ce reméde & ce système? Ne donnent-ils pas d'assez bons garans de leur bonne foi, quand ils disent : *faites comme nous* ? Et dès qu'on sait, à n'en pouvoir douter, que ce langage n'exprime effectivement que la conduite constante & invariable de ces Messieurs, qui peut les soupçonner de n'avoir pas eux-mêmes pour leur sys-

tême & leur reméde, la confiance & l'eſtime qu'ils en témoignent ? Mais ſi l'on eſt forcé de convenir qu'ils ſoutiennent leurs opinions, par leurs expériences domeſtiques, que devient le reproche de mauvaiſe foi ? Il eſt viſible qu'il n'exiſte que dans la tête de ceux qui le font. Paſſons au dernier reproche.

Reproche des Vues interesse'es. Avant d'entrer dans la diſcuſſion de ce reproche, je voudrois demander à ceux qui le font, ſi tout-à-fait inſenſible à l'éclat des richeſſes, ils oſent les mépriſer, & les regarder d'un œil indifférent ?

Aude hoſpes contemnere opes, & te quoque dignum
finge Deo. *Æneid. lib.* 8. ℣. 363.

On voit où tend cette queſtion. Elle doit rappeller les faiſeurs de reproches à eux-mêmes, & les empêcher de jetter la pierre ſur les coupables, s'ils ne ſont eux-mêmes innocens. Pour peu qu'on connoiſſe le monde, combien n'y voit-on pas de ces déclamateurs éloquens, qui prêchent la vertu pour les autres, s'élèvent avec force contre les vues intéreſſées, tandis qu'ils n'ont eux-mêmes d'autre maxime de conduite, que celle de tout ſacrifier à leur fortune ! Combien dans la bouche deſquels on pourroit ſans

injuſtice mettre ces vers d'Horace?

O cives, cives, quærenda pecunia primùm eſt,
Virtus poſt nummos. *Hor. Ep. I. lib.* 1.

Nous ne prétendons juger perſonne, ni décliner l'objection que nous avons à réſoudre; mais l'Anonyme Italien, dont nous avons déjà fait mention, nous ayant appris que la Médecine eſt *une profeſſion intéreſſée, qui n'eſt déjà que trop qu'un indigne trafic*; (*n*) nous ſouhaiterions que les Médecins qui écrivent ſur cette matière, priſſent bien garde à eux, avant que de toucher une corde ſi délicate, & qu'ils ne ſe miſſent pas dans le cas d'une récrimination humiliante.

Mais revenons à notre objet, & voyons ſi les Mrs. Ailhaud méritent le reproche d'étendre leurs vues d'intérêt, au-delà des juſtes bornes. C'eſt le ſentiment de M. Thiery & de M. Dupuy, de l'Anonyme Italien, &c. « Le Sr. Ailhaud, dit » M. Thiery, a paru s'occuper de ſon » intérêt perſonnel, beaucoup plus que » de la ſanté publique, & de l'avance- » ment de ſa profeſſion. (*o*) Il me ſemble, » dit Mr. Dupuy, entendre les Ailhaud,

(*n*) Lettre de M..... Docteur en Médecine, ſur l'uſage de la poudre d'Ailhaud.

(*o*) Mercure de France, Mai 1759, pag. 181.

» criant : prenez de nos Poudres ; elles » font des merveilles..... Voilà le » brigandage. » (*p*) Et un peu plus bas, après avoir placé le Sr. Ailhaud ſur un tréteau, il lui fait débiter en criant, la harangue ſuivante, qu'il a tout exprès compoſée, préſumant bien que le Sr. Ailhaud n'en ſauroit faire de pareilles. » Vous ne ſauriez, archidupes, aveugles- » nés que je cheris, trop avaler de ma » Poudre ; ſi une priſe ne ſuffit pas, vous » pouvez en avaler de ſuite juſqu'à tren- » te, ſoixante & même plus.....Ce » n'eſt pas à votre vie que j'en veux, » c'eſt à votre bourſe. » (*q*) Ces nobles idées que M. de la Porcherie puiſe dans ſon fond, pour les prêter aux Mrs. Ailhaud, nous donne à connoître les fondemens du reproche d'intérêt qu'on fait à ces Meſſieurs. M. Thiery leur fait un crime du ſecret qu'ils gardent ſur la compoſition de la Poudre ; M. Dupuy, du conſeil qu'ils donnent d'en répéter l'uſage juſqu'à un nombre conſidérable de priſe ; l'un & l'autre ſe réuniſſent à croire que ces deux branches de la conduite des Mrs. Ailhaud, en favoriſant leurs inté-

(*p*) Journal de Médecine, tom. XIX. pag. 513.
(*q*) Ibid. pag. 515.

rêts, nuisent essentiellement à ceux du public. C'est effectivement de ce point de vue qu'il faut partir, pour decider la question presente. Ne nous en écartons pas.

Deux choses, dans cette matière, peuvent interesser la societé. *La santé publique, & l'avancement de la profession de la Médecine.* Il faut donc examiner si les Mrs. Ailhaud nuisent à quelqu'un de ces intérêts, par le secret de leur Poudre, ou par l'usage fréquent qu'ils en conseillent.

1°. Que peut exiger la société, par rapport à *la santé publique*? Est-ce qu'on lui donne de bons remédes, ou qu'on lui fasse un long & inutile detail des drogues qui les composent? Il me paroît que la meilleure manière de remplir le vrai intérêt de la société, c'est de lui donner de bons remédes tous faits, & non de recettes compliquées, dont les trois quarts & demi des hommes seroient incapables de faire usage, & de tirer aucun profit. En effet, dès qu'on a le reméde, de quoi sert la recette? A nous apprendre comme il est fait? Mais cela m'importe-t-il? Que le reméde soit bon; c'est tout ce que je demande. La connoissance de ses ingrédiens ne peut me faire ni bien ni mal, ce n'est point de là

que dépend ma santé, pourquoi m'y intéresserois-je? c'est, disent ici nos adversaires, que pour savoir au juste, si le remède est bon, il en faut connoître les ingrédiens. Quelle illusion, ou plutôt quelle fourberie? N'y a-t-il pas une route plus courte & plus sure pour en juger? N'avez-vous pas l'expérience? Quand un nouveau remède paroît sur l'horison de la Pharmacie, est-ce sur l'étiquette des drogues qu'on décide de sa bonté? Si cela étoit, adieu les pilules de ciguë de M. Stork; adieu les préparations du sublimé corrosif par le Baron Vansvieten; adieu tous les remédes tirés du genre des poisons. Leur nom seul suffiroit pour les proscrire. Mais graces au bon sens, les choses ne vont pas ainsi. C'est avec le flambeau de l'expérience qu'on examine les propriétés de tout remède nouveau. Sans s'alarmer de son nom, on fait avec précaution l'épreuve de sa vertu, & cette épreuve est elle-même en dernier ressort, le juge qui prononce sur sa bonté. Il seroit donc bien inutile à la santé publique, que M. Ailhaud donnât la nomenclature des drogues qui composent sa Poudre; il faudroit toujours en revenir à l'expérience, comme à l'unique voie sure, pour décider de son mérite. Et que man-

que-t-il en effet à la ſociété pour s'aſſurer de ce qui l'intéreſſe dans la Poudre d'Ailhaud ? M. Ailhaud a-t-il jamais cherché à ſouſtraire ſa Poudre, au jugement de l'expérience ? Lui qui demandoit de faire l'épreuve de ce reméde, *ſur tout malade, & dans de pleines ſalles d'Hôpitaux* ? (r) Lui qui, depuis ſoixante ans, a toujours réclamé le jugement de l'expérience, comme l'unique déciſif ? qui, ſans s'attacher aux raiſonnemens abſtraits d'une médecine ſuſpecte, renferme toutes ſes preuves, dans le recueil d'une foule innombrable d'expériences ? Quel Auteur a mieux rempli que lui tous les intérêts de la ſociété ? Il donne un reméde dont il eſt l'Auteur, & il prend la peine de le compoſer lui-même ; il le garantit bon, & ce n'eſt pas ſur de vaines allégations de charlatanerie ; c'eſt ſur des faits inconteſtables qui, depuis plus d'un demi-ſiècle, ſe multiplient preſqu'à l'infini, ſous les yeux, & en dépit de l'envie. Faut-il rien de plus, pour aſſurer l'intérêt de *la ſanté publique* ?

Mais M. Ailhaud garde pour lui ſeul le ſecret de la compoſition de ſa Poudre ? Et ſans doute, il le garde. Ce ſecret

(r) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 19.

n'eſt-il pas ſon bien, pourquoi voulez-vous qu'il vous le donne? Pour en enrichir la ſociété? Mais quand la ſociété jouit du reméde, a-t-elle beſoin de la recette? Et pour bien mériter de la ſociété, faut-il ſe dépouiller de ſon bien, pour lui faire des préſens inutiles? Qu'on y faſſe bien attention. Le véritable intérêt de la ſociété exige au contraire, que M. Ailhaud ne communique point ſon ſecret. Nous avons déjà inſinué cette remarque à la pag. 81, & nous en allons donner ici une preuve palpable. Que la compoſition de la Poudre devienne publique, la ſociété perd à l'inſtant preſque toute aſſurance de l'exacte préparation de ce reméde. Car ſans vouloir compter les erreurs dont *la fraude ou la maladreſſe* d'une foule de compoſiteurs, pourront l'infecter, ne doit-on pas s'attendre à bien de fautes d'inadvertance, par là même que la Poudre ſera préparée par des mains peu exercées à tout le détail de ſa compoſition? Rien n'eſt ſi ſimple que la préparation de l'extrait de ciguë, (*s*) & cependant le célébre, l'illuſtre M. Tiſſot n'y a pas réuſſi

(*r*) On peut voir cette préparation dans l'Avis au peuple ſur ſa ſanté, tom. II, pag. 527, dans la note du n°. 37 à la fin.

dans ſes premieres expériences, il a fallu s'adreſſer à M. Stork lui-même, & ce n'eſt qu'après beaucoup de nouvelles attentions ſur ſon procédé, que M. Tiſſot eſt parvenu *à un extrait, qu'il eſt impoſſible de diſtinguer de celui de Vienne.* (*t*) Qu'auroit-ce été, ſi cette compoſition eût été plus compliquée? C'eſt qu'il y a toujours dans chaque reméde *compoſé*, une foule d'attentions qui doivent être obſervées avec préciſion, pour aſſurer la vertu du reméde. La moindre omiſſion peut occaſionner les différences les plus eſſentielles; & ſi cela eſt arrivé à une aigle de la médecine, à combien plus forte raiſon doit-on le ſuppoſer de la part de ceux qui n'en ſont que les moucherons? Il n'eſt pas auſſi aiſé qu'on ſe l'imagine, de ſaiſir & d'exécuter comme il faut, une recette qui paroît ſimple au premier coup-d'œil. C'eſt un jeu pour l'Auteur qui l'a inventée; mais c'eſt un ouvrage pour tout autre. D'où il ſuit que tout reméde ſortant des mains de l'Auteur, eſt inconteſtablement plus parfait, que ſi d'autres mains avoient préſidé à ſa préparation. En tout état de cauſe,

(*t*) On peut voir cette préparation dans l'avis au peuple ſur ſa ſanté, tom. II. pag. 527, dans la note du n°. 57 à la fin.

je préférerois l'extrait de ciguë fait par M. Stork, à celui de tout autre médecin; & par la même raiſon il eſt évident que la Poudre d'Ailhaud, faite par M. Ailhaud, doit être préférée à celle qui ſeroit préparée chez les apothicaires. Il eſt donc de l'intérêt de la ſociété que le ſecret de cette Poudre demeure chez ſon Auteur, afin que lui ſeul ſe mêle de ſa compoſition. Elle ne pourroit que perdre de ſa perfection, ſi la recette devenoit publique. Donc le ſilence de M. Ailhaud ſur cette compoſition, loin de nuire *à la ſanté publique*, la favoriſe évidemment. C'eſt ce qu'il falloit démontrer.

Il eſt inutile de nous arrêter à prouver contre M. Dupuy, que l'uſage fréquent de la Poudre, conſeillé par les Mrs. Ailhaud dans leurs écrits, ne peut qu'être avantageux à la ſanté publique, ſi le remède eſt bon en lui-même. Car ces Meſſieurs veulent qu'on écoute la voix du beſoin, & qu'on ſe règle par elle. Dans de légères infirmités, diſent-ils, quelques priſes doivent ſuffire. Dans des maladies conſidérables, opiniâtres, invétérées, il faudra juſqu'à trente, quarante, ſoixante, cent priſes pour les vaincre. Il n'y a rien en cela d'extraordinaire, ni de ridicule, encore moins de con-

traire *à la santé publique.* Il est visible que pour guérir une hydropisie de poitrine bien formée, il faut un usage plus fréquent & plus long, du remède curatif, que pour guérir une hydropisie simple, qui ne fait que commencer. Si M. Dupuy ne connoît pas ces différences, c'est auprès de lui qu'on doit s'alarmer sur la santé publique.

2°. Que peut exiger la Société, des Mrs. Ailhaud, *pour l'avancement de leur profession?* Qu'ils consacrent toutes leurs lumières, tous leurs talens, à la cultiver, à la perfectionner, à lui procurer de nouvelles richesses ? A la bonne heure. C'est le devoir de tout enfant, de procurer ainsi la gloire de sa mère. Mais qui l'a mieux rempli ce devoir que les Mrs. Ailhaud? N'ont-ils pas fait à la médecine, les plus beaux présens? La théorie sur l'origine des maladies, sur l'abus de la saignée, sur la nécessité des purgatifs, sur la possibilité d'une médecine universelle; la découverte de cette médecine universelle; le recueil d'une foule d'expériences qui en confirment l'existence, ainsi que la théorie de l'Auteur, ne sont-ce pas des contributions honnêtes de la part des Mrs. Ailhaud, pour concourir à *l'avancement de leur profession?* Quel est

celui de leurs critiques, qui pourroit dire qu'il en a fait autant ?

Mais, dit-on, M. Ailhaud uſe d'une réſerve odieuſe envers la médecine, dès qu'il lui refuſe la connoiſſance des ingrédiens de ſa Poudre. Il montre par-là, qu'il a bien plus à cœur ſes propres intérêts, que l'avancement de ſa profeſſion.

Il faut avouer qu'on a étrangement à cœur la connoiſſance de ce *Secret*, & qu'on ſe tourmente bien pour y parvenir. Arrêtons-nous pour la troiſième fois ſur cette matière, & détruiſons juſqu'aux moindres prétextes de cette inquiète curioſité qui veut qu'on lui diſe tout, qu'on ne lui cache rien.

Non, *l'avancement de la Médecine* n'exige point que M. Ailhaud donne au public le ſecret de ſa Poudre. Nous avons déjà remarqué au contraire, que la médecine & le public y perdroient la ſureté du remède qui dépend de l'exactitude de ſa préparation. Mais indépendamment de cette obſervation évidemment victorieuſe contre le prétexte que nous combattons, je dis que l'avancement de la Médecine perdroit encore une de ſes principales reſſources, qui eſt la noble émulation de ſes enfans. Je m'explique. Il en eſt des découvertes dans le pays de

la Médecine, comme de celles qu'on peut faire en toute autre matiére. Il ne faut qu'un heureux pour exciter dans mille autres, le desir de le devenir, en suivant ses traces. C'est par cette émulation, que tous les arts se sont perfectionnés, & que les disciples ont quelquefois surpassé leurs maîtres. Quand on sut l'heureux succès du voyage de Christophle Colomb, qui découvrit l'Amérique en 1491, les plus habiles navigateurs se donnèrent l'essor, & cherchèrent pareille aventure. Americ Vespuce découvrit en 1497 la partie du Continent de l'Amérique qui est au sud de la ligne. Jean de Grijalva Espagnol découvrit le Méxique en 1518. Fernand de Soto, la Louisiane; Richard Greenvil, la Virginie, &c. & c'est la seule nouvelle du retour de Christophle Colomb qui a procuré toutes ces découvertes. Cet habile navigateur n'enseigna pas d'abord, la route qu'il avoit tenue, mais la science de la navigation, possédée par bien d'autres, leur servit de guide, & il ne s'égarèrent pas.

Par une bonne fortune semblable, M. Ailhaud a trouvé dans le vaste pays de la médecine, une herbe salutaire, un reméde de très grand prix. On lui demande où il l'a trouvé, comment il le prépare,

& on veut que cela ſoit néceſſaire *à l'avancement de la Médecine* : c'eſt tout comme ſi on avoit demandé à Chriſtophe Colomb, qu'il enſeignât le chemin qu'il avoit ſuivi, ſous prétexte de l'avancement de la navigation. Non, auroit dit ce grand homme, l'intérêt de la navigation ne demande pas que je vous montre la route qui m'a conduit au nouveau monde. Si je vous le montre, vous y arriverez tout comme moi ; mais vous me ſuivrez à la file les uns des autres, & vous ne verrez que le pays que j'ai découvert. Au contraire, ſi vous ignorez ma route, vous chercherez long-temps comme moi, mais peut être vous découvrirez des Contrées plus belles & plus riches, & vous avouerez alors que la navigation aura plus gagné dans mon ſilence, que dans le compte que vous me demandez de ma route. Rien de ſi juſte qu'une telle réponſe, & l'événemnt l'auroit bien confirmée. C'eſt préciſément la réponſe de M. Ailhaud, & l'on ſent qu'elle eſt tout auſſi ſage. Si je vous communique mon ſecret, peut dire M. Ailhaud à ſes Confrères, vous ne ſongerez qu'à jouir de ma découverte, & vous ne penſerez point à en faire de nouvelles. En partageant le fruit de mes travaux, vous

priverez la Société du fruit des vôtres : au lieu de procurer l'avancement de la médecine, vous la laisserez dans l'engourdissement & la stérilité. Mais si vous désirez sincerement concourir aux progrès de cette science, vous trouverez dans mon exemple & mes succès, un puissant motif d'émulation. Votre cœur vous dira de vous embarquer sur cette mer de recherches, où j'ai vogué long-temps avant que de rencontrer ce que je cherchois. Peut-être plus heureux que moi, vous vous trouverez bientôt en état de faire à la Médecine de plus riches présens que les miens, & sans vous tourmenter sans cesse pour me dérober mon secret, vous n'aurez de l'ardeur que pour découvrir ceux qui sont renfermés dans l'étude de la nature. Mais vous obstiner à vouloir connoître les ingrédiens de ma Poudre, & n'imiter en rien les pénibles soins par lesquels je les ai rassemblés, ce seroit vouloir que je favorisasse votre paresse, & que j'abandonnasse à votre oisiveté la jouissance d'une découverte qui m'a tant coûté de peines. Ma Main se refuse à cette générosité déplacée. Je trahirois la médecine, au lieu de la servir. *Son avancement* dépend de votre travail, & non de vous mettre en possession du mien.

Je ne vois pas ce qu'on pourroit répliquer à un discours si judicieux ; mais en examinant encore de plus près la conduite de M. Ailhaud, je ne conçois pas comment on a osé l'accuser de n'avoir point à cœur l'avancement de sa profession. En effet, ce grand homme ne s'est pas contenté d'apprendre à ses confrères, le plan général d'observations sur lequel il a travaillé pour parvenir à sa découverte ; pour les animer plus puissamment à ce travail si utile, il a voulu les orienter, sur la partie qui a été l'objet de son étude, & où il a trouvé la matière de ses succès. » Dans la com-
» position de cette Poudre, dit-il, n'en-
» trent aucunement des Poudres chymi-
» ques, comme ce nom de Poudre sem-
» ble d'abord le présenter à l'esprit, &
» le donner à entendre. *Ce sont les fruits*
» *de la terre, les seules richesses des*
» *campagnes*, les doux alimens de l'hom-
» me, qui par une distribution convena-
» ble de plusieurs peu, sont un beau-
» coup. *C'est de quoi vous pouvez être*
» *bien assuré.* (*u*) » On ne peut désigner plus clairement la botanique, comme la source où M. Ailhaud a puisé les maté-

(*u*) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 15.

riaux

riaux de ſa Poudre : c'eſt là véritablement le pérou de la Médecine, & comment M. Ailhaud pouvoit-il travailler plus efficacement à procurer de nouveaux tréſors à cette ſcience, que de faire briller à tous les yeux, celui qu'il a découvert par ſon travail, & de dire à ſes confréres, voilà d'où il vient? Je l'ai pris *dans les fruits de la terre*, je n'ai fait que recueillir *les ſeules richeſſes des campagnes*, que mettre en œuvre *les doux alimens de l'homme*. Ne faut-il pas être bien déraiſonnable & bien lâche, pour lui demander encore quels ſont *ces fruits de la terre*, *ces richeſſes des campagnes*, *ces alimens de l'homme* ? Autant vaudroit-il dire, mettez-moi ces richeſſes dans la main, pour m'épargner la peine de les amaſſer. Je veux devenir auſſi riche que vous, mais je ne veux pas m'aſſujettir à toutes les longueurs de vos laborieuſes recherches ! car voilà où ſe réduit tout le fin des raiſonnemens captieux qu'on entaſſe pour arracher à M. Ailhaud, ſon ſecret. Que le public juge après cela, ſi ce ſecret eſt néceſſaire *à l'avancement de la Médecine*. Il eſt viſible que ce prétexte n'eſt qu'un voile emprunté pour maſquer l'ignorance ou la pareſſe de ceux qui s'en ſervent.

Qu'on se désabuse. Le secret ne sera pas divulgué. M. Ailhaud père n'a jamais cru devoir le rendre public ; M. le Baron de Castelet son fils a les mêmes raisons de le conserver dans le mystère, il n'y a pas d'apparence qu'on lui persuade jamais de changer de conduite à cet égard. Qu'on prenne donc une autre voie : qu'on se mette tout de bon au travail ; qu'on cherche *dans les fruits de la terre, dans les richesses des campagnes, dans les alimens de l'homme*, ce que M. Ailhaud y a trouvé, un purgatif doux, efficace, universel. Peut-être, ne se rencontrera-t-on pas exactement avec M. Ailhaud ; mais si l'on cherche bien, il est certain qu'on rencontrera des trésors, & qu'importe que ce soient les mêmes? Plus on en découvrira, plus on procurera de richesses à la médecine, plus on assurera son *avancement*. Americ Vespuce & Jean de Grijalva n'abordèrent pas au même endroit de l'Amérique, où Christophle Colomb avoit pris terre, c'est pour cela même que leur découverte fut plus utile, parce qu'ils firent connoître des pays que peut-être Cristophle Colomb ne soupçonnoit pas encore. Les vœux de M. Ailhaud seroient comblés, si par une heureuse émulation, on faisoit en Méde-

cine des découvertes capables de faire oublier & d'effacer la ſienne. M. le Baron de Caſtelet déclare qu'il le ſouhaiteroit *de tout ſon cœur* (v) *pour le bien de l'humanité*. Il eſt donc clair que ſi les Mrs. Ailhaud ne diſent pas maintenant le ſecret de leur Poudre, c'eſt principalement pour ne pas enlever à la Médecine, le fruit des recherches de leurs confrères, & pour ne pas partager, ſi l'on veut, l'heureuſe découverte qu'ils ont faite, avec les pareſſeux de leur état, qui ne voudroient imiter en rien, leur laborieuſe application. Le ſilence de ces Meſſieurs eſt donc preſcrit par des vues de ſageſſe, toutes à l'avantage de la Médecine. L'avancement de cette profeſſion & la ſanté publique peuvent y trouver des reſſources eſſentielles qui ceſſeroient au moment que le ſecret ſeroit divulgué.

Qu'on ajoute à des motifs ſi légitimes, celui de l'intérêt perſonnel des Mrs. Ailhaud, nous le voulons bien. Ils ne rougiſſent pas de penſer à leurs affaires, & de travailler utilement pour eux-mêmes, en travaillant pour l'humanité. Mais je ne vois pas que la rechcrehe du propre in-

(v) Voyez la Feuille intitulée *Médecein univerſelle*, pag. 3, col. 2.

térêt puisse être une matière de reproche, sur-tout quand elle naît d'un travail continuel & toujours utile au public. Il n'y a qu'une basse & impuissante jalousie, qui puisse être offusquée par la vue de la fortune dont jouit M. Ailhaud. Quiconque sait qu'elle est le fruit des travaux persévérant du père & du fils, depuis plus de soixante ans, n'y voit qu'une juste récompense de leur zèle & de leur application. Mais pour peu qu'on soit instruit des charités immenses que ce bienfaiteur de l'humanité répand dans le sein des pauvres de tous les pays, on ne peut que reconnoître, dans l'accroissement de ses richesses, l'effet des bénédictions promises à ceux qui soulagent les misérables, & dès lors, que devient le reproche des *vues intéressées* ? Nous ne nous arrêtons pas à le réfuter, parce que nous croyons en avoir assez dit pour fermer la bouche à ces injustes censeurs, qui ne sachant imiter les grands hommes, s'attachent à les déchirer. Avec quel avantage ne pourrions-nous pas rejetter sur ces nouveaux Aristarques les reproches d'ignorance, de mauvaise foi, & des vues intéressées qu'ils ont osé employer contre les Mrs. Ailhaud ? Mais notre objet n'est pas de récriminer. Il nous suffit d'avoir

montré la témérité de ces reproches, nous n'irons pas plus loin. Nous nous contenterons de finir la matière de ce paragraphe, en appliquant aux Mrs. Ailhaud, ces paroles de Senéque : *Malè de te loquuntur homines, benè autem loqui nesciunt, non quòd merearis, sed quòd solent ipsi.* Des hommes parlent mal de vous, mais ils n'en savent pas bien parler : non pas que vous le méritiez, mais parce qu'ils ont coutume de médire de tout le monde. (*x*)

§. III.

Reproches contre le Système des Mrs. Ailhaud, sur l'Origine des maladies.

Quelque raisonnable que soit en lui-même, le Système de M. Ailhaud, quelques frappantes que soient les preuves de fait qui l'appuyent, l'Auteur ne devoit pas s'attendre à le voir généralement adopté, dès qu'il combattoit des préjugés anciens & accrédités. Les Savans, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs, ne reviennent pas aisément des erreurs qu'ils ont une fois adoptées ; & les ignorans en reviennent encore moins. C'étoit une con-

(*x*) Senec. Tractatus de moribus antè medium.

séquence néceſſaire que les opinions nouvelles de M. Ailhaud, euſſent beaucoup de contradicteurs, dans ces deux claſſes d'hommes, ce qui n'a pas manqué d'arriver.

Mais il n'eſt pas auſſi aiſé de combattre un ſyſtème, que de le condamner : & tel qui crie le plus haut contre la nouveauté, eſt ſouvent celui qui l'attaque le plus foiblement, celui qui oſeroit le moins entrer en lice, avec l'Auteur des opinions qu'il décrie. Il faut bien que les Cenſeurs du Syſtème de M. Ailhaud, ſe ſoient méfiés de la ſolidité de leurs reproches, puiſque contens de les répandre *incognito* dans les cercles, ils n'ont jamais cru devoir les donner au public, tant qu'a vécu M. Ailhaud. Deux ans après ſa mort, M. Thiery lui a reproché le premier, dans un écrit publié, *des erreurs dangereuſes*; & quelques années après, M. Vandermonde, *une fauſſe doctrine*; mais ces graves docteurs, encore intimidés par l'ombre de ce grand homme, n'ont pas porté plus loin leur cenſure, & ſe ſont contentés de condamner ſa doctrine, ſans prendre la peine de la diſcuter, & d'en développer le venin.

M. Tiſſot eſt le premier qui ait propo-

ſé une objection ſérieuſe contre le Syſtéme de M. Ailhaud. Il prétend que c'eſt le comble de l'impoſture de ſoutenir qu'un ſeul & même reméde peut guérir une hydropiſie dans laquelle les fibres ſont trop lâches, & une maladie inflammatoire, dans laquelle les fibres ſont trop roides. Nous croyons avoir répondu à tout ce que renferme cette difficulté, excepté peut-être, au ſtyle offenſant de l'Auteur qui la propoſée. Nous n'y reviendrons pas.

Après le Docteur de Lauſanne, un Anonyme Italien dont nous avons déjà parlé pluſieurs fois, a paru ſur les rangs, & dans une Lettre de 26 pages d'impreſſion *in*-8°. il attaque ſucceſſivement le Reméde univerſel, & le Syſtême ſur lequel il eſt étayé. Rien n'égale le ton de confiance de cet Auteur. Il triomphe à chaque page, & preſqu'à chaque phraſe, comme ſi tous ſes raiſonnemens étoient ſans replique. A ſes yeux, les Mrs. Ailhaud ne ſont que des impoſteurs, des ignorans, & leur Syſtême un tiſſu d'abſurdités inſoutenables. A ces traits on peut déjà conjecturer quel eſt le vide de cet ouvrage: la vanité d'un Auteur décèle ordinairement ſon peu de génie; & une production marquée à ce caractère,

porte ſur ſon front, des indices aſſurés de ſon peu de juſteſſe, & de ſa frivolité. Tel eſt l'ouvrage de l'Anonyme, peu digne ſans doute de la réponſe détaillée que M. le Baron de Caſtelet a daigné lui faire, mais devenue intéreſſante par les utiles inſtructions qu'il a procurées au public, dans la réponſe qu'on lui a faite.

Pour en donner une juſte idée, nous pouvons diviſer les objections de l'Anonyme en trois claſſes. La première claſſe, qui renferme ce qu'il y a de plus raiſonnable dans cet ouvrage, eſt compoſée des difficultés que M. Ailhaud s'eſt propoſées à lui-même, dans ſon Traité de l'Origine des maladies. L'Anonyme ſe les approprie habilement, comme ſi elles étoient de ſon invention, & les donne comme victorieuſes, tandis qu'elles ont été réſolues d'avance par l'Auteur lui-même, aux pag 26, 27, 28, 29 & 30 de ſon Traité ſur l'Origine des maladies.

La ſeconde claſſe, qui eſt la plus conſidérable par le nombre de ſes branches, n'eſt autre choſe qu'un tiſſu de puériles exclamations auxquelles l'Anonyme ſe livre, toutes les fois qu'il rencontre ſur ſon chemin, une opinion de Mr. Ailhaud, qui s'éloigne du commun ſentiment des Médecins. A-t-on jamais pu,

s'écrie l'Anonyme, avancer de pareilles sottises? Qui jamais a osé dire pareilles choses? &c. Là-dessus l'Anonyme accumule des citations d'Auteurs, qui ont pensé différemment, & il croit accabler M. Ailhaud par leur autorité, tandis qu'il laisse en leur entier, toutes les preuves & de fait & de raisonnement sur lesquelles M. Ailhaud appuye ses opinions. L'Anonyme ne prend pas garde, que dans la balance des autorités, le poids de l'expérience l'emportera toujours sur celui des noms les plus respectables, & qu'au lieu de décrier M. Ailhaud, en lui opposant les personnages les plus illustres de la Médecine, il relève sa gloire au-dessus d'eux, par l'avantage décisif qu'il lui laisse, en lui abandonnant l'expérience sur laquelle il s'appuye.

La troisième classe, qui consiste dans les objections que l'Anonyme tire de son propre fonds, est la plus pauvre, & la plus digne de pitié. Il a cru faire des merveilles, par exemple, en ajoutant au Catalogue des maladies qu'on a coutume d'attribuer au sang, l'anévrisme & la varice; & il soutient que ces maladies arrivent à l'homme, sans aucune altération précédente dans les humeurs. Il faut voir dans la réponse même de M. le Baron de Cas-

telet, comme il convainc l'Anonyme de ſa profonde ignorance en cette partie, & l'on aura la ſatisfaction de trouver dans le même endroit, une excellente digreſſion ſur la nature de la fiévre, ſur l'abus & le danger de la ſaignée, & ſur la méthode la plus sûre de ſe délivrer de la matière morbifique, dont le ſéjour cauſe la fiévre. Nous ne nous arrêtons pas plus long-temps ſur les difficultés de l'Anonyme, parce que la réponſe de M. le Baron de Caſtelet, ne laiſſe rien à deſirer pour leur ſolution, & qu'il n'eſt pas de notre plan, de répéter ce qui a déjà été diſcuté. Il nous ſuffit d'indiquer les ſources, où l'on trouvera l'éclairciſſement aux difficultés propoſées. Si par haſard notre ouvrage tombe entre les mains de l'Anonyme, & qu'il ſe plaigne de la courte analyſe que nous avons faite du ſien, nous lui offrons les plus amples explications. Ce n'eſt que pour en épargner l'ennui au public, que nous nous en abſtenons dans ce diſcours. Il nous reſte auſſi des queſtions critiques plus ſérieuſes à réſoudre; nous nous hâtons de les examiner dans la quatrième Partie.

IV. PARTIE.

Questions critiques sur le Système & sur la Poudre de M. Ailhaud.

PREMIERE QUESTION. Comment Mr. Ailhaud sait-il que toutes les maladies procédent des humeurs ? Pour donner à une proposition si nouvelle, le poids d'un premier principe de Mèdecine, il faut l'appuyer sur les preuves les plus claires & les plus solides, & où sont celles de M. Ailhaud ?

REPONSE. C'est dans ses observations & son expérience, que M. Ailhaud a puisé sa nouvelle doctrine ; il en a rendu compte au public, dans son Traité de l'Origine des Maladies, & il est aisé de justifier l'exactitude de ses procédés. Qu'on se rappelle seulement ce que nous avons dit sur l'origine de la Poudre. M. Ailhaud jeune Médecin, mais infirme, cherche la santé dans la science de sa profession, & ne la trouve pas. Il observe soigneusement l'effet des remédes qu'il emploie, & il croit sentir que les

ſaignées lui ſont contraires, & les purgatifs ſalutaires. Il s'en tient à ces derniers, & ſes infirmités diſparoiſſent. Frappé de cette expérience, il l'étend aux malades qu'il viſite, & il a le même ſuccès. Il réfléchit en Médecin ſur la raiſon de ces événemens, & jugeant de la cauſe par les effets, il conclud que les maladies prennent leur ſource dans les humeurs, puiſqu'elles guériſſent par les remédes deſtinés à évacuer les humeurs déréglées. Une foule d'obſervations profondes ſur la conſtitution du corps humain, ſur la combinaiſon des maladies entre elles, ſur la nature & les propriétés du ſang, &c. confirment M. Ailhaud dans cette opinion. Une expérience de plus de quarante ans la lui démontre : voilà comment M. Ailhaud ſait que les humeurs ſont l'unique ſource des maladies. Voyez ce que nous avons dit ſur la poſſibilité d'une médecine univerſelle.

Seconde Question. N'y a-t-il dans le corps humain que les humeurs dont le dérangement puiſſe être la ſource de nos maux ? L'harmonie de cette machine ſi belle, mais ſi compliquée, ne dépend-elle pas auſſi-bien du ſang & des eſprits, que des humeurs ? Le ſang & les eſprits ne peuvent-ils pas éprouver de l'altéra-

tion, du déréglement, & ce déréglement ne peut-il pas être la source de plusieurs maladies ?

REPONSE. A cela deux réponses. La première est que le sang & les esprits sont bien moins susceptibles de déréglement & d'altération, que les humeurs. Celles-ci généralement parlant *a*) plus grossières, plus abondantes, moins fluides que le sang, sont plus aisément troublées dans leur cours. Le moindre obstacle les arrête, & dérange leurs filtrations ; de là les diverses maladies : au lieu que le sang étant par sa nature, comme le dit M. Ailhaud, *plus subtil*, *plus léger*, *plus chaud*, *plus pur*, &c. (*b*) que les humeurs, donne bien moins de prise aux causes particulières qui affectent les liquides & les dérangent. D'où il suit au moins que le plus grand nombre des maladies prend sa source dans les humeurs, & non dans le sang.

Mais en supposant que le sang peut se dérégler quelquefois, ce qui est très vrai, puisque le sang peut se coaguler, se dissoudre, &c. il ne s'ensuit pas qu'il

---

(*a*) Nous disons *généralement parlant*, parce qu'il est certain que les esprits & la lymphe sont plus subtils, & plus fluides que le sang.

(*b*) Traité de l'Origine des Maladies, pag. 5.

ſoit alors même, la cauſe proprement dite de la maladie, & c'eſt ici la ſeconde réponſe. En effet, ce déréglement du ſang qui conſtitue le fond de la maladie, reconnoît une cauſe réelle qui l'a produit. Ce n'eſt pas de la ſubſtance même du ſang qu'eſt né cet excès, ou ce défaut de fermentation, qui caractériſe la maladie. Qu'on remonte à la ſource; on la trouvera dans les humeurs dérangées & non filtrées, qui par les diverſes altérations qui leur ſont ſurvenues, ont porté dans le ſang, le déréglement actuel qu'on y remarque. Cela eſt ſi vrai, que ſi vous rétabliſſez par les purgatifs, les filtrations des humeurs dans leur état naturel, le ſang reprendra de lui-même ſon équilibre, & tous les ſymptômes de la maladie diſparoîtrons. Preuve évidente que la cauſe primitive de la maladie étoit dans les humeurs arrêtées & non dans le ſang; puiſque ces humeurs étant évacuées, le déréglement du ſang a ceſſé. Une multitude de guériſons de cette eſpèce, opérées par la Poudre d'Ailhaud, & conſignées dans les différens Recueils de l'Auteur, garantiſſent ce que nous avançons. Qu'on m'explique le méchaniſme de ces guériſons, dans le ſentiment de ceux qui plaçoient la maladie dans le ſang lui-

même. De leur aveu, les purgatifs ne ſont efficaces que contre les humeurs, & ils les croient non-ſeulement inutiles, mais même dangereux dans les maladies du ſang : qu'ils nous diſent donc par quelle vertu ſecrette la Poudre *purgative* de M. Ailhaud a pu guérir de telles maladies, contradictoirement à leur opinion, & aux propriétés reconnues des purgatifs? Eſt-ce par enchantement, ou par un effet naturel? Ils ne ſe tireront jamais d'embarras, qu'en convenant de bonne-foi, que ces prétendues maladies du ſang prénoient leur ſource dans les humeurs obſtruées, & que celles-ci étant évacuées par la vertu purgative de la Poudre, le déréglement accidentel du ſang a ceſſé. Voilà la propoſition fondamentale de M. Ailhaud, confirmée de plus en plus, par les difficultés même qu'on lui oppoſe.

On doit raiſonner du déréglement qu'éprouvent les eſprits comme de celui du ſang. Les humeurs arrêtées en ſont toujours la première cauſe les humeurs évacuées en ſeront toujours le plus sûr, & le plus prompt reméde.

TROISIEME QUESTION. Dès qu'il eſt conſtant que le ſang peut éprouver diverſes altérations la ſaignée n'eſt-elle pas un reméde ſouvent utile, quelquefois

néceſſaire? Peut-on nier ſon efficacité pour arrêter les hémorragies, le crachement de ſang, les progrès d'une inflammation? Ne voit-on pas tous les jours, une ſaignée faite à propos, décider la guériſon d'une maladie ſérieuſe?

Reponse. Qu'on ne perde pas de vue nos principes, & l'on ſentira la foibleſſe de cette ſpécieuſe objection. D'où viennent cette hémorragie, ce crachement de ſang, cette inflammation? Eſt-ce le ſang lui-même qui cauſe ces funeſtes effets, par quelque qualité mal-faiſante? Non ſans doute; ce ſeroit bien à tort qu'on lui imputeroit ces différens accidens. Le ſang toujours bon par ſa nature, toujours bien-faiſant dans ſes fonctions, reſſemble à une rivière rapide dans ſon cours, qui porte par-tout l'abondance & la fertilité. Si, par accident, on le voit fermenter plus que de coutume, s'il s'ouvre avec violence de nouvelles iſſues, & produit quelque ravage, c'eſt que les humeurs qu'il entraîne, ſe trouvant obſtruées dans quelque partie du corps, gênent le ſang dans ſa circulation, l'embarraſſent, & l'obligent à s'échapper par la rupture du vaiſſeau le plus foible, ou le plus expoſé à l'impétuoſité de ſon action.

A la vérité, la saignée dans ces circonstances pourra arrêter l'hémorragie, & le crachement de sang en diminuant notablement le volume du sang ; mais loin de guérir le malade, elle double ses pertes, puisque d'une part, elle laisse subsister l'obstruction de l'humeur, vrai principe de la maladie, & de l'autre elle affoiblit le malade & les forces de la nature, à proportion du sang qu'on aura tiré ; ensorte que sous une apparence de bien, la saignée aura fait beaucoup de mal.

En effet, qu'on saisisse bien les remarques suivantes. Le sang est le principe de nos forces. Sa fonction continuelle est de porter par-tout la nourriture & la vie. S'il rencontre sur son chemin quelqu'obstacle, par son action il les combat sans cesse, & il fait des puissants efforts pour le détruire. Cette action salutaire est d'autant plus forte, & plus efficace, que la quantité du sang proprement dit est plus considérable, & par contraire elle s'affoiblit à proportion autant que cette quantité diminue. Lors donc que la masse du sang demeurant en son entier, ne peut vaincre une obstruction & un mauvais levain, qui l'obligent à se pratiquer de nouvelles issues, est-ce bien par la saignée, qu'on prétend rétablir la li-

berté de la circulation, & triompher de l'humeur viciée ? N'eſt-ce pas plutôt aſſurer la victoire de l'humeur, que d'affoiblir ſon plus redoutable ennemi ? Conſervez plutôt le ſang, vous dit M. Ailhaud, & attaquez directement l'humeur obſtruée par la voie des purgatifs. Dès-lors l'action du ſang fortifiée par celle du purgatif, diſſipera l'obſtruction ; la circulation ſera rétablie, tous les accidens diſparoîtront, & le malade n'ayant point été affoibli par de fréquentes ſaignées recouvrera promptement une parfaite ſanté. Ce que dit M. Ailhaud, l'expérience le confirme & l'on trouvera dans ſes Recueils, nombre d'hémorragies, de crachemens de ſang, & d'autres maladies aiguës, promptement & radicalement guéries par le ſeul uſage de ſa poudre.

Cette opinion ſi favorable à la conſervation du ſang, acquiert de jour en jour, un nouveau crédit, & de nouveaux partiſans dans la Médecine. Nous liſons ſurtout avec une ſingulière ſatisfaction, les *réflexions intéreſſantes* d'un Médecin diſtingué, *ſur la maladie nommée* folie. (*c*)

(*c*) M. Chevalier, Chevalier de l'Ordre Militaire de l'Eperon d'or, Conſeiller, Médecin ordinaire du Roi, & des cent Suiſſes de la Garde ordinaire du Corps de Sa Majeſté, &c.

On retrouve dans le plan, & dans l'exécution de l'ouvrage, toute la doctrine de M. Ailhaud sur l'unité de cause dans l'origine des maladies, & sur l'incorruptibilité du sang. En parlant de ce dernier sujet, il dit entr'autres : « quelque chose » qu'on ait écrit contre la saignée, elle » a encore des partisans. Il est encore des » gens qui donnent la corruption du sang, » pour la cause de certaines maladies. » Qu'ils abjurent ce préjugé funeste : « qu'ils sachent que le sang ne se cor- » rompt jamais, & que la nature ne for- » me que ce qu'il lui en faut. Ce sont » *les humeurs* qui s'y mêlent nécessaire- » ment, dont *la qualité ou la surabon-* » *dance* lui donnent ces apparences qui » les trompent..... Le sang est dans le » corps de l'homme, ce que l'eau est » dans la nature..... Je n'ignore point » que les humeurs mêlées dans le sang, » quand elles charrient des parties hétéro- » gènes, par leur mouvement violent, & » les frottemens continuels, échauffent, » augmentent le volume du sang : *mais* » *ce n'est point une raison pour le tirer* » *du corps : c'est assez pour le remettre* » *dans son état naturel, de purifier les* » *humeurs*, dont la qualité diminuera, » & l'effervescence s'appaisera en peu

» de temps ». La conformité ou plutôt l'identité de ces principes, avec ceux de M. Ailhaud, eſt manifeſte. C'eſt que quand on étudie la nature, & qu'on l'interroge, elle répond toujours uniformément, & il eſt bien glorieux pour M. Ailhaud, d'avoir été ſon interprête fidele, dans un temps où les préjugés les plus accrédités étouffoient preſque ſa voix. Il faut eſpérer que ſa doctrine appuyée par tant d'expériences, & adoptée par des Médecins auſſi célébres, que M. Chevalier, M. de Chevy, M. Selleron, M. Champion, M. Vialon, &c. deviendra bientôt la doctrine commune, & renverſera tout-à-fait, le trop ancien & trop funeſte empire de la ſaignée.

Quant à ce qu'on ajoute, qu'une ſaignée faite à propos, décident quelquefois de la guériſon d'une maladie dangeureuſe; je réponds 1°. que les exemples en ſont très-rares, & peuvent être regardés comme des phénomènes. 2°. Que dans la même circonſtance, un doux purgatif opéreroit le même effet, & plus ſûrement. 3°. Que l'utilité de la ſaignée dans ce cas particulier, ne peut autoriſer l'abus énorme qu'on fait de cette opération, ni empêcher qu'il ne ſoit vrai de dire en général, que la ſaignée eſt une invention plus nui-

ſible qu'utile. 4°. Que dans le cas même, où la guériſon du malade paroît venir à la ſuite de la ſaignée, ſi l'on y regarde de près on verra que c'eſt moins à la ſaignée qu'on en eſt redevable qu'à la force du tempérament, ou à quelques autres remédes intérieurs, comme tiſanes, bouillons préparés, portions, &c. qui par une tranſpiration favorable, ou quelqu'autre criſe ſemblable, auront favoriſé & déterminé la diſſolution de l'humeur viciée, ce que la ſaignée par elle-même n'auroit point opéré.

Je conclus de toutes ces Obſervations, qu'on ne ſauroit être trop en garde, contre la manie des ſaignées qui a ſi généralement & ſi malheureuſement prévalu parmi nous. Et « ſi dans un cas preſ» ſant, où l'on ne peut faire avaler au» cun remédе au malade, on lui ouvre » la veine pour ſuivre le préjugé qu'il » ſeroit difficile de détruire ; qu'on ait » attention dans ce cas & dans tout au» tre, où l'on croira la ſaignée indiſpen» ſable, de ne pas abattre les forces du » malade, par des ſaignées trop copieu» ſes & trop réitérées. On ne doit pas » ignorer qu'en diminuant le ſang né» ceſſaire à la vie, on donne un plus » grand large aux mauvais levains, qui

» cauſent tout le ravage (*d*) ».

Quatrieme Question. En ſuppoſant avec M. Ailhaud, que c'eſt toujours aux humeurs qu'il faut s'en prendre, pour la guériſon des malades, peut-on nier que la ſaignée ne ſoit un excellent reméde ? N'opere-t-elle pas une grande dérivation d'humeurs ſur la partie où la veine eſt ouverte ? Et l'effet de cette dérivation d'humeurs, n'eſt-il pas un acheminement certain à la guériſon ?

Reponse. Non, répond M. le Baron de Caſtelet, « ces mauvais levains, par » leur épaiſſiſſement & leur adhérence, » ne ſauroient être évacués qu'en très- » petite quantité, & dans leur partie la » moins mauvaiſe par la ſaignée. (*e*) Qui » ne ſait, ajoute-t-il, (pag. 36.) que les » humeurs mêlées avec le ſang, ne peu- » vent ſortir par l'ouverture de la veine, » qu'à proportion de la quantité du ſang » avec lequel elles ſont mêlées, & qu'il » faudroit par conſéquent tirer tout le » ſang du malade, pour faire par la ſai- » gnée, la dérivation des humeurs . . . . . » Ne peut-on pas dire ſans ſe tromper, » que la dérivation des humeurs par la

(*d*) M. le Baron de Caſtelet, *Médecine univerſelle.*
(*e*) Réponſe à l'Anonime, pag. 31.

» saignée, est une vraie chimère, puis-
» que par la raison qu'on ne peut tirer
» qu'une partie du sang du malade, on
» ne peut par conséquent tirer avec ce
» sang, qu'une partie des humeurs qui
» n'ont pu se filtrer par les glandes, &
» on laisse en entier dans les viscères,
» les obstructions qui s'opposent à la fil-
» tration des humeurs, & les mauvais
» levains détenus dans les premières
» voies, &c. »

La saignée n'est donc point, par elle-même, ni *opérative ni sanative*. Tout au plus, on peut la regarder comme une préparation aux autres remédes, par le jour qu'elle donne à la circulation, mais d'un dangereux usage, à cause de l'affoiblissement certain qu'elle produit dans l'homme, & par contre-coup dans les remédes postérieurs qui ne pourront si bien agir, dès qu'il trouveront la machine trop épuisée. On ne doit donc l'employer que dans les cas pressans dont on vient de parler.

Le véritable reméde curatif ce sont les purgatifs. Leur vertu & leur efficacité sont si généralement reconnues, que cette espèce particulière de reméde porte exclusivement à tout autre le nom de *Médecine*, comme si la Médecine ne consistoit réellement qu'à savoir purger.

Cinquieme Question. Les purgatifs ſont très-utiles dans les maladies de putridité, mais dans les inflammations, pleuréſies, péripneumonies, fiévres ardentes & autres maladies aiguës, ne ſeront-ils pas irritans ? N'augmenteront-ils pas les inflammations ? Ne donneront-ils pas occaſion à de plus grandes irruptions ? &c.

Reponse. On trouvera la ſolution de toutes les difficultés qu'on peut propoſer contre les purgatifs, dans le Traité de l'Origine des Maladies, pag. 26 & ſuiv. Nous nous diſpenſons pour cette raiſon d'y répondre dans ce diſcours. On peut conſulter l'ouvrage que nous venons d'indiquer. Nous nous bornerons à obſerver que l'irritation & l'inflammation occaſionnées quelquefois par les purgatifs, ſont moins l'effet du purgatif en général, que de l'eſpèce particulière des plus doux mêmes, employés par les Médecins, leſquels, quelque légers qu'ils ſoient par comparaiſon avec ceux des claſſes plus actives, n'en ſont pas moins en eux-mêmes, âcres, peſans, groſſiers; agiſſent trop ou trop peu. Au lieu que de quelque ſimples que ſoit compoſée la poudre d'Ailhaud, on eſt aſſuré par l'expérience, que

que du moins par la manipulation, elle acquiert le degré de proportion le plus efficace avec les forces, & l'analogie la plus bénigne avec la conſtitution du corps humain.

SIXIÈME QUESTION. Le régime que preſcrit M. Ailhaud lui-même, dans l'uſage de ſa Poudre, en annonce les dangers. Pourquoi ces boiſſons abondantes qu'il preſcrit le jour de la médecine, ſi ce n'eſt pour diminuer l'incendiaire activité qu'il y reconnoît? Mais ce ſecours n'eſt-il pas inſuffiſant, & peut-il y avoir de la ſûreté, à uſer d'un reméde, contre les propriétés duquel ſon Auteur eſt obligé d'employer des précautions & des préſervatifs de cette nature?

REPONSE. Ce n'eſt point contre ſa Poudre, que M. Ailhaud ſuggère des précautions, mais contre les humeurs que ſa Poudre doit combattre. Quand un purgatif rencontre *des plénitudes*, *des engorgemens anciens*, *de vieilles obſtructions*, *des matiéres dures*, (*f*) ſon opération doit être néceſſairement affoiblie ſelon la meſure de ſes obſtacles. Le purgatif *n'a pas la force de ſe faire jour*, & la raiſon dit qu'alors il faut aider ſon action,

(*f*) Traité de l'Origine des maladies, pag. 235.

pour la rendre efficace. La boiſſon que M. Ailhaud conſeille, eſt le moyen ſimple & facile que la nature indique, *pour délayer les ſels, amollir & détremper les glaires*, qui forment ces obſtacles, & dont on veut débarraſſer les inteſtins. Plus ces matières ſont détrempées, plus l'action de la médecine eſt prompte, douce, & ſes effets abondans. C'eſt pourquoi Hypocrate lui-même, recommande ſi fort de lubréfier les couloirs du corps, lorſqu'on veut purger. *Cùm quis purgare volet, corpora fluxilia faciat, oportet.* (*g*) C'eſt pour ſe conformer à ce précepte, dont l'autorité d'Hypocrate, la raiſon & l'expérience confirment la néceſſité, que M. Ailhaud veut qu'on aſſocie à ſa Poudre, d'abondantes boiſſons. C'eſt donc mal à propos qu'on en prend occaſion d'inſpirer des alarmes ſur ce reméde. Tout ce que nous en avons dit dans ce diſcours, & tout ce qu'en ont dit dans leurs lettres, ceux qui s'en ſont heureuſement ſervis pour leur guériſon, prouve aſſez que la Poudre d'Ailhaud ne reſſemble point à ces purgatifs tumultueux, qu'on peut appeller *incendiaires* à juſte titre : jamais cette épi-

(*g*) Hypocrate Aphoriſme.

thète ne pourra convenir à un remède, dont on fait prendre huit prises, en quinze heures de temps à un homme frappé d'une apoplexie de sang foudroyante, & qui n'avoit plus, après quinze heures, le moindre reste de cette furie de sang, qui l'avoit mis à deux doigts du tombeau. (*h*) On trouvera dans les

(*h*) J'avoue que cette expérience, dont j'ai été témoin oculaire, m'a plus frappé que tout ce que j'ai lu dans les Recueils de M. Ailhaud. Le Jardinier d'une maison où j'étois, tomba à la renverse, sur le pavé de la cuisine, à neuf heures du soir. Il demeura sans connoissance sur la place, & le sang lui sortoit en abondance par le nez, par la bouche, & par les oreilles. Le maître de la maison lui fit avaler sur le champ, deux prises de la Poudre; elles furent rejetées dans le moment, avec du sang que le malade vomit encore. Après quelques instans de repos, on fit avaler deux nouvelles prises au malade, & on le porta sur son lit. A minuit, la Poudre n'avoit point procuré de selles, mais le malade avoit recouvré la connoissance, & commençoit à bégayer. On lui fit prendre une troisième prise de la Poudre, qui n'évacua point, mais à cinq heures du matin, la parole étoit tout-à-fait libre. Une quatrième prises lui fut donnée alors; & sans procurer de selles, elle procura au malade, une douce moiteur. A huit heures & demie, le pouls étoit dans le plus grand calme, & le malade vouloit se lever. Son maître l'en empêcha, & lui fit prendre sous mes yeux, une cinquième prise. A midi, il n'avoit encore paru aucune selles; le maître de la maison ordonna pour lors, un lavement, dans lequel il fit mettre trois prises de Poudre, & ce lavement fut administré au malade. Peu de temps après, les déjections commencèrent; il y en eut sept ou huit seulement, & le malade se trouvoit toujours mieux. Il passa la nuit la plus tranquille, & le lendemain, il sollicitoit vivement la permission de se lever pour

divers Recueils des guérisons, une multitude de faits inconciliables avec les propriétés dangereuses qu'on voudroit attribuer à la Poudre. Voyez la table de chaque Recueil, aux articles des maladies inflammatoires.

SEPTIEME QUESTION. Quelque supposition qu'on fasse en faveur de la Pou-

---

aller à son jardin ; elle lui fut refusée. Une circonstance donnoit de l'inquiétude. Le malade se plaignoit d'une grande douleur de tête, dont le siège étoit au front. Le maître de la maison jugea que c'étoit l'effet du contre-coup de sa chute, & qu'il pouvoit y avoir extravasion de sang dans le cerveau. Plusieurs considérations confirmoient cette conjecture inquiétante. Le maître de la maison para tous les accidens qu'on pouvoit craindre, par de frequentes prises de la Poudre : il me fit l'amitié de m'écrire au bout de deux mois, que son jardinier étoit mieux portant, qu'il ne l'eût jamais été. Je citerai quand on voudra, le temps, le lieu, les personnes dont je viens de parler. Mais en supposant ce fait, comme constant, je laisse à penser, si l'on peut appeller échauffant, irritant, tumultueux, un remède dont on jette jusqu'à huit doses, dans le corps d'un apoplectique, & qui loin d'augmenter l'éretisme universel des solides, & l'inflammation prodigieuse du sang, ramollit, détend, assoupit les solides ; éteint l'incendie du sang, & remédie si promptement à son excessive fermentation, qu'au bout de quelques heures, le malade se trouve dans le plus grand calme, reprend sa connoissance, sa parole, ses forces, & demande la permission d'aller au travail. Partisans de la saignée, vous flatteriez-vous d'en faire autant, avec votre chère lancette ? Cessez du moins de calomnier une poudre que vous ne connoissez pas, parce que vous ne l'employez pas. Ses admirables propriétés feroient votre étonnement & votre joie, si de bonne foi, vous vouliez en faire usage.

dre d'Ailhaud, il ſera toujours vrai de dire, que l'uſage en ſeroit dangereux & funeſte, s'il étoit réglé par les conſeils de l'Auteur, & adminiſtré ſelon la méthode. Doit-on jamais donner des purgatifs à des malades pendant la fiévre, tandis que rien n'annonce la coction des humeurs ? Peut-on diſpenſer les fiévreux d'une diète ſévère, & leur donner des alimens ſolides, comme le conſeille M. le Baron de Caſtelet ? (Feuille intitulée *Médecine univerſelle.*) N'eſt-il pas évident qu'une telle conduite nourriroit la fiévre, en augmenteroit la violence, & donneroit lieu à une foule d'accidens, dont il ſeroit difficile de prévenir les ſuites ?

REPONSE. Dès qu'on donne ſans danger, & avec un ſuccès éclatant, pluſieurs doſes de la Poudre d'Ailhaud, à un apoplectique, dans la plus grande violence de ſon accident, pourquoi craindroit-on d'en donner une priſe, pendant une fiévre ordinaire & commune ? Perſuadera-t-on qu'une fiévre continue dans une pleuréſie, ou dans une fluxion de poitrine, ſoit plus incompatible avec les effets bienfaiſans de la Poudre, qu'une apoplexie de ſang, des plus foudroyantes ? Qu'on ſe déſabuſe. La prétendue coction d'humeurs qu'on attend dans les maladies aiguës,

pour purger le malade, trompe tous les jours les Médecins, & multiplie étonnamment les victimes de ce préjugé. J'en pourrois citer beaucoup d'exemples. Les saignées qu'on répéte, dit-on, pour abattre la fiévre, & préparer cette coction d'humeurs, ne font en effet qu'augmenter leur empire sur le sang, & affoiblir les salutaires efforts du sang, destiné à les combattre. Un purgatif doux, aidé d'un régime universellement & considérablement humectant, entamera toujours l'humeur viciée, dès les premiers jours de la maladie, & déterminera aussi-tôt, & plus utilement la coction, c'est-à-dire, la résolution de cette humeur, que toutes les saignées possibles.

En effet, pour parvenir à la résolution d'une humeur obstruée, qui gêne la circulation du sang, en augmente la fermentation, & le met, pour ainsi dire, en furie; il me semble que l'indication naturelle est de délayer cette humeur, de la diviser, d'en diminuer le volume, & d'empêcher qu'elle ne se précipite dans le sang, qu'elle n'y devienne dominante, & ne corrompe cette précieuse liqueur d'où dépend notre vie.

Mais comment remplir cette indication? ce sera sans doute, en dirigeant

toutes les batteries de la Médecine, contre cette humeur ennemie. Voyons donc, lequel de la saignée ou du purgatif, est plus propre à la résoudre avec succès, & à prévenir tous les accidens qu'elle fait craindre.

Une réflexion toute simple décidera la question. La raison & l'expérience apprennent, que l'on vuide un canal, *tous les autres canaux particuliers qui y aboutissent, se vuident également* : (*i*) & il se fait une sorte de résolution nécessaire, qui fait passer dans le canal vuidé, une partie des liquides qui rempliſſent les autres canaux.

Cela supposé, que doit opérer la saignée, pour la coction des humeurs ? elle contribuera indubitablement à leur résolution, mais c'est en les introduisant dans le sang, dont le volume diminué présentera aux humeurs engorgées dans les autres vaisseaux, un vuide à remplir dans les veines.

Que fait au contraire la purgation ? En nettoyant l'estomac, en déblayant les intestins, elle raméne tout naturellement l'humeur viciée, dans les canaux excrémentiels, qui se trouvent vuidés & prêts

(*i*) Traité de l'Origine des maladies, pag. 11.

à la recevoir. Elle préserve le sang, de la dangereuse contagion de cette humeur, & je vois alors la nature & l'art, agir vraiment de concert, pour la destruction de cette humeur ennemie. D'une part, le sang la repousse, & cherche à s'en débarrasser : d'autre part, la purgation & les boissons délayantes lui présentent une issue toute prête & facile, pour se résoudre, sans passer dans le sang. On doit donc se flatter alors d'une prochaine & utile coction de l'humeur. Les efforts d'un sang qu'on n'a point affoibli, combinés avec les efforts analogues du purgatif & du régime humectant, donnent lieu d'attendre une prompte victoire, & si l'humeur tenace résiste aux premières secousses, elle cédera bientôt à leur répétition. Plusieurs exemples ont confirmé sous mes yeux cette théorie, que je crois aussi sûre, que facile à concevoir.

Mais doit-on être étonné des fâcheux revers de tant de maladies aiguës, qu'on traite par la saignée ? Loin de favoriser les efforts de la nature, on les affoiblit. Au lieu d'agir de concert avec elle, pour triompher de l'ennemi commun, on la trahit, en diminuant ses forces. En effet, la nature dans le malade, travaille puissamment à vaincre l'humeur qui gêne la

circulation du sang, & qui est prête à corrompre cette source de la vie : elle repousse tant qu'elle peut cette humeur, & cherche à s'en délivrer. (*k*) Quelle manie de contrarier les efforts éclairés de la nature, & sous prétexte de cuire l'humeur, de lui ouvrir un passage dans le sang, en retranchant une partie de cette liqueur vivifiante ? Pense-t on remédier efficacement aux suites de la pétulence de ce sang irrité, qui cause cette fièvre violente, ces points de côté, &c. en diminuant sa quantité, jusqu'à ce que le calme renaisse par l'épuisement du malade ? Quelle affreuse conduite ! Le désordre de la maladie est dans une humeur, & c'est au sang qu'on s'en prend ; c'est le sang qu'on persécute, qu'on évacue, tandis qu'on laisse l'humeur dans son entier. Tous les efforts de ce sang innocent se dirigoient contre l'humeur déréglée ; il l'attaquoit vivement, il en arrêtoit les progrès, il en contre-balançoit les désordres, & c'est contre ce sang si nécessaire à la victoire, que le Médecin & le Chirurgien réunissent leur funeste science. Que voit on dans ce combat étonnant ?

(*k*) A nullo quidem è docta natura, citràque disciplinam, ea quæ conveniunt, efficit. *Hypocrate de morbo vulgari*, lib. 6. Sect. 5. Aphor. 2.

Réfléchissez-y, partisans de la saignée. Un sang appauvri, affoibli, épuisé; une humeur déréglée qui triomphe des obstacles qu'elle trouvoit dans le sang, & qui se mêlant avec lui, en plus grande quantité, par l'empire que lui donne la saignée, le captive, l'enchaîne, le corrompt, & le dissout. Un malade aux abois, auquel on n'a pas osé donner une purgation avant les saignées; qu'on trouve trop foibles après les saignées, pour être purgé sans danger, & qui meurt en régle, pour avoir appellé à son secours, les ennemis nés de son sang, & les protecteurs scientifiques des humeurs dont il prétendoient corriger le désordre.

Concluons qu'il y a deux manières de procurer la coction des humeurs: la première, en les attirant du côté du sang: rien n'est plus efficace, & plus infaillible pour cela, que les saignées. La seconde, en les attirant dans les viscères, & le grand canal des évacuations: le moyen naturel est dans les purgations & les boissons délayantes.

Pour mieux sentir la préférence que méritent les purgatifs, & les affreux inconvéniens de la saignée, il ne faut que cette réflexion: le malade purgé ne perd, par la purgation, que la partie la plus

groſſière des alimens, les humeurs ſuperflues, dont le ſéjour dans le corps ne peut être que nuiſible, & dont la déjection ne peut être que ſalutaire. Au contraire, le malade ſaigné, perd par la ſaignée, une certaine quantité de la partie la plus pure des liquides deſtinés à notre conſervation, des ſucs nourriciers de l'homme. N'eſt-ce pas choquer le bon ſens, que de demander ſeulement, s'il eſt important de conſerver ces ſucs nourriciers, ces précieux liquides, qui ſont les artiſans de notre exiſtence, & d'évacuer ces parties craſſes, ces humeurs ſuperflues, dont l'expulſion fait la ſanté, dont le ſéjour dans le corps, en trouble l'équilibre, & fait la maladie? (*l*) Il me ſemble que la ſaignée conſidérée ſous ce point de vue, ne peut être regardée que comme une invention eſſentiellement nuiſible, toujours dangereuſe, & ſouvent mortelle?

On aura beau dire que les purgatifs étant naturellement irritans, augmenteront l'ardeur de la fiévre, le feu du

(*l*) Nous poſons pour principe général, *que toute douleur ou maladie*, ne peut être radicalement guérie, ſans crainte de rechute, *qu'en évacuant leur principe par les voies naturelles*, après avoir détrempé l'humeur morbifique, & lubrifié les couloirs. *Gaz. ſalut.* du 22 Octobre 1767. n°. 43.

ſang, &c. . . . Le ſang n'eſt en feu, & la fiévre n'eſt ardente, que par la préſence d'une humeur qui altère l'équilibre de la circulation. Ce n'eſt donc pas augmenter l'incendie, que d'en ſouſtraire l'aliment, en attaquant cette humeur par les purgatifs : c'eſt au contraire prendre les voies les plus ſûres & les plus promptes pour l'éteindre C'eſt ôter le bois du feu, & ne pas ſe borner à changer la route des flammes. Que ſi l'on inſiſte à dire, que la plûpart des purgatifs ſont réellement trop échauffans & trop tumultueux de leur nature, nous en convenons, & c'eſt ce qui devroit engager les vrais Médecins, à tourner leurs recherches du côté de la perfection des purgatifs : mais en attendant qu'ils ayent obtenu un ſuccès deſiré de ces recherches, combien la Médecine ne doit-elle pas à M. Ailhaud, qui préſente un purgatif le plus doux & le plus tranquille juſqu'à préſent connu, dont l'uſage s'aſſocie ſi heureuſement avec les maladies les plus inflammatoires ?

Quant à ce qu'on ajoute, qu'on ne doit jamais diſpenſer les fiévreux d'une diète ſévère, ni leur permettre des alimens ſolides, comme le conſeille M. le Baron de Caſtelet, c'eſt à l'expérience,

autant qu'à l'autorité, à prononcer. Hypocrate a dit avant Mr. le Baron de Castelet, que la faim & les exercices du corps ne sont pas des remédes propres à la fiévre, comme le pensoit mal à propos, un certain Hérodicus, Médecin de son temps. (*m*) C'est un heureux préjugé pour l'opinion de M. le Baron de Castelet. Mais si l'on considére que ce dernier restreint la nourriture solide des fiévreux, à des *soupes*, *& à des alimens de facile digestion*, (*n*) qu'il veut que le malade en mange selon son appetit, *sans trop le satisfaire*; qu'il n'accorde cette nourriture aux fiévreux, que pour former en eux, *un bon chyle*, *& de bonnes humeurs qui puissent remplacer les mauvaises*, à mesure qu'elles seront evacuées par les purgatifs, on n'aura pas lieu d'être si révolté contre un conseil dicté par la nature, qui connoît ses besoins, & dont l'expérience justifiera la sagesse, si sur la foi d'Hypocrate & de M. le Baron de Castelet, on veut le mettre en usage.

(*m*) Herodicus febricitantes tum multis obambulationibus, tum multâ lucta, & fomentis conficiebat, idque malè. Febris enim *fami*, luctæ, obambulationibus, cursibus, frictioni, iis utique omnibus est inimica. *De morbo vulgari.* lib. 6. Sect. 3. Aphor. 25.

(*n*) Feuille intitulée, *Médecine universelle*,

Il en eſt de ce conſeil, comme de celui que Mr. Tiſſot donne de permettre aux malades attaqués de maladies aiguës, *des fruits d'été cruds, & en hyver des pommes acides, ou des prunes & des ceriſes ſéches que l'on fera cuire.* (*o*) D'un côté, les malades en demandent avec empreſſement; de l'autre, les Médecins, imbus des anciens préjugés, les défendent ſévérement; pour décider leſquels des deux ont raiſon, M. Tiſſot aſſure *avoir vu pluſieurs* malades, *qui ne s'étoient guéris qu'en mangeant en cachete, une grande quantité de ces fruits qu'ils deſiroient ardemment, & qu'on leur refuſoit.* (*p*)

Je conclus que ſi la fiévre dans les maladies aiguës n'exige pas qu'on s'abſtienne des fruits cruds que le malade deſire ardemment, à plus forte raiſon, elle n'exige pas qu'on lui refuſe *des ſoupes & des alimens de facile digeſtion*, lorſque ſon appétit les lui fait deſirer.

HUITIEME QUESTION. Si l'on accorde à la Poudre d'Ailhaud, toutes le propriétés que ſon Auteur en publie, & qu'on la regarde ſérieuſement comme un reméde

(*o*) Avis au Peuple ſur ſa ſanté, chap. 3, §. 38; Edition de Paris 1765.

(*p*) Ibid.

universel, elle entraîne néceſſairement la ruine de toutes les claſſes de la Médecine. Il n'eſt plus beſoin ni de Médecin ni de Chirurgien, ni d'Apothicaire. Pourvu qu'on ait de la Poudre, chacun ſera ſoi-même ſon Médecin, & la plus utile des profeſſions deviendra déſormais inutile: peut-on enviſager ſans alarme, ces conſéquences outrées, & ſans convenir qu'on porte trop loin les éloges de la Poudre, & qu'on exagère ſes vertus?

Reponse. La Médecine n'étant autre choſe, que l'art de guérir l'homme malade, ce ſeroit ſe déclarer l'ennemi du genre humain, que de travailler à la ruine d'un art ſi néceſſaire, & ſi précieux. Mais par quel renverſement d'idées, veut-on faire regarder comme funeſte à cet art, un remède qui ſeroit univerſellement efficace pour la guériſon de tous nos maux? Cette guériſon n'eſt-elle pas, le vrai & l'unique objet de la Médecine? Et ſi ce l'eſt, peut-il y avoir de l'oppoſition entre une ſcience qui ne s'occupe que du rétabliſſement de la ſanté, & le remède qui la procure? Il faut être livré à une prodigieuſe préoccupation d'eſprit, pour oſer dire, que l'exiſtence d'un remède univerſel, étant ſuppoſée, la ruine de la Médecine eſt certaine. L'art de

guérir, eſt-il donc ennemi des moyens de guérir ? Et faudra-t-il qu'on regarde déſormais, comme incompatibles, la profeſſion qui s'approprie le ſoin des malades & l'uſage d'un reméde qui rétablit leur ſanté ?

Que cette objection eſt mal-adroite ! tout ſon artifice conſiſte à confondre groſſièrement lu'tile ſcience de la Médecine, avec ce fatras énorme de remédes de toute eſpèce, qui la ſuffoquent & lui nuiſent au lieu de la ſervir. En effet je conçois que la découverte d'un reméde univerſel peut nuire à la réputation & à la vogue de cette multitude immenſe de remédes qu'on emploie à tout haſard, dans la Pratique médicinale, & alarmer à juſte titre, les marchands de quinquina, d'opium, de mercure, & de tant d'autres drogues célébres, qui font plus ſouvent la fortune des vendeurs, que celle des acheteurs ; mais la chute & le diſcrédit de tous ces remédes, entraîne-t-elle la chute de la Medecine ? Et cette ſcience ſera-t elle mois parfaite, parce qu'elle aura trouvé une voie plus abrégée, plus sûre, & moins coûteuſe, pour rendre la ſanté aux malades ? Qui ne ſent que cette prétention eſt le comble de l'abſurdité ?

C'eſt donc une vaine & ridicule dé-

clamation de faire craindre la ruine de la Médecine, dans une hypothèse qui présente au contraire cette science dans sa perfection, & dans son triomphe. Car s'il est vrai qu'il y ait un remède universel, la Médecine acquiert à l'instant, la plus grande sûreté dans ses opérations. Elle se voit délivrée pour toujours, de tant de dangereuses incertitudes qui obscurcissoient sa théorie, qui rendoient sa pratique si communément fautive, & lui raviſſoient en mille occasions, la confiance & l'estime publiques. Dès-lors le Médecin ne craint plus de se tromper, le malade n'est plus exposé à l'être, & la Médecine aussi simplifiée, devient une science lumineuse, vraiment salutaire, & un des plus beaux présens de la divinité. Oseroit-on en dire autant, de cette médecine embrouillée qui se nourrit dans le cahos d'une foule innombrable de remédes rivaux, dont le choix est aussi dangereux que difficile?

Mais que deviendront tous les autres remédes étrangers au Remède universel, dont on suppose l'existence? Tant de préparation, chymiques, tant d'extraits, d'opiates, de bols, d'élixirs, dont la composition & la vertu sont tant d'honneur à la Médecine, & qu'on oppose avec

tant de succès aux différentes maladies ? N'eſt-ce pas porter un coup mortel à la Médecine, que d'établir l'inutilité de tous ſes remedes qui forment ſa richeſſe & ſa gloire ? La réponſe eſt aiſée. Qu'on mette tous ces tréſors de la Médecine ſavante ; à côté de tous ces ragoûts ſucculens & recherchés, de ces liqueurs fines & ſpiritueuſes, qui forment une autre eſpèce de tréſors, pour la table des grands, nous croyons que les uns ne conviennent pas plus dans la ſanté, que les autres dans la maladie, & nous dirons hardiment, qu'on ne peut guéres uſer des uns & des autres ; ſans courir à grands frais, de très grands dangers. Je n'aurois beſoin pour prouver cette thèſe, que de demander ſi l'on me montreroit autant de vieillards, parmi les gens à bonne chére, & à grands remédes, que j'en deſignerois parmi les gens à vie frugale, & qui, pour tout remède, ne connoiſſent que le régime, & quelques doux purgatifs ? Qu'on jette les yeux ſur les Religieux les plus auſtères, & ſur les riches ſenſuels. La vie commune de ces Religieux, vivans dans la frugalité, peut meſurer deux, & quelquefois trois générations du riche ſenſuel dans la ſanté, & ſomptueuſement ſecouru par la Faculté dans la maladie. La concluſion

qu'on doit tirer de ce contraſte, ſe préſente d'elle-même.

Il ne faudra donc plus ni Médecin, ni Chirurgien, ni Apothicaire? Chacun ſera ſon propre Médecin?..... Et qui doute que ce ne fut un grand bien pour l'humanité, & pour la Médecine elle-même, s'il n'y avoit pas plus de Médecins partiſans de l'intempérance en remédes, qu'il ne devroit y avoir de ces fameux cuiſiniers, artiſans de tant de ragoûts nuiſibles & meurtriers? Nous ſerions diſpenſés alors de deſirer avec M. Tiſſot, *des prières publiques*, pour éloigner les *calamités*, ſans fin, (*q*) que l'art dangereux des uns & des autres occaſionne tous les jours. La vie des hommes, & l'honneur de la Médecine gagneroient infiniment à ne conſerver que des Médecins avares de remédes, qui, ſavans dans l'art de preſcrire un régime convenable, & à placer à propos de doux purgatifs, borneroient là leur utile ſcience, & leur noble émulation. Un moindre nombre ſuffiroit alors aux beſoins publics; les ſurnuméraires porteroient leur talens & leur génie dans d'autres profeſſions; ce ſeroit un double gain pour la ſociété: eh! qui ne voit que

(*q*) Avis au peuple; chap. 34. §. 673.

la Médecine qui ne fait qu'être utile, ne consiste pas plus dans le nombre des Médecins, que dans celui des remédes ?

Quant aux Chirurgiens, il est évident que la Poudre d'Ailhaud ne leur enlève point le traitement des plaies, de meurtrissures, des foulures, des brûlures, des ulcères, des hernies, des cloux, des panaris, des échardes, des verrues, des cors, & de toutes les maladies externes. La Poudre d'Ailhaud sera sans doute infiniment utile dans ces sortes de maladies, dont la guérison dépend beaucoup de la dépuration du sang; mais elle laisse à la Chirurgie, le droit & l'obligation de s'occuper des pansemens extérieurs qui doivent concourir à leur parfaite guérison.

Neuvieme & dernière Question. Les contradictions qu'éprouvent dans le monde, le système & la Poudre de M. Ailhaud, ne prouvent-elles pas invinciblement l'erreur du système, & les vices de la Poudre ? Car quel autre motif, que celui du bien de l'humanité, peuvent se proposer tant de Médecins respectables qui décrient l'un & l'autre ? Et s'il est vrai de dire, que le zèle pour le bien public les anime dans ce qu'ils ont publié contre M. Ailhaud, le remède de celui-ci n'est-il

pas par-là même, un remède ſuſpect que tout homme ſage doit rejetter & laiſſer dans la boutique des Charlatans ?

Reponse. Nous ne ſommes plus embarraſſés pour répondre à cette queſtion, depuis qu'un ſavant Journaliſte qu'on ne peut ſuſpecter, nous aſſure qu'en ouvrant *les faſtes de la Médecine*, on verra *qu'on n'a jamais propoſé de nouveauté véritablement utile, qui n'ait eſſuyé les plus fortes contradictions. On pourroit même en quelque ſorte*, ajoute-t-il, *juger des avantages qu'on doit ſe promettre d'une découverte, par les efforts qu'on fait pour l'étouffer. C'eſt ainſi que la circulation du ſang, l'uſage du mercure, des remédes antimoniaux, du quinquina, &, de nos jours, l'inoculation, ont été combattus.* (r) Si la règle n'eſt pas fautive, plus on inſiſtera ſur les contradictions ſuſcitées à la Poudre, & ſur *les efforts qu'on fait pour l'étouffer*, plus il faudra conclure qu'on peut eſpérer de grands avantages de cette découverte, & l'obligation elle même ſervira d'apologie à notre remède. Il occupera déſormais dans *les faſtes de la Médecine*, une des places deſtinées aux *nouveautés véritablement utiles, qui ont eſ-*

(r) Journal de Médecine, tom. XXVIII. pag. 106.

ſuyé les plus fortes contradictions ; & il aura cet avantage, que ſon *utilité* ſe trouvera garantie par des millions de témoignages irrécuſables, tandis que ſes prétendus dangers ne ſont annoncés que par des contradicteurs peu nombreux, dont nous avons démontré les préjugés & l'erreur. Que les vues de ces contradicteurs aient été bonnes, & leurs motifs louables, nous ne voulons ni le diſcuter, ni le conteſter ; mais dès que nous avons mis au grand jour, les vices eſſentiels de leurs raiſonnemens, & de leurs obſervations contre la Poudre, nous ſommes certainement autoriſés & intéreſſés à fixer irrévocablement notre ſuffrage en faveur d'un reméde, dont tous leurs efforts n'ont pu obſcurcir le mérite, rallentir la vertu, flétrir la réputation, & qui devient de jour en jour recommandable, par les admirables guériſons qu'il opère ; & par le nombre des illuſtres apologiſtes qui prennent ſa défenſe, dans tous les ordres de la ſociété, dans le ſein même de la Faculté.

CONCLUSION.

Si nos Lecteurs veulent bien ſe rappeller maintenant ce que nous avons dit des principes de M. Ailhaud, ſur l'origine

des maladies, & sur l'efficacité des purgatifs pour opérer leur guérison : les heureux succès de sa Poudre, qui confirment par les expériences les plus éclatantes & les plus nombreuses, toutes la théorie de son Système ; l'inconséquence & les écarts des ennemis que la jalousie lui a suscités, & qui n'ont rien oublié pour la décrier ; le zèle de cette multitude d'apologistes, que le seul intérêt de la justice a fait parler pour sa défense, dans toutes les parties du monde ; la foiblesse des objections qu'on accumule pour ébranler la solidité de sa doctrine, & balancer les preuves de fait, qui déposent en sa faveur ; la force des raisonnemens que la bonté de sa cause nous a fournis, & le poids décisif d'une expérience de soixante & dix ans qui prouve avec tant d'avantage l'excellence de la Poudre, la vérité du Système, & la vanité des efforts qu'on a faits jusqu'ici, pour les rendre suspects ; pourra-t-on se refuser à l'impression favorable qui résulte de toutes ces réflexions réunies ? pourra-t-on refuser son suffrage à un Système que la raison démontre, & que l'expérience garantit ? à un remède dont un million de voix excitées par la justice & la reconnoissance publient les vertus avec enthousiasme, & vengent la répu-

ration avec chaleur ? A un Auteur que ſon application & ſes talens on conduit juſqu'à la vraie ſource de toutes les maladies, & à la connoiſſance d'un ſpécifique propre à les guérir toutes ; Non, nous oſons préſumer de nos lecteurs éclairés & inſtruits, qu'il ſont à préſent convaincus que les préjugés ſeuls ont pu faire douter de la vérité des principes de M. Ailhaud ; que l'eſprit de parti, ſeul, a pu s'élever contre l'efficacité reconnue de ſon Reméde univerſel ; que la ſeule jalouſie du métier a pu inſpirer contre ſa perſonne, ces baſſes & odieuſes invectives que quelques Ecrivains téméraires ont oſé publier. L'adhéſion au Syſtême, la confiance au reméde, l'eſtime pour l'Auteur ſeront donc, à ce que nous croyons, le terme néceſſaire de cette apologie, pour nos judicieux & équitables Lecteurs. Dès que l'intérêt de la juſtice parle en faveur de M. Ailhaud, nous navons pas à craindre d'être taxés de preſomption, en comptant pour lui, ſur le ſuffrage de tous ceux qui connoiſſent la juſtice & qui l'aiment.

Et que ſeroit-ce ſi j'ajoutois ici l'édifiant détail des qualités du cœur, & des vertus qui ont diſtingué cet eſtimable Auteur pendant ſa vie, & qui ſont le principal luſtre de ſa famille, où leur éclat ſe perpétue

pétue ? Si je parlois des charités immenſes que M. le Baron de Caſtelet répand conſtamment dans le ſein des pauvres ; du zèle infatigable avec lequel il s'arrache aux douceurs d'une vie tranquille & opulente, pour ſe livrer à un travail continuel & pénible, parce qu'il eſt utile au public ; de cette nobleſſe de ſentimens qui a forcé ſes ennemis mêmes, à admirer ſa grandeur d'ame, & ſa généroſité. Il me ſemble que l'intérêt de la religion ſe joindroit ici à celui de l'équité naturelle, pour rendre à cet homme illuſtre, le tribut d'eſtime, de reconnoiſſance & de vénération, que la Société doit à ſes talens, à ſon déſintéreſſement, à ſon amour pour le bien public.

Ma plume, guidée par un ſentiment de zèle pour les Malades, dont je ſuis *l'Ami* par état, & de juſtice pour les Mrs. Ailhaud, que je crois devoir reſpecter comme de grands hommes, s'eſt efforcée de bien mériter des uns & des autres, dans cette apologie : je la crois méthodique. Je ne me flatte pas d'avoir rempli ma carrière auſſi parfaitement que l'importance de la matière l'eût exigé. J'avoue même que le mêlange de beaucoup d'occupations diſparates, le deſir d'abréger, la crainte d'ennuyer par un

excès de longueur, m'a fait omettre beaucoup de discussions intéressantes, glisser rapidement sur d'autres, & restreindre mon plan, qui pourroit être plus ample & plus développé. Mais quelques reproches qu'on puisse faire à la construction, & à l'exécution de mon ouvrage, je me féliciterai toujours de l'avoir entrepris, s'il peut exciter l'attention générale de tous ceux que le sort des malades intéresse, & leur persuader l'usage du reméde, dont je fais gloire d'être l'apologiste. L'heureux succès de mille nouvelles expériences, se joignant alors à toutes celles dont j'ai fait le détail, j'espère que quelque plume plus éloquente que la mienne, travaillera sur un sujet si intéressant, le traitera plus à fond que moi, & triomphera complettement des ennemis du Reméde universel. Si j'ai la consolation de voir sur cet objet, un ouvrage meilleur que le mien, la Poudre d'Ailhaud appréciée ce qu'elle vaut, le public persuadé, les malades soulagés & guéris, mes vœux seront consommés. C'est à ces traits qu'on doit reconnoître *l'Ami des Malades.*

FIN.

TABLE DES MATIERES.

PREMIERE PARTIE.

ORigine de la Poudre, pag. 15
Syſtème de l'Auteur, 22
I. PROPOSITION. *Les Maladies ne procédent point du ſang & des eſprits, mais toujours des humeurs qui s'oppoſent à leur naturelle circulation*, 23
II. PROPOSITION. *Les Maladies ne procédant point du ſang, mais toujours des mauvais levains, on doit conſerver le premier, & donner la fuite aux ſeconds*, 33
III. PROPOSITION. *Les purgatifs étant ſeuls capables de donner la fuite aux humeurs arrêtées, & de détruire les obſtructions & mauvais levains qui occaſionnent les maladies, il fauty avoir recours, & en compoſer d'aſſez doux pour produire l'effet deſiré*, 41

SECONDE PARTIE.

Progrès de la Poudre & du Système, 46

TROISIEME PARTIE.

Contradictions & sort de la Poudre, depuis 1756 jusqu'en 1769, 78
ARTICLE I. *Autorités pour & contre la Poudre*, 86
ARTICLE II. *Analyse des raisons pour & contre la Poudre*, 88
§. I. *Reproches faits à la Poudre d'Ailhaud*, 89
I. REPROCHE. *La composition de la Poudre est inconnue; & un sage Médecin ne doit point se servir d'un remède dont la composition est inconnue*, 90
II. REPROCHE. *Les Médecins qui ont fait l'analyse de la Poudre, n'y ont trouvé que des élémens dangereux, des vrais caustiques, des poisons déguisés*, 100
III. REPROCHE. *Les effets violens de la Poudre attestent sa causticité. La mort des malades qui en ont pris, & l'état de leurs entrailles après la mort, en font la preuve*, 108
IV. REPROCHE. *Quand même la Poudre n'auroit pas les funestes effets du poison, & qu'elle seroit propre à quelques*

maux, pourroit-on dire qu'elle eſt un reméde univerſel pour tous les maux & tous les tempéramens ? & ce titre pompeux de Reméde univerſel *ne doit-il pas la faire rejetter ſur l'étiquette, comme un vrai reméde de Charlatan ? Un reméde univerſel eſt-il ſeulement poſſible ?* 240
§. II. *Reproches contre la perſonne des Mrs. Ailhaud,* 275
§. III. *Reproches contre le Syſtème des Mrs. Ailhaud, ſur l'origine des maladies,* 317

QUATRIEME PARTIE.

Queſtions critiques ſur le Syſtème & ſur la Poudre de M. Ailhaud, 323
Concluſion, 358

Fin de la Table.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre amé le Sieur AILHAUD, Nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public, un Ouvrage intitulé : *L'Ami des Malades*, ou *Discours historique & apologétique sur la Poudre purgative du Sieur* AILHAUD ; *& Traité de l'Origine des Maladies, & de l'usage de ladite Poudre, &c.* s'il Nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Privilége pour ce nécessaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter ledit Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. FAISONS défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance : comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; A LA CHARGE que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caractères, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilége ; qu'avant de l'exposer

en vente, le Manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage, sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France, le Sieur DE MAUPEOU; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit Sieur DE MAUPEOU: le tout à peine de nullité des Présentes: DU CONTENU desquelles vous MANDONS & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. VOULONS que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, soit tenue pour dûement signifiée; & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amés & féaux Conseillers, Sécrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. COMMANDONS au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous Actes requis & nécessaires sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires: CAR tel est notre plaisir. DONNÉ à Paris le Mercredi neuviéme jour du mois de Mai, l'an de grace mil sept cent soixante-dix, & de notre Regne le cinquante-cinquiéme.

Par le Roi en son Conseil,

Signé, LE BEGUE.

Registré sur le Registre XVIII. de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N. 1094 fol. 168, conformément au Réglement de 1723, qui fait défenses, art. 41, à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, autres que les Libraires & Imprimeurs, de vendre, débiter, faire afficher aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en disent les Auteurs ou autrement, & à la charge de fournir à la susdite Chambre, neuf exemplaires, prescrits par l'art. 108. du même Réglement. A Paris, ce 12 Mai 1770.

Signé, BRIASSON, *Syndic.*